

Le **rapport social**  

unique de **l'Université**

 de Strasbourg

2021

Avant-propos

Conformément aux dispositions de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'Université de Strasbourg présente son 2^{ème} rapport social unique (*après 10 éditions de son bilan social*).

S'appuyant sur la base de données sociales, ce rapport apporte une présentation complète et riche des ressources humaines de notre université et constitue un socle alimentant la définition de la politique des ressources humaines de l'établissement. Il restitue sous forme d'indicateurs, les principales caractéristiques de nos données sociales pour fonder nos diagnostics et nos plans d'actions afin notamment, d'améliorer les conditions de travail, la gestion des carrières des personnels et de favoriser la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Véritable représentation de la diversité des statuts qui composent notre établissement et reflet des nombreuses actions menées en matière de gestion des ressources humaines, ce document unique permet d'appréhender notre situation sur un plan structurel et de mesurer les changements intervenus au cours d'une période donnée.

L'analyse et la présentation synthétique des données constituent un levier d'amélioration au service d'une communication transparente venant renforcer le dialogue social.

Enfin, le rapport social unique ne saurait être cet instrument de gestion des ressources humaines dense et exhaustif sans le concours de nombreux membres de la communauté universitaire qui participent à son élaboration. Nous tenons ici à vivement les remercier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et découverte de l'édition 2021 de ce rapport social unique.

Elisabeth DEMONT

Vice-Présidente Ressources humaines et
dialogue social

Brigitte GROSSE

Directrice des ressources humaines

Sommaire

Avant-propos	1
Pourquoi un rapport social unique	6
L'Université de Strasbourg en quelques mots	8
CHAPITRE 1 : L'EMPLOI	
Les clés pour comprendre les emplois et les effectifs	16
A. La consommation et l'occupation des emplois	19
B. Emplois enseignants	24
C. Emplois BIATSS	41
D. Effectifs enseignants	60
D.1 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs & assimilés	67
D.2 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	86
D.3 Effectifs des personnels enseignants du second degré	102
D.4 Effectifs des personnels enseignants du premier degré	111
D.5 Répartition des contractuels enseignants et chercheurs selon leur statut d'emploi	113
D.5.1 Contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent (CDI/CDD)	116
D.5.2 Enseignants contractuels sur emploi non permanent	119
D.6 Focus sur les différentes typologies d'enseignants contractuels	123
D.6.1 Focus sur les effectifs des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent reconnu par le Conseil d'Administration	123
D.6.2 Focus sur les effectifs des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires	126
D.6.3 Focus sur les effectifs des autres personnels enseignants non titulaires	130
D.6.4 Focus sur les effectifs des doctorants contractuels avec ou sans mission complémentaire	134
D.6.5 Focus sur les personnels chercheurs contractuels sur mission de valorisation ou sur crédits de recherche	139
D.7 Répartition des effectifs enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, titulaires et contractuels, par structure d'affectation au 31/12/2021	144
D.8 Enseignants invités & collaborateurs occasionnels	150
D.9 Evolution des effectifs enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	152
E. Effectifs BIATSS	155
E.1 Effectifs BIATSS titulaires	164
E.1.1 Effectifs des personnels de recherche & de formation (ITRF)	164
E.1.2 Effectifs des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)	167
E.1.3 Effectifs des personnels des bibliothèques	170
E.1.4 Effectifs des personnels médicaux & sociaux	173

E.1.5 Répartition des effectifs BIATSS titulaires par structure d'affectation	176
E.2 Effectifs BIATSS contractuels	185
E.2.1 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur emploi permanent en CDI	185
E.2.2 Effectifs des personnels contractuels BIATSS en CDD	189
E.2.3 Effectifs des personnels contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage	193
E.2.4 Répartition des effectifs BIATSS contractuels par structure d'affectation	196
E.2.5 Focus sur certaines typologies de contrat	201
E.3 Répartition des effectifs BIATSS titulaires et contractuels par structure d'affectation	215
E.4 Evolution des effectifs BIATSS	220
F. Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	224
G. Les personnels hébergés à l'Université de Strasbourg	230
H. Le service civique à l'Université de Strasbourg	232
I. La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	235
CHAPITRE 2 : LES RECRUTEMENTS	
Les clés pour comprendre les recrutements	242
A. Le recrutement des personnels enseignants	245
A.1 Emplois des enseignants-chercheurs	245
A.2 Emplois des enseignants du second degré	250
B. Le recrutement des personnels BIATSS	252
C. Les emplois de l'encadrement supérieur et les dirigeants	257
CHAPITRE 3 : LES PARCOURS PROFESSIONNELS	
Les clés pour comprendre	259
A. L'avancement des personnels enseignants	261
A.1 Avancement des enseignants-chercheurs	261
A.2 Avancement des enseignants du second degré	264
A.3 Avancement des enseignants du premier degré	266
B. L'avancement des personnels BIATSS	267
B.1 Avancement	267
B.2 Promotion de corps et de grade des personnels BIATSS contractuels	270
C. La mobilité & le suivi des personnels	272
C.1 Accompagnement des carrières et des structures	272
C.2 Mobilité interne	276
C.3 Mobilité sortante	283
D. Les ruptures conventionnelles	291
CHAPITRE 4 : LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS	
A. Effectifs formés en 2021	293
B. Stagiaires & durée des stages	298
C. Dépenses de formation (hors rémunération des stagiaires)	301
D. Congé de formation professionnelle	302

E. Bilan de compétences	303
F. Entretien de formation	304
G. Validation des acquis de l'expérience	304
H. Compte personnel de formation (CPF)	306
I. Formation statutaire	308
J. Préparation aux concours et examens	308

CHAPITRE 5 : LES REMUNERATIONS

A. Grille de rémunération	309
B. Primes & indemnités	312
B.1 Indemnité de transport	317
B.2 Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)	318
B.3 Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	319
C. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	323
C.1 Rémunérations des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	324
C.2 Rémunération des personnels BIATSS	332
D. Suivi de la charge d'enseignement et heures complémentaires 2020/2021	336

CHAPITRE 6 : LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

A. Le Service de santé au travail	345
A.1 Modalités de fonctionnement du service de santé au travail	345
A.2 Missions et activités	345
B. Le bureau mutualisé de gestion des pensions & des accidents	358
C. Le conventionnement avec le FIPHFP	359
D. Le dispositif de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes (VSSH)	362
E. La prévention et la sécurité	365
E.1 Le Service prévention sécurité environnement (SPSE)	365
E.2 Les assistants de prévention (AP)	365
E.3 Les instances de concertation en santé et sécurité au travail	367
F. Bilan 2021	371
F.1 Analyse générale	371
F.2 Focus sur certaines actions	374

CHAPITRE 7 : L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

Les clés pour comprendre	380
A. Types de modalités de service et d'absence	383
B. Absences pour raison de santé et hors raison de santé	386
B.1 Congés et taux d'absentéisme pour raison de santé	387
B.2 Autres types de congés	391
C. Compte épargne-temps	395
D. Jours de carence	399
E. Groupe de qualité de vie au travail	400

F. Restructurations & réorganisations de service	404
CHAPITRE 8 : L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE	
A. Le Service social auprès des personnels	407
B. Le Service pour la promotion de l'action sociale	413
C. Participation de l'université aux dépenses de restauration des personnels	418
CHAPITRE 9 : LE DIALOGUE SOCIAL	
A. Les conseils	423
A.1 Le Conseil d'administration	423
A.2 Le Conseil académique	424
A.3 Le Congrès	427
A.4 Le Comité technique d'établissement	427
B. La Commission paritaire d'établissement (CPE) et la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires (CCPANT)	429
B.1 La Commission paritaire d'établissement	429
B.2 La Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires	431
C. Les principaux axes du dialogue social	432
D. Crédit de temps syndical alloué	433
CHAPITRE 10 : LA DISCIPLINE	
Discipline et contentieux	434
Glossaire	439

Pourquoi un rapport social unique

Cadre juridique

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, rend obligatoire l'élaboration annuelle d'un rapport social unique. Le rapport social unique a pour vocation de se substituer aux divers rapports qu'élaborent déjà les administrations publiques tels que le bilan social.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, vient préciser dans ses articles 5 à 10 les dispositions relatives au rapport social unique.

Le rapport social unique est construit, en grande partie, autour d'indicateurs figurant dans une base de données sociales. Le Décret du 30 novembre 2020 relatif à cette base de données dématérialisées est complété par un arrêté du 7 mai 2021, fixant la liste des indicateurs à présenter.

Objectifs



Pilotage des ressources humaines

Le rapport social unique, fruit d'un travail exigeant et collaboratif, est un instrument de pilotage de la gestion des ressources humaines en ce qu'il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH venant aider à construire la stratégie de gestion des ressources humaines de l'université.

Il permet également l'identification des axes de progression à développer notamment en mettant en avant la situation comparée des femmes et des hommes au sein de notre établissement.



Dialogue social & communication

Le rapport social unique doit venir nourrir le dialogue social de proximité en offrant une vision claire et complète des ressources humaines de l'université.

A travers les thèmes abordés, il met en valeur les nombreuses missions de l'Université de Strasbourg et la richesse de ses personnels.

Dense en analyses, il est un véritable instrument de communication interne à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire mais également de communication externe offrant une représentation fidèle et complète de l'Université de Strasbourg.

Thèmes abordés

Le rapport social unique (RSU) comporte 10 rubriques apportant des informations détaillées sur :

1. L'emploi
2. Les recrutements
3. Les parcours professionnels
4. La formation continue des personnels
5. Les rémunérations
6. La santé et la sécurité au travail
7. L'organisation du travail
8. L'action sociale et la protection sociale
9. Le dialogue social
10. La discipline

Le RSU devant intégrer l'état de la situation comparée des femmes et des hommes, il comporte des données présentées par sexe pour la plupart des thèmes présentés.

Bases d'observation

La date du **31/12/2021** a été retenue pour établir les données relatives à l'emploi et aux rémunérations. En effet à cette date, la situation peut être considérée comme stabilisée.

Concernant les autres thématiques abordées, lorsqu'une période d'observation est nécessaire, les éléments sont exprimés sur l'année civile 2021.

Néanmoins, pour des raisons de disponibilité de l'information, certaines données peuvent porter sur l'année universitaire 2020/2021.

L'Université de Strasbourg

Chiffres clés 2021

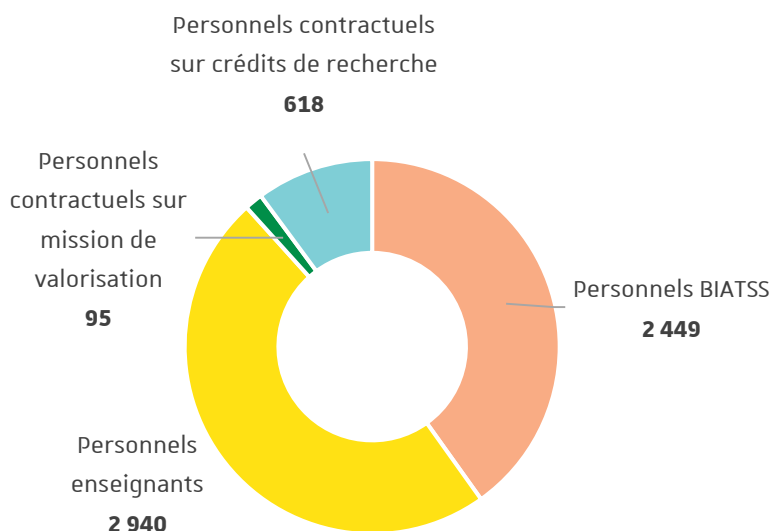
12 ans

création de l'Université de Strasbourg

Le 1^{er} janvier 2009, les trois universités strasbourgeoises, Louis Pasteur, Robert Schuman, Marc Bloch et l'IUFM d'Alsace, fusionnaient en une seule et même entité : l'Université de Strasbourg.

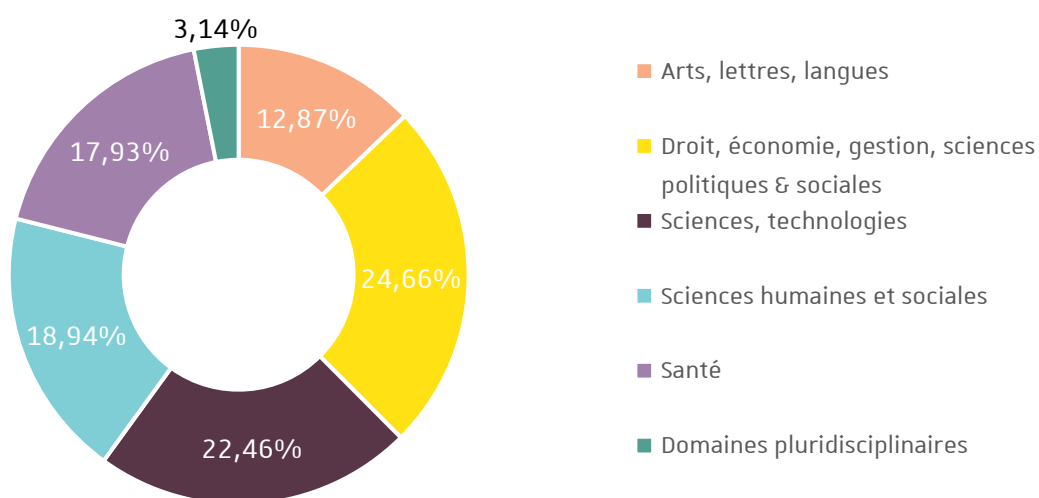
		Effectifs
6 102	personnels employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2021	
		3 284 titulaires, 2 818 contractuels.

Effectifs de l'Université de Strasbourg au 31/12/2021



		Etudiants	
56 875	étudiants pour l'année universitaire 2020/2021		
dont 20% d'étudiants internationaux			

Répartition des étudiants de l'année universitaire 2020/2021 par domaine



		Patrimoine	
153	bâtiments	répartis sur	8
pour une superficie égale à		546 537	m ² surface de plancher (SDP)

UFR, facultés, instituts et écoles dispensant des enseignements dans les principaux secteurs disciplinaires de l'enseignement supérieur.

◆ Arts, lettres, langues

- Faculté des arts
- Faculté des lettres
- Faculté des langues

◆ Droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales

- Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
- Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ)
- Ecole de management Strasbourg (EM Strasbourg)
- Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG)
- Sciences Po Strasbourg
- Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
- Institut du travail (IDT)

◆ Sciences humaines et sociales

- Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
- Faculté de géographie et d'aménagement
- Faculté de psychologie
- Faculté de philosophie
- Faculté de théologie catholique
- Faculté de théologie protestante
- Faculté des sciences du sport
- Faculté des sciences historiques
- Faculté des sciences sociales

◆ Sciences, technologies

- Ecole et observatoire des sciences de la terre (EOST)
- Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux (ECPM)
- Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS)
- Faculté de chimie
- Faculté de physique et ingénierie
- Faculté des sciences de la vie
- Institut universitaire de technologie de Haguenau
- Institut universitaire de technologie Louis Pasteur
- Institut universitaire de technologie Robert Schuman
- Observatoire astronomique de Strasbourg
- Télécom Physique Strasbourg
- UFR de mathématique et d'informatique

◆ Santé

- Faculté de chirurgie dentaire
- Faculté de médecine, maïeutique et sciences pour la santé
- Faculté de pharmacie

					Structuration de la recherche	
70	unités de recherche	6	unités de service	1	unité de service & de recherche	
				6	structures fédératives de recherche	

Ces unités de recherche se répartissent en trois grands domaines disciplinaires :

1. Domaine I : Droit, économie, gestion et sciences humaines et sociales, 30 unités.
2. Domaine II : Sciences et technologies, 17 unités
3. Domaine III : Vie et santé, 30 unités

Fonctionnement de l'Université de Strasbourg

1

Président

L'Université de Strasbourg est dirigée par un Président, assisté dans ses fonctions par les membres du bureau qui sont : les Vice-président.e.s, les Vice-président.e.s délégué.e.s, la Directrice générale des services, les Directeurs généraux des services adjoints, le Directeur de cabinet et l'Agent comptable.

1

Premier Vice-président

14

Vice-président.e.s

Chaque Vice-président.e (VP) a en charge un domaine de fonctionnement de l'Université :

- le Premier Vice-président et Vice-président « Relations avec le monde socio-économique et valorisation »
- la Vice-présidente « Formation et parcours de réussite »
- le Vice-président « Recherche, formation doctorale et science ouverte »
- la Vice-présidente « Prospective et actions stratégiques »
- la Vice-présidente « Ressources humaines et dialogue social »
- la Vice-présidente « Finances »
- le Vice-président « Politique numérique et démarche qualité »
- la Vice-présidente « Europe et relations internationales »
- le Vice-président « Partenariats académiques et gouvernance »
- le Vice-président « Patrimoine »
- le Vice-président « Développement durable et responsabilité sociétale »
- la Vice-présidente « Egalité, parité, diversité »
- le Vice-président « Culture, science-société et actions solidaires »
- le Vice-président « Politique hospitalo-universitaire et territoriale en santé »
- le Vice-président « Vie universitaire »

1

Directrice générale des services

La direction de l'Université de Strasbourg compte également une Directrice générale des services (DGS). Placée sous l'autorité du Président, elle est au centre du pilotage de l'établissement, coordonne les activités opérationnelles entre les services centraux, en lien avec les composantes de formation, et se porte garant aussi bien de la qualité du service rendu aux interlocuteurs internes et externes, que de la mise en œuvre de la stratégie définie par la Présidence et portée par les Vice-président.e.s.

3	1	Directeur général des services adjoint
	2	Directrices générales des services adjointes

La Directrice générale des services est assistée par trois Directeurs généraux des services adjoints (DGSA) :

- une Directrice générale des services adjointe gestion des ressources qui anime et coordonne l'ensemble des directions et services qui constituent le **pôle Gestion des ressources** de l'Université de Strasbourg ;
- un Directeur général des services adjoint d'appui aux missions formation – vie étudiante – relations avec les composantes – documentation et internationalisation, qui anime et coordonne l'ensemble des directions, services et cellules qui constituent le **pôle Appui aux missions formation – vie étudiante – relations avec les composantes – documentation et internationalisation** de l'Université de Strasbourg ;
- une Directrice générale des services adjointe d'appui aux missions recherche – innovation – partenariats – valorisation – développement durable et responsabilité sociétale, qui anime et coordonne l'ensemble des directions, services et cellules qui constituent le **pôle Appui aux missions recherche – innovation – partenariats – valorisation – développement durable et responsabilité sociétale** de l'Université de Strasbourg.

(mis à jour au 01/09/2022)

27	Services centraux et communs
-----------	-------------------------------------

Les services centraux de l'université assurent le fonctionnement administratif et technique de l'université. Ils sont un relais essentiel au sein de l'université entre les enseignants, les chercheurs, les étudiants et le public extérieur. Ils se répartissent de la manière suivante :

Le pôle de gestion des ressources, coordonné et animé par la Directrice générale des services adjointe gestion des ressources, est composé des directions et services suivants :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ‣ Direction des finances (DFi) ‣ Direction du patrimoine immobilier (DPI) ‣ Direction des affaires logistiques intérieures (DALI) ‣ Service prévention sécurité environnement (SPSE) ‣ Direction du numérique (DNum) | <ul style="list-style-type: none"> ‣ Service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI) ‣ Service de santé au travail (SST) ‣ Service social des personnels ‣ Service pour la promotion de l'action sociale (SPACS) ‣ Service des archives |
|--|--|

Le pôle d'appui aux missions formation – vie étudiante – relations avec les composantes – documentation et internationalisation, coordonné et animé par le directeur général des services adjoint en appui aux missions, est composé des directions et services suivants :

- Service des bibliothèques (SBU)
- Direction des relations internationales (DRI)
- Service de la vie universitaire (SVU)
- Service de santé universitaire (SSU)
- Service des sports
- Service universitaire de l'action culturelle (SUAC)
- Direction des études et de la scolarité (DES)
- Institut de développement et d'innovation pédagogiques (Idip)
- Espace avenir (orientation - stage - emploi)
- Service formation continue (SFC)
- Cellule Epicur

Le pôle d'appui aux missions recherche – innovation – partenariats – valorisation – développement durable et responsabilité sociétale, coordonné et animé par la directrice générale des services adjointe en appui aux missions, est composé des directions et services suivants :

- Direction de la recherche et de la valorisation (DIREV)
- Projet OPUS
- Mission DDRS
- Service relations Alumni (SRA)
- Jardin des sciences
- Fondation Presses universitaires de Strasbourg

(mis à jour au 01/09/2022)

7

Services et structures rattachés à la Présidence et à la Direction générale des services

Aux services centraux se rajoutent des services, structures diverses et personnes directement rattachés à la Présidence et à la Direction générale des services.

- Cabinet de la présidence
- Agence comptable
- Direction générale des services
- Service de la communication
- Mission Prospective et Stratégie (MIPS)
- Direction du Pilotage et de l'Amélioration Continue (DPAC)
- Direction des ressources humaines (DRH)

(mis à jour au 01/09/2022)

La Fondation Université de Strasbourg est une fondation de coopération scientifique, reconnue d'utilité publique, qui a vu le jour en octobre 2008, suite à l'adoption de la loi sur l'autonomie des universités et a vu ses statuts modifiés en 2012. Outil de promotion et de développement de l'Université de Strasbourg et des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, elle soutient l'excellence, la pluridisciplinarité, la créativité et l'innovation de ses deux fondateurs.

La Fondation pour la Recherche en Chimie est une fondation de coopération scientifique, reconnue d'utilité publique, créée en mars 2007. Sur décision stratégique de l'Etat de renforcer les pôles d'excellence en recherche publique française, elle a pour missions d'aider à développer la recherche en chimie de l'Université de Strasbourg et du CNRS à Strasbourg, déjà reconnue à l'international (classée 1ère dans l'Union Européenne selon le classement de Shanghai 2020) et d'intensifier ses interactions avec le monde socio-économique.

Une spécificité de l'Université de Strasbourg est la création de collégiums. Organes de coordination entre la Présidence et les composantes de formation, les collégiums fédèrent les 35 composantes de formation et 77 unités de recherche et/ou de service. Le collégium donne des avis sur les dossiers relatifs à l'offre de formation, aux programmes de recherche et aux moyens associés. Il anime et renforce le lien entre la formation et la recherche, et suscite l'émergence de formations et de thématiques innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines. À ce titre, il veille au développement de programmes disciplinaires ou pluridisciplinaires avec d'autres collégiums.

Les 9 collégiums sont les suivants :

- Arts - Langues - Lettres
- Droit - Administration - Sociétés
- Education et formation
- Journalisme & études politiques
- Sciences
- Sciences économiques & management
- Sciences humaines & sociales
- Sciences - Ingénierie - Technologie
- Vie & santé

A decorative graphic on a teal background consisting of a series of colored squares arranged in a staircase pattern. The colors include black, yellow, green, purple, white, and orange. The squares are scattered across the page, with some forming distinct diagonal lines and others appearing more randomly.

1. L'emploi

Les clés pour comprendre

◆ **Agent**

Synonyme de membre du personnel. Est agent sur une période tout individu possédant soit une carrière, soit un contrat de travail géré dans l'établissement.

- ▶ Agent fonctionnaire : agent public de l'Etat, titulaire ou stagiaire
- ▶ Agent contractuel ou non titulaire : agent non titulaire de l'Etat ayant un contrat de travail

◆ **Catégorie fonction publique**

Dans la fonction publique, les statuts particuliers définissent la catégorie à laquelle appartient un corps. Un corps donné appartient à une et une seule catégorie. Il existe aujourd'hui 3 catégories (A, B et C).

◆ **Corps**

Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades.

◆ **Grade**

Subdivision hiérarchique du corps fixée par le statut particulier duquel il relève.

◆ **Equivalent temps plein (ETP)**

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. Il est procédé à des sommes d'ETP pour connaître le potentiel d'un établissement. L'effectif exprimé en ETP peut ainsi être inférieur au nombre d'agents.

En 2021, l'Université de Strasbourg emploie 6 102 personnels.

Les personnels titulaires appartiennent à des corps qui comprennent un ou plusieurs grades et sont classés, selon leur niveau de recrutement, en trois catégories. Quant aux personnels contractuels ils sont généralement assimilés à des corps.

Parmi les personnels de l'Université, on distingue :

- les enseignants et enseignants-chercheurs (catégorie A),
- les BIATSS : les personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (catégorie A, B ou C).

Les différents indicateurs présentés dans ce chapitre soulignent l'évolution de la cartographie des emplois de l'université.

Le plafond d'emplois

Depuis le 1er janvier 2009, l'Université de Strasbourg a accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) prévue dans la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU).

L'article L.712-9 du Code de l'éducation prévoit que « les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer ».

Le plafond d'emplois global est voté lors du Conseil d'administration et est composé :

- du plafond Etat fixé par le ministère et correspondant aux emplois financés par l'Etat ;
- du plafond interne fixé et financé par l'université.

L'ETPT (équivalent temps plein travaillé) est l'unité retenue pour fixer le plafond d'emplois et décompter les emplois des établissements d'enseignement supérieur. La consommation d'un emploi résultant de son occupation est fonction de la quotité de temps de travail de l'agent (temps plein, temps partiel, etc.) et sa durée d'emploi sur l'année (date de recrutement, date de fin de contrat, durée d'absence sur l'année pour divers motifs, etc.).

La consommation annuelle des ETPT est égale à la moyenne des consommations mensuelles des ETPT. Ainsi, une consommation mensuelle d'ETPT peut-elle être supérieure au plafond tant que la moyenne annuelle reste inférieure ou égale au plafond d'emplois.

Le plafond global des emplois de l'Université de Strasbourg, voté lors du deuxième budget rectificatif 2021 par son Conseil d'Administration, se décompose ainsi :

		Emplois sous plafond Etat (A)	Financés sur ressources propres (B)	Global (C) (C) = (A) + (B)	Global Rappel 2020	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 809	1 809	1 809	
		CDI	22	50	72	64
	Non permanents	CDD	803	444	1 247	1 235
	Sous-total		2 634	494	3 128	3 108
BIATSS	Permanents	Titulaires	1 510	1 510	1 527	
		CDI	128	163	291	266
	Non permanents	CDD	320	629	949	853
	Sous-total		1 958	792	2 750	2 646
Total		4 592	1 286	5 878	5 754	
				Plafond global des emplois voté par le CA		

Rappel du plafond des emplois fixés par l'Etat	4 592
--	-------

- **Focus sur l'évolution de la consommation en ETPT des personnels titulaires**

	Moyenne ETPT 2020	Moyenne ETPT 2021	Evolution 2020/2021
Enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés	1 785	1 787	+ 2
Personnels BIATSS	1 465	1 432	- 33
Total Titulaires	3 250	3 219	- 31

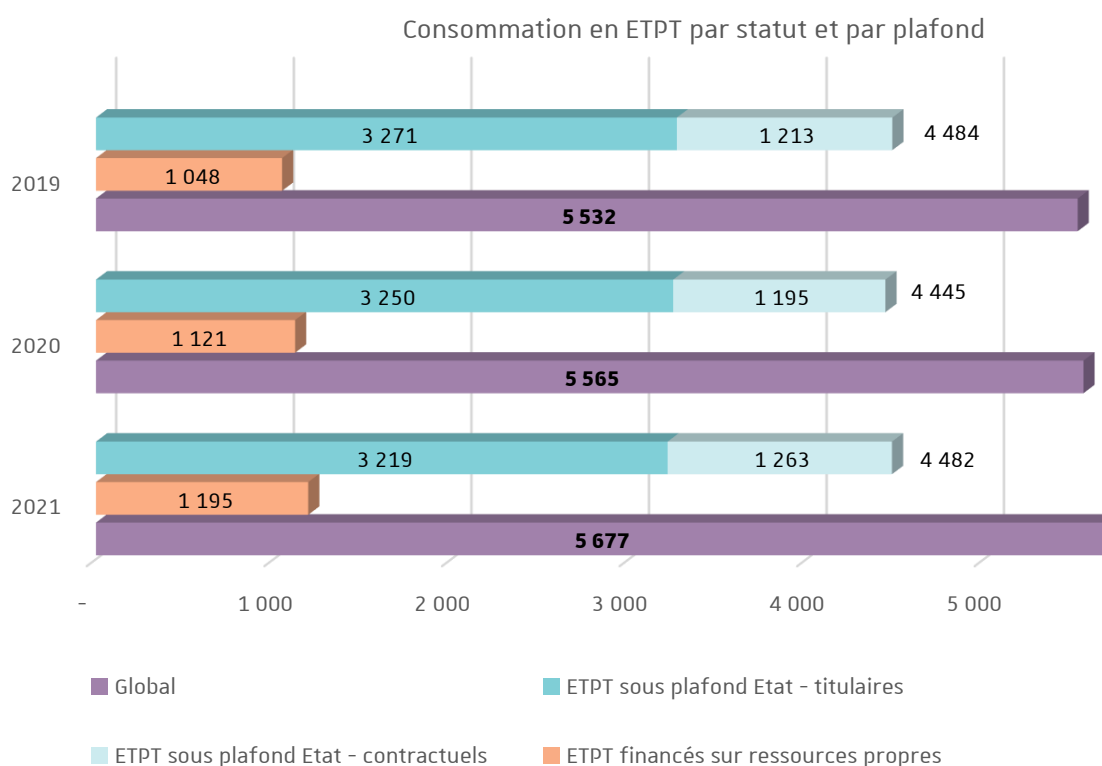
Les clés pour comprendre

◆ Emploi

Support ouvert sur un programme budgétaire de l'Etat et délégué à un établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou agent contractuel).

◆ Emploi reconnu permanent par le Conseil d'Administration

Cette notion renvoie à la démarche de reconnaissance par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg, après avis du Comité Technique d'Etablissement, du caractère permanent de la mission assurée par des agents contractuels. Ce type d'emploi est à la fois pris en charge sur le plafond des emplois ETAT ainsi que celui financé sur ressources propres



Synthèse de la consommation des emplois et taux d'occupation

	Catégorie d'emploi	Volumétrie des emplois occupés au 31/12/2021			Taux d'occupation	
		Titulaires	Contractuels	Total		
PLAFOND 1 (Etat)	Emplois d'enseignants	Emplois enseignants-chercheurs	1 282	119	1 401	94,7%
		Emplois enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	254	8	262	95,3%
		Emplois enseignants 2nd degré	263	27	290	95,4%
		Emplois enseignants du 1er degré	5	0	5	71,4%
		Emplois de contractuels hospitalo-universitaires		175	175	97,8%
		Emplois enseignants sur mission à caractère permanent		3	3	42,9%
		Emplois autres emplois d'enseignants *		586	586	88,5%
	Sous-total emplois enseignants		1 804	918	2 722	93,4%
	Emplois BIATSS	ITRF	1 142	178	1 320	93,4%
		AENES	208	66	274	88,4%
		Bibliothèques	100	10	110	98,2%
		Médicaux et sociaux	9	3	12	92,3%
		Emplois BIATSS sur mission à caractère permanent		109	109	63,7%
	Sous-total emplois BIATSS		1 459	366	1 825	90,3%
TOTAL emplois occupés PLAFOND 1		3 263	1 284	4 547	92,2%	
4 592	Consommation en ETPT sur le plafond 1		3 219	1 263	4 482	
PLAFOND 2 (Ressources propres)	Emplois contractuels	Emplois enseignants sur mission à caractère permanent		57	57	95,0%
		Emplois BIATSS sur mission à caractère permanent		155	155	91,7%
	TOTAL emplois occupés PLAFOND 2			212	212	92,6%
1 286	Consommation en ETPT sur le plafond 2			1 195	1 195	
	TOTAL des emplois occupés enseignants et BIATSS		3 263	1 496	4 759	92,2%
5 878	Consommation globale en ETPT sur l'année 2021		3 219	2 458	5 677	

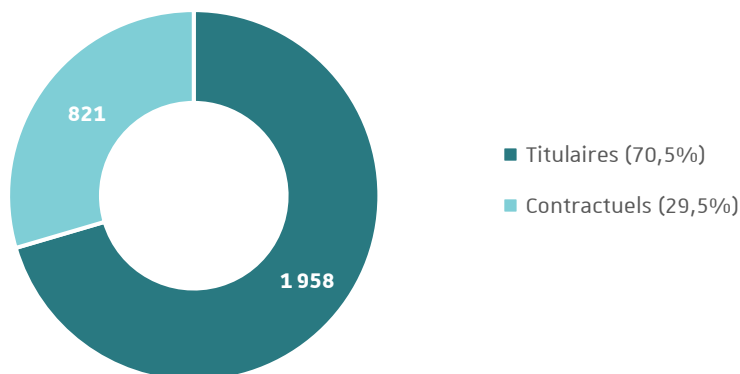
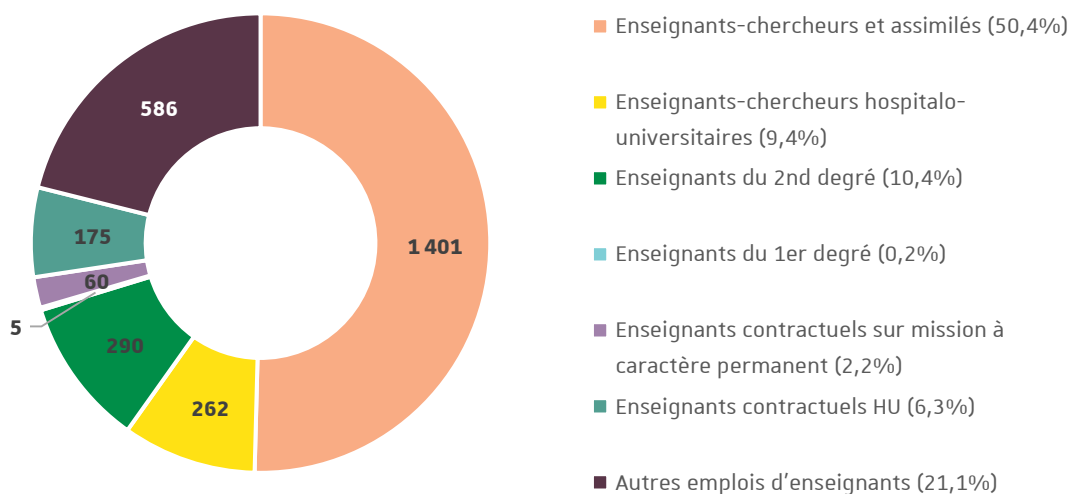
* ATER, maîtres de langues, lecteurs, doctorants et personnels associés

Le nombre d'emplois consommé diffère de la consommation en ETPT. En effet, certains agents décomptent de l'ETPT mais n'occupent pas de support budgétaire. Certaines missions contractuelles sont financées sur des ressources propres ou spécifiques et ne reposent pas sur un support. En outre, l'ETPT est une unité de décompte proportionnelle à l'activité des agents, elle est donc mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Consommation d'emplois d'enseignants : chiffres clés

2 779	emplois d'enseignants sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (2 714 en 2020).	
<ul style="list-style-type: none"> • 2 722 plafond 1 • 57 plafond 2 	1 401	emplois d'enseignants-chercheurs (1 388 en 2020)
	262	emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires (263 en 2020)
	290	emplois d'enseignants du second degré (292 en 2020)
	5	emplois d'enseignants du premier degré (6 en 2020)
	175	emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires (140 en 2020)
	60	emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnu par le CA (54 en 2020)
	586	autres emplois d'enseignants contractuels (571 en 2020)

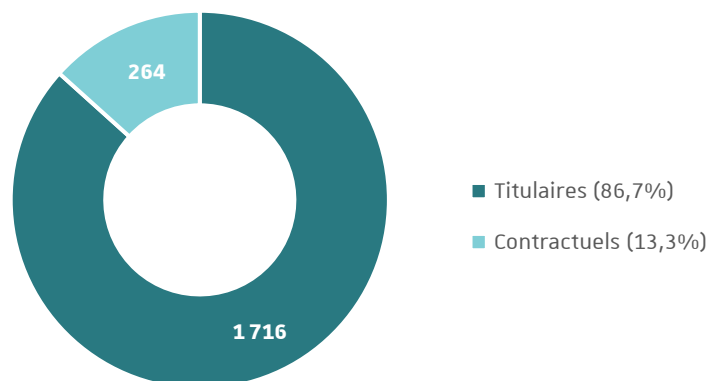
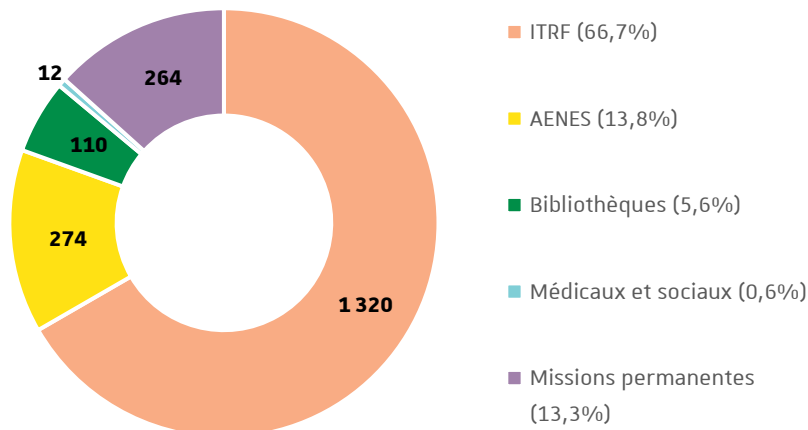
Répartition des emplois enseignants consommés au 31/12/2021



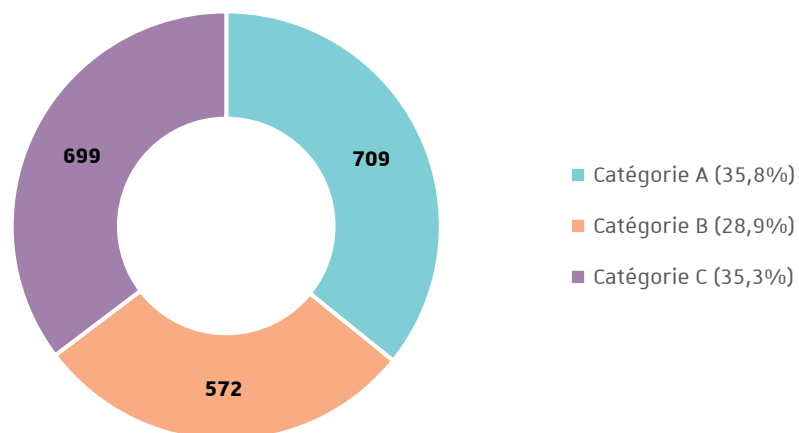
Consommation d'emplois BIATSS : chiffres clés

1 980	emplois BIATSS sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (1 985 en 2020).	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 825 plafond 1 • 212 plafond 2 	1 320	emplois d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation (1 320 en 2020)
	274	emplois de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (276 en 2020)
	110	emplois de la filière des bibliothèques (110 en 2020)
	12	emplois médicaux & sociaux (13 en 2020)
	264	emplois BIATSS sur mission à caractère permanent reconnus par le CA (266 en 2020)

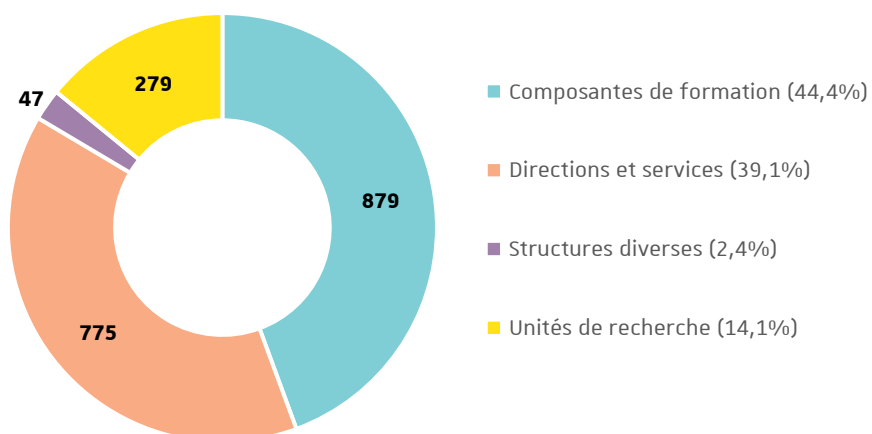
Répartition des emplois BIATSS consommés au 31/12/2021



Emplois BIATSS par catégorie



Emplois BIATSS par type de structure



B Emplois enseignants

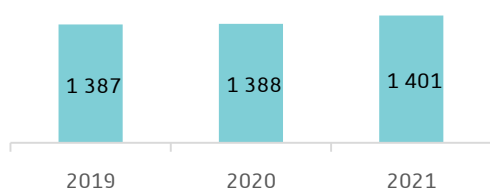
B.1 Consommation d'emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés

1 401

emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (1 388 en 2020).

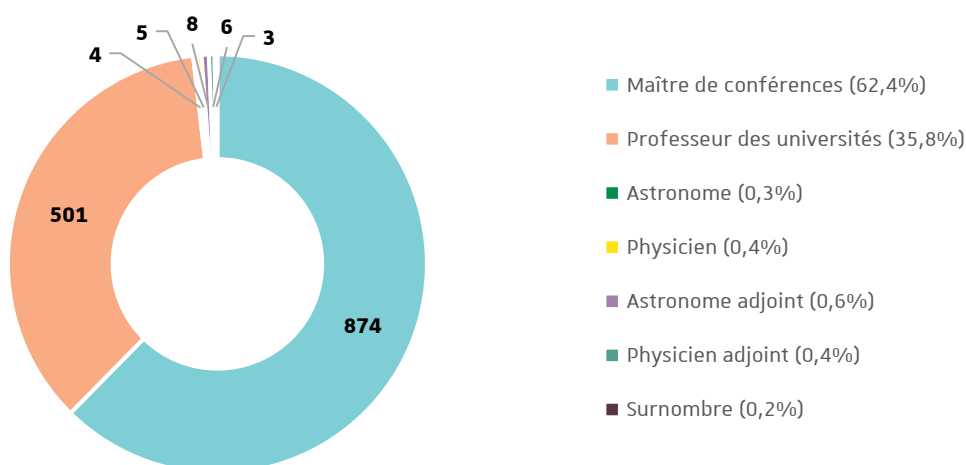
Les emplois de maîtres de conférences et assimilés (astronomes adjoints et physiciens adjoints) représentent 63,4% des supports d'enseignants.

Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés



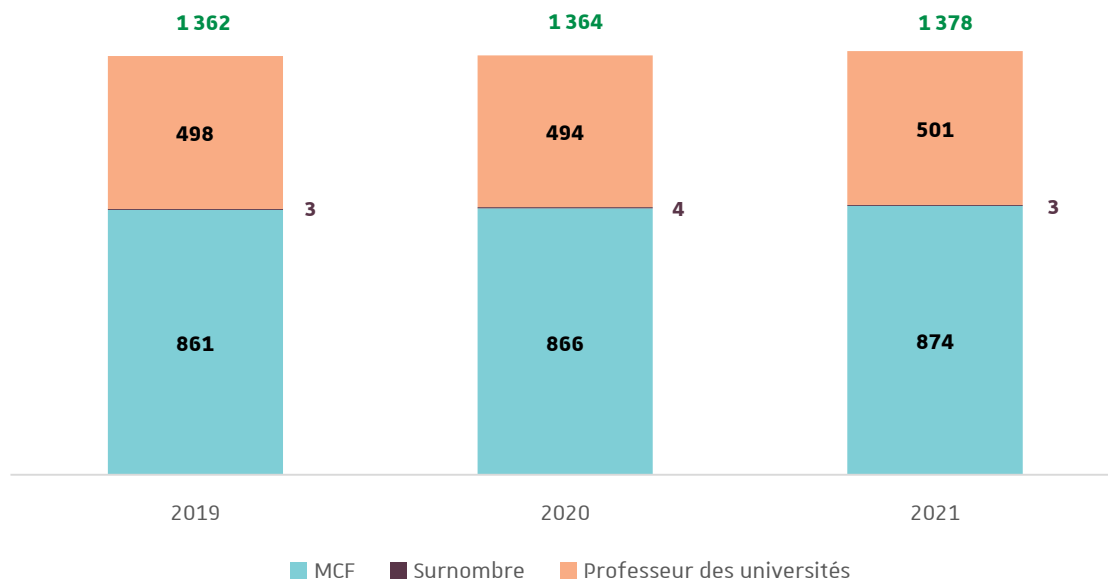
Le niveau de consommation des emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés a légèrement augmenté entre 2019 et 2021.

Répartition de la consommation d'emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés



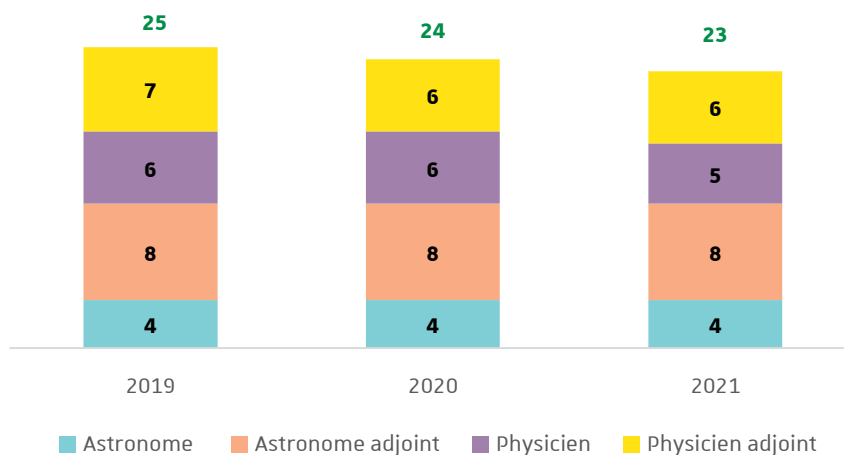
En 2021, la consommation d'emplois de maîtres de conférences & assimilés (astronomes adjoints et physiciens adjoints), avec 888 emplois consommés, représente 63,4% des supports occupés, tandis que la consommation d'emplois de professeurs des universités (y compris surnombre) & assimilés (astronomes et physiciens), avec 513 emplois occupés en représente 36,6%.

▪ **Evolution du nombre d'emplois consommés de professeur des universités, surnombre et maître de conférences de 2019 à 2021**



Le nombre d'emplois de professeur des universités et de maître de conférences occupé a augmenté entre 2019 et 2021 (+16).

▪ **Evolution de la consommation du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs assimilés de 2019 à 2021**



Le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs assimilés est resté stable sur les 3 dernières années.

■ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	Professeur des universités	Surnombre	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Total
Composantes de formation								
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	1				3			4
Centre universitaire d'enseignement du journalisme	1				6			7
Ecole de management de Strasbourg	10				14			24
Ecole et observatoire des sciences de la terre	13			5	17		6	41
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	21				20			41
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	9				10			19
Faculté de chimie	27				30			57
Faculté de chirurgie dentaire	1				1			2
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	46				45			91
Faculté de géographie et d'aménagement	9				14			23
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	1				9			10
Faculté de pharmacie	19				41			60
Faculté de philosophie	3	1			7			11
Faculté de physique et ingénierie	40				52			92
Faculté de psychologie	10				25			35
Faculté de théologie catholique	12				15			27
Faculté de théologie protestante	14				5			19
Faculté des arts	12				23			35
Faculté des langues	29				79			108
Faculté des langues - ITIRI					1			1
Faculté des langues - LansAD					2			2

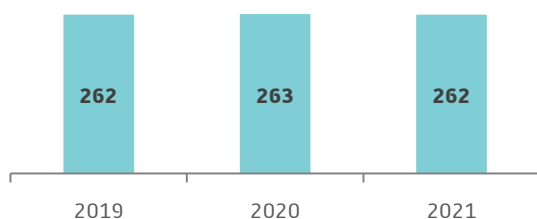
	Professeur des universités	Surnombre	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Total
Composantes de formation								
Faculté des lettres	20				26			46
Faculté des sciences de la vie	30				66			96
Faculté des sciences du sport	7				20			27
Faculté des sciences économiques et de gestion	15				31			46
Faculté des sciences historiques	21	1			30			52
Faculté des sciences sociales	13	1			32			46
Institut de préparation à l'administration générale	1				3			4
Institut du travail	1				7			8
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	11				31			42
IUT de Haguenau	4				10			14
IUT Louis Pasteur	6				32			38
IUT Robert Schuman	10				55			65
Observatoire astronomique de Strasbourg	3		4		4	8		19
Sciences Po Strasbourg	19				20			39
Télécom physique Strasbourg	16				26			42
UFR de mathématique et d'informatique	37				61			98
Sous-total	492	3	4	5	873	8	6	1 391
Structures diverses								
Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	6							6
Unistra	3							3
Centre de neurochimie					1			1
Sous-total	9				1			10
Total	501	3	4	5	874	8	6	1 401
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>	35,8%	0,2%	0,3%	0,4%	62,4%	0,6%	0,4%	100,0%

B.2 La consommation d'emplois enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires

262

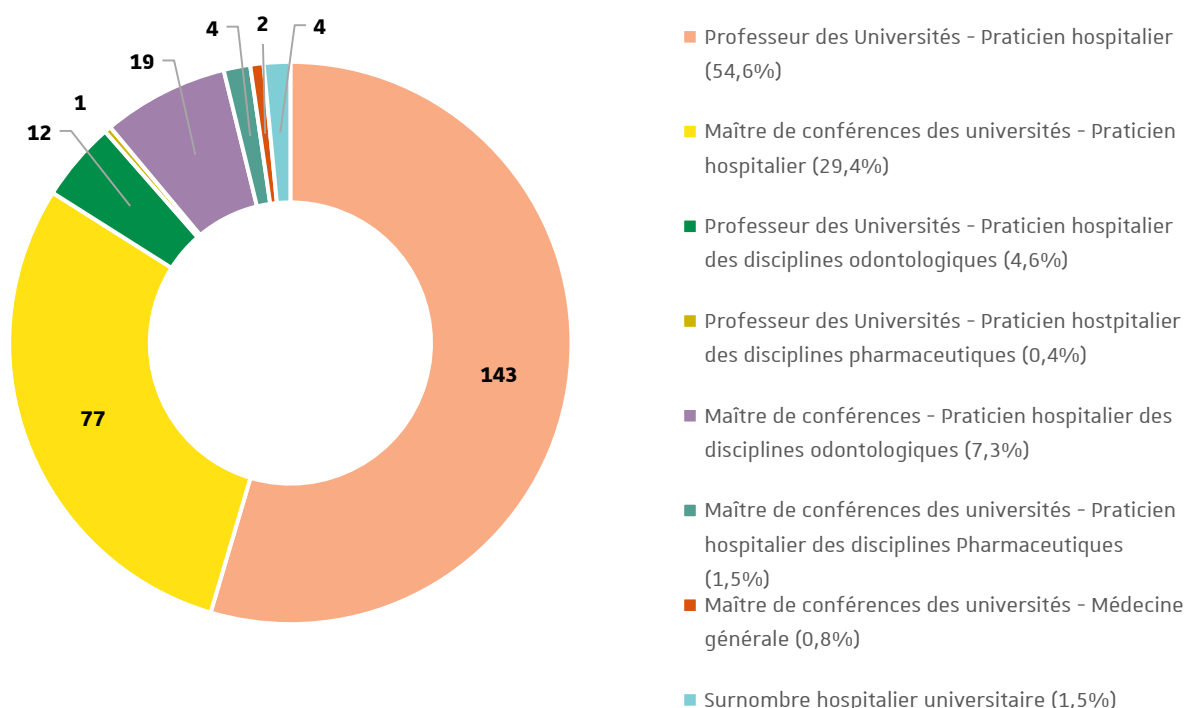
emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021
(263 en 2020).

Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



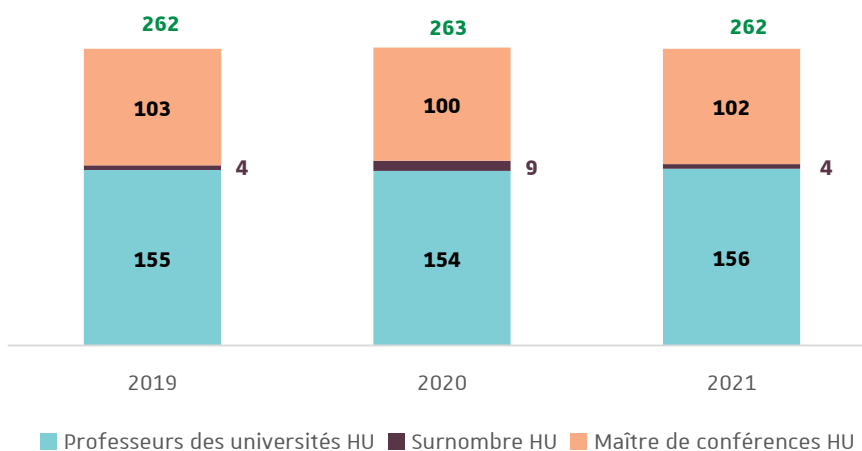
Le nombre d'emplois occupé d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires est stable entre 2019 et 2021.

Répartition de la consommation d'emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



Plus de la moitié des emplois occupés d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires concernent des supports de professeurs.

▪ **Evolution du nombre d'emplois consommés d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires**



▪ **Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021**

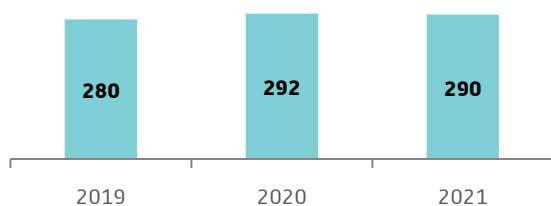
	Professeur des Universités - Praticien hospitalier	Professeur des Universités - Praticien hospitalier des disciplines odontologiques	Professeur des Universités - Praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	Surnombre hospitalier universitaire	Maître de conférences des universités - Médecine générale	Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier	Maître de conférences - Praticien hospitalier des disciplines odontologiques	Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	Total
Composantes de formation									
Faculté de chirurgie dentaire		11					19		30
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	141	1		4	2	77			225
Faculté de pharmacie	2		1					4	7
Total	143	12	1	4	2	77	19	4	262

B.3 La consommation d'emplois d'enseignants du second degré

290

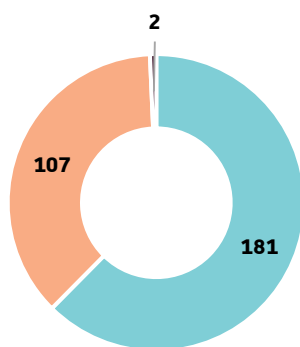
emplois d'enseignants du second degré sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (292 en 2020).

Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants du second degré



La consommation d'emplois d'enseignants du second degré a augmenté entre 2019 et 2021 (+12). Cette augmentation est notamment liée aux financements versés à l'établissement dans le cadre de la loi ORE et la licence Sciences pour la santé (L1SPS), qui ont permis de nouveaux recrutements.

Répartition de la consommation d'emplois d'enseignants du second degré



- Professeur agrégé (62,4%)
- Professeur certifié (36,9%)
- Professeur de lycée professionnel (0,7%)

Les emplois de professeurs agrégés et professeurs certifiés représentent la majorité des emplois du 2nd degré de l'Université de Strasbourg (288 emplois sur 290).

▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

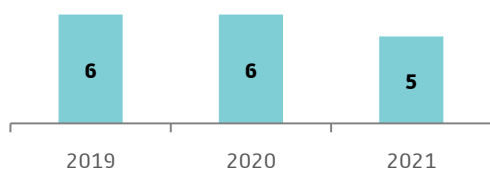
	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Total
Composantes de formation				
Ecole de management de Strasbourg	1	1		2
Ecole et observatoire des sciences de la terre	3			3
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	2	2		4
Faculté de chimie	3			3
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	9	5		14
Faculté de physique et ingénierie	8	1		9
Faculté de psychologie		1		1
Faculté de théologie catholique	2			2
Faculté des arts	8	1		9
Faculté des langues	7	3		10
Faculté des langues - ITIRI		1		1
Faculté des langues - LanSAD	17	19	2	38
Faculté des lettres	4	1		5
Faculté des sciences de la vie	7			7
Faculté des sciences du sport	14	9		23
Faculté des sciences économiques et de gestion	3	3		6
Faculté des sciences historiques	4			4
Faculté des sciences sociales	1			1
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	24	20		44
IUT de Haguenau	12	5		17
IUT Louis Pasteur	17	9		26
IUT Robert Schuman	18	19		37
Sciences Po Strasbourg	4	1		5
Télécom physique Strasbourg	2			2
UFR de mathématique et d'informatique	5			5
Sous-total	175	101	2	278
Directions et services				
Service des sports	6	5		11
Sous-total	6	5		11
Structures diverses				
Institut international d'études françaises		1		1
Sous-total		1		1
Total	181	107	2	290

B.4 La consommation d'emplois d'enseignants du premier degré

5

emplois d'enseignants du premier degré sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (6 en 2020).

Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants du premier degré



La consommation d'emplois du premier degré affectés à l'Université de Strasbourg est stable entre 2019 et 2021 (-1).

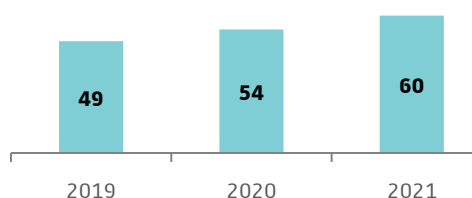
Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	Professeur des écoles	Total
Composantes de formation		
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	5	5
Total	5	5

B.5 La consommation d'emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnu par le Conseil d'Administration (CA) de l'Unistra

60	emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (54 en 2020).		
-----------	---	--	--

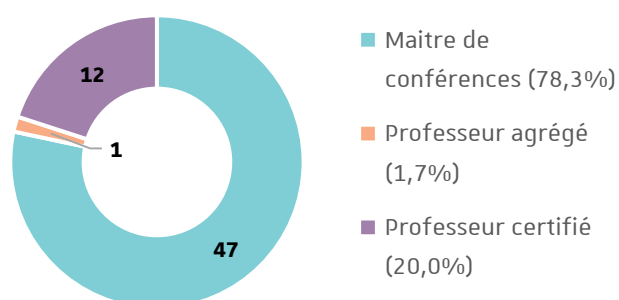
- **Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent**



Les emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnus par le CA augmentent régulièrement.

- **Répartition des consommations d'emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent**

Les emplois de maîtres de conférences représentent 78,3% de la consommation des emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnus par le CA avec 47 emplois ; les emplois de professeurs du second degré représentent 21,7% avec 13 emplois.



▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

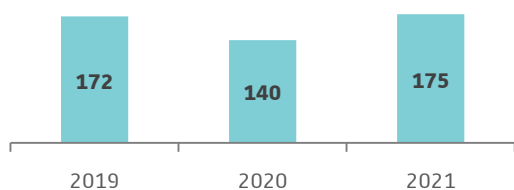
	Maître de conférences	Professeur agrégé	Professeur certifié	Total
Composantes de formation				
Ecole de management de Strasbourg	47			47
Faculté des langues			1	1
Faculté des langues - LanSAD			1	1
Sciences Po Strasbourg		1		1
Sous-total	47	1	2	50
Structures diverses				
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation			10	10
Sous-total			10	10
Total général	47	1	12	60

B.6 La consommation d'emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires

175

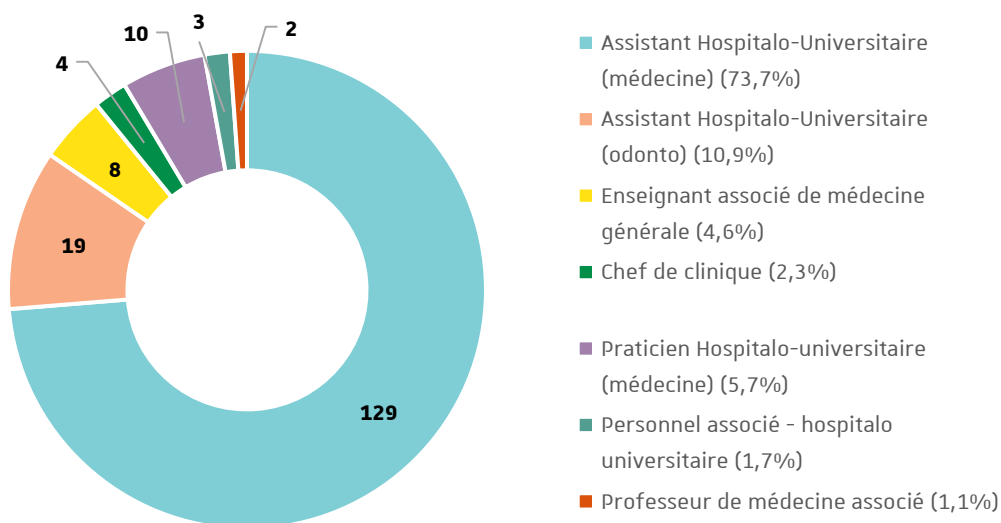
emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (140 en 2020).

Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires



Les emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires occupés ont diminué entre 2019 et 2020, mais augmente à nouveau en 2021.

Répartition de la consommation d'emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires



84,6 % des emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires consommés sont des emplois d'assistants hospitalo-universitaires (disciplines médicales et odontologiques confondues).

▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

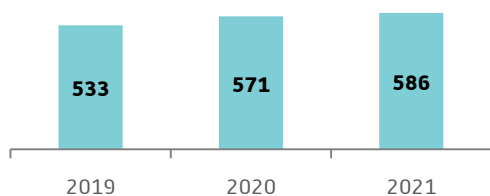
	Assistant Hospitalo-Universitaire (médecine)	Assistant Hospitalo-Universitaire (odonto)	Chef de clinique	Enseignant associé de médecine générale	Personnel associé - hospitalo universitaire	Praticien Hospitalo-universitaire (médecine)	Professeur de médecine associé	Total
Faculté de chirurgie dentaire		19					2	21
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	128		4	8	3	10		153
Faculté de pharmacie	1							1
Total	129	19	4	8	3	10	2	175

B.7 La consommation des autres emplois d'enseignants contractuels

586

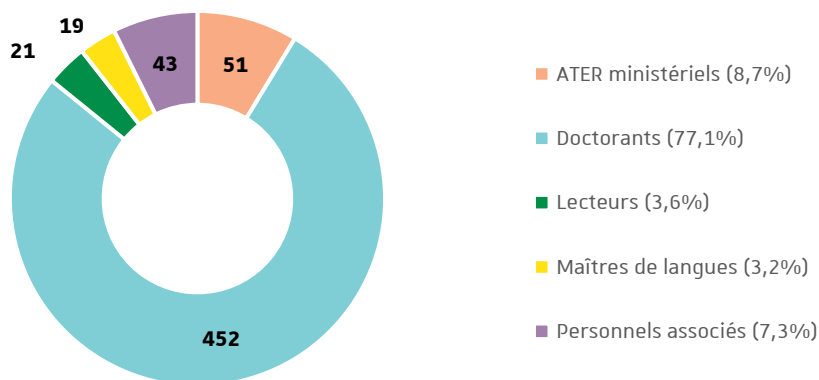
autres emplois d'enseignants contractuels sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (571 en 2020).

Evolution de la consommation d'autres emplois d'enseignants contractuels



Les autres emplois d'enseignants contractuels consommés ont augmenté en entre 2019 et 2021. Cette augmentation est due à la prolongation des emplois (notamment doctorants) autorisée par le ministère dans le cadre de la situation sanitaire liée à la COVID 19.

Répartition de la consommation d'autres emplois d'enseignants contractuels



Les emplois de doctorants représentent la majeure partie de la consommation des autres emplois d'enseignants contractuels avec 77,1%.

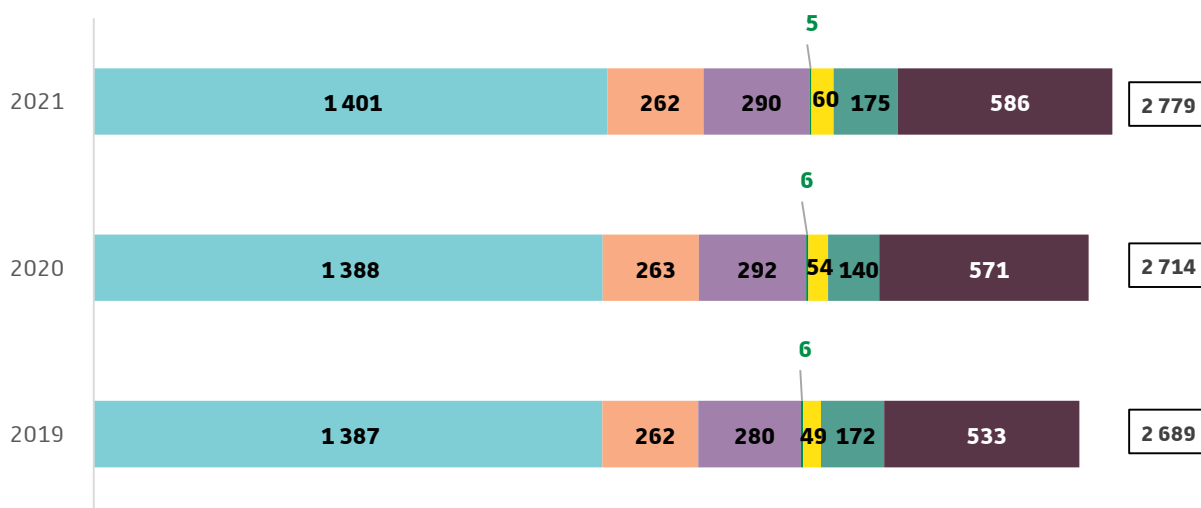
▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	ATER ministériels	Doctorants	Lecteurs	Maîtres de langues	Personnels associés	Total
Composantes de formation						
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle					1	1
Centre universitaire d'enseignement du journalisme					4	4
Ecole de management Strasbourg		4		1		5
Ecole et observatoire des sciences de la terre		11				11
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	1	17				18
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg		3				3
Faculté de chimie		34				34
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	11	25		3	1	40
Faculté de géographie et d'aménagement	1	1			1	3
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé		17			1	18
Faculté de pharmacie		18			2	20
Faculté de philosophie		4				4
Faculté de physique & ingénierie		42			2	44
Faculté de psychologie	1	16			5	22
Faculté de théologie catholique		6				6
Faculté de théologie protestante		6				6
Faculté des arts	2	6			1	9
Faculté des langues	5	11	18	14	1	49
Faculté des langues - ITIRI					3	3
Faculté des langues-LansAD			2			2
Faculté des lettres	1	14				15
Faculté des sciences de la vie		103			1	104
Faculté des sciences du sport	2	2			2	6
Faculté des sciences économiques et de gestion		14			1	15
Faculté des sciences historiques		19				19
Faculté des sciences sociales	1	8			3	12
INSPE - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation		3		1	1	5
IUT de Haguenau		3				3
IUT Louis Pasteur	1	3			2	6
IUT Robert Schuman	2	5	1		4	12
Observatoire astronomique		7				7
Sciences Po Strasbourg	5	9			5	19
Télécom physique Strasbourg		11				11
UFR de mathématique et d'informatique	4	26			1	31
Sous-total	37	448	21	19	42	567

	ATER ministériels	Doctorants	Lecteurs	Maîtres de langues	Personnels associés	Total
Directions et services						
Jardin des sciences		1				1
Sous-total		1				1
Structures diverses						
Unistra	14				1	15
Sous-total	14				1	15
Unités de recherche						
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires		2				2
UMR7117 - Archives Henri Poincaré - philosophie et recherches sur les sciences et les technologies		1				1
Sous-total		3				3
Total général	51	452	21	19	43	586

B.8 Evolution des consommations d'emplois d'enseignants

Evolution de la consommation d'emplois d'enseignants-chercheurs & d'enseignants de 2019 à 2021



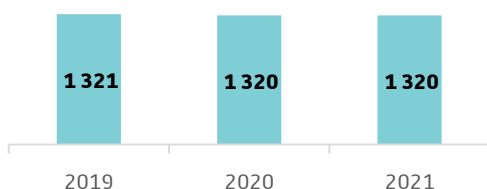
- Enseignants-chercheurs et assimilés
- Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires
- Enseignants du 2nd degré
- Enseignants du 1er degré
- Enseignants contractuels sur mission à caractère permanent
- Enseignants contractuels HU
- Autres emplois d'enseignants

C.1 La consommation des emplois de la filière ITRF

1 320

emplois ITRF sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (1 320 au 31/12/2020), il s'agit de la filière d'emplois la plus importante parmi les emplois dédiés aux personnels non enseignants.

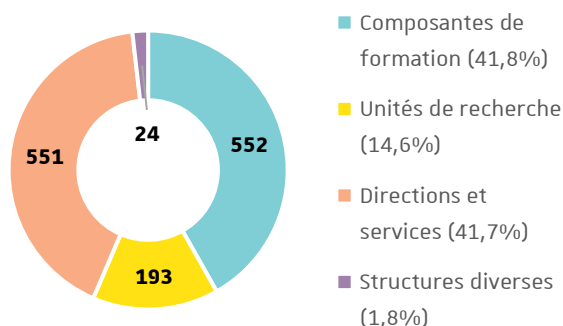
Evolution de la consommation d'emplois ITRF



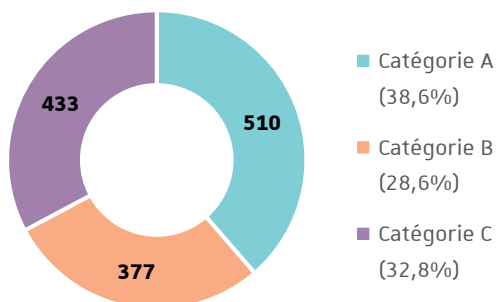
Le niveau de la consommation des emplois ITRF est resté stable entre 2019 et 2021.

La consommation d'emplois ITRF par type de structure

La consommation d'emplois ITRF est répartie entre les composantes de formation (41%), les directions et services (42%), les unités de recherche (15%) et les structures diverses (1%).



La consommation d'emplois ITRF par catégorie



38,6% des emplois ITRF occupés font partie de la catégorie A, 28,6% de la catégorie B et 32,8% de la catégorie C.

▪ Répartition de la consommation des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	Catégorie et corps							Total
	A			Total A	B Technicien	C		
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur			ATRF		
Composantes de formation								
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		1	1		2	1	1	4
Centre universitaire d'enseignement du journalisme		3			3	2	1	6
Ecole de management de Strasbourg		5	2		7	5	2	14
Ecole et observatoire des sciences de la terre	2	4	3		9	4	7	20
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	0	6	1		7	6	10	23
Ecole supérieure de biotechnologie de strasbourg			1		1		1	2
Faculté de chimie	2		1		3	13	12	28
Faculté de chirurgie dentaire		1	1		2	5	8	15
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion		1	1		2	5	15	22
Faculté de géographie et d'aménagement		1	1		2	4	3	9
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	4	18	9		31	25	50	106
Faculté de pharmacie		1	1		2	5	12	19
Faculté de physique et ingénierie		3	3		6	9	6	21
Faculté de psychologie					0	2	4	6
Faculté de théologie catholique			1		1			1
Faculté de théologie protestante			1		1		1	2

	Catégorie et corps						Total
	A			Total A	B Technicien	C ATRF	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur				
Faculté des arts				0	2	6	8
Faculté des langues	1	3		4	6	6	16
Faculté des langues - LansAD		1		1		2	3
Faculté des lettres				0		1	1
Faculté des sciences de la vie		4	2	6	8	19	33
Faculté des sciences du sport		2		2	3	1	6
Faculté des sciences économiques et de gestion		1		1	6	4	11
Faculté des sciences historiques		1		1		3	4
Faculté des sciences sociales				0		3	3
Institut de préparation à l'administration générale				0	2	1	3
Institut du travail		1		1		2	3
Institut international d'études françaises			1	1		1	2
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation		2	5	7	6	26	39
IUT de Haguenau		2	4	6	5	3	14
IUT Louis Pasteur		6	6	12	12	6	30
IUT Robert Schuman		7	2	9	12	8	29
Observatoire astronomique de Strasbourg		2		2	1	2	5
Sciences po Strasbourg		4		4	6	8	18
Télécom physique Strasbourg		4	1	5	4	5	14
UFR de mathématique et d'informatique			1	1	6	7	14
Sous-total	9	84	48	141	165	246	552

	Catégorie et corps							Total
	A				Total A	B Technicien	C ATRF	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur					
Directions et services								
Agence comptable		4	1	5	12	11	28	
Cabinet de la présidence				0	3		3	
Direction de la recherche et de la valorisation	1	10	3	14	7	8	29	
Direction des affaires logistiques intérieures	1	2	2	5	13	50	68	
Direction des études et de la scolarité		5	1	6	7	1	14	
Direction des finances	2	4	3	9	12	17	38	
Direction des relations internationales	1	8	2	11	2	3	16	
Direction des ressources humaines	1	12	4	17	23	19	59	
Direction du numérique	15	63	13	91	27	4	122	
Direction du patrimoine immobilier	4	6	1	11	11	9	31	
Direction du pilotage et de l'amélioration continue	1	7		8			8	
Direction générale des services	1	1	1	3	1		4	
Espace avenir	1	10		11	3	2	16	
Jardin des sciences	1	5	1	7	5	1	13	
Mission prospective et stratégie		1		1			1	
Service de la communication		6	1	7			7	
Service de la formation continue	2	7	1	10	6	3	19	
Service de la vie universitaire		1	1	2	4	3	9	
Service de santé au travail				0		1	1	
Service de santé universitaire			1	1		1	2	
Service des affaires juridiques et institutionnelles		1		1	3		4	

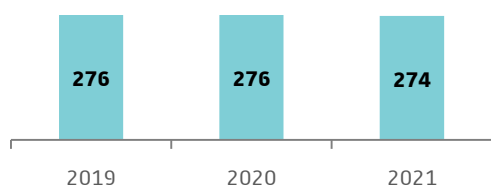
	Catégorie et corps						Total
	A			Total A	B Technicien	C ATRF	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur				
Service des archives		1		1			1
Service des bibliothèques		9	1	10	9	13	32
Service des sports				0	3	3	6
Service pour la promotion de l'action sociale		1		1	1	2	4
Service prévention, sécurité et environnement	1	4	2	7	2	2	11
Service relations alumni	1			1			1
Service universitaire de l'action culturelle			1	1	2		3
Services des sports				0		1	1
Sous-total	33	168	40	241	156	154	551
Structures diverses							
Fédération de recherche Europe en mutation		1	2	3		2	5
Institut de développement et d'innovation pédagogique			2	2			2
Institut international d'études françaises			1	1		1	2
Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace		1	1	2	3	2	7
Pôle européen de gestion et d'économie				0	1	3	4
Unistra	1			1			1
Université ouverte des humanités	1			2		1	3
Sous-total	2	3	6	11	4	9	24
Unités de recherche							
Sous-total	40	48	29	117	52	24	193
Total	84	303	123	510	377	433	1 320
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>		6,36%	22,95%	9,32%	38,64%	28,56%	100,00%

C.2 La consommation d'emplois de la filière AENES

274

emplois de la filière AENES sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (276 au 31/12/2020).

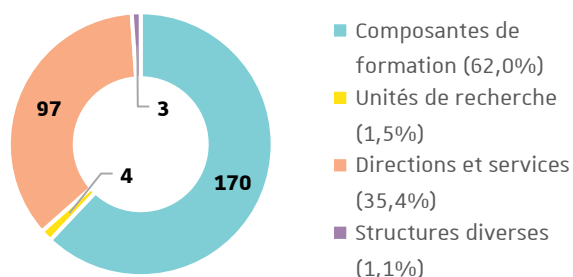
Evolution de la consommation des emplois AENES



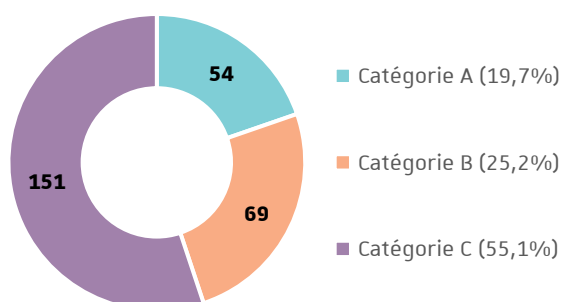
Le niveau de la consommation des emplois AENES est resté stable entre 2019 et 2021.

La consommation d'emplois AENES par type de structure

La consommation d'emplois AENES est répartie entre les composantes de formation (62,0%) et les directions et services (35,8%).



La consommation d'emplois AENES par catégorie



La catégorie C est majoritaire : 55,1% de la consommation d'emplois AENES font partie de la catégorie C.

▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	Catégorie et Corps							Total
	A					B	C	
	Directrice générale des services	Agent comptable	Admin.	Attaché	Total	Secrétaire AENES	Adjoint AENES	
Composantes de formation								
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle							2	2
Ecole de management de Strasbourg				1	1	1		2
Ecole et observatoire des sciences de la terre				2	2	2	1	5
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux				1	1			1
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg							3	3
Faculté de chimie						2	2	4
Faculté de chirurgie dentaire				1	1		2	3
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion				1	1	2	7	10
Faculté de géographie et d'aménagement							3	3
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé			1		1	2	18	21
Faculté de pharmacie						2	4	6
Faculté de philosophie						1	1	2
Faculté de physique et ingénierie						1	3	4
Faculté de psychologie				1	1	2	1	4
Faculté de théologie catholique							3	3
Faculté de théologie protestante							3	3
Faculté des arts							2	2
Faculté des langues						3	7	10
Faculté des langues - ITIRI							1	1
Faculté des langues - LanSAD				1	1		2	3
Faculté des lettres				1	1	1	4	6
Faculté des sciences de la vie				1	1	1	2	4
Faculté des sciences du sport						1	3	4
Faculté des sciences économiques et de gestion				1	1		1	2
Faculté des sciences historiques				1	1	1	3	5
Faculté des sciences sociales				1	1	1	6	8
Institut de préparation à l'administration générale				1	1			1
Institut du travail						2		2
INSPE de l'académie de Strasbourg				3	3	6	7	16
IUT de Haguenau						1		1
IUT Robert Schuman				2	2	3	5	10
Sciences po Strasbourg						2	4	6
Télécom physique Strasbourg				2	2	1	2	5
UFR de mathématique et d'informatique				1	1	5	2	8
Sous-total			1	22	23	43	104	170

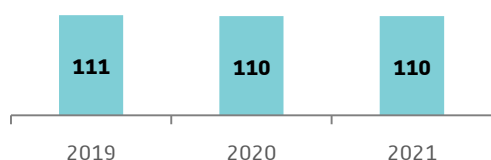
	Catégorie et Corps							Total
	A				B	C		
	Directrice générale des services	Agent comptable	Admin.	Attaché	Total	Secrétaire AENES		
Directions et services								
Agence comptable		1		2	3	4	13	20
Cabinet de la présidence				1	1	1		2
Direction de la recherche et de la valorisation				3	3	4	3	10
Direction des affaires logistiques intérieures				1	1		2	3
Direction des études et de la scolarité				1	1	1	2	4
Direction des finances			1	4	5	1	10	16
Direction des relations internationales				2	2	2		4
Direction des ressources humaines				3	3	3	5	11
Direction du numérique				1	1		1	2
Direction du patrimoine immobilier						1		1
Direction du pilotage et de l'amélioration continue				2	2			2
Direction générale des services	1		3		4			4
Service de la communication							1	1
Service de la formation continue						1		1
Service de la vie universitaire						1	1	2
Service de santé au travail							1	1
Service de santé universitaire						1	1	2
Service des affaires juridiques et institutionnelles				2	2			2
Service des bibliothèques				1	1	1	2	4
Service des sports							1	1
Service pour la promotion de l'action sociale				1	1			1
Service relations alumni						1		1
Service universitaire de l'action culturelle				1	1		1	2
Sous-total	1	1	4	25	31	22	44	97
Structures diverses								
Institut international d'études françaises							2	2
Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace						1		1
Sous-total						1	2	3
Unités de recherche								
Sous-total						3	1	4
Total général	1	1	5	47	54	69	151	274
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>	<i>0,36%</i>	<i>0,36%</i>	<i>1,82%</i>	<i>17,15%</i>	<i>19,71%</i>	<i>25,18%</i>	<i>55,11%</i>	<i>100%</i>

C.3 La consommation d'emplois de personnels de bibliothèques

110

emplois de la filière bibliothèques sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (110 au 31/12/2020).

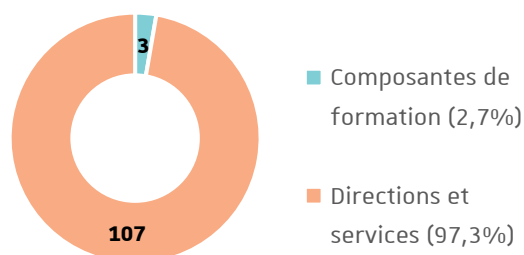
Evolution de la consommation d'emplois de bibliothèques



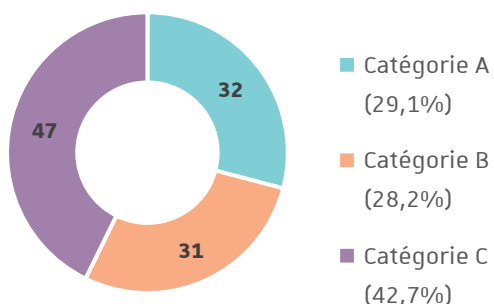
Le niveau de la consommation des emplois de bibliothèques est stable depuis plusieurs années.

La consommation d'emplois de bibliothèques par type de structure

L'occupation des emplois de la filière des personnels des bibliothèques est essentiellement localisée au sein du Service des bibliothèques (97,3%).



Répartition de la consommation d'emplois de bibliothèques par catégorie



La consommation d'emplois de catégorie C est la plus importante, avec 42,7% de la consommation d'emplois des personnels de bibliothèques.

▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

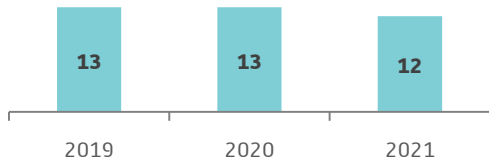
	Catégorie et corps						
	A				B	C	Total
	Conservateur général des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques	Bibliothécaire	Sous-total	Bibliothécaire assistant spécialisé	Magasinier	
Composantes de formation							
Faculté de théologie catholique					1	1	2
Faculté de théologie protestante			1	1			1
Sous-total			1	1	1	1	3
Directions et services							
Service des bibliothèques	2	15	14	31	30	46	107
Sous-total	2	15	14	31	30	46	107
Total	2	15	15	32	31	47	110
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>	1,82%	13,64%	13,64%	29,09%	28,18%	42,73%	100,00%

C.4 La consommation d'emplois de personnels médicaux & sociaux

12

emplois de la filière des personnels médicaux & sociaux sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (13 au 31/12/2020).

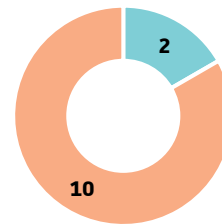
Evolution de la consommation d'emplois médicaux & sociaux



Le niveau de la consommation des emplois médicaux & sociaux est stable depuis plusieurs années.

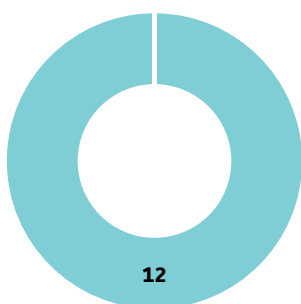
La consommation d'emplois médicaux & sociaux par type de structure

Les emplois médicaux & sociaux se trouvent essentiellement au sein des directions & services (83,3%).



■ Composantes de formation (16,7%)
■ Directions et services (83,3%)

La consommation d'emplois médicaux & sociaux par catégorie



■ Catégorie A (100%)

Les emplois médicaux & sociaux sont tous de catégorie A.

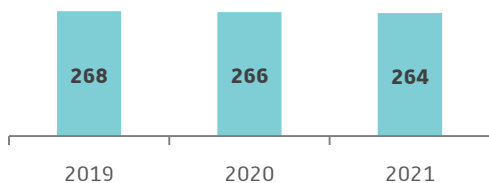
▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	Catégorie et corps		
	A		Total
	Infirmier	Assistant de service social	
Composantes de formation			
Faculté des sciences du sport	1		1
IUT Robert Schuman	1		1
Sous-total	2		2
Directions et services			
Service de santé au travail	2		2
Service de santé universitaire	5	2	7
Service social des personnels		1	1
Sous-total	7	3	10
Total	9	3	12
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>	<i>75,00%</i>	<i>25,00%</i>	<i>100,00%</i>

C.5 La consommation d'emplois BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA

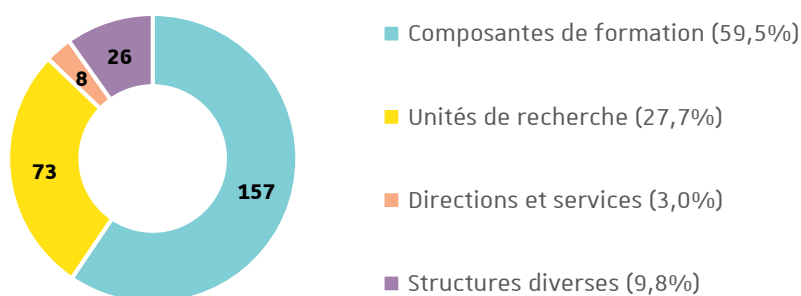
264	emplois BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA sont consommés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2021 (266 au 31/12/2020).		
------------	--	--	--

Evolution de la consommation d'emplois BIATSS sur mission à caractère permanent

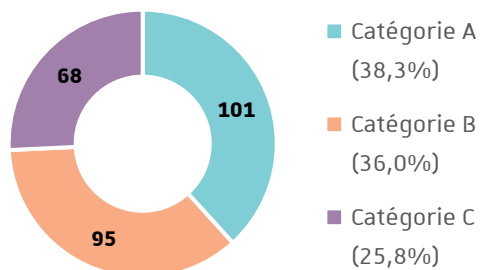


Le niveau de la consommation des emplois BIATSS sur mission à caractère permanent est stable depuis plusieurs années.

La consommation d'emplois BIATSS sur mission à caractère permanent par type de structure



La consommations d'emplois BIATSS sur mission à caractère permanent par catégorie



La consommation d'emplois BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA est répartie entre toutes les catégories : 38,3% pour la catégorie A, 36,0% pour la catégorie B et 25,8% pour la catégorie C.

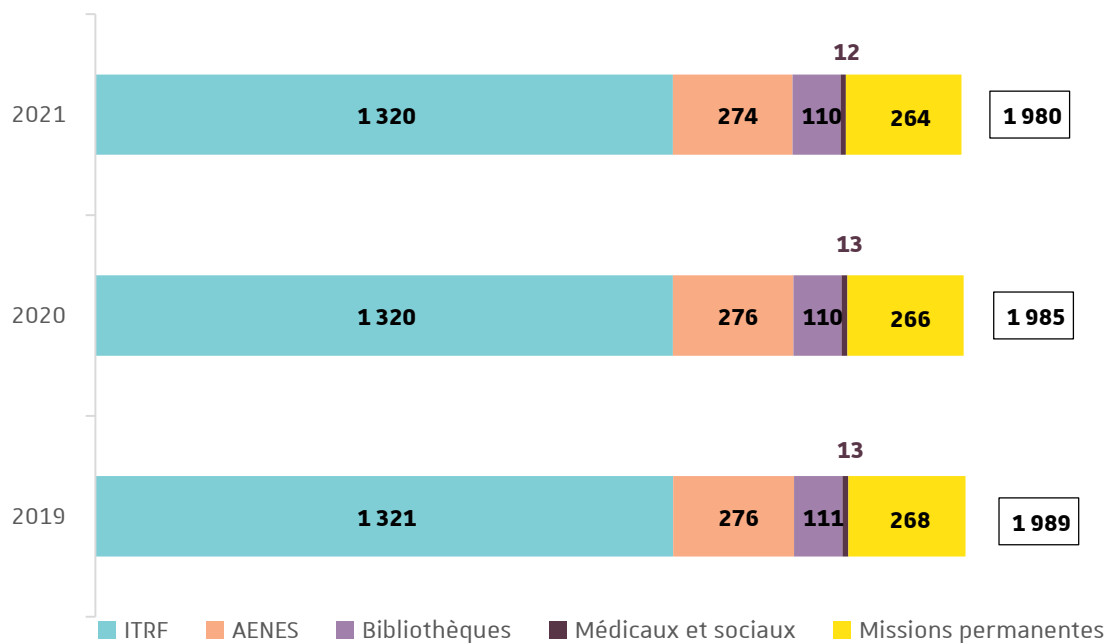
▪ Répartition des emplois consommés par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2021

	Catégorie et corps										
	A				B			C			Total
	Ingénieur de	Ingénieur	Assistant	Sous-total	Technicien	BIBAS	Sous-total	ATRF	Magasinier	Sous-total	
Composantes de formation											
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		2	1	3	3		3	1		1	7
Ecole de management de Strasbourg	1	12	29	42	39		39	9		9	90
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux				0	2		2			0	2
Faculté de chimie		1	2	3	2		2	1		1	6
Faculté de chirurgie dentaire				0			0	2		2	2
Faculté de géographie et d'aménagement				0	1		1			0	1
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	1			1	4		4	2		2	7
Faculté de pharmacie				0			0	2		2	2
Faculté de philosophie				0			0	0,5		0,5	0,5
Faculté de physique et ingénierie	1			1	2		2	2		2	5
Faculté des arts - CFMI		1		1	1		1			0	2
Faculté des langues				0	1		1	1,5		1,5	2,5
Faculté des langues - ITIRI	1	5	1	7	2		2	1		1	10
Faculté des langues - LanSAD		1		1			0			0	1
Faculté des sciences de la vie				0			0	1		1	1
Faculté des sciences du sport				0			0	1		1	1
Faculté des sciences économiques et de gestion				0			0	4		4	4
Faculté des sciences historiques				0	1		1			0	1
Institut du travail				0			0	1		1	1
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation				0	2		2	2		2	4
IUT Louis Pasteur		1		1			0			0	1
IUT Robert Schuman				0	1		1			0	1
Sciences Po Strasbourg				0			0	1		1	1
Télécom physique Strasbourg				0	1		1	2		2	3
UFR de mathématique et d'informatique		1		1			0			0	1
Sous-total	4	24	33	61	62		62	34		34	157

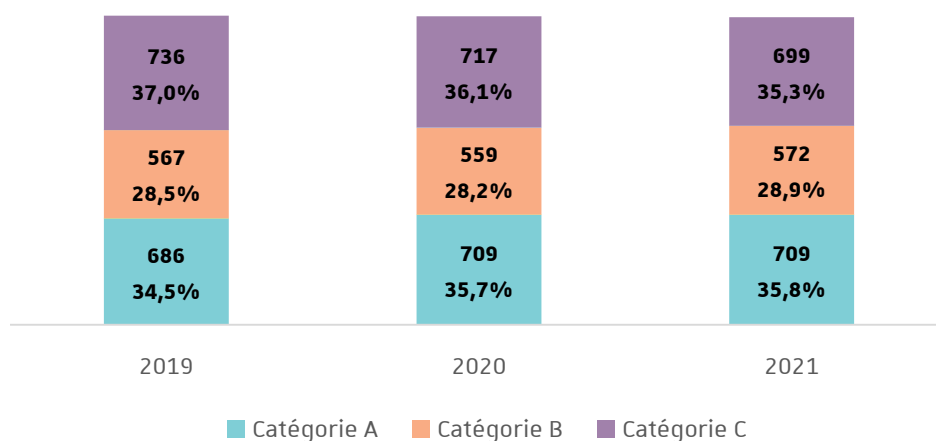
	Catégorie et corps										
	A				B			C			Total
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur	Sous-total	Technicien	BIBAS	Sous-total	ATRF	Magasinier	Sous-total	
Directions et services											
Agence comptable				0			0	7		7	7
Cabinet de la présidence	2			2			0			0	2
Direction de la recherche et de la valorisation		2		2	2		2	1		1	5
Direction des affaires logistiques intérieures				0	2		2	4		4	6
Direction des études et de la scolarité		1		1	2		2	1		1	4
Direction des finances	1	1	2	4			0			0	4
Direction des ressources humaines				0	2		2	3		3	5
Direction du Numérique	2	1	1	4			0			0	4
Direction du patrimoine immobilier		1		1	1		1			0	2
Direction générale des services				0			0	1		1	1
Espace avenir	1			1			0			0	1
Jardin des sciences			1	1			0			0	1
Service de la communication		3	1	4	1		1			0	5
Service de la formation continue		1		1	7		7			0	8
Service de santé au travail	2			2			0			0	2
Service de santé universitaire	1			1			0	1		1	2
Service des bibliothèques				0	1	1	2	2	6	8	10
Service des sports				0	1		1	2		2	3
Service pour la promotion de l'action sociale				0			0	1		1	1
Sous-total	9	10	5	24	19	1	20	23	6	29	73
Structures diverses											
Centre de primatologie - SILABE	9	1	4	14	10		10			0	24
Fondation presse universitaire de Strasbourg			1	1			0			0	1
Institut international d'études françaises				0			0	1		1	1
Sous-total	9	1	5	15	10		10	1		1	26
Unités de recherche											
Sous-total			1	1	3		3	4		4	8
Total	22	35	44	101	94	1	95	62	6	68	264
<i>Part de chaque corps sur l'ensemble</i>	<i>8,3%</i>	<i>13,3%</i>	<i>16,7%</i>	<i>38,3%</i>	<i>35,6%</i>	<i>0,4%</i>	<i>36,0%</i>	<i>23,5%</i>	<i>2,3%</i>	<i>25,8%</i>	<i>100%</i>

C.6 Evolution de la consommation des emplois BIATSS

Evolution de la consommation des emplois BIATSS par filière de 2019 à 2021



Evolution de la consommation des emplois BIATSS par catégorie de 2019 à 2021



Entre 2019 et 2021, la consommation des emplois est restée plus ou moins stable quelle que soit la catégorie. La consommation d'emplois de catégorie C a très légèrement augmenté (de 34,5% à 35,8%) et celle de la catégorie A a légèrement baissé (de 37,0% à 35,3%).

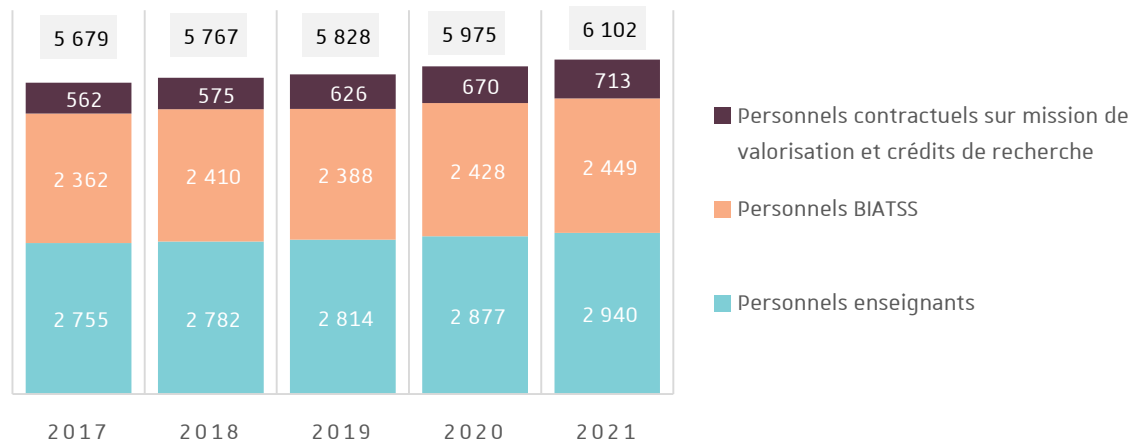
Effectifs de l'Université de Strasbourg : chiffres clés

6 102

personnels employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2021,
représentant 5 863,93 ETP (5 751,59 en 2020).

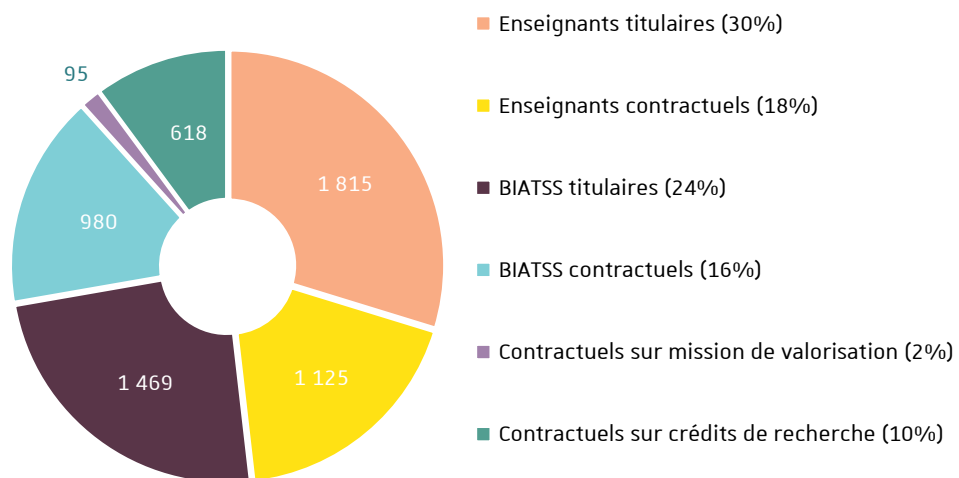
Cet effectif comprend l'ensemble du personnel en activité, titulaires et contractuels employés par l'université au 31 décembre de l'année.

Evolution des effectifs de l'Université de Strasbourg



Les effectifs de l'Université de Strasbourg ont augmenté de +423 personnels entre 2017 et 2021, passant de 5 679 personnels en 2017 à 6 102 personnels en 2021, soit une augmentation de +7,4% sur la période.

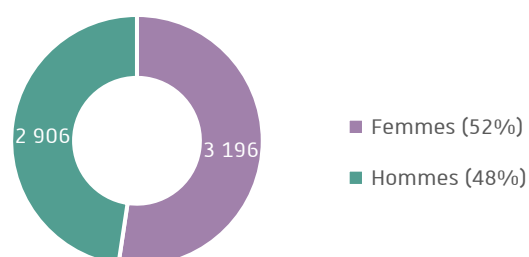
Répartition des effectifs de l'Université de Strasbourg par population au 31/12/2021



Au 31/12/2021, les effectifs de l'Université de Strasbourg se répartissent ainsi :

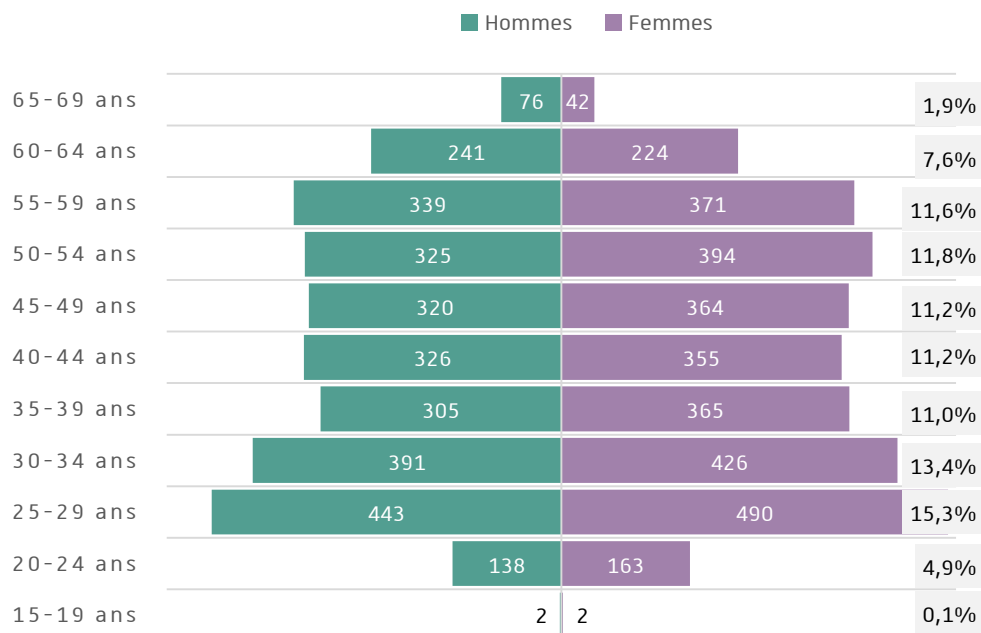
- 2 940 personnels enseignants, dont 1 815 titulaires (au 31/12/2020 : 2 877 dont 1 815 titulaires) ;
- 2 449 personnels BIATSS, dont 1 469 titulaires (au 31/12/2020 : 2 428 dont 1 516 titulaires) ;
- 95 personnels contractuels sur mission de valorisation (au 31/12/2020 : 97) ;
- 618 personnels contractuels sur crédits de recherche (au 31/12/2020 : 573).

📊 Répartition des effectifs de l'Université de Strasbourg par sexe au 31/12/2021



Au 31/12/2021, les femmes (3 196 personnels) représentent 52% des effectifs de l'Université de Strasbourg ; les hommes (2 906 personnels) en représentent 48%.

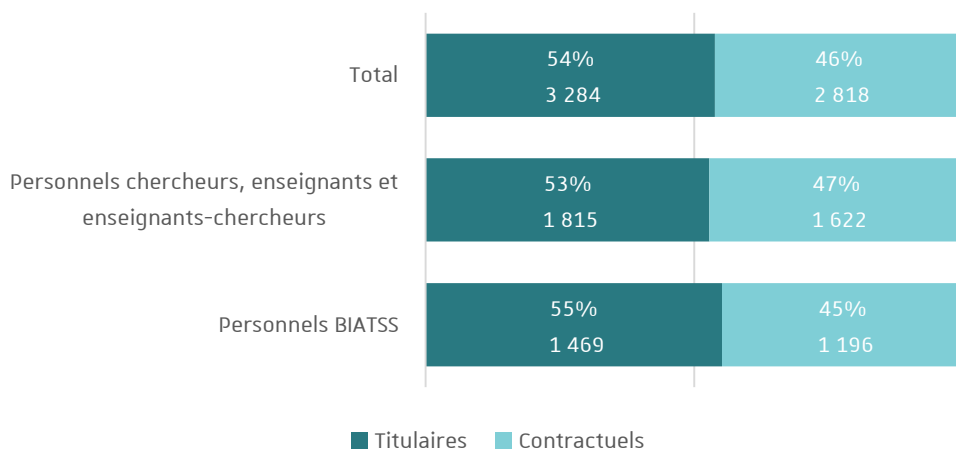
📊 Pyramide des âges des effectifs de l'Université de Strasbourg au 31/12/2021



Âge médian : 42 ans et 5 mois

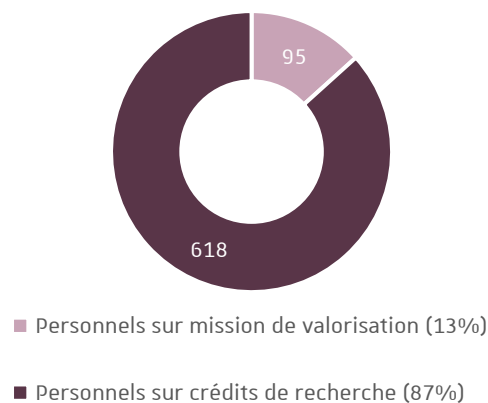
Âge moyen : 42 ans et 9 mois

1.1. Répartition des effectifs de l'Université de Strasbourg par population : part de titulaires et de contractuels au 31/12/2021 (sur l'ensemble des personnels y compris les missions de valorisation et les contrats de recherche)



1.2. Répartition des personnels sur mission de valorisation et des personnels sur crédits de recherche au 31/12/2021

	Effectifs
Personnels sur mission de valorisation	95
<i>dont personnels administratifs & techniques</i>	57
<i>dont personnels chercheurs</i>	38
Personnels sur crédits de recherche	618
<i>dont personnels administratifs & techniques</i>	159
<i>dont personnels chercheurs</i>	459
Total	713



Exemple de lecture : au 31/12/2021, l'Université de Strasbourg comptabilise 618 personnels sur crédits de recherche (159 personnels administratifs et techniques et 459 personnels chercheurs).

Les clés pour comprendre

▸ Les types d'enseignants contractuels ou non titulaires

◆ **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)**

Personnel enseignant non titulaire. Nommé par le président, il a les mêmes obligations de service que les enseignants-chercheurs. Pour être recruté, il faut être soit fonctionnaire de catégorie A ou étranger (contrat de 4 ans maximum), soit doctorant en fin de thèse ou ayant soutenu la thèse (contrat de 1 ou 2 ans maximum).

◆ **Doctorant**

Agent sous contrat doctoral, contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de 3 ans correspondant à la durée des études doctorales. Il peut être accompagné, (sous certaines conditions), d'un service d'enseignement de 64 HETD maximum, et/ou d'une mission de valorisation des résultats de la recherche, d'une mission de diffusion ou de l'information scientifique et technique, d'une mission d'expertise, pour un volume de 32 jours au plus.

◆ **Invité**

Personnalité de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche recrutée pour une période d'un mois à un an. Les invités sont nommés sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur ou de PAST.

◆ **Lecteur de langue étrangère**

Enseignant non titulaire en général étranger. Les lecteurs doivent postuler au titre de leur langue maternelle (niveau requis : master 1 ou niveau reconnu équivalent). Le contrat est de un an renouvelable pour les candidats à titre personnel, de un à trois ans (renouvelable pour une durée équivalente) si le candidat est proposé dans le cadre d'un accord.

◆ **Maître de langue étrangère**

Les dispositions sont identiques à celles d'un lecteur de langue étrangère mais le diplôme minimum requis est le master 2 et le service de base s'élève à 192 HETD.

◆ **Personnel associé à mi-temps ou temps plein**

Personnel enseignant non titulaire recruté à titre temporaire sur poste de professeur associé ou sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur. Les personnels associés à mi-temps doivent avoir obligatoirement une activité professionnelle principale.

▶ Les spécialités des enseignants et enseignants-chercheurs

◆ **Discipline d'enseignement**

Discipline d'enseignement pour les enseignants du second degré relevant d'une nomenclature nationale.

◆ **Section CNU**

Discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale. Le CNU est organisé en sections, dont certaines sont subdivisées en sous-sections. Ne concerne que les enseignants-chercheurs et les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires. Les sections sont regroupées en groupe de sections.

Chiffres clés

2 940

personnels enseignants employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2021, représentant 2 825,9 ETP (2 770,63 en 2020).

3 437

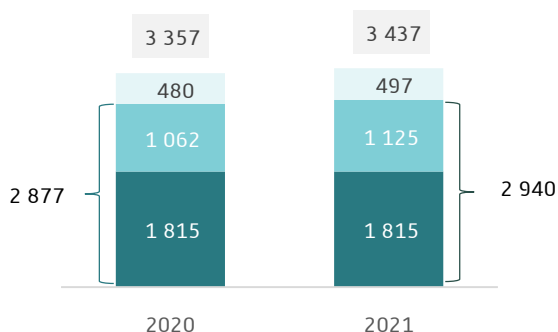
1 815 personnels enseignants titulaires
1 125 personnels enseignants contractuels

497

personnels chercheurs employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2021, représentant 485,4 ETP (474,5 ETP en 2020).

459 personnels chercheurs sur crédits de recherche
38 personnels chercheurs sur mission valorisation

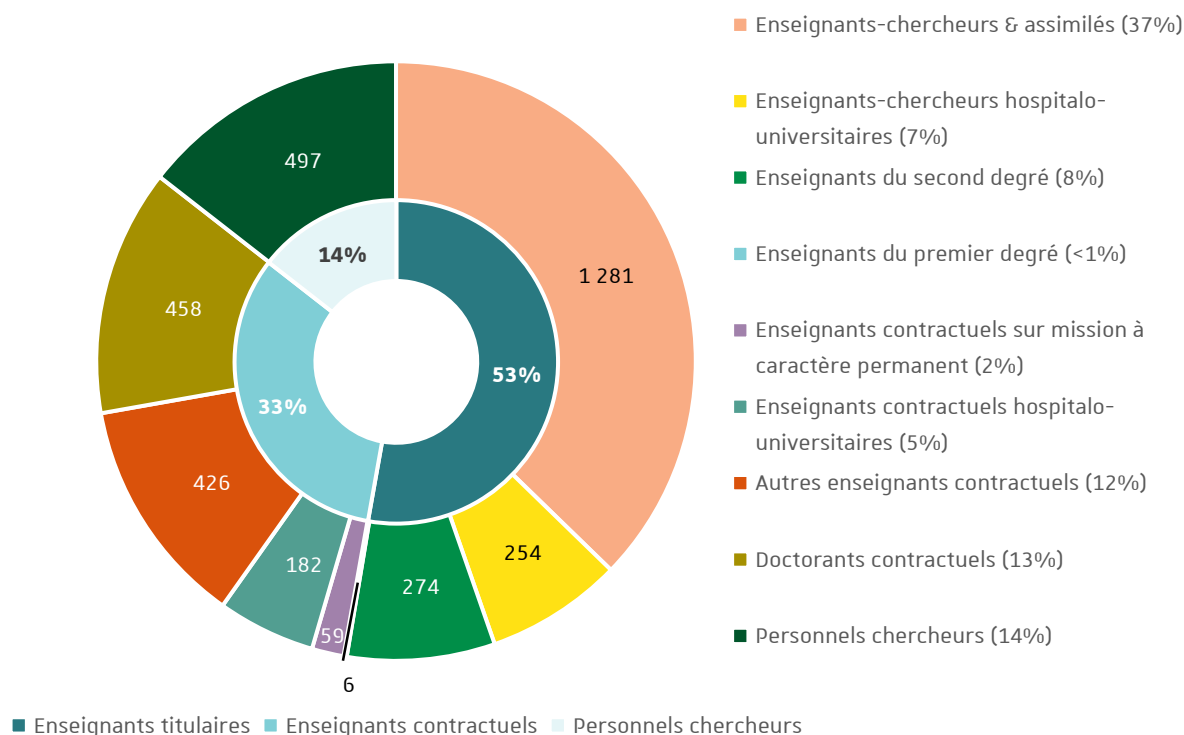
📊 Evolution des effectifs des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs



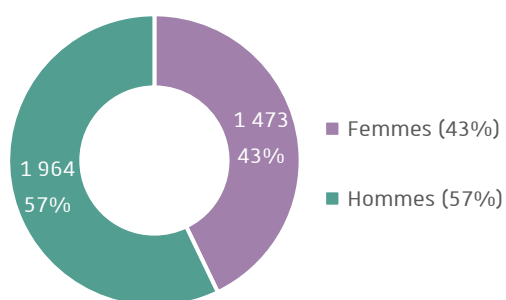
■ Enseignants titulaires ■ Enseignants contractuels ■ Personnels chercheurs

Les effectifs des personnels enseignants (titulaires et contractuels) et personnels chercheurs ont augmenté de +80 personnels entre 2020 et 2021, soit une augmentation de +2,4%.

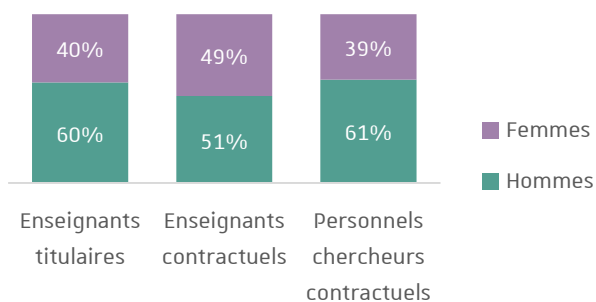
↳ Répartition des effectifs des personnels enseignants et personnels chercheurs par population au 31/12/2021



↳ Répartition des effectifs des personnels enseignants par sexe au 31/12/2021

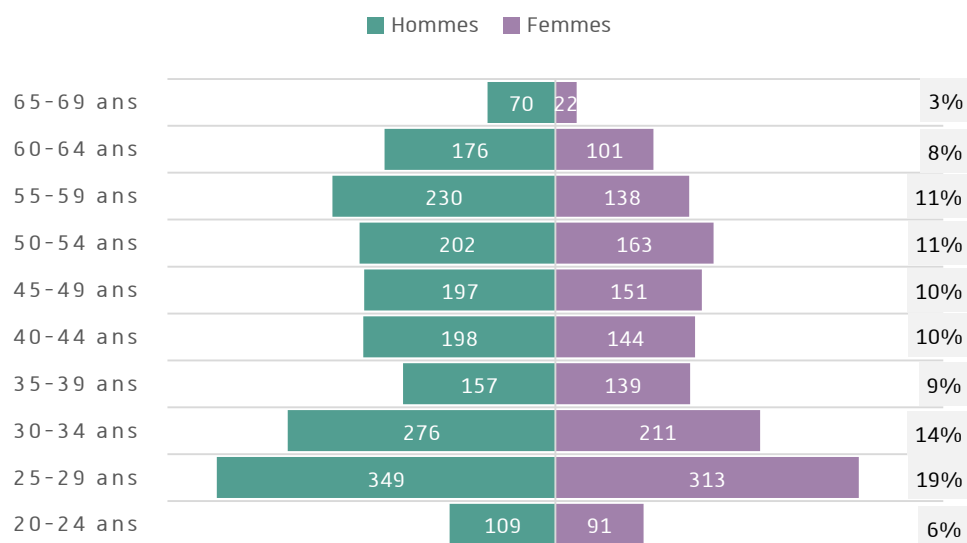


Au 31/12/2021, les femmes (1 473 personnels) représentent 43% des effectifs enseignants et chercheurs ; les hommes (1 964 personnels) en représentent 57%.



Au 31/12/2021, les hommes représentent 60% de la population des enseignants titulaires, 54% de la population des enseignants contractuels, et 61% des personnels chercheurs contractuels.

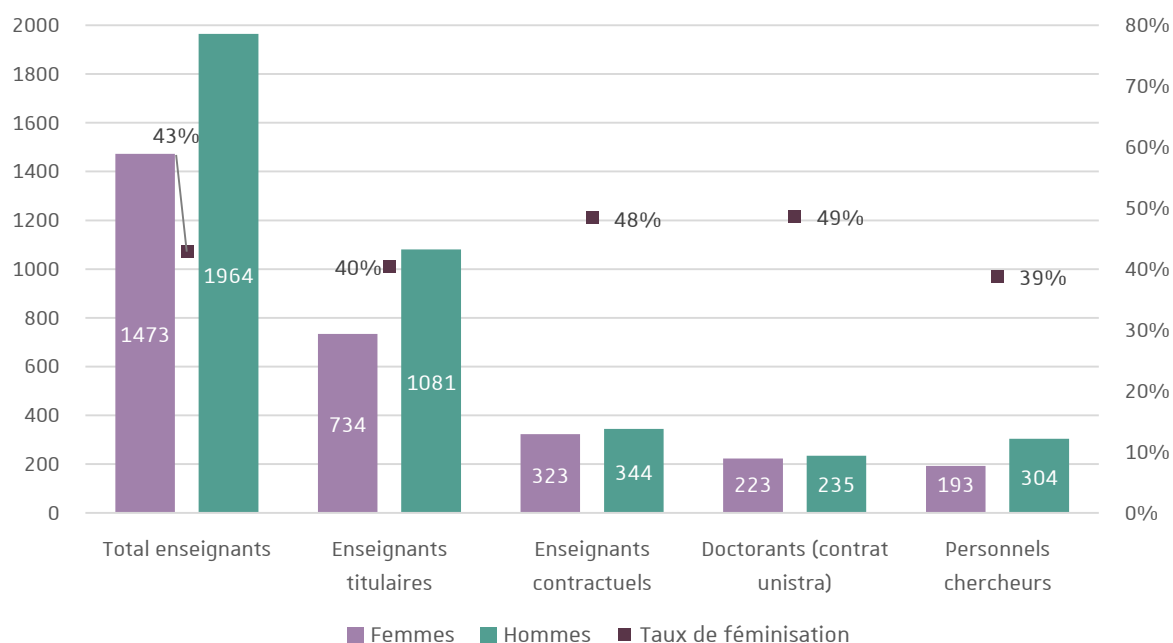
1.1. Pyramide des âges des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs au 31/12/2021



Âge médian : 41 ans et 2 mois

Âge moyen : 42 ans

1.2. Répartition des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs par sexe, statut et taux de féminisation



⊙ Enseignants titulaires au 31/12/2021

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% hommes	% femmes	Part dans effectif enseignants titulaires
Enseignants-chercheurs & assimilés	Professeur des universités	330	132	462	71%	29%	25,5%
	Astronome	4		4	100%	0%	0,2%
	Physicien	4	1	5	80%	20%	0,3%
	Maître de conférences	428	368	796	54%	46%	43,9%
	Astronome adjoint	6	2	8	75%	25%	0,4%
	Physicien adjoint	3	3	6	50%	50%	0,3%
	Sous-total	775	506	1 281	60%	40%	70,6%
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	Professeur des universités – praticien hospitalier	110	33	143	77%	23%	7,9%
	Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques	5	6	11	45%	55%	0,6%
	Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	1	2	3	33%	67%	0,2%
	Maître de conférences des universités de médecine générale	1	1	2	50%	50%	0,1%
	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	39	34	73	53%	47%	4,0%
	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques	9	9	18	50%	50%	1,0%
	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	2	2	4	50%	50%	0,2%
	Sous-total	167	87	254	66%	34%	14,0%
Enseignants du 2 nd degré	Professeur agrégé	83	80	163	51%	49%	9,0%
	Professeur certifié	44	48	92	48%	52%	5,1%
	Professeur d'EPS	6	4	10	60%	40%	0,6%
	Professeur des lycées professionnels	4	4	8	50%	50%	0,4%
	Conseiller principal d'éducation		1	1	0%	100%	0,1%
	Sous-total	137	137	274	50%	50%	15,1%
Enseignants du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	2	4	6	33%	67%	0,3%
	Sous-total	2	4	6	33%	67%	0,3%
Total enseignants titulaires		1 081	734	1 815	60%	40%	100,0%

⊙ Enseignants non titulaires au 31/12/2021

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% hommes	% femmes	Part dans effectif enseignants contractuels (hors chercheurs)
Enseignants contractuels sur mission à caractère permanent	Enseignant-chercheur contractuel	19	24	43	44%	56%	4%
	Enseignant contractuel	5	11	16	31%	69%	1%
	Sous-total	24	35	59	41%	59%	5%
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires contractuels	Assistant associé des universités	2	2	4	50%	50%	0%
	Assistant hospitalo-universitaire médecine	6	4	10	60%	40%	1%
	Assistant hospitalo-universitaire odontologie (CESRD)	9	8	17	53%	47%	2%
	Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	1		1	100%	0%	0%
	Associé chef clinique	1	3	4	25%	75%	0%
	Chef de clinique de médecine générale	4	6	10	40%	60%	1%
	Chef de clinique des universités - assistant des hôpitaux	65	53	118	55%	45%	10%
	Maître de conférences associé de médecine générale	1	2	3	33%	67%	0%
	Praticien hospitalier universitaire	3	2	5	60%	40%	0%
	Professeur associé des universités de médecine générale	8	2	10	80%	20%	1%
	Sous-total	100	82	182	55%	45%	16%
Autres personnels enseignants contractuels	Associé professeur des universités	11	4	15	73%	27%	1%
	Associé maître de conférences	36	19	55	65%	35%	5%
	ATER	60	60	120	50%	50%	11%
	Enseignant-chercheur contractuel	29	13	42	69%	31%	4%
	Enseignant contractuel du second degré	71	81	152	47%	53%	14%
	Lecteur	8	11	19	42%	58%	2%
	Maître de langue	5	18	23	22%	78%	2%
	Sous-total	220	206	426	52%	48%	38%
Doctorants contractuels	Doctorant avec mission complémentaire	115	112	227	51%	49%	20%
	Doctorant sans mission complémentaire	120	111	231	52%	48%	21%
	Sous-total	235	223	458	51%	49%	41%
Total enseignants contractuels (hors chercheurs)		579	546	1 125	51%	49%	100%

⊙ **Personnels chercheurs non titulaires au 31/12/2021**

		Hommes	Femmes	Total	% hommes	% femmes	Part dans effectif personnels chercheurs
Personnels chercheurs	Sur crédits recherche	285	174	459	62%	38%	92%
	Sur mission de valorisation	19	19	38	50%	50%	8%
Total personnels chercheurs		304	193	497	61%	39%	100%

	Hommes	Femmes	Total	% hommes	% femmes
Total enseignants titulaires et contractuels (hors chercheurs)	1 660	1 280	2 940	56%	44%
Total enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs, titulaires et contractuels	1 964	1 473	3 437	57%	43%

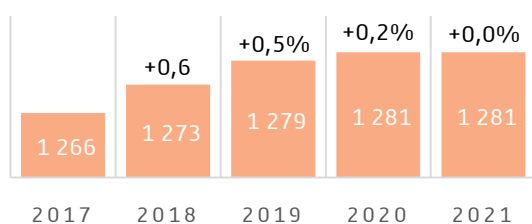
D.1 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs & assimilés

1 281

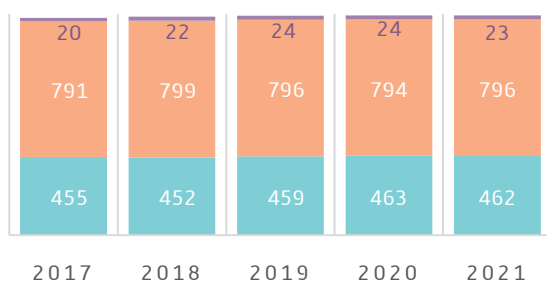
enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2021, représentant 1 273,6 ETP (1 281 en 2020 représentant 1 274,8 ETP).

462 professeurs des universités, 796 maîtres de conférences, 23 enseignants-chercheurs assimilés

Evolution des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés



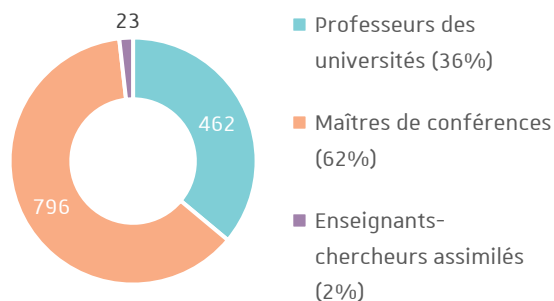
La population des enseignants-chercheurs & assimilés reste stable ces 3 dernières années.



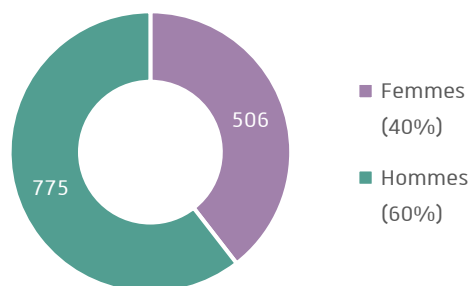
■ Enseignants-chercheurs assimilés
 ■ Maîtres de conférences
 ■ Professeurs des universités

Répartition par corps des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2021

Au 31/12/2021, les professeurs des universités, avec 462 personnels, représentent 36% des effectifs des enseignants-chercheurs & assimilés ; les maîtres de conférences, avec 796 personnels, en représentent 62% ; les enseignants-chercheurs assimilés, avec 23 personnels, en représentent 2%. Cette répartition est comparable à celles des années précédentes.

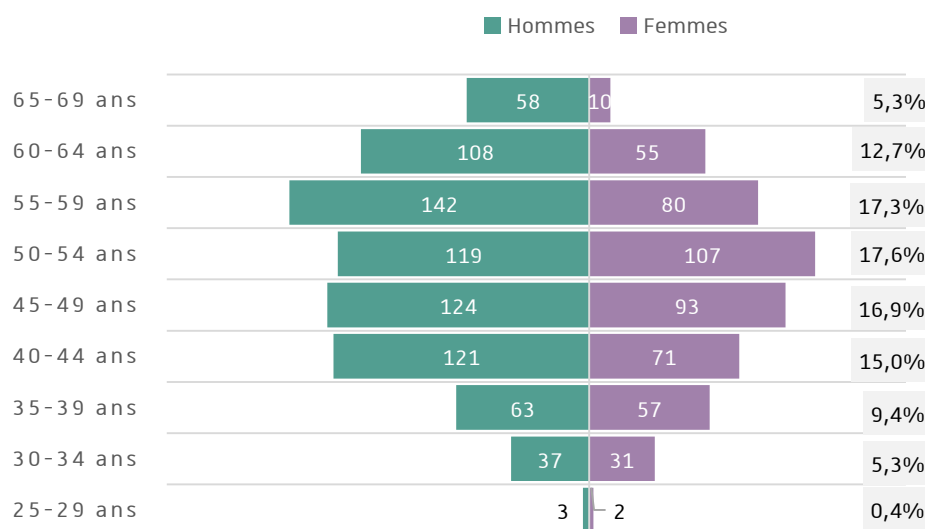


1.1. Répartition par sexe des personnels enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2021



Les hommes (775 personnels) représentent 60% de la population des enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2021; les femmes (506 personnels) en représentent 40%.

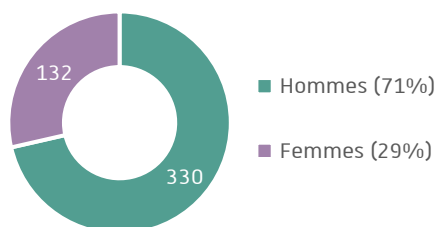
1.2. Pyramide des âges des personnels enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2021



Âge médian : 51 ans

Âge moyen : 50 ans et 5 mois

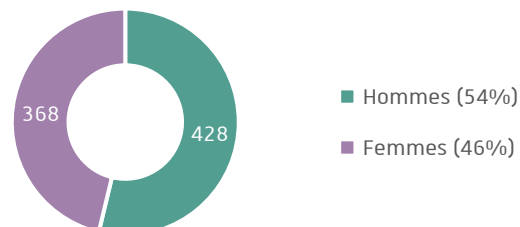
Professeurs des universités au 31/12/2021



Âge médian : 55 ans et 10 mois

Âge moyen : 55 ans et 2 mois

Maîtres de conférences au 31/12/2021



Âge médian : 47 ans et 3 mois

Âge moyen : 47 ans et 9 mois

**⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps et par structure
 d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021**

Structure d'affectation	Professeur des universités	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Total
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle - CEIPI				3			3
Centre universitaire d'enseignement du journalisme - CUEJ	1			3			4
Ecole de management Strasbourg	9			14			23
Ecole et observatoire des sciences de la terre - EOST	12		5	17		6	40
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux - ECPM	21			18			39
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg - ESBS	9			9			18
Faculté de chimie	25			29			54
Faculté de chirurgie dentaire	1			1			2
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	40			36			76
Faculté de géographie et d'aménagement	9			13			22
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	1			9			10
Faculté de pharmacie	19			37			56
Faculté de philosophie	4			6			10
Faculté de physique et ingénierie	40			49			89
Faculté de psychologie	10			23			33
Faculté de théologie catholique	11			13			24
Faculté de théologie protestante	13			5			18
Faculté des arts	9			22			31
Faculté des langues	24			70			94
Faculté des lettres	20			25			45
Faculté des sciences de la vie	27			60			87

Composantes de formation

Structure d'affectation	Professeur des universités	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Total
Composantes de formation	Faculté des sciences du sport	7			19		26
	Faculté des sciences économiques et de gestion	12			28		40
	Faculté des sciences historiques	21			27		48
	Faculté des sciences sociales	12			28		40
	Institut de préparation à l'administration générale				2		2
	Institut du travail	2			7		9
	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg	10			30		40
	IUT de Haguenau	4			10		14
	IUT Louis Pasteur	6			28		34
	IUT Robert Schuman	10			50		60
	Observatoire astronomique	3	4		4	8	19
	Sciences Po Strasbourg	18			20		38
	Télécom physique Strasbourg	14			24		38
	UFR de mathématique et d'informatique	35			57		92
	Sous-total	459	4	5	796	8	6
Unités de recherche	3						3
UMR 7006 – Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	3						3
Total général	462	4	5	796	8	6	1 281

Exemple de lecture : l'IUT Robert Schuman compte 50 maîtres de conférences.

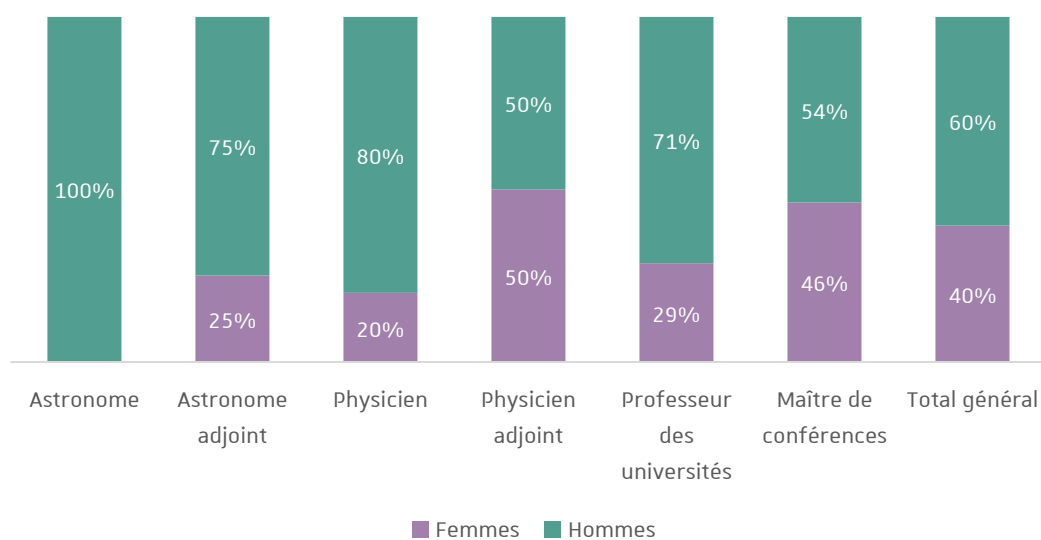
Règle d'affectation : les enseignants-chercheurs & assimilés sont affectés à 50% dans une structure d'enseignement et à 50% dans une structure de recherche.

⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

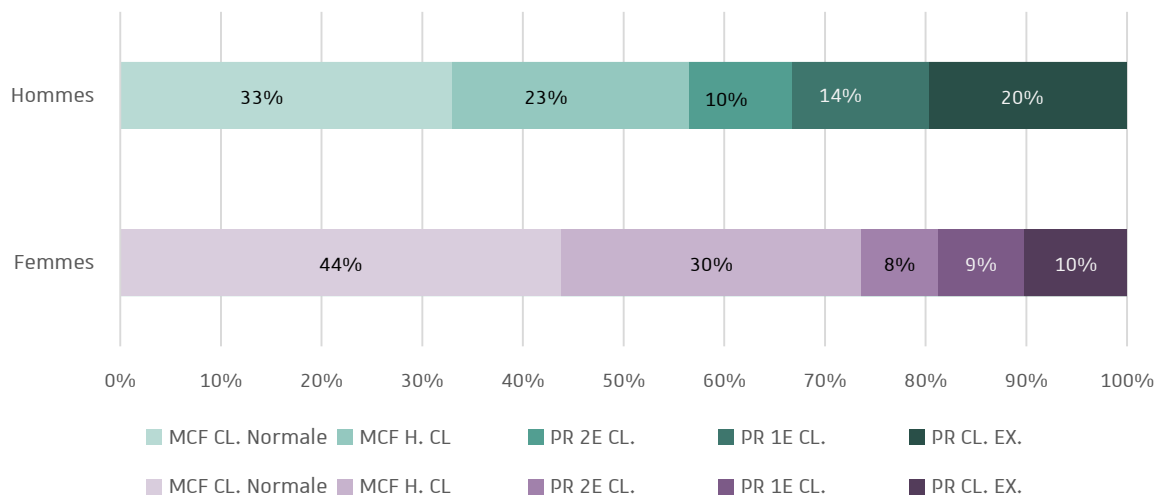
Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeur des universités	330	132	462	328,8	131,3	460,1
Astronome	4		4	4		4
Physicien	4	1	5	4	1	5
Maître de conférences	428	368	796	426,8	363,7	790,5
Astronome adjoint	6	2	8	6	2	8
Physicien adjoint	3	3	6	3	3	6
Total	775	506	1 281	772,6	501	1 273,6

Exemple de lecture : sur les 462 professeurs des universités, 132 sont des femmes représentant 131,3 ETP.

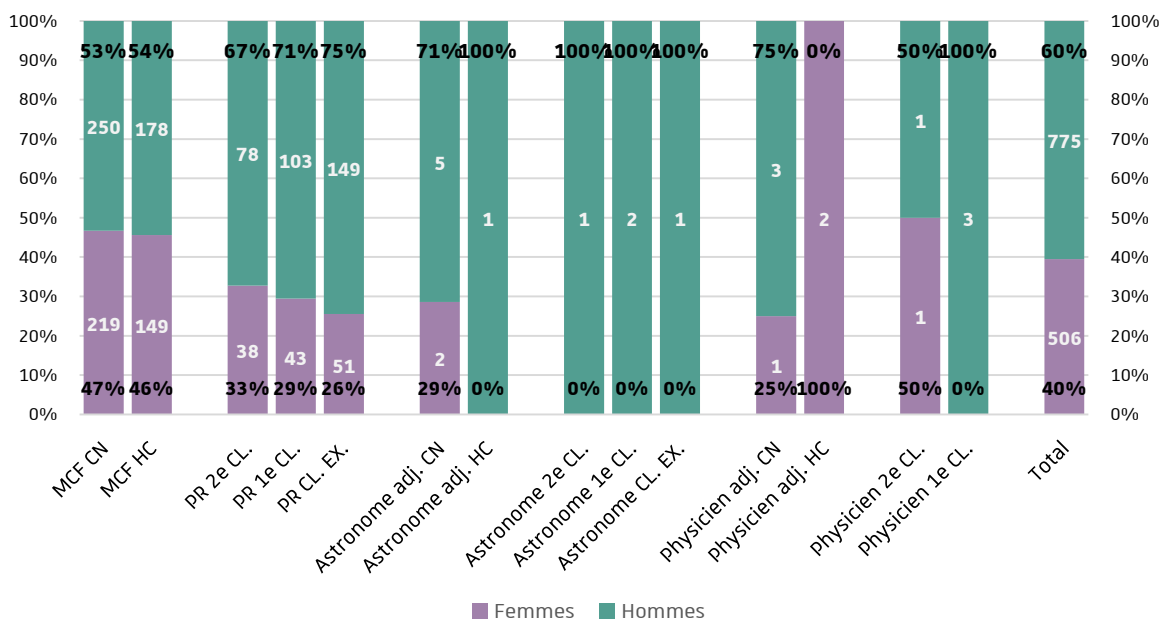
⊙ Répartition des femmes et des hommes enseignants-chercheurs et assimilés par corps



Répartition des enseignants-chercheurs par sexe, corps et grade



Répartition des enseignants-chercheurs et assimilés par sexe et par grade

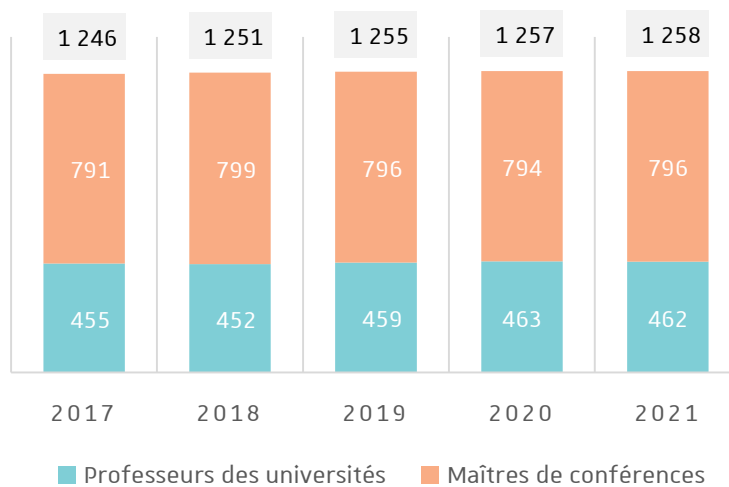


⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

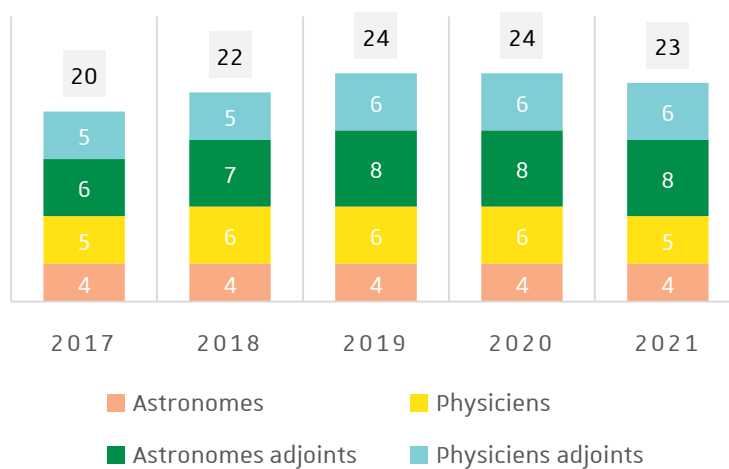
Tranche d'âge	Sexe	Corps						Total
		Professeur des universités	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	
25-29 ans	Hommes				3			3
	Femmes				2			2
	Total				5			5
30-34 ans	Hommes	2			34	1		37
	Femmes				31			31
	Total	2			65	1		68
35-39 ans	Hommes	9			51	1	2	63
	Femmes	7			50			57
	Total	16			101	1	2	120
40-44 ans	Hommes	29			92			121
	Femmes	5		1	62	2	1	71
	Total	34		1	154	2	1	192
45-49 ans	Hommes	43		2	76	3		124
	Femmes	21			71		1	93
	Total	64		2	147	3	1	217
50-54 ans	Hommes	55	2		61		1	119
	Femmes	36			70		1	107
	Total	91	2		131		2	226
55-59 ans	Hommes	84			57	1		142
	Femmes	31			49			80
	Total	115			106	1		222
60-64 ans	Hommes	68			40			108
	Femmes	26			29			55
	Total	94			69			163
65-69 ans	Hommes	40	2	2	14			58
	Femmes	6			4			10
	Total	46	2	2	18			68
Total		462	4	5	796	8	6	1281

Exemple de lecture : sur les 4 astronomes, 2 sont des hommes dont l'âge est compris entre 50 et 54 ans.

1.1. Evolution des effectifs des professeurs des universités et maîtres de conférences



1.2. Evolution des effectifs des enseignants-chercheurs assimilés



© Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps, par sexe et par section CNU en nombre de personnels au 31/12/2021

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit, économie et gestion	01-Droit privé et sciences criminelles	9	11	20						12	15	27							21	26	47
	02-Droit public	15	5	20						10	5	15							25	10	35
	03-Histoire du droit et des institutions	1	2	3						1	2	3							2	4	6
	04-Science politique	2	2	4						6	3	9							8	5	13
	05-Sciences économiques	9	2	11						17	12	29							26	14	40
	06-Sciences de gestion et du management	10	7	17						12	20	32							22	27	49
Total	46	29	75						58	57	115							104	86	190	
Lettres et sciences humaines	07-Sciences du langage : linguistique et phonétique générale	3	5	8						3	15	18							6	20	26
	08-Langues et littératures anciennes	3	1	4						3	4	7							6	5	11
	09-Langue et littérature françaises	4	4	8							4	4							4	8	12
	10-Littératures comparées	2	1	3						2	2	4							4	3	7
	11-Études anglophones	3	5	8						11	18	29							14	23	37
	12-Études germaniques et scandinaves	4	2	6						6	12	18							10	14	24

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
13-Études slaves et baltes																			0	2	2
14-Études romanes	1	2	3										3	6	9				4	8	12
15-Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques	3	3	6										5	8	13				8	11	19
16-Psychologie et ergonomie	1	8	9										6	15	21				7	23	30
17-Philosophie	3	1	4										5	2	7				8	3	11
18-Archit, arts appliqués/ plastiques/ spectacle	7	2	9										12	12	24				19	14	33
19-Sociologie, démographie	6	5	11										14	11	25				20	16	36
20-Ethnologie, préhistoire & anthropologie biologique	3		3										1	4	5				4	4	8
21-Histoire & civilisation, art mondes anciens	11	2	13										5	11	16				16	13	29
22-Histoire & civilisation, mondes modernes/contemporains	9	4	13										8	8	16				17	12	29
23-Géographie physique, humaine, économique & régionale	5	4	9										9	4	13				14	8	22
Total	68	49	117										93	138	231				161	187	348

Lettres et sciences humaines

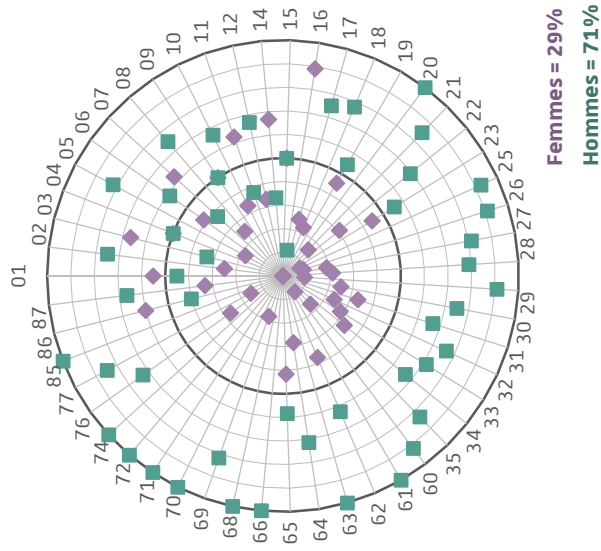
Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Pluridisciplinaire	4		4																8	5	13	
	70-Sciences de l'éducation et de la formation																					
	2		2																7	6	13	
	71-Sciences de l'information et de la communication																					
	2		2																5	4	9	
	72-Epistémologie Histoire des Sciences & techniques																					
	7		7																21	6	27	
	74-Sc & techniques activités physiques & sportives																					
	Total	15	5	15	26	21	47	12	6	18	26	21	47	31	11	42	41	21	62	41	21	62
	8	3	11																17	7	24	
76-Théologie Catholique																						
11	2	13																14	4	18		
77-Théologie Protestante																						
Total	19	5	24	12	6	18	16	7	23	12	4	16	29	11	40	29	6	35	31	10	41	
25-Mathématiques	12	1	13																28	8	36	
26-Mathématiques appliquées & application des mathématiques	10	1	11																22	5	27	
27-Informatique	13	3	16																42	14	56	
28-Milieus denses et matériaux	15	4	19																31	10	41	
29-Constituants élémentaires	10	1	11																19	4	23	

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
30-Milieus dilués et optique	3	1	4							1		1				4	1	5			
31-Chimie théorique, physique, analytique	12	6	18							16	8	24				28	14	42			
32-Chimie organique, minérale, industrielle	16	5	21							12	11	23				28	16	44			
33-Chimie des matériaux	5	2	7							2	3	5				7	5	12			
34-Astronomie, astrophysique	2	1	3	4		4				3	1	4	6	2	8	15	4	19			
35-Structure et évolution Terre et autres planètes	10	2	12							4	1	5			3	3	6				
36-Terre solide : géodynamique enveloppes sup																0	1	1			
60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	11	1	12							19	7	26				30	8	38			
61-Génie info Automatique & traitement signal	8		8							14	4	18				22	4	26			
62-Energétique, génie des procédés	5	3	8							3	7	10				8	10	18			
63-Génie électrique, Electronique Photonique & systèmes	9		9							23	2	25				32	2	34			

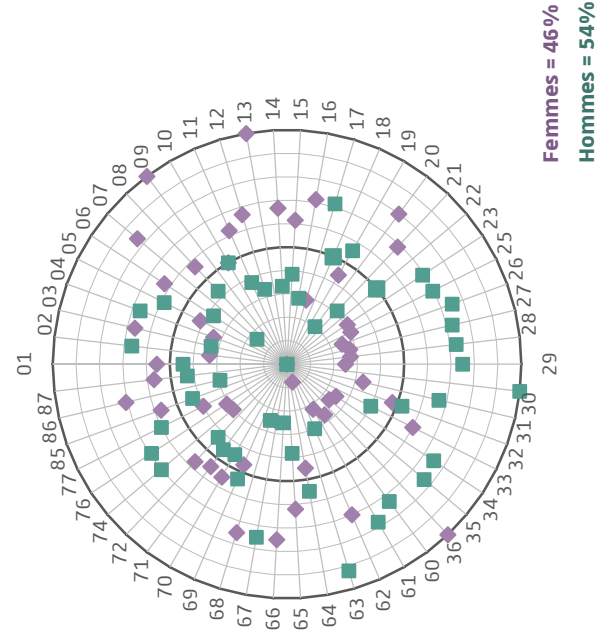
Sciences

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Sciences	64-Biochimie et biologie moléculaire	10	4	14						11	9	20							21	13	34
	65-Biologie cellulaire	7	5	12						8	13	21							15	18	33
	66-Physiologie	3		3						3	9	12							6	9	15
	67-Biologie des populations et écologie									6	2	8							6	2	8
	68-Biologie des organismes	1		1						1	3	4							2	3	5
	69-Neurosciences	9	2	11						8	7	15							17	9	26
Total	171	42	213	4	4	4	4	4	225	122	347	6	2	8	3	3	6	413	170	583	
Santé	85-Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	5		5					6	8	14							11	8	19	
	86-Sciences du médicament & autres produits santé	4	6	10					5	12	17							9	18	27	
	87-Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	2	1	3					3	4	7							5	5	10	
Total	11	7	18						14	24	38							25	31	56	
Total général	330	132	462	4	4	4	4	428	368	796	6	2	8	3	3	6	6	775	506	1 281	

**Répartition femmes/hommes
Professeurs des universités**



**Répartition femmes/hommes
Maîtres de conférences**

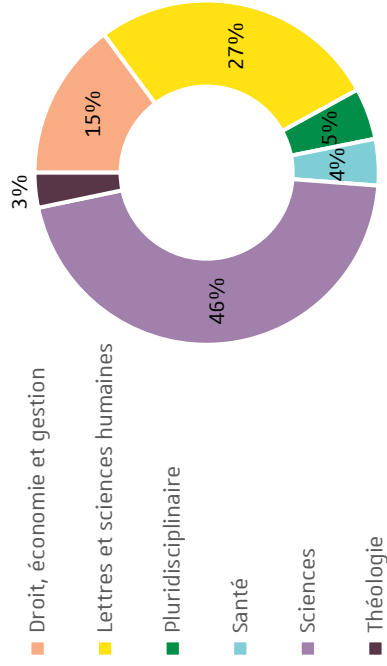


Chaque axe radial symbolise une section du CNU. Les cercles concentriques positionnent le % de femmes (◆) et d'hommes (■) : 0% au centre du graphique puis 10%, 20% ... jusqu'à 100% sur le cercle extérieur. Le cercle en gras représente le seuil des 50%.

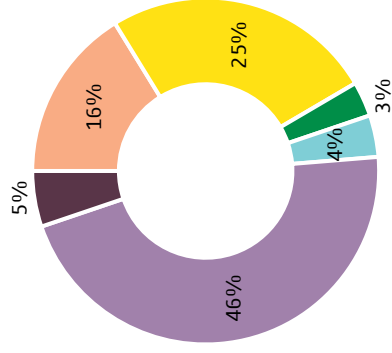
© Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps, par tranche d'âge et par grand domaine d'enseignement des sections de CNU en nombre de personnels au 31/12/2021

Grands domaines d'enseignement des sections de CNU	Professeur des universités								Professeur des universités assimilés				Maître de conférences							Maître de conférences assimilés							Total						
	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	Total	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	Total	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	Total										
Droit, économie et gestion	2	10	9	11	14	14	11	4	75							14	18	18	14	22	14	14	1	115									190
Lettres et sciences humaines		1	4	19	19	36	22	16	117							14	31	52	46	33	28	18	9	231									348
Pluridisciplinaire				2	2	4	4	3	15							3	2	8	9	8	10	6	1	47									62
Santé				2	3	5	7	1	18							5	4	10	6	6	3	4		38									56
Sciences		5	21	27	50	49	43	18	213	1	2	2	4	9	5	29	61	70	58	47	25	6	6	347	1	3	3	4	2	1	14	583	
Théologie				3	3	7	7	4	24							5	2	5	4	4	2	1	18									42	
Total	2	16	34	64	91	115	94	46	462	1	2	2	4	9	5	65	101	154	147	131	106	69	18	796	1	3	3	4	2	1	14	1 281	

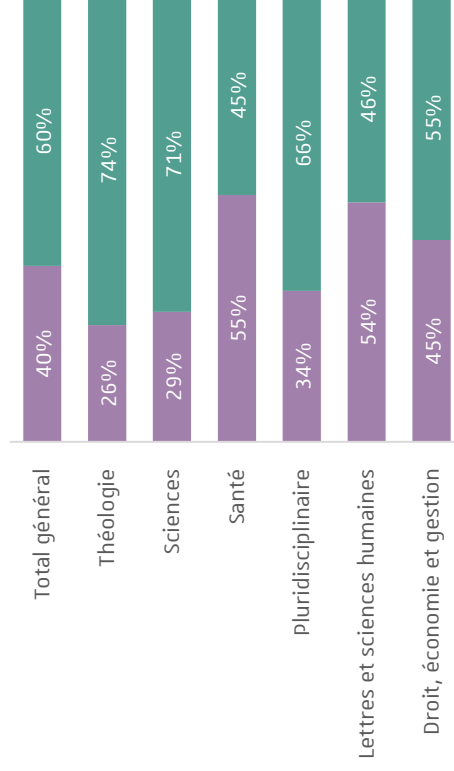
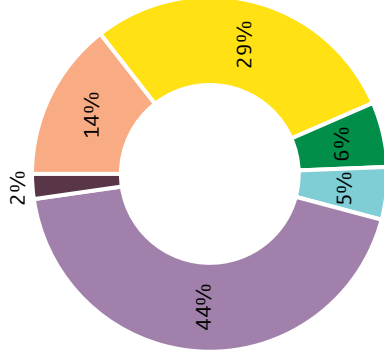
Enseignants-chercheurs & assimilés



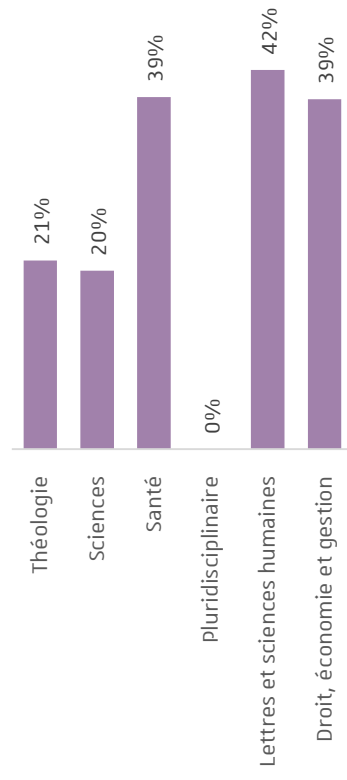
Professeurs des universités



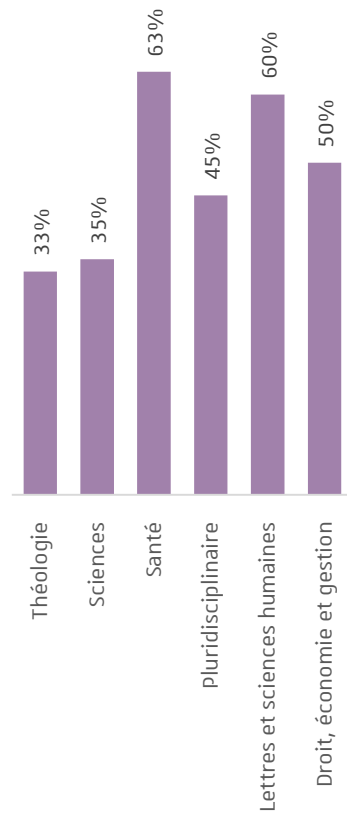
Maîtres de conférences



Part des femmes parmi les Professeurs des universités
par grand domaine d'enseignement

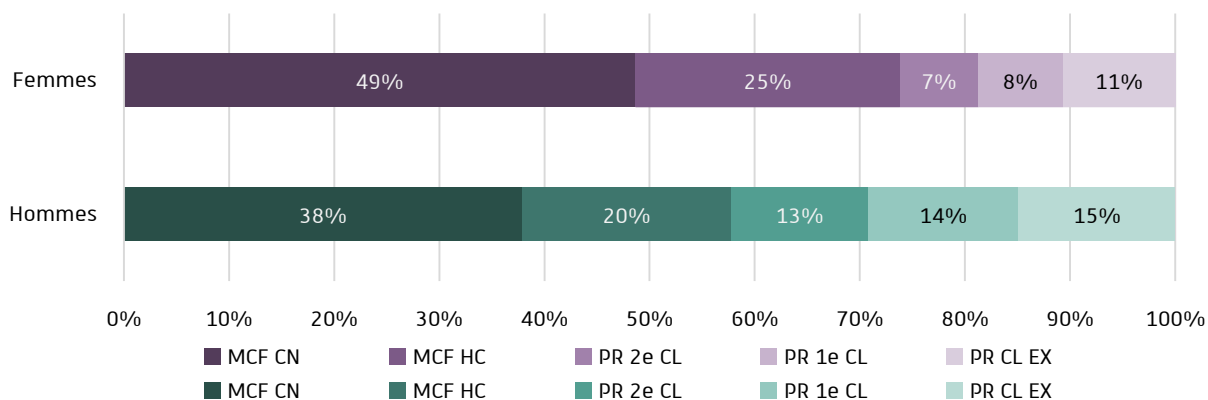


Part des femmes parmi les Maîtres de conférences par
grand domaine d'enseignement

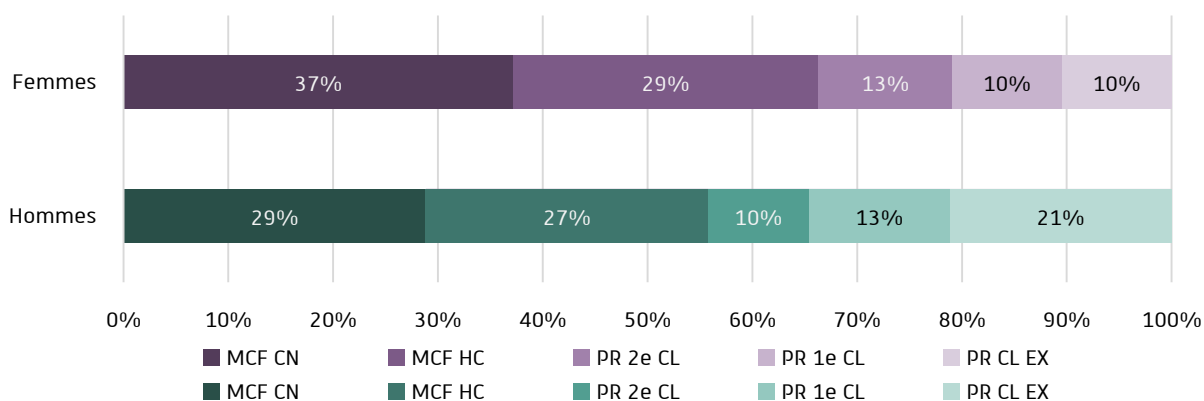


🕒 Répartition des enseignants-chercheurs par sexe et grand domaine d'enseignement

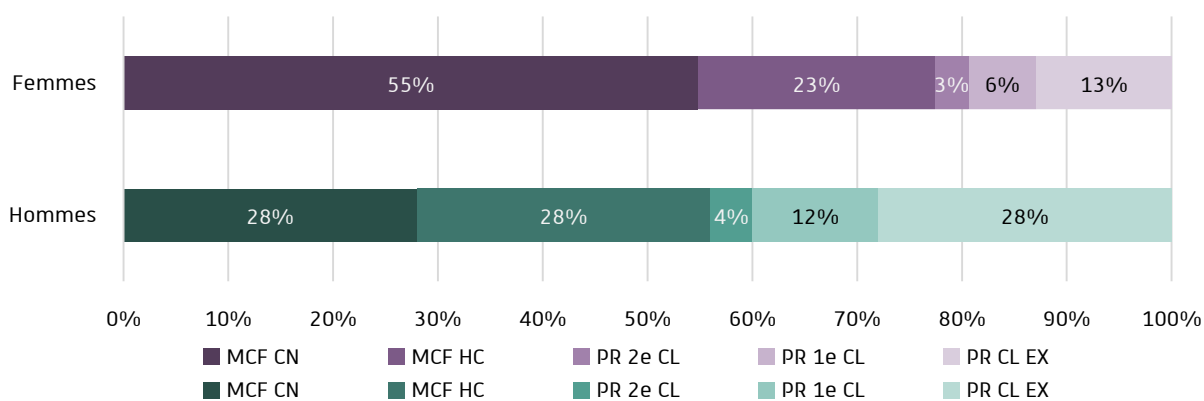
Lettres et sciences humaines



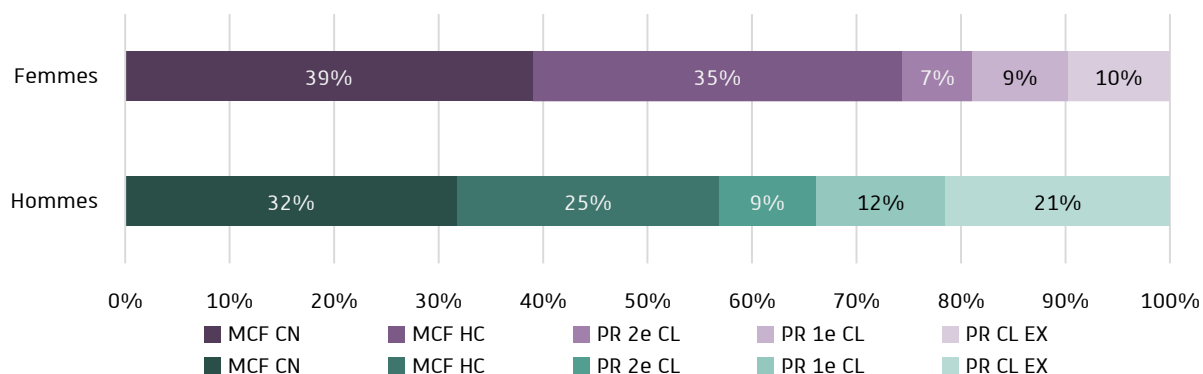
Droit, économie et gestion



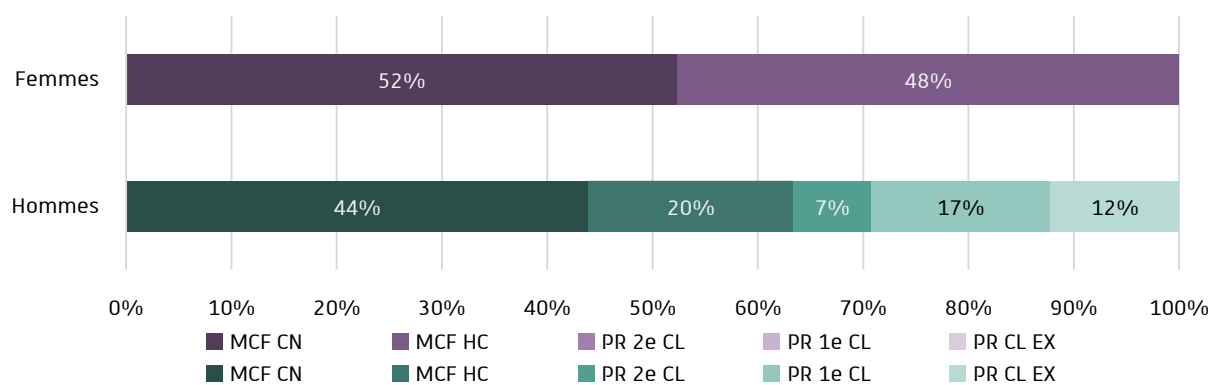
Santé



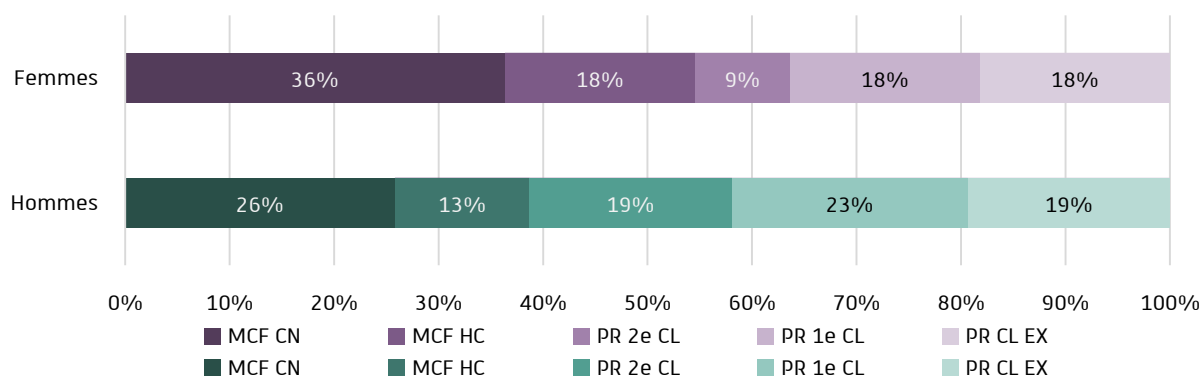
Sciences



Pluridisciplinaire



Théologie



D.2 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires

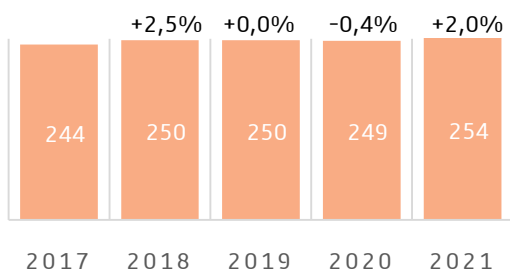
254

enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2021,
représentant 254,0 ETP (249 en 2020 représentant 249,0 ETP).

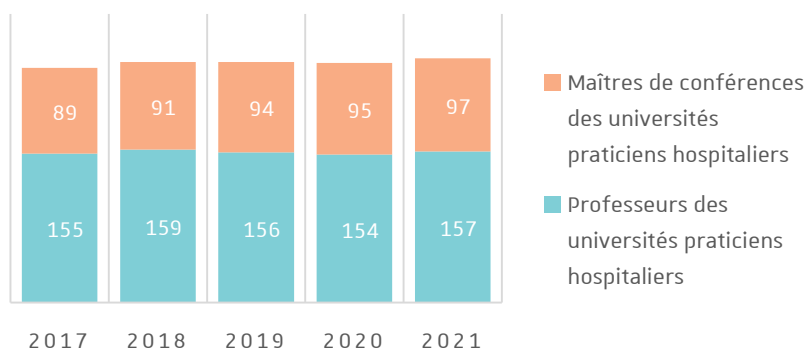
157 professeurs des universités praticiens hospitaliers,
97 maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers

Ces personnels sont bi-appartenants ; ils exercent leur triple mission d'enseignement, de recherche et de soins simultanément à l'université et à l'hôpital dans les domaines de la médecine, de la pharmacie et de l'odontologie. De ce fait, leur gestion est conjointe par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par le ministère des solidarités et de la santé. Certaines catégories d'emplois de cette filière sont exclusivement occupées par des personnels contractuels.

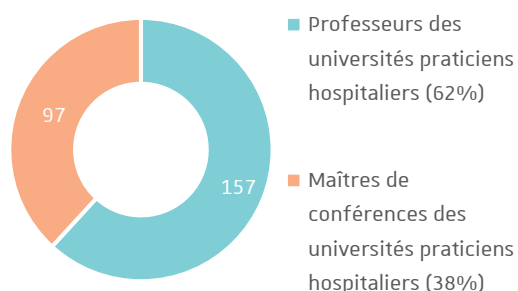
1. Evolution des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



La population des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires est relativement stable depuis plusieurs années, avec une légère augmentation (2,0%) en 2021.

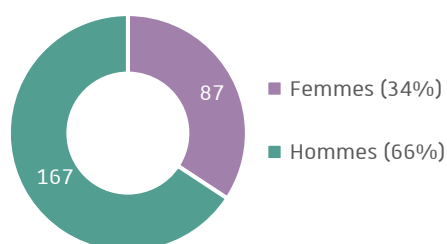


1.1. Répartition par corps des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2021



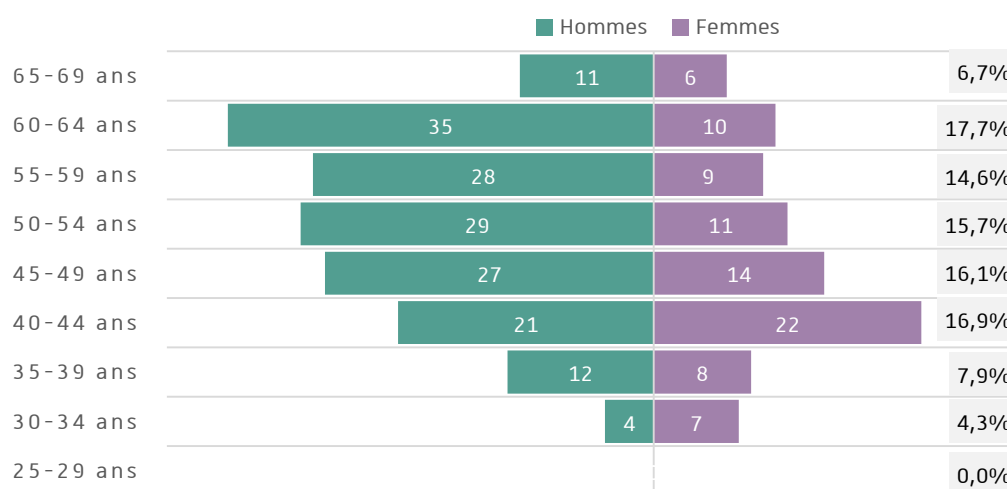
Au 31/12/2021, les professeurs des universités praticiens hospitaliers, avec 157 personnels, représentent 62% des effectifs des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ; les maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers, avec 97 personnels, en représentent 38%. Cette répartition est comparable à celles des années précédentes.

1.2. Répartition par sexe des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2021



Les hommes (167 personnels) représentent 66% de la population des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2021 ; les femmes (87 personnels) en représentent 34%.

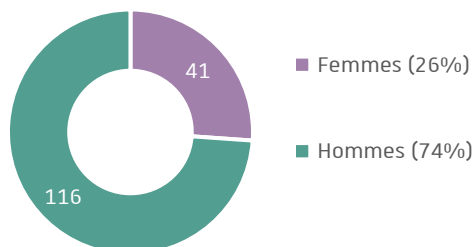
1.3. Pyramide des âges des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2021



Âge médian : 51 ans et 6 mois

Âge moyen : 51 ans et 4 mois

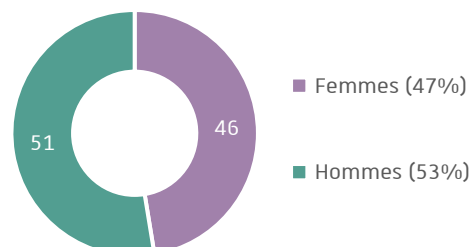
Professeurs des universités - praticiens hospitaliers au 31/12/2021



Âge médian : 55 ans et 7 mois

Âge moyen : 54 ans et 8 mois

Maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers au 31/12/2021



Âge médian : 44 ans et 3 mois

Âge moyen : 46 ans

⊙ **Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021**

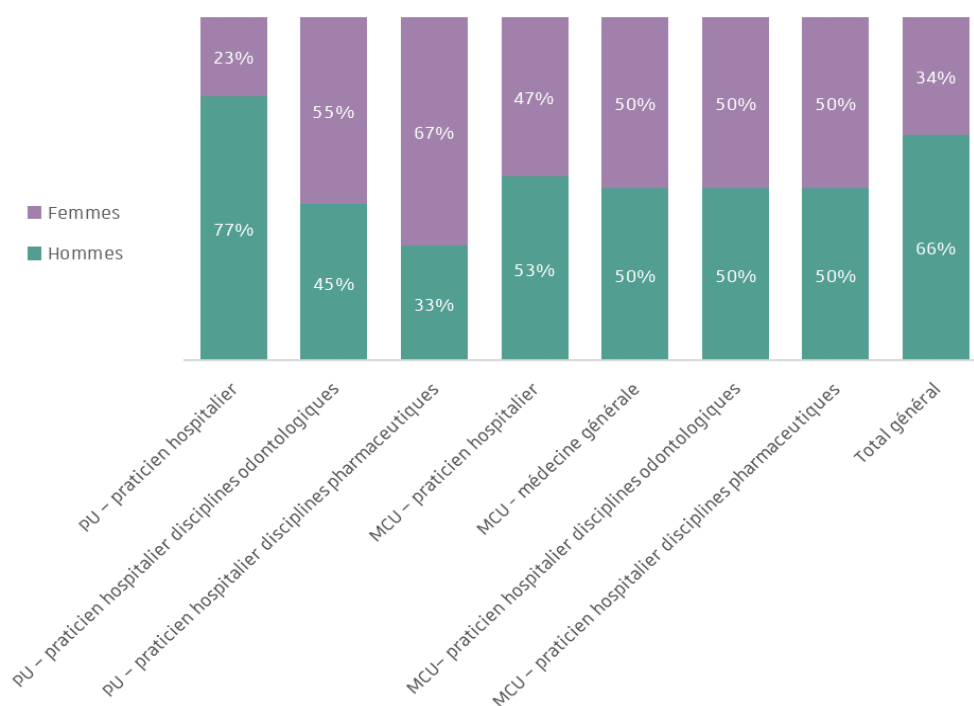
Structure d'affectation	Professeur des universités – praticien hospitalier	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	Maître de conférences des universités de médecine générale	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Total
Faculté de chirurgie dentaire		11				18		29
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	143			73	2			218
Faculté de pharmacie			3				4	7
Total	143	11	3	73	2	18	4	254

Exemple de lecture : 218 enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires exercent à la Faculté de médecine ; parmi eux 143 sont professeurs des universités – praticiens hospitaliers.

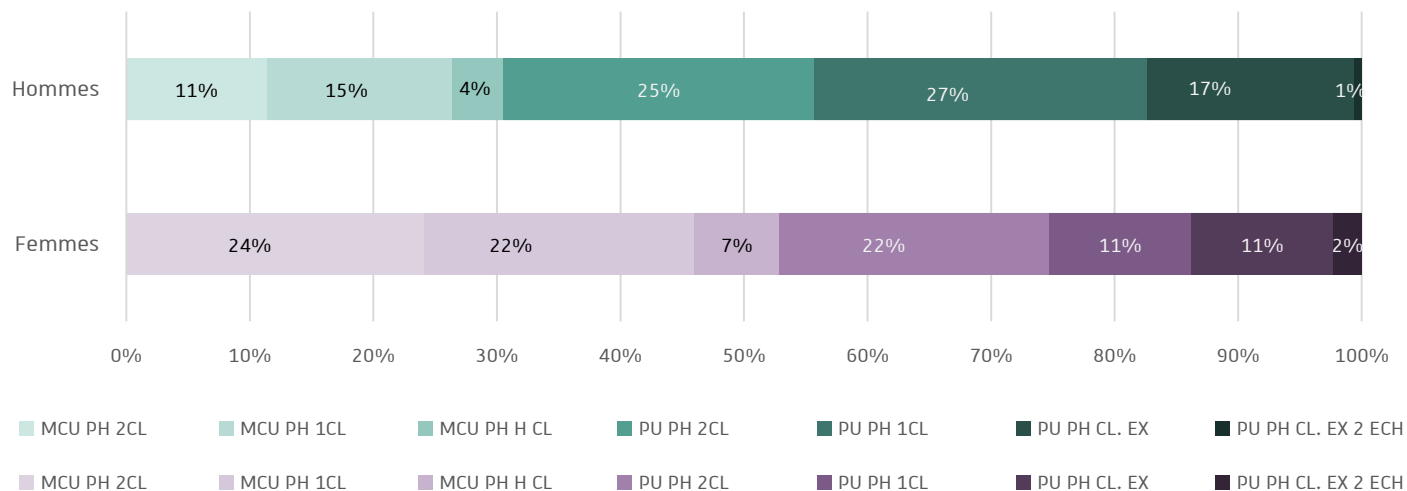
⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeur des universités – praticien hospitalier	110	33	143	110,0	33,0	143,0
Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	5	6	11	5,0	6,0	11,0
Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	1	2	3	1,0	2,0	3,0
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	39	34	73	39,0	34,0	73,0
Maître de conférences des universités de médecine générale	1	1	2	1,0	1,0	2,0
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	9	9	18	9,0	9,0	18,0
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	2	2	4	2,0	2,0	4,0
Total	167	87	254	167,0	87,0	254,0

Exemple de lecture : sur les 143 professeurs des universités praticiens hospitaliers, 33 sont des femmes représentant 33,0 ETP.



Répartition des enseignants chercheurs hospitalo-universitaire par sexe, corps et grade



🕒 Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Professeur des universités – praticien hospitalier	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	Maître de conférences des universités de médecine générale	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Total
30-34 ans	Hommes				2		2		4
	Femmes				3		4		7
35-39 ans	Sous-total				5		6		11
	Hommes	2	1		7	1	1		12
40-44 ans	Femmes	1			6		1		8
	Sous-total	3	1		13	1	2		20
45-49 ans	Hommes	11	2		6		1	1	21
	Femmes	6	1		12	1	1	1	22
50-54 ans	Sous-total	17	3		18	1	2	2	43
	Hommes	17			9		1		27
55-59 ans	Femmes	8		1	2		2	1	14
	Sous-total	25		1	11		3	1	41
60-64 ans	Hommes	19			8		2		29
	Femmes	5			6				11
65-69 ans	Sous-total	24			14		2		40
	Hommes	22			4		1	1	28
Total	Femmes	4	1	1	2		1		9
	Sous-total	26	1	1	6		2	1	37
Total	Hommes	30	1	1	2		1		35
	Femmes	7	1		2				10
Total	Sous-total	37	2	1	4		1		45
	Hommes	9	1		1				11
Total	Femmes	2	3		1				6
	Sous-total	11	4	3	2	2	18	4	17
Total		143	11	3	73	2	18	4	254

© Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps, par sexe et par section CNU en nombre de personnels au 31/12/2021

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Section 42 : morphologie & morphogénèse																	
4201-Anatomie	2	2					1	1							3	0	3
4202-Histologie, embryologie et cytogénétique		1	1	1				1	1						0	2	2
4203-Anatomie et cytologie pathologiques		1	1	1				1	1						1	2	3
Section 43 : biophysique et imagerie médicale																	
4301-Biophysique et médecine nucléaire	2	2					4	3	7						6	3	9
4302-Radiologie et imagerie médicale	8	1	9				1	1	1						9	1	10
Section 44 : biochimie, biologie cellulaire & moléculaire, physiologie & nutrition																	
4401-Biochimie et biologie moléculaire	1	1					5	2	7						6	2	8
4402-Physiologie	2	1	3				3	2	5						5	3	8
4403-Biologie cellulaire		1	1				3		3						3	1	4
4404-Nutrition	1	1	1												1	0	1

Médecine

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Section 45 : microbiologie, maladies transmissibles & hygiène																	
4501-Bactériologie-virologie ; Hygiène hospitalière	1	1	2				4	3	7						5	4	9
4502-Parasitologie et mycologie	1		1				2	3	5						3	3	6
4503-Maladie infectieuse Maladie tropicale	1		1												1	0	1
Section 46 : santé publique, environnement & société																	
4601-Epidémiologie, économie de la santé et prévention	1		1												1	0	1
4602-Médecine et santé au travail		1	1					1	1						0	2	2
4603-Médecine légale et droit de la santé	1		1					1	1						1	1	2
4604-Biostatistiques, informatique médicale & technologies de communication	2		2												2	0	2

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Section 47 : cancérologie, génétique, hématologie, immunologie																	
4701-Hématologie ; transfusion	2						1	1							3	1	4
4702-Cancérologie ; radiothérapie	5						1	1							6	1	7
4703-Immunologie	2	1					4	1							6	2	8
4704-Génétique		2					3	4							3	6	9
Section 48 : anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie & thérapeutique																	
4801-Anesthésiologie-réanimation	4														4	0	4
4802-Médecine intensive-réanimation	3	1					1								4	1	5
4803-Pharmacologie fondamentale Clinique	1							2							1	2	3
4804-Thérapeutique ; addictologie	1						1								2	0	2
4805-Médecine d'urgence	2														2	0	2

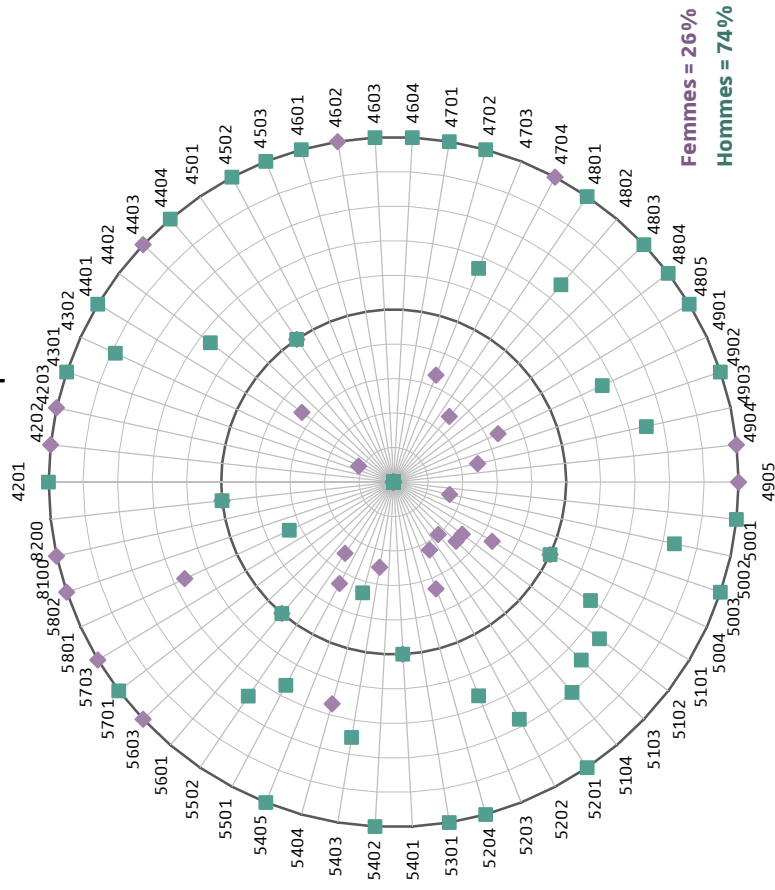
Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total		
Médecine	Section 49 : pathologie nerveuse & musculaire, pathologie mentale, handicap & rééducation																		
	4901-Neurologie	4	2									2	2				4	4	8
	4902-Neurochirurgie	1										1	1				1	1	2
	4903-Psychiatrie d'adultes; addictologie	3	1														3	1	4
	4904-Pédopsychiatrie; addictologie		1														0	1	1
	4905-Médecine physique et de réadaptation		1														0	1	1
Section 50 : ostéo-articulaire, dermatologie & chirurgie plastique																			
5001-Rhumatologie	3											1	1			3	1	4	
5002-Chirurgie orthopédique et traumatologique	5	1														5	1	6	
5003-Dermato-vénérologie	2										1		1			3	0	3	
5004-Chirurgie plast, reconstructrice et esthétique	1	1														1	1	2	

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Section 51 : pathologie cardiorespiratoire & vasculaire																	
5101-Pneumologie; addictologie	2	1													2	1	3
5102-Cardiologie	3	1													3	1	4
5103-Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	3	1													3	1	4
5104-Chirurgie vasculaire Médecine vasculaire	4	1						1							4	2	6
Section 52 : maladie des appareils digestif & urinaire																	
5201-Gastroentéro Hépatologie Addictologie	4														4	0	4
5202-Chirurgie viscérale et digestive	7	2					1								8	2	10
5203-Néphrologie	2	1													2	1	3
5204-Urologie	2														2	0	2
Section 53 : médecine interne, gériatrie & chirurgie générale																	
5301-Méd interne; gériatrie; biologie du vieillissement	5														5	0	5
5303-Médecine générale									1	1					1	1	2
Médecine																	

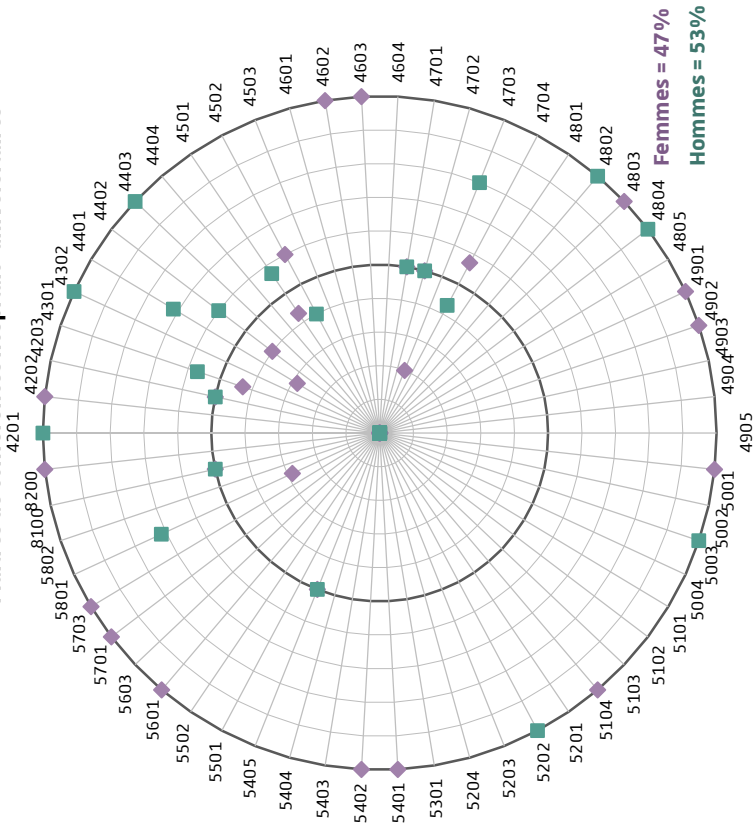
Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Section 54 : développement & pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie & reproduction																	
5401-Pédiatrie	3	3						1							3	4	7
5402-Chirurgie infantile	2							1							2	1	3
5403-Gynécologie Obstétrique ; Gynécologie médicale	3	1													3	1	4
5404-Endocrinologie, Diabète et maladies métaboliques	1	2													1	2	3
5405-Biologie et médecine du développement et de la reproduction	2							1							3	1	4
Section 55 : pathologie de la tête & du cou																	
5501-Oto-rhino-laryngologie	2	1													2	1	3
5502-Ophthalmologie	3	1													3	1	4
5503-Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie								1							1	0	1

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités de médecine générale		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Odontologie	Section 56 : Développement, croissance & prévention																
	5601-Pédodontie			1	1	2						1	1	1	2	3	
	5602-Orthopédie dento-faciale										3	1	4		3	4	
	5603-Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale				1	1									0	1	
	Section 57 : sciences biologiques, médecine & chirurgie buccale																
	5701-Parodontologie			3		3						3	3		3	3	6
	5702-Chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique										1		1		1	0	1
	5703-Sciences biologiques				1	1						1	1		0	2	2
	Section 58 : sciences physiques & physiologiques endodontiques																
	5801-Odontologie conservatrice, endodontie				1	2	3					5	2	7		6	4
5802-Prothèses					1	1									0	1	1
5803-Sciences anatomiques & physiologiques, occlusodontiques												1	1		0	1	1

Répartition femmes/hommes
Professeurs des universités hospitalo-universitaires



Répartition femmes/hommes
Maîtres de conférences hospitalo-universitaires

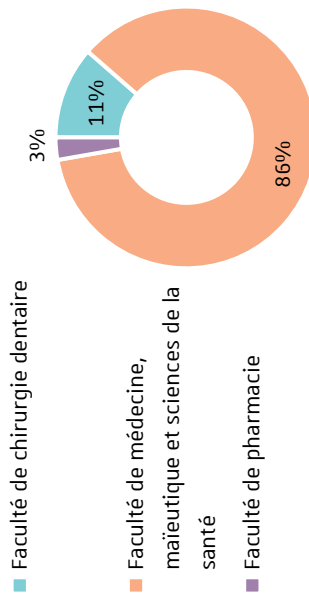


Chaque axe radial symbolise une section du CNU. Les cercles concentriques positionnent le % de femmes (■) et d'hommes (◆) : 0% au centre du graphe puis 10%, 20% ... jusqu'à 100% sur le cercle extérieur. Le cercle en gras représente le seuil des 50%.

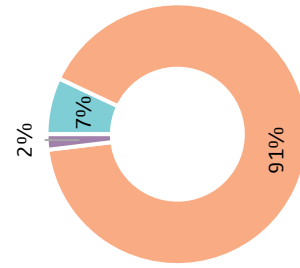
© Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps, par tranche d'âge et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation	Professeur des universités - praticien hospitalier					Maître de conférences des universités - praticien hospitalier					Total					
	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans		45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Faculté de chirurgie dentaire	1	3			1	2	4	6	2	2	3	2	2	1		18
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	3	17	25	24	26	37	11	5	14	19	11	14	6	4	2	75
Faculté de pharmacie			1		1	1				2	1		1			4
Total	4	20	26	24	28	40	15	11	16	23	15	16	9	5	2	254

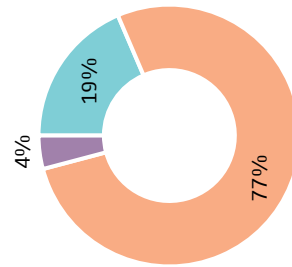
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



Professeurs des universités - praticiens hospitaliers



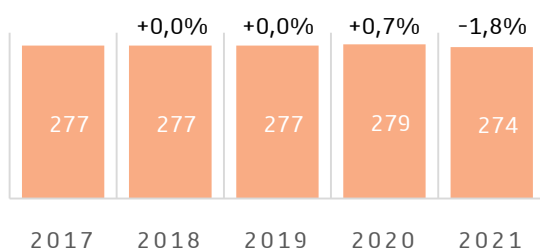
Maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers



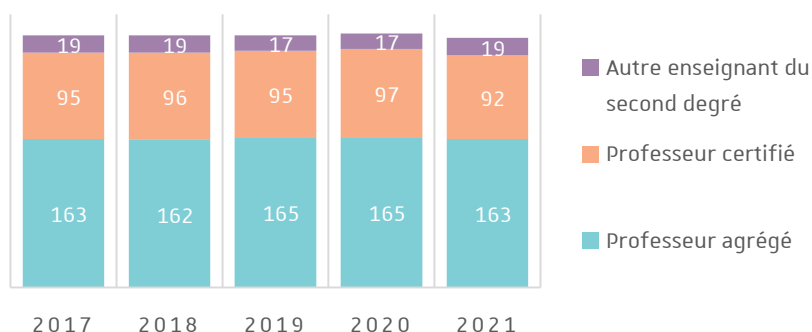
D.3 Effectifs des personnels enseignants du second degré

274	enseignants du second degré au 31/12/2021 , représentant 257,7 ETP (279 en 2020 représentant 264,7 ETP).
	<i>163 professeurs agrégés, 92 professeurs certifiés, 10 professeurs d'EPS, 8 professeurs des lycées professionnels et 1 conseiller principal d'éducation</i>

1.1. Evolution des effectifs enseignants du second degré

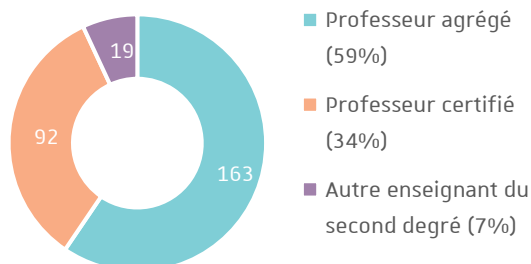


La population des enseignants du second degré était relativement stable depuis plusieurs années mais baisse légèrement en 2021.

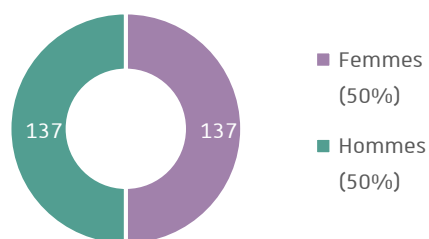


1.2. Répartition par corps des effectifs enseignants du second degré au 31/12/2021

Au 31/12/2021, les professeurs agrégés, avec 163 personnels, représentent 59% des effectifs des enseignants du second degré ; les professeurs certifiés, avec 92 personnels, en représentent 34%.

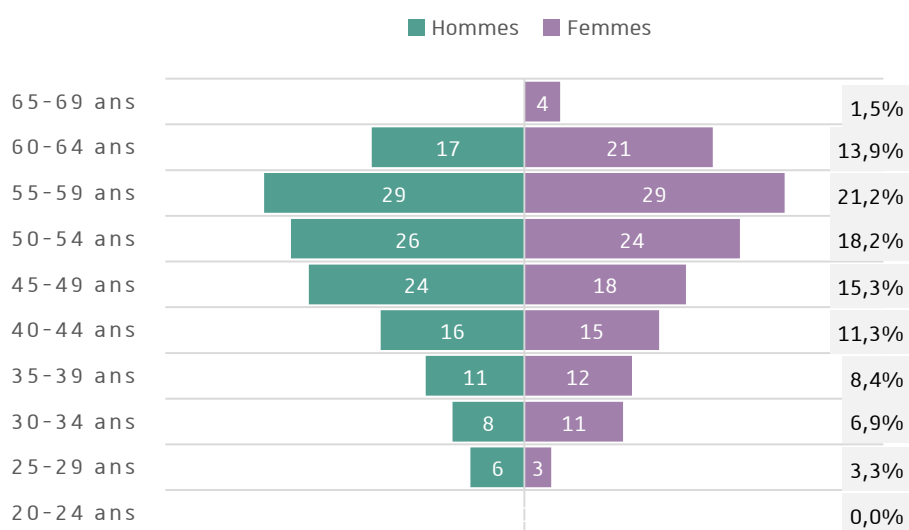


1.1. Répartition par sexe des personnels enseignants du second degré au 31/12/2021



Les hommes (137 personnels) représentent 50% de la population des enseignants du second degré au 31/12/2021 ; les femmes (137 personnels) en représentent 50%.

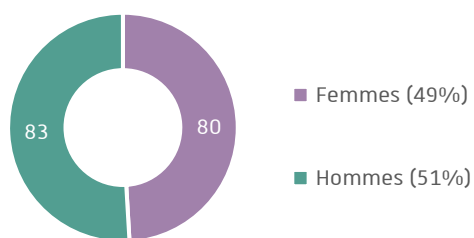
1.2. Pyramide des âges des personnels enseignants du second degré au 31/12/2021



Âge médian : 52 ans et 1 mois

Âge moyen : 49 ans et 10 mois

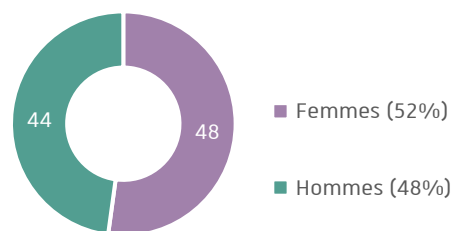
Professeurs agrégés au 31/12/2021



Âge médian : 50 ans et 2 mois

Âge moyen : 48 ans et 11 mois

Professeurs certifiés au 31/12/2021



Âge médian : 54 ans et 5 mois

Âge moyen : 51 ans et 10 mois

⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps et par structure d'affectation
en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation	Conseiller principal d'éducation	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur d'EPS	Professeur des lycées professionnels	Total
Ecole de management Strasbourg		1	1			2
Ecole et observatoire des sciences de la terre		3				3
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux		4				4
Faculté de chimie		3	1			4
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion		5	6			11
Faculté de philosophie		1				1
Faculté de physique et ingénierie		6	1			7
Faculté de théologie catholique		2				2
Faculté des arts		6	2			8
Faculté des langues		17	22			39
Faculté des lettres		2	1			3
Faculté des sciences de la vie		7				7
Faculté des sciences du sport		15	1	2		18
Faculté des sciences économiques et de gestion		4	1			5
Faculté des sciences historiques		4				4
Faculté des sciences sociales		2				2
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg	1	23	21	2	5	52
IUT de Haguenau		10	5		1	16
IUT Louis Pasteur		15	10		1	26
IUT Robert Schuman		18	17		1	36
Sciences Po Strasbourg		3	2			5
Télécom physique Strasbourg		2				2
UFR de mathématique et d'informatique		5				5
Sous-total	1	158	91	4	8	262

Composantes de formation

	Structure d'affectation	Conseiller principal d'éducation	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur d'EPS	Professeur des lycées professionnels	Total
Services	Service des sports		5		6		11
	Sous-total		5		6		11
Divers	Institut international d'études françaises			1			1
	Sous-total			1			1
Total		1	163	92	10	8	274

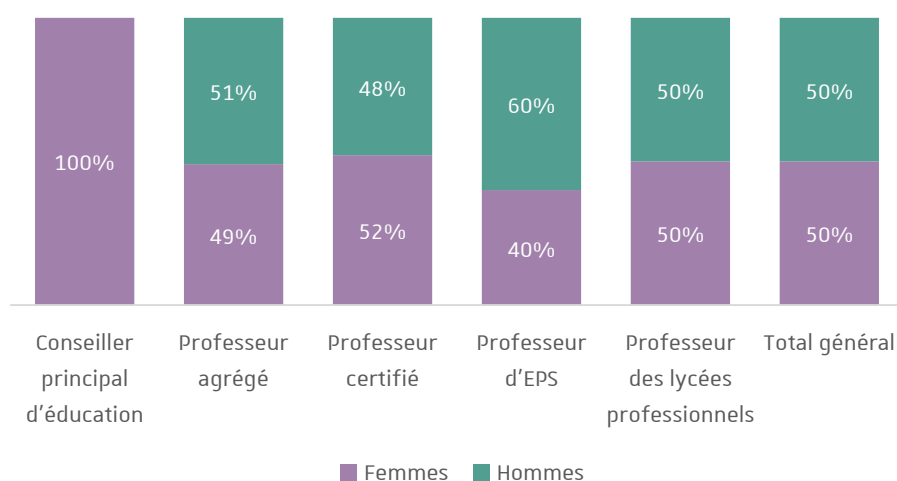
Exemple de lecture : sur les 274 enseignants du second degré, 6 professeurs agrégés sont affectés à la Faculté des arts.

Règle d'affectation : les enseignants du second degré sont affectés à 100% dans une structure d'enseignement.

⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Conseiller principal d'éducation		1	1		0,5	0,5
Professeur agrégé	83	80	163	81,3	74,8	156,1
Professeur certifié	44	48	92	40,5	44,1	84,6
Professeur d'EPS	6	4	10	6	4	10
Professeur des lycées professionnels	4	4	8	3	3,5	6,5
Total	137	137	274	130,8	126,9	257,7

Exemple de lecture : sur les 163 professeurs agrégés, 80 sont des femmes représentant 74,8 ETP.



⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps, par sexe et par tranche d'âge
en nombre de personnels au 31/12/2021

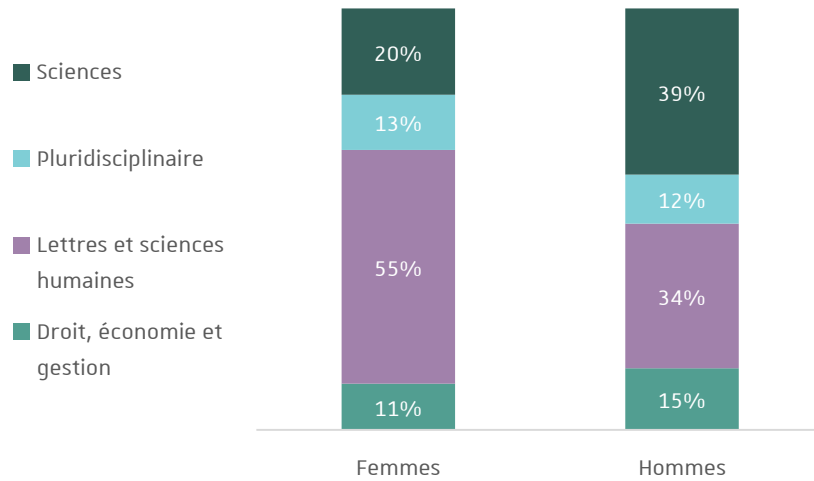
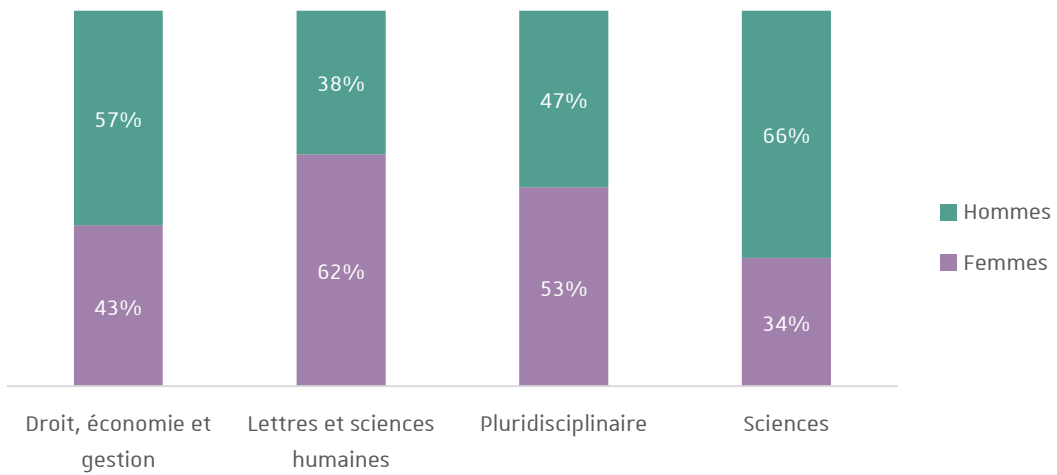
Tranche d'âge	Sexe	Conseiller principal d'éducation	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur d'EPS	Professeur des lycées professionnels	Total
25-29 ans	Hommes		6				6
	Femmes		2	1			3
	Sous-total		8	1			9
30-34 ans	Hommes		6	1	1		8
	Femmes		9	2			11
	Sous-total		15	3	1		19
35-39 ans	Hommes		5	5		1	11
	Femmes		7	5			12
	Sous-total		12	10		1	23
40-44 ans	Hommes		7	7	2		16
	Femmes	1	8	3	2	1	15
	Sous-total	1	15	10	4	1	31
45-49 ans	Hommes		19	3	1	1	24
	Femmes		11	5	2		18
	Sous-total		30	8	3	1	42
50-54 ans	Hommes		17	8		1	26
	Femmes		13	9		2	24
	Sous-total		30	17		3	50
55-59 ans	Hommes		16	11	1	1	29
	Femmes		13	15		1	29
	Sous-total		29	26	1	2	58
60-64 ans	Hommes		7	9	1		17
	Femmes		15	6			21
	Sous-total		22	15	1		38
65-69 ans	Hommes						
	Femmes		2	2			4
	Sous-total		2	2			4
Total		1	163	92	10	8	274

Exemple de lecture : sur les 92 professeurs certifiés, 6 sont des femmes dont l'âge est compris entre 60 et 64 ans.

© Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps, par sexe et par discipline d'enseignement en nombre de personnels au 31/12/2021

Discipline d'enseignement	Conseiller principal d'éducation		Professeur agrégé		Professeur certifié		Professeur d'EPS		Professeur des lycées professionnels		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Droit, économie et gestion			9	9	10	6			1		20	15
1100 - Sciences économiques & sociales			4	1							4	1
8010 - Economie & gestion			5	5	8	6					13	11
8011 - Communication et bureautique				1							0	1
8012 - Comptabilité et bureautique				1	1						1	1
8036 - Economie & gestion - option comptabilité & gestion					1						1	0
8039 - Economie & gestion - option gestion & administration									1		1	0
8051 - Economie & gestion - option comptabilité & finance			1	1							0	1
Lettres et sciences humaines			18	35	28	38			1	3	47	76
0080 - Documentation				1		1					0	2
0100 - Philosophie			1	1							1	1
0201 - Lettres classiques - grammaire			2								2	0
0202 - Lettres modernes			2	3	6	8					8	11
0210 - Lettres, histoire & géographie										1	0	1
0421 - Allemand			4	9	1	3					5	12
0422 - Anglais			2	14	14	23			1		16	38
0426 - Espagnol				1	2	1					2	2
1000 - Histoire-géographie			4	1	3						7	1
1700 - Education musicale			2	1	1						3	1
1800 - Arts plastiques				3	1	1					1	4
6500 - Arts appliqués			1	1						1	1	2
6502 - Arts appliqués, option design						1					0	1

Discipline d'enseignement	Conseiller principal d'éducation			Professeur agrégé			Professeur certifié			Professeur d'EPS			Professeur des lycées professionnels			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Pluridisciplinaire		1	1	10	13	23				6	4	10				16	18	34
0031 - Activité éducative et sociale - culture sport		1	1													0	1	1
1900 - Education physique et sportive				10	13	23				6	4	10				16	17	33
Sciences				46	23	69	6	4	10				2	1	3	54	28	82
1300 - Mathématiques				9	6	15	1	1	2							10	7	17
1315 - Mathématiques - sciences physiques				1		1							1	1	2	2	1	3
1400 - Technologie							2		2							2	0	2
1411 - Sciences industrielles de l'ingénieur, option architecture et construction					1	1										0	1	1
1412 - Sciences industrielles de l'ingénieur, option énergie							1		1							1	0	1
1413 - Sciences industrielles de l'ingénieur, option informatique et numérique							1		1							1	0	1
1414 - Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie mécanique				6	1	7	1		1							7	1	8
1415 - Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie mécanique électrique				6		6										6	0	6
1416 - Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie des constructions				1		1										1	0	1
1500 - Physique-chimie				7	2	9										7	2	9
1510 - Sciences physiques - physique appliquée				3	4	7										3	4	7
1600 - Sciences de la vie et de la terre				6	5	11		2	2							6	7	13
3000 - Génie civil				4	1	5										4	1	5
5100 - Génie électrique				2		2										2	0	2
7100 - Biochimie - Génie biologique - Biotechnologie				1	3	4		1	1				1			2	4	6
Total général	1	1	1	83	80	163	44	48	92	6	4	10	4	4	8	137	137	274



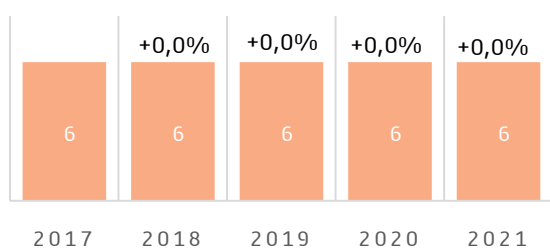
D.4 Effectifs des personnels enseignants du premier degré

6

enseignants du premier degré au 31/12/2021, représentant 5,5 ETP (6 en 2020 représentant 6,0 ETP).

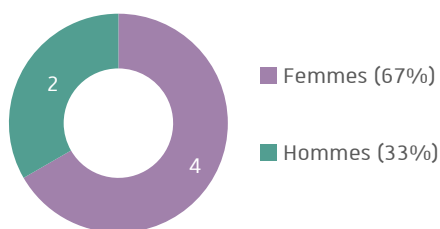
Ces 6 professeurs des écoles sont tous affectés à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg

Evolution des effectifs enseignants du premier degré



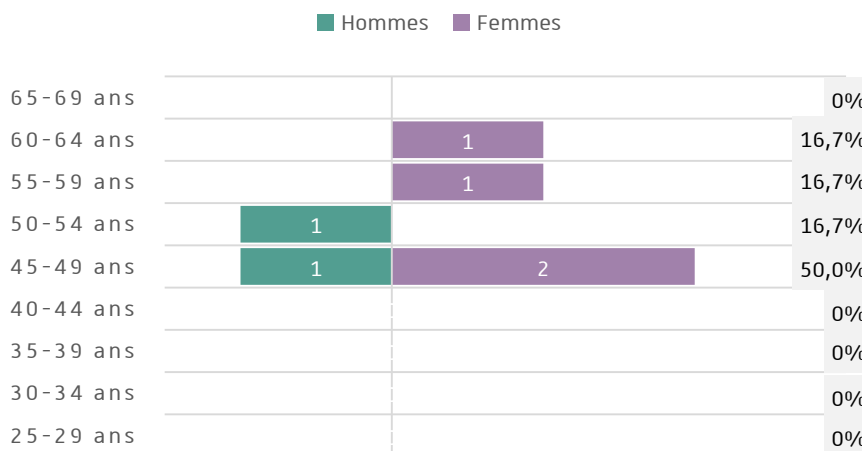
Les effectifs des enseignants du premier degré sont stables depuis plusieurs années.

Répartition par sexe des personnels enseignants du premier degré au 31/12/2021



Les hommes (2 personnels) représentent 33% de la population des enseignants du premier degré au 31/12/2021 ; les femmes (4 personnels) en représentent 67%.

Pyramide des âges des personnels enseignants du premier degré au 31/12/2021



Âge médian : 50 ans et 11 mois

Âge moyen : 52 ans et 11 mois

⊙ Répartition des effectifs enseignants du premier degré par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

Composante de formation	Corps	
	Professeur des écoles	Total
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg	6	6
Total	6	6

⊙ Répartition des effectifs enseignants du premier degré par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeur des écoles	2	4	6	2,0	3,5	5,5
Total	2	4	6	2,0	3,5	5,5

Exemple de lecture : sur les 6 professeurs des écoles, 2 sont des hommes représentant 2,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants du premier degré par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Corps	
		Professeur des écoles	Total
45-49 ans	Hommes	1	1
	Femmes	2	2
	Total	3	3
50-54 ans	Hommes	1	1
	Femmes		
	Total	1	1
55-59 ans	Hommes		
	Femmes	1	1
	Total	1	1
60-64 ans	Hommes		
	Femmes	1	1
	Total	1	1
Total		6	6

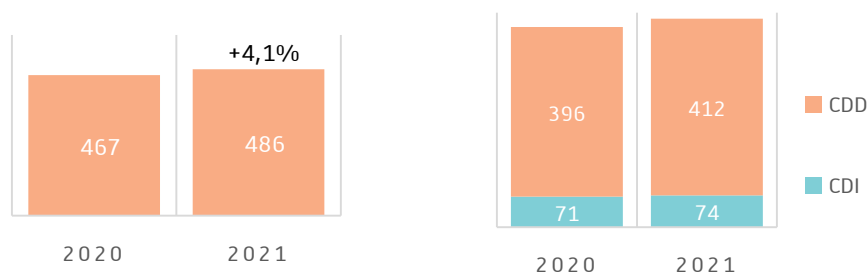
Exemple de lecture : sur les 6 professeurs des écoles, 2 sont des femmes dont l'âge est compris entre 45 et 49 ans.

D.5 Répartition des contractuels enseignants et chercheurs selon leur statut d'emploi (*sur emploi permanent ou sur emploi non permanent*)

D.5.1 Contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent (CDI/CDD)

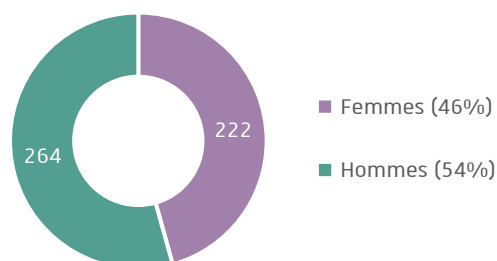
486	contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent au 31/12/2021, représentant 433,0 ETP (467 en 2020 représentant 422,43 ETP).
	74 contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent en CDI 412 contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent en CDD

Evolution des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent



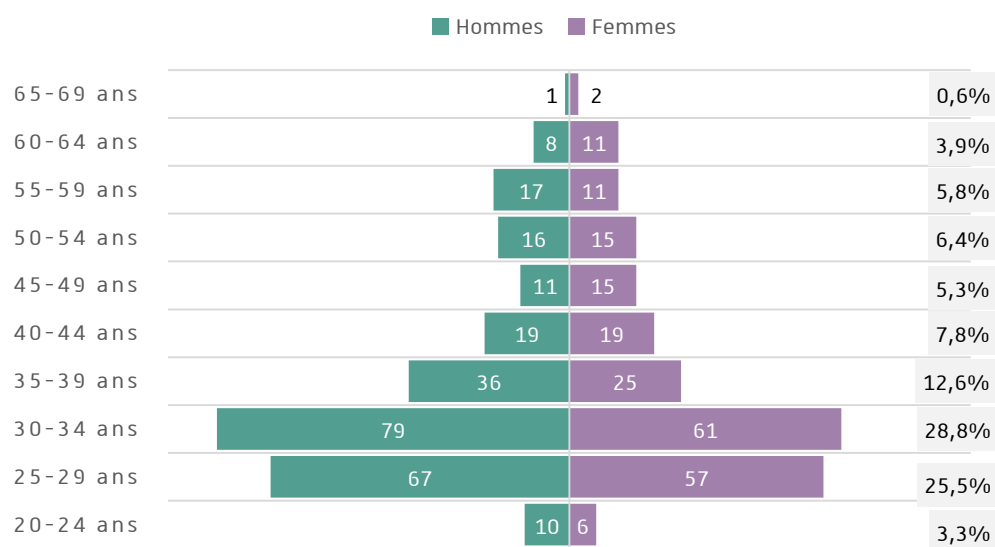
Les effectifs des contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent ont augmenté de +4,1% entre 2020 et 2021.

Répartition par sexe des personnels contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent au 31/12/2021



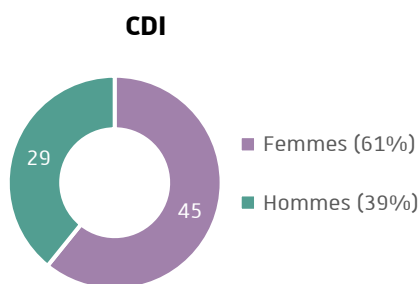
Les hommes (264 personnels) représentent 54% de la population des contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent au 31/12/2021 ; les femmes (222 personnels) en représentent 46%.

11. Pyramide des âges des personnels contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent au 31/12/2021



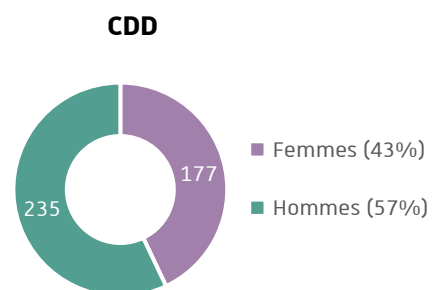
Âge médian : 33 ans et 2 mois

Âge moyen : 37 ans et 1 mois



Âge médian : 51 ans et 5 mois

Âge moyen : 50 ans et 1 mois



Âge médian : 31 ans et 11 mois

Âge moyen : 34 ans et 8 mois

② Répartition des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent par type de contrat et par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

		CDI	CDD		Total	
Structure d'affectation		Enseignants contractuels	Enseignants contractuels	Personnels chercheurs		
Composantes de formation	Centre universitaire d'enseignement du journalisme	1			1	
	Ecole de management Strasbourg	35	28	5	33	68
	Ecole et observatoire des sciences de la terre			1	1	1
	Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux		1		1	1
	Faculté de chimie		2		2	2
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	3	3		3	6
	Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé			6	6	6
	Faculté de philosophie			3	3	3
	Faculté de physique et ingénierie		5		5	5
	Faculté de psychologie		6		6	6
	Faculté des arts	2	11		11	13
	Faculté des langues	14	33		33	47
	Faculté des lettres		1		1	1
	Faculté des sciences de la vie		2		2	2
	Faculté des sciences du sport		6		6	6
	Faculté des sciences économiques et de gestion		1		1	1
	Institut de préparation à l'administration générale	1				1
	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg			1	1	1
	IUT de Haguenau		6	1	7	7
	IUT Louis Pasteur		1		1	1
	IUT Robert Schuman	1	1		1	2
	Sciences Po Strasbourg	2				2
UFR de mathématique et d'informatique		5		5	5	
	Sous-total	59	112	17	129	188
Directions & services	Direction de la recherche et de la valorisation			1	1	1
	Institut de développement et d'innovation pédagogiques		5		5	5
	Sous-total		5	1	6	6
Structures diverses	Institut international d'études françaises	15				15
	Sous-total	15				15

Structure d'affectation	CDI	CDD		Total	
	Enseignants contractuels	Enseignants contractuels	Personnels chercheurs		
FRC1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire			1	1	1
FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles			1	1	1
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires			68	68	68
UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies			6	6	6
UMR7042 - Laboratoire d'innovation moléculaire et application			1	1	1
UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg			7	7	7
UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire			18	18	18
UMR7140 - Chimie de la matière complexe			18	18	18
UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie			5	5	5
UMR7177 - Institut de chimie de Strasbourg			17	17	17
UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien			5	5	5
UMR7199 - Conception et application de molécules bioactives			8	8	8
UMR7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique			6	6	6
UMR7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire			3	3	3
UMR7354 - Droit religion entreprise et société			1	1	1
UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie			35	35	35
UMR7362 - Laboratoire image, ville et environnement			1	1	1
UMR7363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe			12	12	12
UMR7364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives			5	5	5
UMR7367 - Dynamiques européennes			2	2	2
UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée			7	7	7
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg			1	1	1
UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé			2	2	2
UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée			2	2	2
UMR7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg			1	1	1
UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire			1	1	1
UMRS1110 - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques			5	5	5
UMRS1113 - Interface de recherche fondamentale et appliquée en cancérologie			2	2	2

Unités de recherche

Structure d'affectation	CDI	CDD			Total
	Enseignants contractuels	Enseignants contractuels	Personnels chercheurs	Total	
UMRS1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence			2	2	2
UMRS1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques			3	3	3
UMRS1255 - Biologie et pharmacologie des plaquettes sanguines : hémostasie, thrombose, transfusion			1	1	1
UMRS1260 - Nanomédecine régénérative			7	7	7
UPR22 - Institut Charles Sadron			2	2	2
UPR2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes			2	2	2
UPR3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives			5	5	5
UPR9002 - IBMC - Architecture et réactivité de l'ARN			4	4	4
UPR9022 - Modèles insectes d'immunité innée			1	1	1
UR1337 - Configurations littéraires			1	1	1
UR3071 - Subjectivité, lien Social et modernité			5	5	5
UR3400 - Arts, civilisation et histoire de l'Europe			1	1	1
UR4378 - Théologie protestante			1	1	1
UR7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène			1	1	1
Sous-total			277	277	277
Total	74	117	295	412	486

⊙ **Répartition des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021**

	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CDI	29	45	74	26,0	40,3	66,3
CDD	235	177	412	210,5	156,2	366,7
Total	264	222	486	236,5	196,5	433,0

Exemple de lecture : sur les 74 contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent en CDI, 29 sont des hommes représentant 26,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent par type de contrat, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

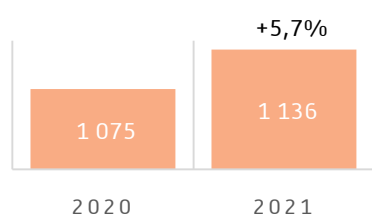
Tranche d'âge	Sexe	CDI	CDD	Total
20-24 ans	Hommes		10	10
	Femmes		6	6
	Sous-total		16	16
25-29 ans	Hommes		67	67
	Femmes		57	57
	Sous-total		124	124
30-34 ans	Hommes	1	78	79
	Femmes	6	55	61
	Sous-total	7	133	140
35-39 ans	Hommes	2	34	36
	Femmes	2	23	25
	Sous-total	4	57	61
40-44 ans	Hommes	2	17	19
	Femmes	11	8	19
	Sous-total	13	25	38
45-49 ans	Hommes	3	8	11
	Femmes	5	10	15
	Sous-total	8	18	26
50-54 ans	Hommes	11	5	16
	Femmes	7	8	15
	Sous-total	18	13	31
55-59 ans	Hommes	8	9	17
	Femmes	4	7	11
	Sous-total	12	16	28
60-64 ans	Hommes	2	6	8
	Femmes	9	2	11
	Sous-total	11	8	19
65-69 ans	Hommes		1	1
	Femmes	1	1	2
	Sous-total	1	2	3
Total		74	412	486

Exemple de lecture : sur les 74 contractuels enseignants et chercheurs sur emploi permanent en CDI, 5 sont des femmes dont l'âge est compris entre 45 et 49 ans.

D.5.2 Enseignants contractuels sur emploi non permanent

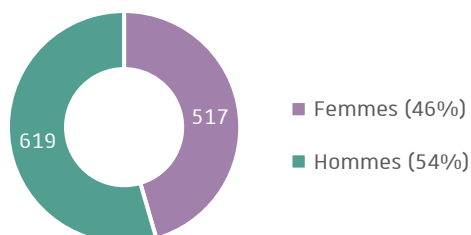
1 136	contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent au 31/12/2021 , représentant 1 087,5 ETP (1 075 en 2020 représentant 1 028,2 ETP).
	<i>Tous les contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent sont des personnels en CDD.</i>

1.1. Evolution des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent



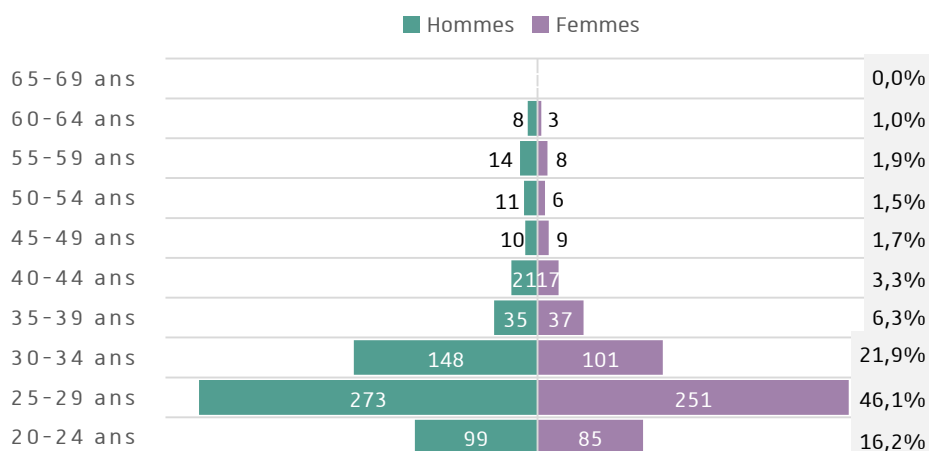
Les effectifs des contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent ont augmenté de +5,7% entre 2020 et 2021.

1.2. Répartition par sexe des personnels contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent au 31/12/2021



Les hommes (619 personnels) représentent 54% de la population des contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent au 31/12/2021 ; les femmes (517 personnels) en représentent 46%.

1.3. Pyramide des âges des personnels contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent au 31/12/2021



Âge médian : 28 ans et 1 mois

Âge moyen : 30 ans et 5 mois

② Répartition des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation		Enseignants contractuels	Personnels chercheurs	Total
Composantes de formation	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	3		3
	Centre universitaire d'enseignement du journalisme	7		7
	Ecole de management Strasbourg	30		30
	Ecole et observatoire des sciences de la terre	14		14
	Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	19	1	20
	Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	4		4
	Faculté de chimie	35	5	40
	Faculté de chirurgie dentaire	23		23
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	55	1	56
	Faculté de géographie et d'aménagement	4		4
	Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	179		179
	Faculté de pharmacie	26	6	32
	Faculté de philosophie	6		6
	Faculté de physique et ingénierie	47	4	51
	Faculté de psychologie	25	3	28
	Faculté de théologie catholique	9		9
	Faculté de théologie protestante	7		7
	Faculté des arts	18		18
	Faculté des langues	71		71
	Faculté des lettres	16		16
	Faculté des sciences de la vie	115	8	123
	Faculté des sciences du sport	10		10
	Faculté des sciences économiques et de gestion	25		25
	Faculté des sciences historiques	23		23
	Faculté des sciences sociales	23		23
	Institut de préparation à l'administration générale	2		2
	Institut du travail	2		2
	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg	7		7
	IUT de Haguenau	6		6
	IUT Louis Pasteur	11		11
	IUT Robert Schuman	16	5	21
	Observatoire astronomique	7		7
Sciences Po Strasbourg	22	1	23	
Télécom physique Strasbourg	17	5	22	
UFR de mathématique et d'informatique	39	5	44	
Sous-total	923	44	967	

Structure d'affectation		Enseignants contractuels	Personnels chercheurs	Total
Directions & services	Direction de la recherche et de la valorisation		1	1
	Jardin des sciences	1	1	2
	Sous-total	1	2	3
Unités de recherche	FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles		1	1
	UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	5	15	20
	UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies		7	7
	UMR7042 - Laboratoire d'innovation moléculaire et application		4	4
	UMR7044 - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe		2	2
	UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg		3	3
	UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire		7	7
	UMR7117 - Archives Henri Poincaré - philosophie et recherches sur les sciences et les technologies	1	1	2
	UMR7140 - Chimie de la matière complexe		7	7
	UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie		5	5
	UMR7177 - Institut de chimie de Strasbourg		11	11
	UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien		3	3
	UMR7199 - Conception et application de molécules bioactives		7	7
	UMR7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique		2	2
	UMR7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire	1	3	4
	UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie		27	27
	UMR7362 - Laboratoire image, ville et environnement		4	4
	UMR7363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe		5	5
	UMR7364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives		5	5
	UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée		2	2
	UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg		7	7
	UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé		1	1
	UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée		3	3
	UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire		6	6
	UMRS1110 - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques		1	1
	UMRS1113 - Interface de recherche fondamentale et appliquée en cancérologie		1	1
	UMRS1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques		2	2
	UPR22 - Institut Charles Sadron		2	2
	UPR2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes		1	1
	UPR3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives	3	1	4
	UPR3572 - Immunologie, immunopathologie et chimie thérapeutique		1	1
	UPR9002 - IBMC - Architecture et réactivité de l'ARN		1	1
	UR1337 - Configurations littéraires		1	1
	UR3400 - Arts, civilisation et histoire de l'Europe		2	2
	UR4375 - Laboratoire de recherche du CEIPI		1	1
	UR4440 - Laboratoire de psychologie des cognitions		2	2
	UR7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène		1	1
	XUR7309 - UR Extérieure UR 7309 Architecture, morphologie/morphogenèse urbaine, projet (AMUP)		1	1
	Sous-total	10	156	166
	Total	934	202	1 136

⊙ Répartition des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Enseignants contractuels	492	442	934	459,5	426,0	885,5
Personnels chercheurs	127	75	202	127,0	75,0	202,0
Total	619	517	1 136	586,5	501,0	1 087,5

Exemple de lecture : sur les 202 personnels chercheurs contractuels sur emploi non permanent, 127 sont des hommes représentant 127,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels enseignants et chercheurs sur emploi non permanent par type de population, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Enseignants contractuels	Personnels chercheurs	Total
20-24 ans	Hommes	66	33	99
	Femmes	67	18	85
	Sous-total	133	51	184
25-29 ans	Hommes	194	79	273
	Femmes	201	50	251
	Sous-total	395	129	524
30-34 ans	Hommes	134	14	148
	Femmes	95	6	101
	Sous-total	229	20	249
35-39 ans	Hommes	34	1	35
	Femmes	36	1	37
	Sous-total	70	2	72
40-44 ans	Hommes	21		21
	Femmes	17		17
	Sous-total	38		38
45-49 ans	Hommes	10		10
	Femmes	9		9
	Sous-total	19		19
50-54 ans	Hommes	11		11
	Femmes	6		6
	Sous-total	17		17
55-59 ans	Hommes	14		14
	Femmes	8		8
	Sous-total	22		22
60-64 ans	Hommes	8		8
	Femmes	3		3
	Sous-total	11		11
Total		934	202	1 136

Exemple de lecture : sur les 202 personnels chercheurs sur emploi non permanent, 6 sont des femmes dont l'âge est compris entre 30 et 34 ans.

D.6 Focus sur les différentes typologies d'enseignants contractuels

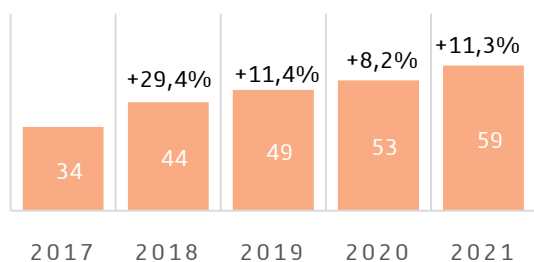
D.6.1 Focus sur les effectifs des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent reconnu par le Conseil d'Administration de l'Unistra

59

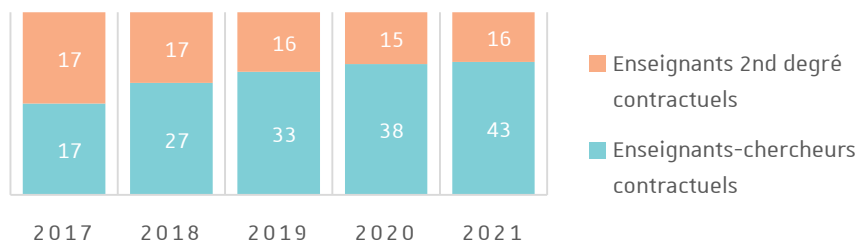
enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent reconnu par le CA de l'Unistra au 31/12/2021, représentant 57,4 ETP (53 en 2020 représentant 52,1 ETP).

43 enseignants-chercheurs contractuels et 16 enseignants contractuels

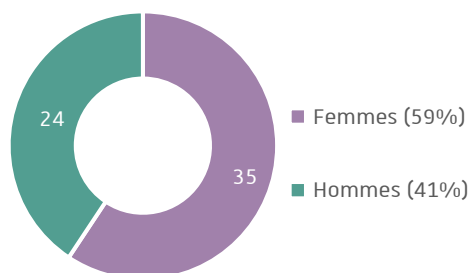
Evolution des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent



Les effectifs de cette population sont en augmentation depuis plusieurs années (+74% entre 2017 et 2021).

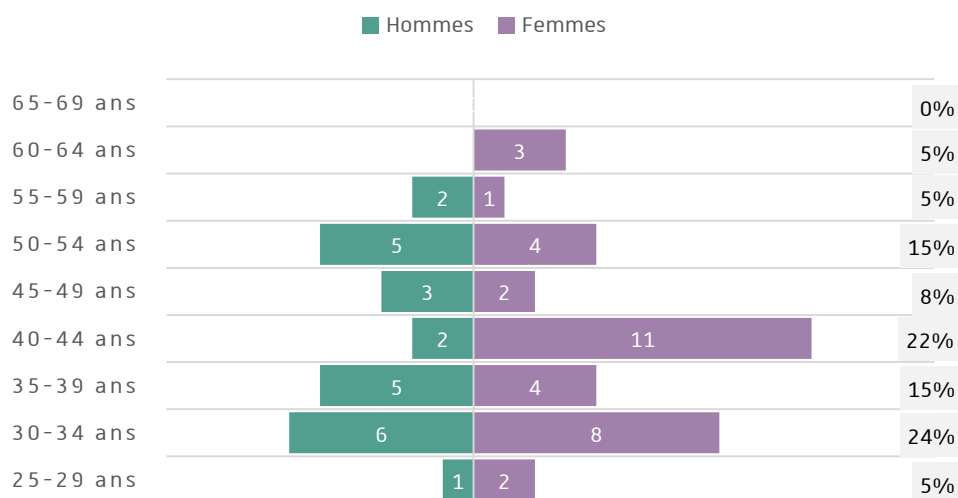


Répartition par sexe des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent au 31/12/2021



Les femmes (35 personnels) représentent 59% de l'effectif de cette population au 31/12/2021.

1.1. Pyramide des âges des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent au 31/12/2021



Âge médian : 42 ans et 11 mois

Âge moyen : 42 ans et 7 mois

2. Répartition des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation		Type de contrat		Total
		Enseignant-chercheur contractuel	Enseignant contractuel	
Composantes de formation	Ecole de management Strasbourg	43	3	46
	Faculté des langues		2	2
	Sciences po Strasbourg		1	1
	Sous-total	43	6	49
Divers	Institut International d'études françaises		10	10
	Sous-total		10	10
Total		43	16	59

⊙ Répartition des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Enseignant-chercheur contractuel	19	24	43	19,0	24,0	43,0
Enseignant contractuel	5	11	16	5,0	9,4	14,4
Total	24	35	59	24,0	33,4	57,4

Exemple de lecture : sur les 16 enseignants contractuels, 11 sont des femmes représentant 9,4 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Enseignant-chercheur contractuel	Enseignant contractuel	Total
25-29 ans	Hommes	1		1
	Femmes	2		2
	Sous-total	3		3
30-34 ans	Hommes	6		6
	Femmes	7	1	8
	Sous-total	13	1	14
35-39 ans	Hommes	5		5
	Femmes	4		4
	Sous-total	9		9
40-44 ans	Hommes	2		2
	Femmes	6	5	11
	Sous-total	8	5	13
45-49 ans	Hommes	3		3
	Femmes	2		2
	Sous-total	5		5
50-54 ans	Hommes	2	3	5
	Femmes	2	2	4
	Sous-total	4	5	9
55-59 ans	Hommes		2	2
	Femmes		1	1
	Sous-total		3	3
60-64 ans	Hommes			
	Femmes	1	2	3
	Sous-total	1	2	3
Total		43	16	59

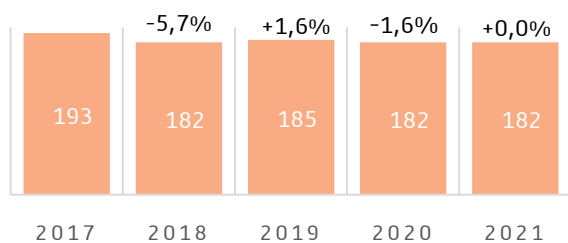
Exemple de lecture : sur les 16 enseignants contractuels, 2 sont des hommes dont l'âge est compris entre 55 et 59 ans.

D.6.2 Focus sur les effectifs des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires

182

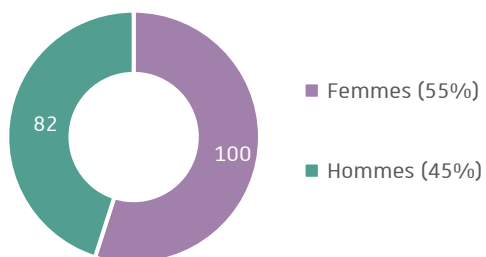
enseignants hospitalo-universitaires non titulaires au 31/12/2021,
représentant 178,0 ETP (182 en 2020 représentant 177,0 ETP).

1. Evolution des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires



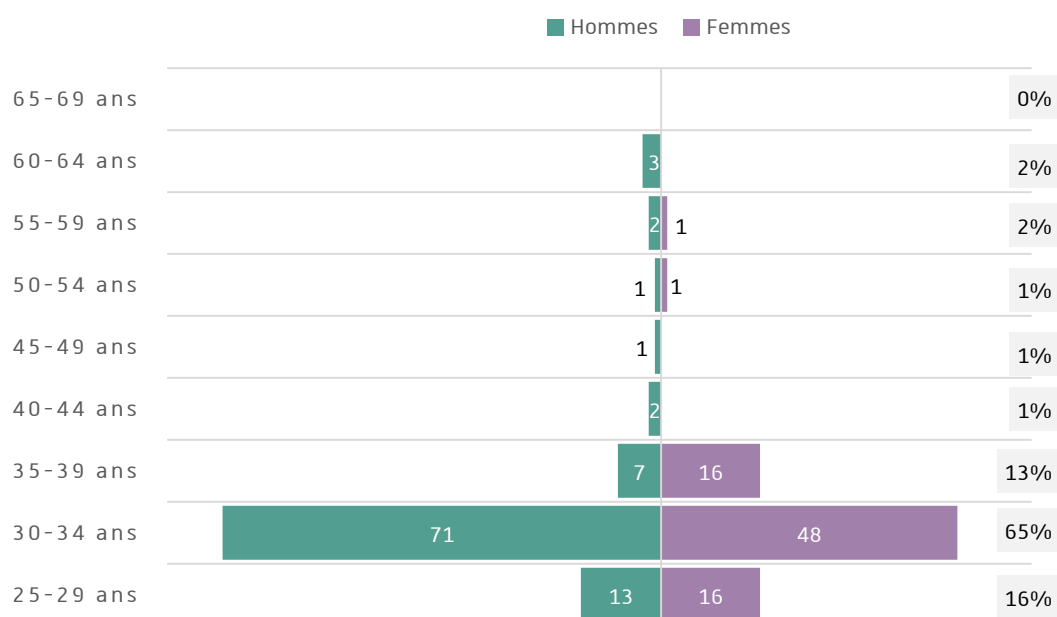
Les effectifs de cette population sont stables depuis plusieurs années.

1. Répartition par sexe des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires au 31/12/2021



Les femmes (82 personnels) représentent 55% de l'effectif de cette population au 31/12/2021.

1.1. Pyramide des âges des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires au 31/12/2021



Âge médian : 31 ans et 8 mois

Âge moyen : 33 ans et 5 mois

⊙ Répartition des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation	Assistant associé des universités	Assistant hospitalo-universitaire médecine	Assistant hospitalo-universitaire odontologie	Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	Associé chef clinique	Chef de clinique médecine générale	Chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux	Maître de conférences associé de médecine générale	Praticien hospitalier universitaire	Professeur associé des universités de médecine générale	Total
Faculté de chirurgie dentaire	4		17							2	23
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé		10			4	10	118	3	5	8	158
Faculté de pharmacie				1							1
Total	4	10	17	1	4	10	118	3	5	10	182

⊙ Répartition des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Assistant associé des universités	2	2	4	2,0	2,0	4,0
Assistant hospitalo-universitaire médecine	6	4	10	6,0	4,0	10,0
Assistant hospitalo-universitaire odontologie	9	8	17	9,0	8,0	17,0
Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	1		1	1,0		1,0
Associé chef clinique	1	3	4	1,0	3,0	4,0
Chef de clinique médecine générale	4	6	10	4,0	6,0	10,0
Chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux	65	53	118	65,0	53,0	118,0
Maître de conférences associé de médecine générale	1	2	3	0,5	1,5	2,0
Praticien hospitalier universitaire	3	2	5	3,0	2,0	5,0
Professeur associé des universités de médecine générale	8	2	10	5,0	2,0	7,0
Total	100	82	182	96,5	81,5	178,0

Exemple de lecture : sur les 5 praticiens hospitaliers universitaires, 2 sont des femmes représentant 2,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Assistant associé des universités	Assistant hospitalo-universitaire médecine	Assistant hospitalo-universitaire odontologie	Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	Associé chef clinique	Chef de clinique médecine générale	Chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux	Maître de conférences associé de médecine générale	Praticien hospitalier universitaire	Professeur associé des universités de médecine générale	Total
25-29 ans	H		2	2				9				13
	F			5			1	10				16
	T		2	7			1	19				29
30-34 ans	H	1	4	7	1	1	4	51		2		71
	F		3	3		2	3	37				48
	T	1	7	10	1	3	7	88		2		119
35-39 ans	H							5	1	1		7
	F	2	1			1	2	6	1	2	1	16
	T	2	1			1	2	11	2	3	1	23
40-44 ans	H	1									1	2
	F											
	T	1									1	2
45-49 ans	H										1	1
	F											
	T										1	1
50-54 ans	H										1	1
	F								1			1
	T								1		1	2
55-59 ans	H										2	2
	F										1	1
	T										3	3
60-64 ans	H										3	3
	F											
	T										3	3
Total		4	10	17	1	4	10	118	3	5	10	182

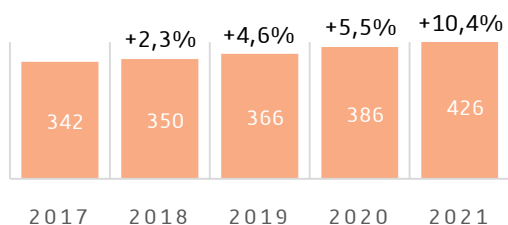
Exemple de lecture : sur les 6 praticiens hospitaliers universitaires, 3 sont des femmes dont l'âge est compris entre 35 et 39 ans.

D.6.3 Focus sur les effectifs des autres personnels enseignants non titulaires

426

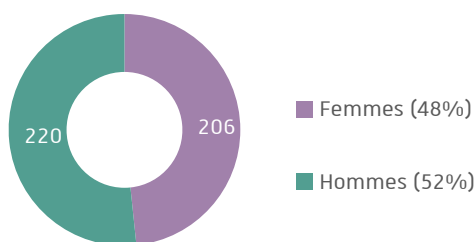
autres personnels enseignants non titulaires au 31/12/2021, représentant 341,7 ETP (386 en 2020 représentant 306,33 ETP).

Evolution des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires



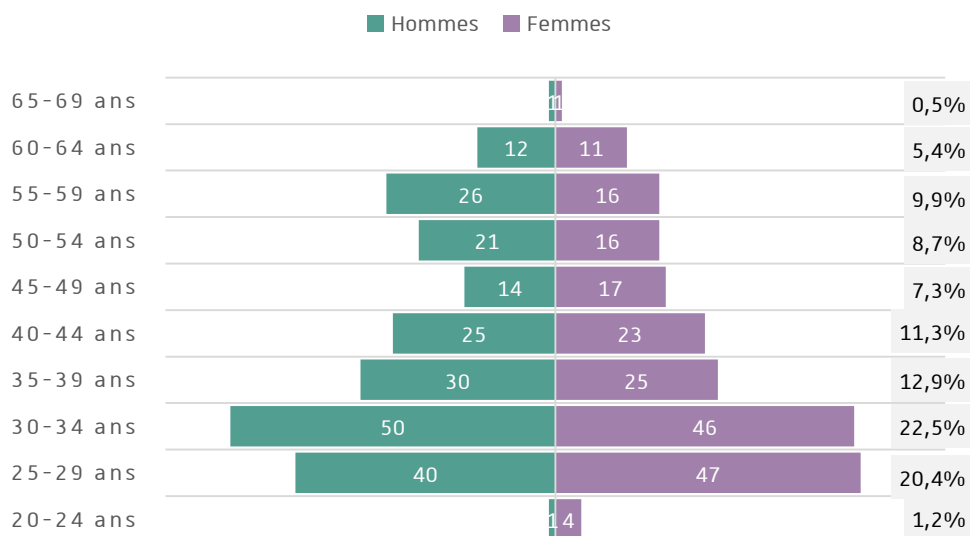
Les effectifs de cette population sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

Répartition par sexe des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires au 31/12/2021



Les femmes (206) personnels représentent 48% de l'effectif de cette population au 31/12/2021.

Pyramide des âges des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires au 31/12/2021



Âge médian : 36 ans et 11 mois

Âge moyen : 40 ans et 2 mois

② Répartition des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant du 2 nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur	Maître de langue	Total
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		2			1			3
Centre universitaire d'enseignement du journalisme	7				1			8
Ecole de management Strasbourg			1	38	3		1	43
Ecole et observatoire des sciences de la terre			1		1			2
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux			1	1	1			3
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg					1			1
Faculté de chimie				2	1			3
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	6	3	18	5	1		3	36
Faculté de géographie et d'aménagement	1				2			3
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé		1	2		1			4
Faculté de pharmacie		4	3					7
Faculté de philosophie			2					2
Faculté de physique et ingénierie	2		2	5	1			10
Faculté de psychologie	5	1	3	6				15
Faculté de théologie catholique					3			3
Faculté de théologie protestante					1			1
Faculté des arts	7		4	13	1			25
Faculté des langues	2	2	18	45	2	18	18	105
Faculté des lettres			2	1				3
Faculté des sciences de la vie		1	10	2				13
Faculté des sciences du sport	4		3	6	1			14
Faculté des sciences économiques et de gestion	1		6	1	4			12

Composantes de formation

	Structure d'affectation	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant du 2 nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur	Maître de langue	Total
Composantes de formation	Faculté des sciences historiques			3		1			4
	Faculté des sciences sociales	4		6		5			15
	Institut de préparation à l'administration générale	2			1				3
	Institut du travail	1				1			2
	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg	1		1	1			1	4
	IUT de Haguenau			1	6	2			9
	IUT Louis Pasteur	1		7	1				9
	IUT Robert Schuman	3		5	2	2	1		13
	Sciences Po Strasbourg	4	1	7	1	1			14
	Télécom physique Strasbourg			4		2			6
	UFR de mathématique et d'informatique	1		10	5	2			18
Sous-total	52	15	120	142	42	19	23	413	
Service	Institut de développement et d'innovation pédagogiques				5				5
	Sous-total				5				5
Divers	Institut international d'études françaises				5				5
	Sous-total				5				5
Unités de recherche		3							3
Total		55	15	120	152	42	19	23	426

⊙ Répartition des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Associé MCF	36	19	55	19,0	10,0	29,0
Associé PR	11	4	15	5,5	2,0	7,5
ATER	60	60	120	53,5	57,0	110,5
Enseignant du 2 nd degré contractuel	71	81	152	51,5	60,7	112,2
Enseignant-chercheur contractuel	29	13	42	29,0	11,5	40,5
Lecteur	8	11	19	8,0	11,0	19,0
Maître de langue	5	18	23	5,0	18,0	23,0
Total	220	206	426	171,5	170,2	341,7

Exemple de lecture : sur les 152 enseignants du 2nd degré contractuels, 81 sont des femmes et représentent 60,7 ETP.

⊙ Répartition des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

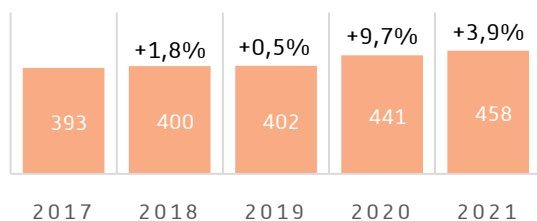
Tranche d'âge	Sexe	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant du 2nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur	Maître de langue	Total
20-24 ans	Hommes						1		1
	Femmes				1		3		4
	Sous-total				1		4		5
25-29 ans	Hommes			27	9	3	1		40
	Femmes	1		29	9	1	2	5	47
	Sous-total	1		56	18	4	3	5	87
30-34 ans	Hommes	1	1	24	9	10	4	1	50
	Femmes	3		18	13	4	3	5	46
	Sous-total	4	1	42	22	14	7	6	96
35-39 ans	Hommes	5	1	6	10	6	1	1	30
	Femmes	1		7	10	2	3	2	25
	Sous-total	6	1	13	20	8	4	3	55
40-44 ans	Hommes	8	1	3	7	4	1	1	25
	Femmes	6		3	8	5		1	23
	Sous-total	14	1	6	15	9	1	2	48
45-49 ans	Hommes	6			7	1			14
	Femmes	2		1	9	1		4	17
	Sous-total	8		1	16	2		4	31
50-54 ans	Hommes	5	3		9	2		2	21
	Femmes	2			13			1	16
	Sous-total	7	3		22	2		3	37
55-59 ans	Hommes	6	5		13	2			26
	Femmes	3	2	2	9				16
	Sous-total	9	7	2	22	2			42
60-64 ans	Hommes	5			6	1			12
	Femmes	1	2		8				11
	Sous-total	6	2		14	1			23
65-69 ans	Hommes				1				1
	Femmes				1				1
	Sous-total				2				2
Total		55	15	120	152	42	19	23	426

Exemple de lecture : sur les 15 associés professeurs des universités (PR), 2 sont des femmes dont l'âge est compris entre 60 et 64 ans.

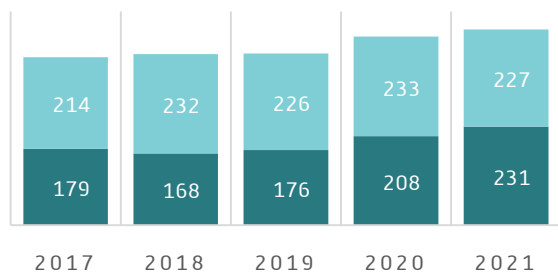
D.6.4 Focus sur les effectifs des doctorants contractuels avec ou sans mission complémentaire

458	<p>doctorants contractuels au 31/12/2021, représentant 458,0 ETP (441 en 2020 représentant 440,7 ETP).</p> <p>227 doctorants contractuels avec mission complémentaire 231 doctorants contractuels sans mission complémentaire</p>
-----	--

📊 Evolution des effectifs des doctorants contractuels



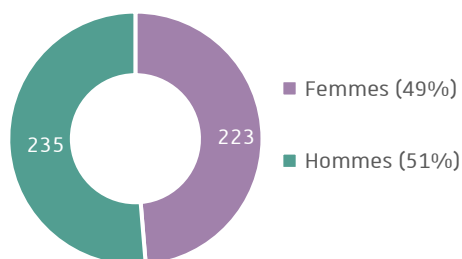
Les effectifs de cette population étaient d'un niveau stable depuis plusieurs années mais augmentent de +12,7% entre 2019 et 2021.



La part des doctorants sans mission complémentaire est légèrement plus importante que ceux sans mission complémentaire (50,4% des doctorants n'ont pas de mission complémentaire au 31/12/2021).

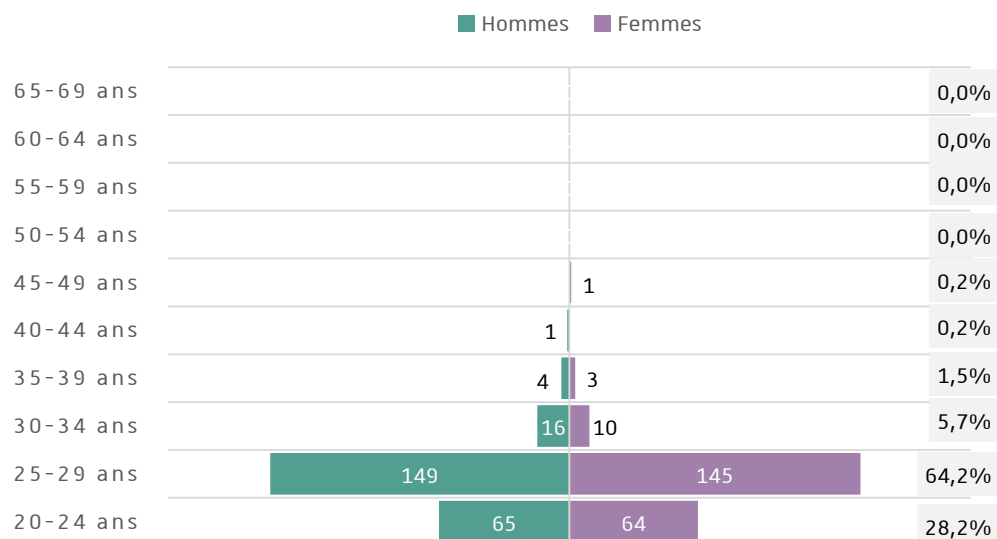
■ Avec mission complémentaire
■ Sans mission complémentaire

📊 Répartition par sexe des doctorants contractuels au 31/12/2021



Les femmes (223 personnels) représentent 49% de l'effectif de cette population au 31/12/2021.

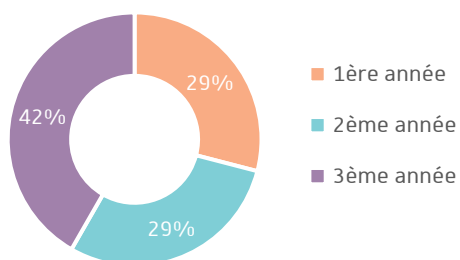
1.1. Pyramide des âges des doctorants contractuels au 31/12/2021



Âge médian : 26 ans

Âge moyen : 26 ans et 6 mois

1.2. Répartition des doctorants contractuels au 31/12/2021 selon l'année de doctorat



Au 31/12/2021, 29% des doctorants non titulaires sont en 1^{ère} année de doctorat ; 29% en 2^{ème} année et 42% en troisième année.

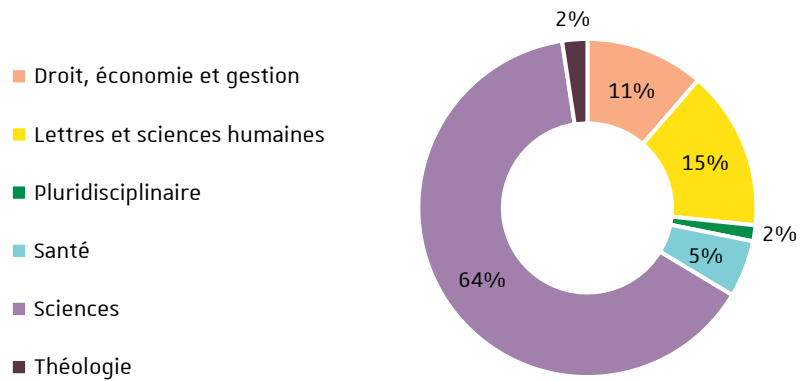
Les doctorants en 3^{ème} année sont plus nombreux du fait de la prolongation de nombreux contrats suite à la pandémie de la Covid-19.

② Répartition des effectifs doctorants contractuels par type de contrat, par sexe et par section CNU
en nombre de personnels au 31/12/2021

	Doctorant avec mission complémentaire			Doctorant sans mission complémentaire			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Droit, économie et gestion	17	20	37	7	8	15	52
01-Droit privé et sciences criminelles	3	6	9	1	2	3	12
02-Droit public	3	5	8		4	4	12
03-Histoire du droit et des institutions	1		1	1	1	2	3
04-Science politique		2	2	2		2	4
05-Sciences économiques	8	6	14	1	1	2	16
06-Sciences de gestion et du management	2	1	3	2		2	5
Lettres et sciences humaines	9	24	33	14	23	37	70
07-Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	1				1
08-Langues et littératures anciennes		1	1	2	1	3	4
09-Langue et littérature françaises	1	1	2		1	1	3
10-Littératures comparées	1	3	4		2	2	6
11-Études anglophones		1	1				1
12-Études germaniques et scandinaves	1	4	5		1	1	6
13-Études slaves et baltes					1	1	1
14-Études romanes		1	1	1		1	2
15-Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, autres domaines linguistiques					1	1	1
16-Psychologie et ergonomie		2	2	1	2	3	5
17-Philosophie	1	2	3	1		1	4
18-Archit, arts appliqués/ plastiques/ spectacle	1		1	2	4	6	7
19-Sociologie, démographie		3	3	1	2	3	6
21-Histoire & civilisat°, art mondes anciens	2		2	4	4	8	10
22-Histoire & civilisat° mondes modernes/contemp	2	5	7	2	3	5	12
23-Géographie physique, humaine, éco & régionale					1	1	1
Pluridisciplinaire	1	2	3	3	1	4	7
70-Sciences de l'éducation et de la formation		1	1	1		1	2
72-Epistémologie Histoire des Sc & techniques		1	1	2	1	3	4
74-Sc & techniques activités phys & sportives	1		1				1

	Doctorant avec mission complémentaire			Doctorant sans mission complémentaire			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Santé	1	11	12	5	8	13	25
85-Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	1	6	7	3	3	6	13
86-Sc du médicament & autres produits santé		1	1	2	1	3	4
87-Sc biologiques, fondamentales et cliniques		4	4		3	3	7
5501-Oto-rhino-laryngologie					1	1	1
Sciences	85	55	140	88	65	153	293
25-Mathématiques	9	2	11	3		3	14
26-Mathématiques appliquées & applicat° maths	6	1	7	1		1	8
27-Informatique	5		5	1		1	6
28-Milieus denses et matériaux	4	2	6	6	2	8	14
29-Constituants élémentaires	1		1	8		8	9
30-Milieus dilués et optique	2		2	1		1	3
31-Chimie théorique, physique, analytique	8	6	14	4	2	6	20
32-Chimie organique, minérale, industrielle	11	7	18	11	4	15	33
33-Chimie des matériaux	3	2	5	4	2	6	11
34-Astronomie, astrophysique	2	1	3	2	2	4	7
35-Structure et évolu° Terre et autres planètes	3	2	5	3	3	6	11
60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	1	2	3	4	2	6	9
61-Génie info Automatique & traitmt signal	1		1	2		2	3
62-Energétique, génie des procédés				1	1	2	2
63-Génie électrique Electronique Photonique ...	1	3	4	4	1	5	9
64-Biochimie et biologie moléculaire	3	9	12	8	9	17	29
65-Biologie cellulaire	11	4	15	13	11	24	39
66-Physiologie	1	1	2	2	4	6	8
67-Biologie des populations et écologie	4	1	5	2	9	11	16
68-Biologie des organismes		1	1	1	3	4	5
69-Neurosciences	9	11	20	7	10	17	37
Théologie	2		2	3	6	9	11
76-Théologie Catholique				2	4	6	6
77-Théologie Protestante	2		2	1	2	3	5
Total	115	112	227	120	111	231	458

Répartition par grand domaine d'enseignement des sections de CNU



⊙ Répartition des effectifs doctorants contractuels par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

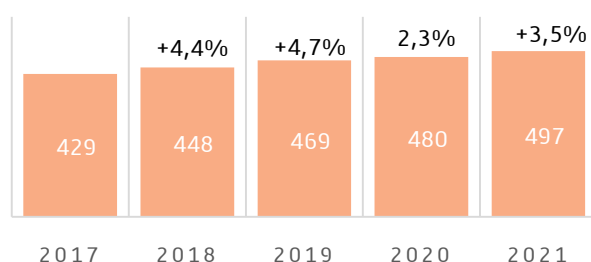
Tranche d'âge	Sexe	Type de contrat		Total
		Doctorant avec mission complémentaire	Doctorant sans mission complémentaire	
20-24 ans	Hommes	42	23	65
	Femmes	41	23	64
	Sous-total	83	46	129
25-29 ans	Hommes	68	81	149
	Femmes	68	77	145
	Sous-total	136	158	294
30-34 ans	Hommes	4	12	16
	Femmes	2	8	10
	Sous-total	6	20	26
35-39 ans	Hommes	1	3	4
	Femmes	1	2	3
	Sous-total	2	5	7
40-44 ans	Hommes		1	1
	Femmes			
	Sous-total		1	1
45-49 ans	Hommes			
	Femmes		1	1
	Sous-total		1	1
Total		227	231	458

Exemple de lecture : sur les 227 doctorants contractuels avec mission complémentaire, 4 sont des hommes dont l'âge est compris entre 30 et 34 ans.

D.6.5 Focus sur les personnels chercheurs contractuels sur mission de valorisation ou sur crédits de recherche

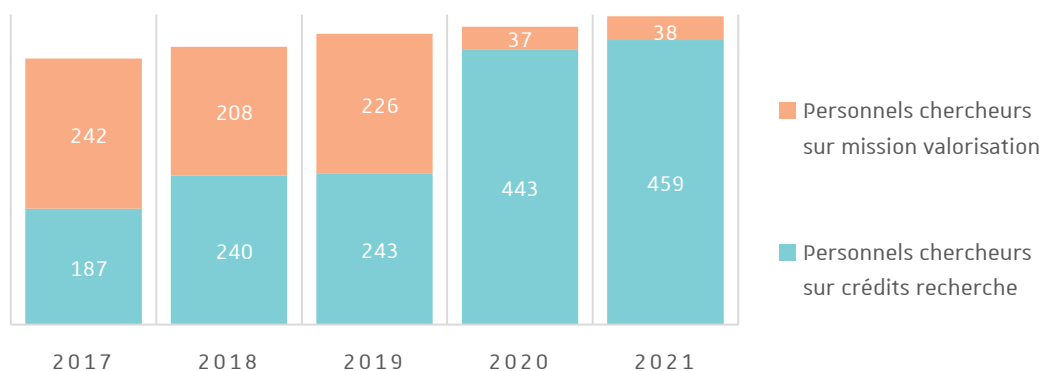
497	personnels chercheurs au 31/12/2021 , représentant 485,4 ETP (480 en 2020 représentant 474,5 ETP).
	459 personnels chercheurs sur crédits de recherche 38 personnels chercheurs sur mission de valorisation

📊 Evolution des effectifs des personnels chercheurs

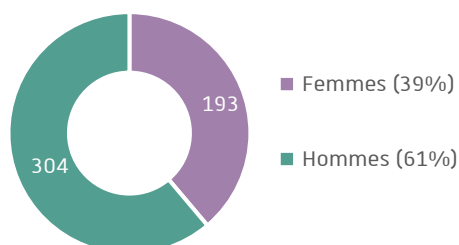


Les effectifs de cette population sont en constante augmentation entre 2017 et 2021 (+15,9%).

L'augmentation est plus forte chez les personnels chercheurs sur crédits de recherche.

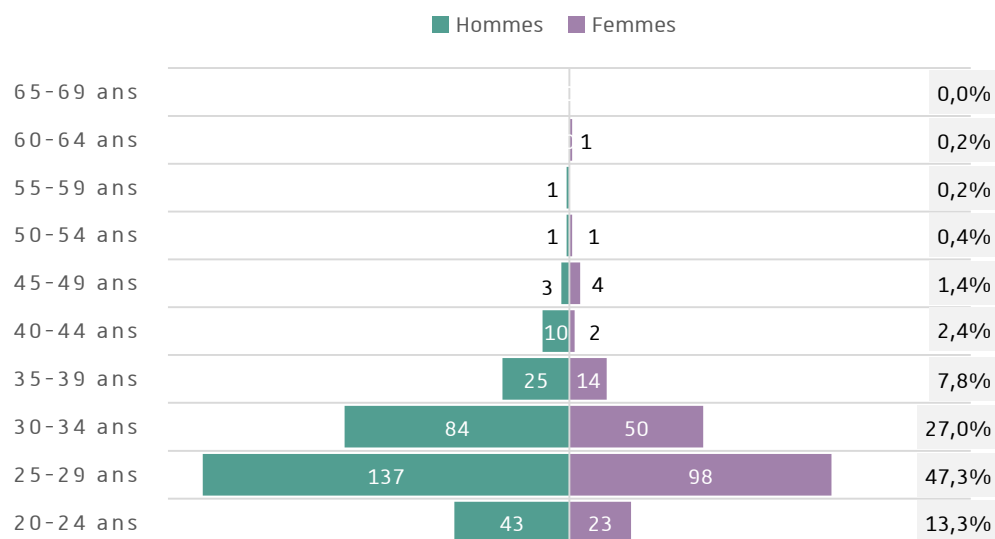


📊 Répartition par sexe des effectifs des personnels chercheurs au 31/12/2021



Les femmes (193 personnels) représentent 39% de l'effectif de cette population au 31/12/2021.

11. Pyramide des âges des effectifs des personnels chercheurs au 31/12/2021



Âge médian : 28 ans et 5 mois

Âge moyen : 29 ans et 9 mois

© Répartition des effectifs des personnels chercheurs par structure en nombre de personnels au 31/12/2021

	Structure d'affectation	Personnels chercheurs sur crédits recherche	Personnels chercheurs sur mission valorisation	Total
Composantes de formation	Ecole de management Strasbourg	5		5
	Ecole et observatoire des sciences de la terre		1	1
	Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	1		1
	Faculté de chimie	5		5
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	1		1
	Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	6		6
	Faculté de pharmacie	6		6
	Faculté de philosophie	3		3
	Faculté de physique et ingénierie	4		4
	Faculté de psychologie	3		3
	Faculté des sciences de la vie	8		8
	INSPE de l'Académie de Strasbourg	1		1
	IUT de Haguenau	1		1
	IUT Robert Schuman	5		5
	Sciences Po Strasbourg	1		1
	Télécom physique Strasbourg	5		5
	UFR de mathématique et d'informatique	5		5
	Sous-total		60	1
Directions & services	Direction de la recherche et de la valorisation	2		2
	Jardin des sciences	1		1
	Sous-total		3	

	Structure d'affectation	Personnels chercheurs sur crédits recherche	Personnels chercheurs sur mission valorisation	Total
Unités de recherche	FRC1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire	1		1
	FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles	2		2
	UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	83		83
	UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies	10	3	13
	UMR7042 - Laboratoire d'innovation moléculaire et application	5		5
	UMR7044 - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe	2		2
	UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg	10		10
	UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	23	2	25
	UMR7117 - Archives Henri Poincaré - philosophie et recherches sur les sciences et les technologies	1		1
	UMR7140 - Chimie de la matière complexe	24	1	25
	UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie	10		10
	UMR7177 - Institut de chimie de Strasbourg	27	1	28
	UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien	7	1	8
	UMR7199 - Conception et application de molécules bioactives	11	4	15
	UMR7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique	4	4	8
	UMR7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire	6		6
	UMR7354 - Droit religion entreprise et société	1		1
	UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	51	11	62
	UMR7362 - Laboratoire image, ville et environnement	5		5
	UMR7363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe	17		17
	UMR7364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives	10		10
	UMR7367 - Dynamiques européennes	2		2
UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée	9		9	
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg	8		8	
UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé	3		3	

Structure d'affectation		Personnels chercheurs sur crédits recherche	Personnels chercheurs sur mission valorisation	Total
Unités de recherche	UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée	5		5
	UMR7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg	1		1
	UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire	7		7
	UMRS1110 - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques	5	1	6
	UMRS1113 - Interface de recherche fondamentale et appliquée en cancérologie	2	1	3
	UMRS1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence	1	1	2
	UMRS1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques	3	2	5
	UMRS1255 - Biologie et pharmacologie des plaquettes sanguines : hémostase, thrombose, transfusion		1	1
	UMRS1260 - Nanomédecine régénérative	4	3	7
	UPR22 - Institut Charles Sadron	4		4
	UPR2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes	3		3
	UPR3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives	6		6
	UPR3572 - Immunologie, immunopathologie et chimie thérapeutique	1		1
	UPR9002 - IBMC - Architecture et réactivité de l'ARN	4	1	5
	UPR9022 - Modèles insectes d'immunité innée	1		1
	UR1337 - Configurations littéraires	2		2
	UR3071 - Subjectivité, lien Social et modernité	5		5
	UR3400 - Arts, civilisation et histoire de l'Europe	3		3
	UR4375 - Laboratoire de recherche du CEIPI	1		1
	UR4378 - Théologie protestante	1		1
	UR4440 - Laboratoire de psychologie des cognitions	2		2
	UR7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène	2		2
	XUR7309 - UR Extérieure UR 7309 Architecture, morphologie/morphogenèse urbaine, projet (AMUP)	1		1
	Sous-total	396	37	433
Total	459	38	497	

⊙ Répartition des effectifs des personnels chercheurs par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Personnels chercheurs sur crédits recherche	285	174	459	277,0	171,2	448,2
Personnels chercheurs sur mission valorisation	19	19	38	19,0	18,2	37,2
Total	304	193	497	296,0	189,4	485,4

Exemple de lecture : sur les 38 personnels chercheurs sur mission valorisation, 19 sont des femmes et représentent 18,2 ETP.

⊙ Répartition des effectifs des personnels chercheurs par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Personnels chercheurs sur crédits recherche	Personnels chercheurs sur mission valorisation	Total
20-24 ans	Hommes	40	3	43
	Femmes	22	1	23
	Sous-total	62	4	66
25-29 ans	Hommes	129	8	137
	Femmes	90	8	98
	Sous-total	219	16	235
30-34 ans	Hommes	79	5	84
	Femmes	42	8	50
	Sous-total	121	13	134
35-39 ans	Hommes	24	1	25
	Femmes	12	2	14
	Sous-total	36	3	39
40-44 ans	Hommes	8	2	10
	Femmes	2		2
	Sous-total	10	2	12
45-49 ans	Hommes	3		3
	Femmes	4		4
	Sous-total	7		7
55-59 ans	Hommes	1		1
	Femmes	1		1
	Sous-total	2		2
60-64 ans	Hommes	1		1
	Femmes			
	Sous-total	1		1
65-69 ans	Hommes			
	Femmes	1		1
	Sous-total	1		1
Total		459	38	497

Exemple de lecture : sur les 38 personnels chercheurs sur mission valorisation, 8 sont des femmes dont l'âge est compris entre 30 et 34 ans.

D.7 Répartition des effectifs enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, titulaires et contractuels, par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021

Structure d'affectation	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires					Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels								Personnels chercheurs			Total
	Enseignants-chercheurs & assimilés	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 1er degré	Total	Enseignants-chercheurs	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	ATER	Associés PR/MCF	Lecteurs & Maîtres de	Doctorants	Total	Sur crédits recherche	Sur mission valorisation	Total	
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	3				3	1				2						6	
Centre universitaire d'enseignement du journalisme	4				4	1				7						12	
Ecole de management Strasbourg	23		2		25	46		41	1	1	1	4	93	5		123	
Ecole et observatoire des sciences de la terre	40		3		43	1			1		12		14	1		58	
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	39		4		43	1		1	1		17		20	1		64	
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	18				18	1					3		4			22	
Faculté de chimie	54		4		58	1		2			34		37	5		100	
Faculté de chirurgie dentaire	2	29			31		23						23			54	
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	76		11		87	1		5	18	9	3	25	61	1		149	
Faculté de géographie et d'aménagement	22				22	2				1		1	4			26	
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	10	218			228	1	158		2	1		17	179	6		413	
Faculté de pharmacie	56	7			63		1		3	4		18	26	6		95	
Faculté de philosophie	10		1		11				2		4		6	3		20	
Faculté de physique et ingénierie	89		7		96	1		5	2	2	42		52	4		152	
Faculté de psychologie	33				33			6	3	6	16		31	3		67	

Composantes de formation

Structure d'affectation	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires					Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels								Personnels chercheurs			Total
	Enseignants-chercheurs & assimilés	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 1er degré	Total	Enseignants-chercheurs	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	ATER	Associés PR/MCF	Lecteurs & Maîtres de langue	Doctorants	Total	Sur crédits recherche	Sur mission valorisation	Total	
Faculté de théologie catholique	24		2		26	3						6	9			35	
Faculté de théologie protestante	18				18	1						6	7			25	
Faculté des arts	31		8		39	1		13	4	7		6	31			70	
Faculté des langues	94		39		133	2		47	18	4	36	11	118			251	
Faculté des lettres	45		3		48			1	2			14	17			65	
Faculté des sciences de la vie	87		7		94			2	10	1		104	117	8		219	
Faculté des sciences du sport	26		18		44	1		6	3	4	2	2	16			60	
Faculté des sciences économiques et de gestion	40		5		45	4		1	6	1		14	26			71	
Faculté des sciences historiques	48		4		52	1			3			19	23			75	
Faculté des sciences sociales	40		2		42	5			6	4		8	23			65	
Institut de préparation à l'administration générale	2				2					2			3			5	
Institut du travail	9				9	1				1			2			11	
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg	40		52	6	98			1	1	1	1	3	7	1		106	
IUT de Haguenau	14		16		30	2		6	1			3	12	1		43	
IUT Louis Pasteur	34		26		60			1	7	1		3	12			72	
IUT Robert Schuman	60		36		96	2		2	5	3	1	5	18	5		119	
Observatoire astronomique	19				19							7	7			26	
Sciences Po Strasbourg	38		5		43	1		2	7	5		9	24	1		68	
Télécom physique Strasbourg	38		2		40	2			4			11	17	5		62	
UFR de mathématique et d'informatique	92		5		97	2		5	10	1		26	44	5		146	
Sous-total	1 278	254	262	6	1 800	85	182	148	120	67	42	450	1 094	60	1	2 955	

Composantes de formation

Structure d'affectation	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires					Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels							Personnels chercheurs			Total
	Enseignants-chercheurs & assimilés	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 1er degré	Total	Enseignants-chercheurs	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	ATER	Associés	Maîtres de	Docteurs	Total	Sur crédits recherche	Sur mission valorisation	
Direction de la recherche et de la valorisation														2		2
Institut de développement et d'innovation pédagogiques			5													5
Jardin des sciences												1		1		2
Service des sports		11			11											11
Sous-total		11	11	11	11	5	5	1	6	3	1	1	3	3		20
Institut international d'études françaises		1	15		1	15	15									16
Sous-total		1	1	1	1	15	15									16
Divers														1		1
FRC1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire														2		2
FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles														2		2
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	3				3					3		2	83			91
UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies														10	3	13
UMR7042 - Laboratoire d'innovation moléculaire et application														5		5
UMR7044 - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe														2		2
UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg														10		10

Structure d'affectation	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires					Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels							Personnels chercheurs			Total	
	Enseignants-chercheurs assimilés	Enseignants-chercheurs	Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 1er degré	Total	Enseignants-chercheurs	Enseignants-chercheurs	Enseignants du 2nd degré	ATER	Associés	Maîtres de	Docteurs	Total	Sur crédits recherche	Sur mission		valorisation
UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire														23	2		25
UMR7117 - Archives Henri Poincaré - philosophie et recherches sur les sciences et les technologies												1		1			2
UMR7140 - Chimie de la matière complexe														24	1		25
UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie														10			10
UMR7177 - Institut de chimie de Strasbourg														27	1		28
UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien														7	1		8
UMR7199 - Conception et application de molécules bioactives														11	4		15
UMR200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique														4	4		8
UMR242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire												1		6			7
UMR354 - Droit religion entreprise et société														1			1
UMR357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie														51	11		62
UMR362 - Laboratoire image, ville et environnement														5			5
UMR363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe														17			17
UMR364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives														10			10
UMR367 - Dynamiques européennes														2			2

Unités de recherche

Structure d'affectation	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires					Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels							Personnels chercheurs			Total		
	Enseignants-chercheurs & assimilés	Enseignants-HU	Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 1er degré	Total	Enseignants-chercheurs	Enseignants-HU	Enseignants du 2nd degré	ATER	Associés	Maîtres de	Docteurs	Total	Sur crédits	Sur mission		valorisation	Total
UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée														9			9	9
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg														8			8	8
UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé														3			3	3
UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée														5			5	5
UMR7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg														1			1	1
UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire														7			7	7
UMRS1110 - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques														5	1		6	6
UMRS1113 - Interface de recherche fondamentale et appliquée en cancérologie														2	1		3	3
UMRS1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence														1	1		2	2
UMRS1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques														3	2		5	5
UMRS1255 - Biologie et pharmacologie des plaquettes sanguines : hémostase, thrombose, transfusion															1		1	1
UMRS1260 - Nanomédecine régénérative														4	3		7	7
UPR22 - Institut Charles Sadron														4			4	4

Unités de recherche

Structure d'affectation	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires					Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels								Personnels chercheurs			Total
	Enseignants-chercheurs & assimilés	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 1er degré	Total	Enseignants-chercheurs	Enseignants-chercheurs HU	Enseignants du 2nd degré	ATER	Associés PR/MCF	Lecteurs & Maîtres de langue	Doctorants	Total	Sur crédits recherche	Sur mission valorisation	Total	
UPR2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes														3		3	
UPR3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives											3		3	6		6	
UPR3572 - Immunologie, immunopathologie et chimie thérapeutique														1		1	
UPR9002 - IBMC - Architecture et réactivité de l'ARN														4	1	5	
UPR9022 - Modèles insectes d'immunité innée														1		1	
UR1337 - Configurations littéraires														2		2	
UR3071 - Subjectivité, lien Social et modernité														5		5	
UR3400 - Arts, civilisation et histoire de l'Europe														3		3	
UR4375 - Laboratoire de recherche du CEIPI														1		1	
UR4378 - Théologie protestante														1		1	
UR4440 - Laboratoire de psychologie des cognitions														2		2	
UR7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène														2		2	
XUR7309 - UR Extérieure UR 7309 Architecture, morphologie/morphogénèse urbaine, projet														1		1	
Sous-total	3				3					3		7	10	396	37	433	
Total	1 281	254	274	6	1 815	85	182	168	120	70	42	458	1 125	459	38	497	
																3 437	

D.8 Enseignants invités & collaborateurs occasionnels

D.8.1 Enseignants invités

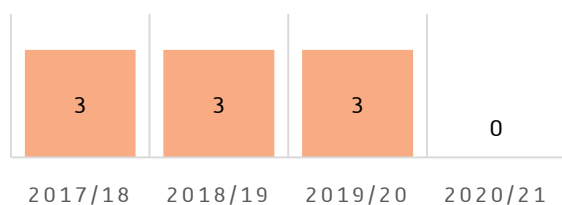
0

enseignants invités par l'Université de Strasbourg au cours de l'année universitaire 2020/2021

Le statut d'enseignant invité est défini par le décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié, plus précisément dans l'art. 7 : « Le président ou le directeur de l'établissement intéressé nomme, par arrêté et pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois dans l'année universitaire, les enseignants invités parmi des personnalités de nationalité française ou étrangère qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. Cet arrêté est pris après avis du conseil académique est émis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui correspondant aux fonctions auxquelles il est postulé.

Les enseignants invités exercent des fonctions à temps plein ou à mi-temps. Ils ont les mêmes obligations d'enseignement que les personnels associés à temps plein ou à mi-temps. La durée des fonctions en qualité d'enseignant invité ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à un an. »

Evolution du nombre d'enseignants invités par année universitaire



L'Université de Strasbourg n'a pas accueilli d'enseignants invités durant l'année 2020/2021, année marquée par la crise sanitaire de la Covid-19.

D.8.2 Collaborateurs occasionnels

49

collaborateurs occasionnels accueillis par l'Université de Strasbourg au cours de l'année universitaire 2020/2021

Le statut des collaborateurs occasionnels est régi par le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié, et par l'arrêté du 9 août 2012.

Les collaborateurs occasionnels sont des intervenants extérieurs invités par l'établissement. Ils exercent principalement des activités de formation, hors fonctions d'enseignement réalisées dans le cadre des maquettes de formation. Ils sont recrutés par voie de convention selon les paliers suivants :

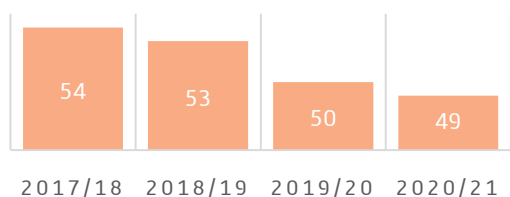
- collaborateur expert,
- collaborateur expert confirmé,
- collaborateur expert très confirmé,
- collaborateur expert de haut niveau,
- collaborateur expert de très haut niveau et/ou orientation international.

Le taux de rémunération est appréhendé en fonction de la rareté, de la difficulté de la matière enseignée et du niveau d'expertise des intervenants ou du public concerné. Divers taux allant de 40,91 € à 200,00 € de l'heure, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de l'université du 17 décembre 2013. A noter qu'une délibération du 22/09/2015 abroge les précédentes délibérations.

L'enveloppe globale arrêtée chaque année par l'établissement au titre des enseignants invités a été subdivisée pour la rentrée 2020/2021 en 2 sous-enveloppes :

1. une enveloppe, au titre des enseignants invités, quantifiée en nombre de mois,
2. une enveloppe au titre des collaborateurs occasionnels, quantifiée en euros.

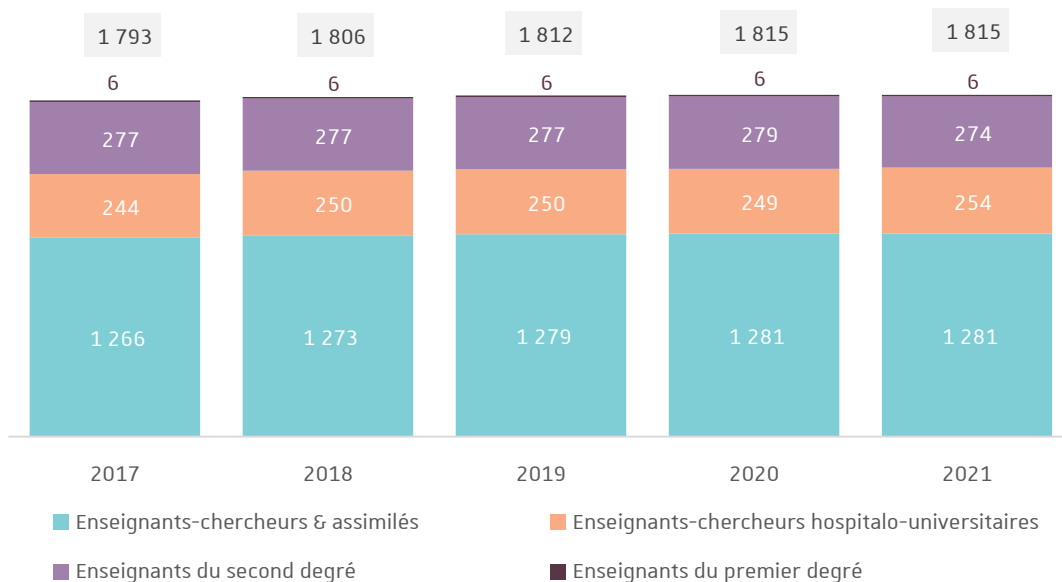
Tableau *Evolution du nombre de collaborateurs occasionnels par année universitaire*



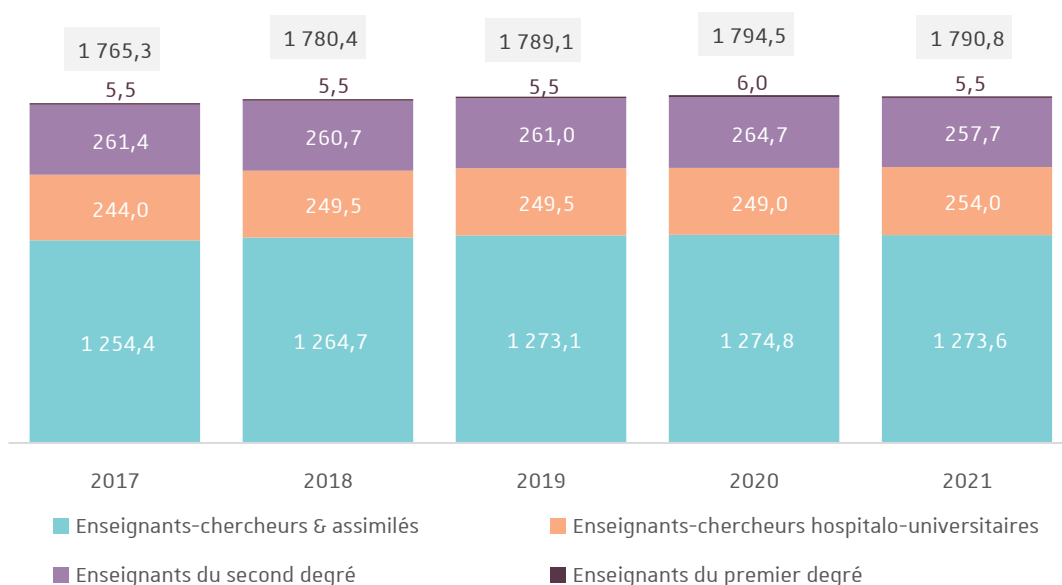
Le nombre de collaborateurs occasionnels accueillis par l'Université de Strasbourg est relativement stable par rapport à l'année précédente.

D.9 Evolution des effectifs enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs

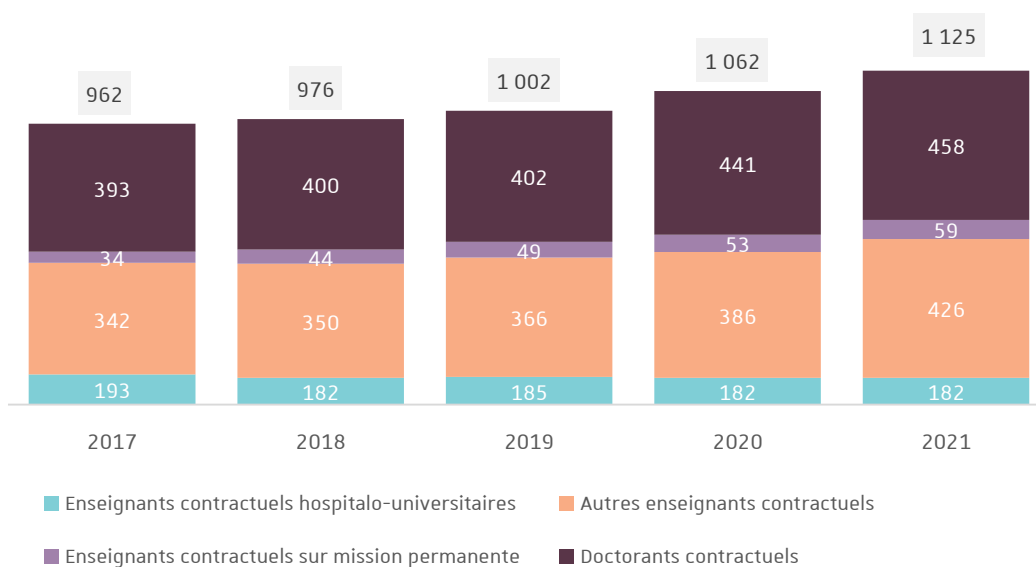
⊙ Evolution des effectifs des enseignants titulaires en nombre de personnels



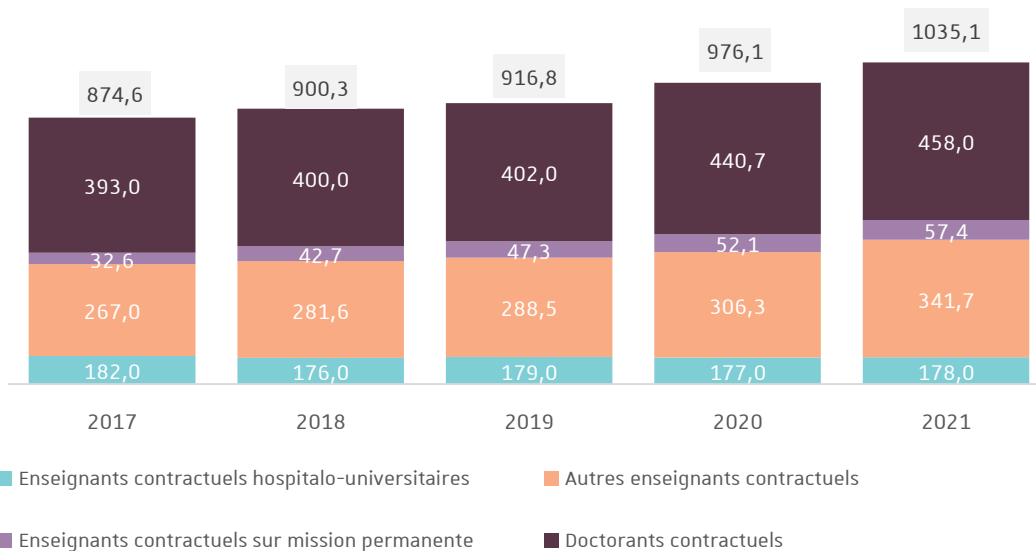
⊙ Evolution des effectifs des enseignants titulaires en ETP



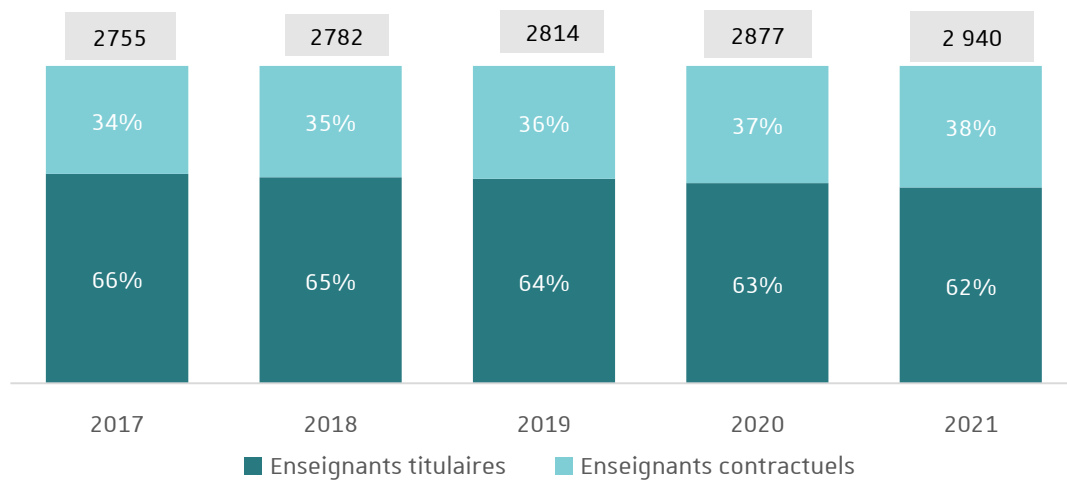
⊙ **Evolution des effectifs des enseignants contractuels en nombre de personnels (*hors personnels chercheurs*)**



⊙ **Evolution des effectifs des enseignants contractuels en ETP (*hors personnels chercheurs*)**



⊙ **Evolution des effectifs des enseignants titulaires et contractuels en nombre de personnels (hors personnels chercheurs)**



Chiffres clés

2 449

personnels BIATSS titulaires et contractuels employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2021, représentant 2 353,83 ETP. Ils contribuent au fonctionnement de l'université. Ils sont présents dans tous les secteurs d'activité et exercent une grande variété de métiers.

1 469 personnels BIATSS titulaires

980 personnels BIATSS contractuels

2 665

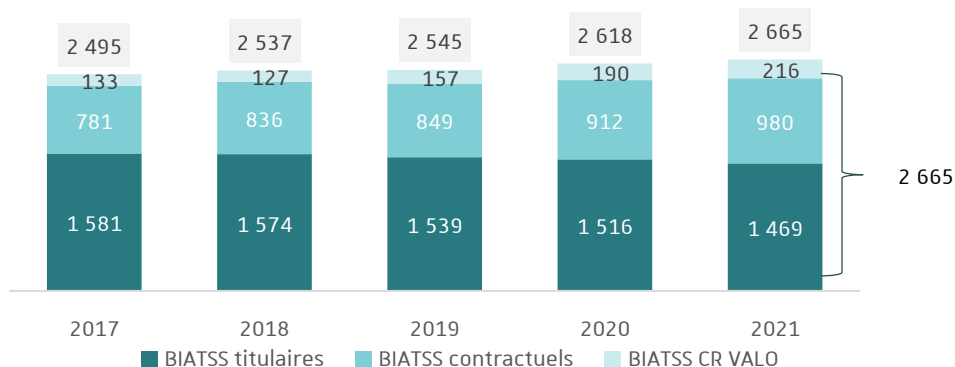
216

personnels BIATSS contractuels sur crédits de recherche ou mission de valorisation employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2021, représentant 198,8 ETP.

57 personnels BIATSS sur mission de valorisation de la recherche

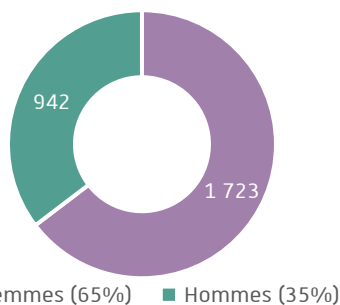
159 personnels BIATSS sur crédits de recherche

Evolution des effectifs des personnels BIATSS

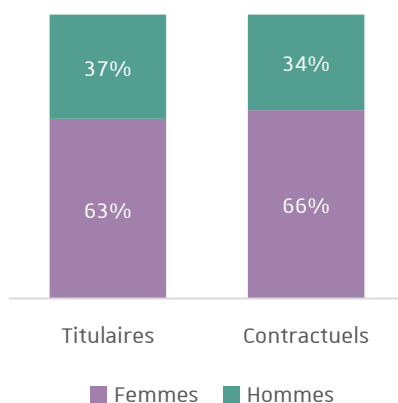


Les effectifs des personnels BIATSS (titulaires et contractuels) ont augmenté de +170 personnels entre 2017 et 2021, soit une augmentation de +6,8% sur la période.

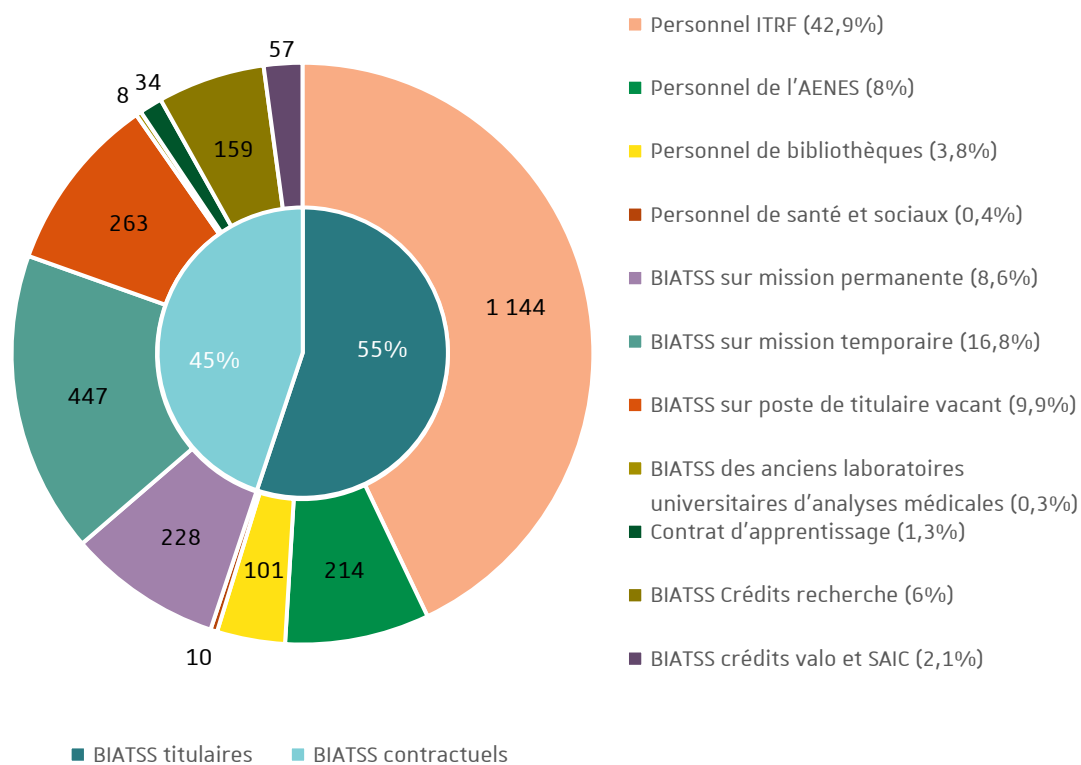
Répartition des effectifs des personnels BIATSS par sexe au 31/12/2021



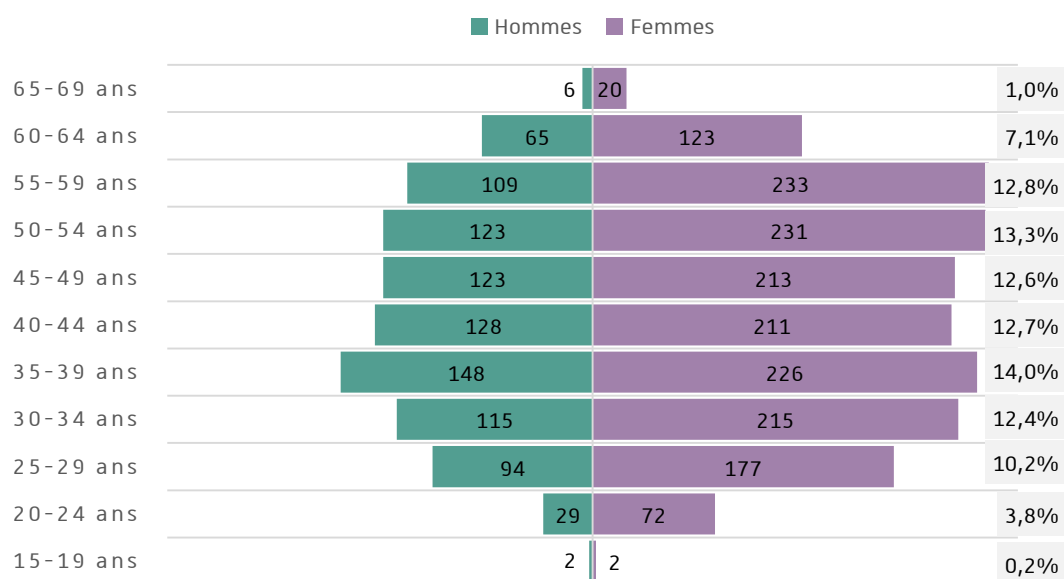
Au 31/12/2021, les femmes (1 723 personnels) représentent 65% des effectifs BIATSS ; les hommes (942 personnels) en représentent 35%.



↳ Répartition des effectifs des personnels BIATSS par population au 31/12/2021



📊 Pyramide des âges des personnels BIATSS au 31/12/2021

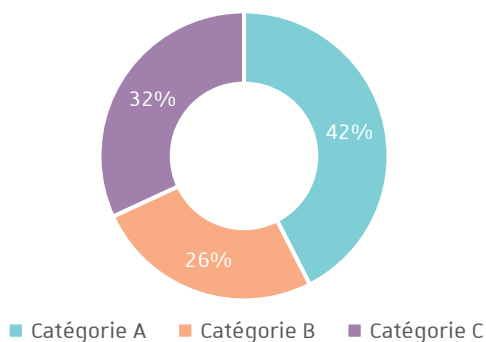


Âge médian : 43 ans et 7 mois

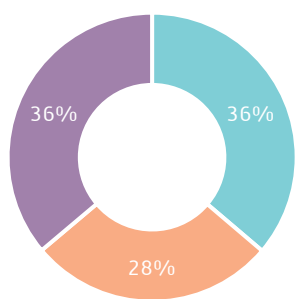
Âge moyen : 43 ans et 8 mois

⊙ Répartition des effectifs des personnels BIATSS par catégorie au 31/12/2021

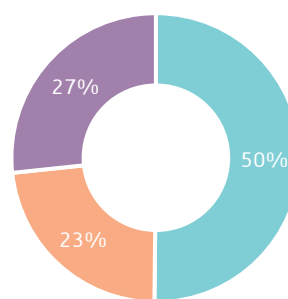
Personnels BIATSS titulaires & contractuels



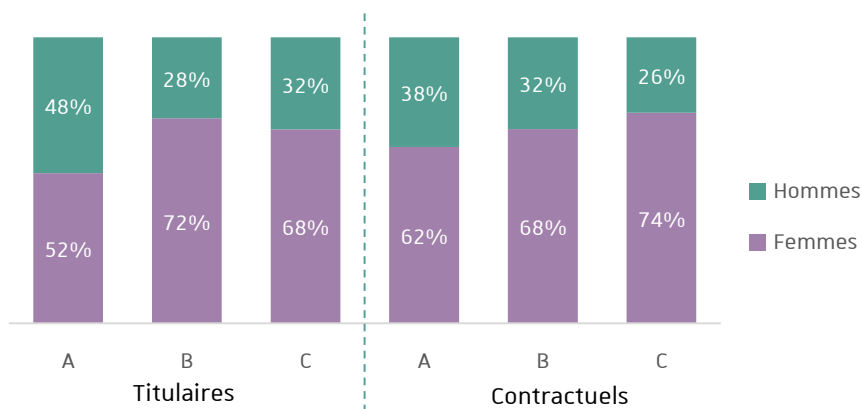
Personnels BIATSS titulaires



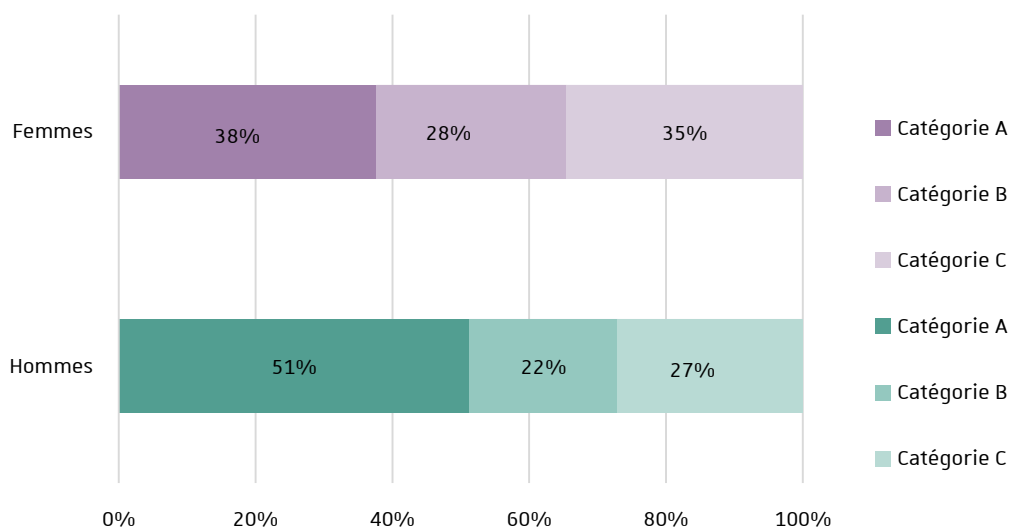
Personnels BIATSS contractuels



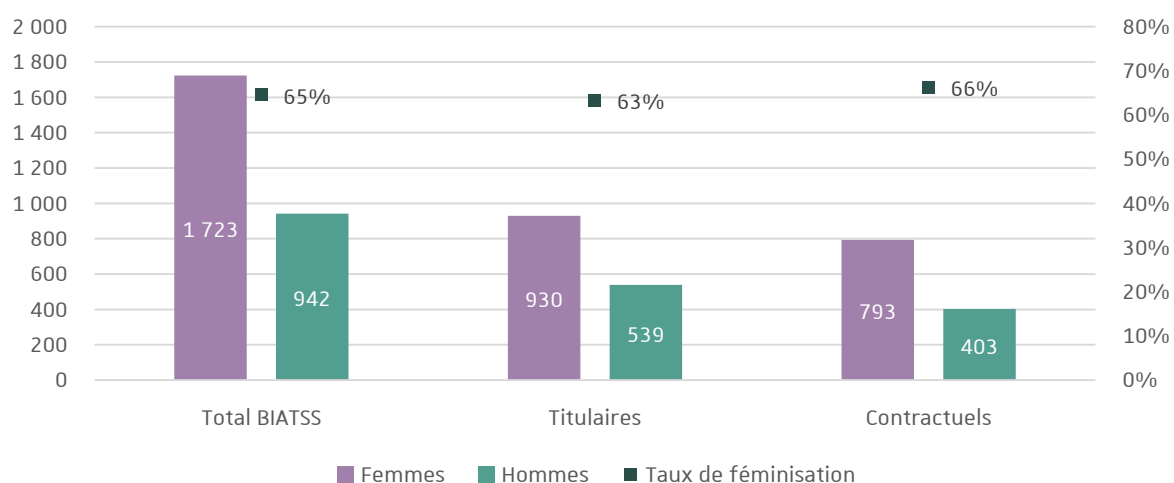
Pour l'ensemble des personnels BIATSS, les effectifs se répartissent à 42% en catégorie A (36% pour les titulaires et 50% pour les contractuels), 26% en catégorie B (28% pour les titulaires et 22% pour les contractuels) et 32% en catégorie C (36% pour les titulaires et 27% pour les contractuels).



⊙ Répartition des effectifs BIATSS titulaires et contractuels par sexe et catégorie hiérarchique

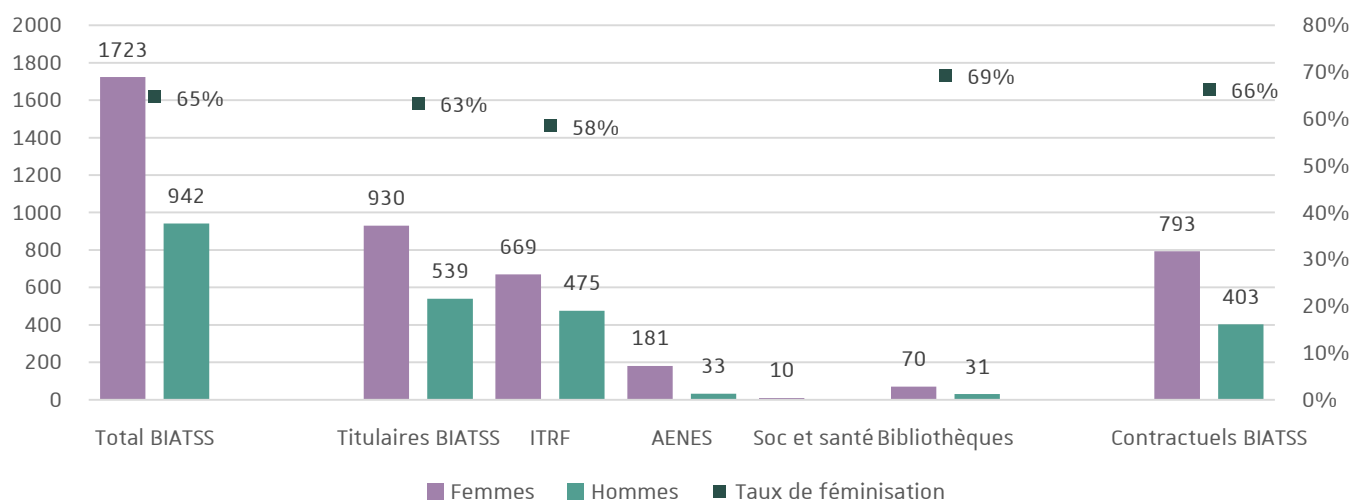


⊙ Répartition des personnels BIATSS titulaires et contractuels par sexe, statut et taux de féminisation



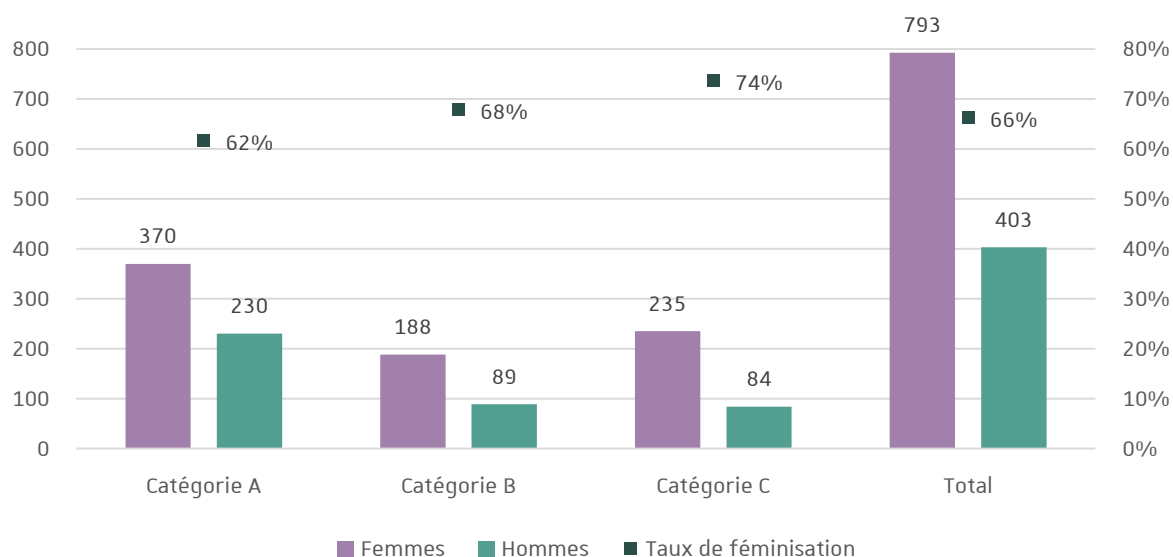
⊙ Répartition des personnels BIATSS par filière, sexe et taux de féminisation

Répartition des BIATSS par filière, sexe et taux de féminisation



⊙ Répartition des personnels BIATSS contractuel par catégorie hiérarchique, sexe et taux de féminisation

Répartition des BIATSS contractuels par sexe et catégorie hiérarchique



⊙ **Personnels BIATSS titulaires au 31/12/2021**

Corps		Hommes	Femmes	Total général	% Hommes	% Femmes	Part dans effectif BIATSS*
Personnels ITRF							
Catégorie A	Ingénieur de recherche	45	27	72	63%	38%	2,70%
	Ingénieur d'études	136	137	273	50%	50%	10,24%
	Assistant ingénieur	47	55	102	46%	54%	3,83%
	Sous-total	228	219	447	51%	49%	16,77%
Catégorie B	Technicien	109	211	320	34%	66%	12,01%
	Sous-total	109	211	320	34%	66%	12,01%
Catégorie C	ATRF	138	239	377	37%	63%	14,15%
	Sous-total	138	239	377	37%	63%	14,15%
Total personnels ITRF		475	669	1144	42%	58%	42,93%
Personnels de l'AENES							
Catégorie A	Directeur général des services		1	1	0%	100%	0,04%
	Administrateur	3	2	5	60%	40%	0,19%
	Agent comptable	1		1	100%	0%	0,04%
	Attaché d'administration de l'Etat	12	27	39	31%	69%	1,46%
	Sous-total	16	30	46	35%	65%	1,73%
Catégorie B	SAENES	2	53	55	4%	96%	2,06%
	Sous-total	2	53	55	4%	96%	2,06%
Catégorie C	ADJAENES	15	98	113	13%	87%	4,24%
	Sous-total	15	98	113	13%	87%	4,24%
Total personnels de l'AENES		33	181	214	15%	85%	8,03%
Personnels de bibliothèques							
Catégorie A	Conservateur général des bibliothèques	1	1	2	50%	50%	0,08%
	Conservateur des bibliothèques	5	7	12	42%	58%	0,45%
	Bibliothécaire	3	12	15	20%	80%	0,56%
	Sous-total	9	20	29	31%	69%	1,09%
Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	4	27	31	13%	87%	1,16%
	Sous-total	4	27	31	13%	87%	1,16%
Catégorie C	Magasinier des bibliothèques	18	23	41	44%	56%	1,54%
	Sous-total	18	23	41	44%	56%	1,54%
Total personnels de bibliothèques		31	70	101	31%	69%	3,79%
Personnels de santé et sociaux							
Catégorie A	Infirmier		7	7	0%	100%	0,26%
	Assistant de service social		3	3	0%	100%	0,11%
	Sous-total		10	10	0%	100%	0,38%
Total personnels de santé et sociaux			10	10	0%	100%	0,38%
Total BIATSS titulaires		539	930	1469	37%	63%	55,12%

*Titulaires et contractuels

⊙ **Personnels BIATSS contractuels au 31/12/2021**

Corps		Hommes	Femmes	Total général	% Hommes	% Femmes	Part dans effectif BIATSS*
Personnels BIATSS contractuels en CDI							
Catégorie A	Ingénieur de recherche	9	27	36	25%	75%	1,35%
	Médecin de l'éducation nationale		2	2	0%	100%	0,08%
	Ingénieur d'études	18	41	59	31%	69%	2,21%
	Assistant ingénieur	9	24	33	27%	73%	1,24%
	Bibliothécaire		1	1	0%	100%	0,04%
	Sous-total	36	95	131	27%	73%	4,92%
Catégorie B	Technicien	21	53	74	28%	72%	2,78%
	SAENES	1	1	2	50%	50%	0,08%
	Bibliothécaire assistant		1	1	0%	100%	0,04%
	Sous-total	22	55	77	29%	71%	2,89%
Catégorie C	ATRF	10	55	65	15%	85%	2,44%
	ADJAENES		5	5	0%	100%	0,19%
	Magasinier des bibliothèques	1		1	100%	0%	0,04%
	Sous-total	11	60	71	15%	85%	2,66%
Total personnels BIATSS contractuels en CDI		69	210	279	25%	75%	10,47%

Corps		Hommes	Femmes	Total général	% Hommes	% Femmes	Part dans effectif BIATSS*
Personnels BIATSS contractuels en CDD							
Catégorie A	Ingénieur de recherche	8	22	30	27%	73%	1,13%
	Ingénieur d'études	59	77	136	43%	57%	5,10%
	Assistant ingénieur	37	48	85	44%	56%	3,19%
	Infirmier	1	4	5	20%	80%	0,19%
	Sous-total	105	151	256	41%	59%	9,61%
Catégorie B	Technicien	53	117	170	31%	69%	6,38%
	AENES		1	1	0%	100%	0,04%
	Sous-total	53	118	171	31%	69%	6,42%
Catégorie C	ATRF	66	149	215	31%	69%	8,07%
	ADJAENES		3	3	0%	100%	0,11%
	Magasinier des bibliothèques	5	17	22	23%	77%	0,83%
	Sous-total	71	169	240	30%	70%	9,01%
Total personnels BIATSS contractuels en CDD		229	438	667	34%	66%	25,03%

*Titulaires et contractuels

	Corps	Hommes	Femmes	Total général	% Hommes	% Femmes	Part dans effectif BIATSS*
Personnels BIATSS contractuels sur contrat d'apprentissage							
Catégorie A	Ingénieur d'études	1	8	9	11%	89%	0,34%
	Assistant ingénieur	7	13	20	35%	65%	0,75%
	Sous-total	8	21	29	28%	72%	1,09%
Catégorie B	Technicien	3		3	100%	0%	0,11%
	Sous-total	3		3	100%	0%	0,11%
Catégorie C	ADJAENES	1	1	2	50%	50%	0,08%
	Sous-total	1	1	2	50%	50%	0,08%
Total des apprentis		12	22	34	35%	65%	1,28%
Total des personnels BIATSS contractuels		310	670	980	32%	68%	36,77%

*Titulaires et contractuels

⊙ **Personnels BIATSS sur crédits recherche ou mission de valorisation au 31/12/2021**

	Corps	Hommes	Femmes	Total général	% Hommes	% Femmes	Part dans effectif BIATSS*
Personnels BIATSS sur crédits recherche ou mission de valorisation en CDI							
Catégorie A	Ingénieur de recherche	14	6	20	70%	30%	0,75%
	Ingénieur d'études	6	7	13	46%	54%	0,49%
	Sous-total	20	13	33	61%	39%	1,24%
Catégorie B	Technicien	2	3	5	40%	60%	0,19%
	Sous-total	2	3	5	40%	60%	0,19%
Catégorie C	ATRF		3	3	0%	100%	0,11%
	Sous-total		3	3	0%	100%	0,11%
Total personnels BIATSS CR ou Valo en CDI		22	19	41	54%	46%	1,54%
Personnels BIATSS sur crédits recherche ou mission de valorisation en CDD							
Catégorie A	Ingénieur de recherche	25	20	45	56%	44%	1,69%
	Ingénieur d'études	34	57	91	37%	63%	3,41%
	Assistant ingénieur	2	13	15	13%	87%	0,56%
	Sous-total	61	90	151	40%	60%	5,67%
Catégorie B	Technicien	9	12	21	43%	57%	0,79%
	Sous-total	9	12	21	43%	57%	0,79%
Catégorie C	ATRF	1	2	3	33%	67%	0,11%
	Sous-total	1	2	3	33%	67%	0,11%
Total personnels BIATSS CR ou Valo en CDD		71	104	175	41%	59%	6,57%
Total des personnels BIATSS CR ou Valo		93	123	216	43%	57%	8,11%
Total des personnels BIATSS		942	1723	2665	35%	65%	100%

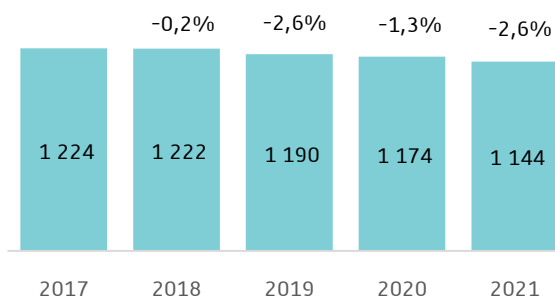
*Titulaires et contractuels

E.1 Effectifs BIATSS titulaires

E.1.1 Effectifs des personnels de recherche & de formation (ITRF)

1 144	personnels titulaires de la filière des ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) au 31/12/2021 , représentant 1 109,4 ETP (1 174 en 2020 représentant 1 138,5 ETP).
	<i>Cette filière, créée spécifiquement pour les établissements d'enseignement supérieur, se décline en branche d'activités professionnelles (BAP).</i>

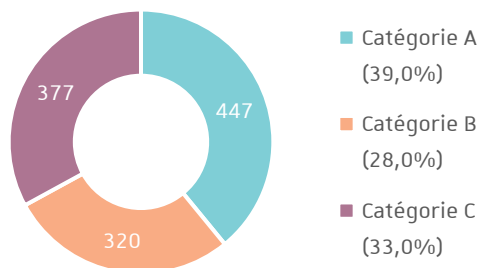
Evolution des effectifs titulaires de la filière ITRF



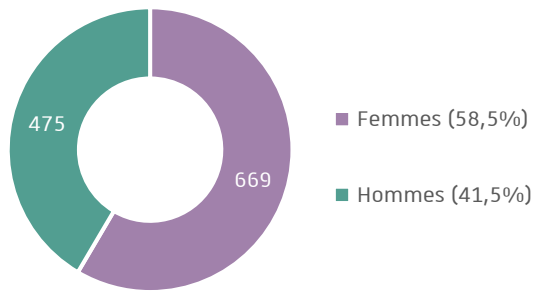
Les effectifs de la filière ITRF ont diminué de -2,6% par rapport à l'an dernier.

Répartition par catégorie des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 39% des effectifs titulaires de la filière ITRF ; la catégorie B en représente 28% et la catégorie C 33%. Cette répartition est similaire à celle de l'année précédente, avec une légère diminution de la part de la catégorie C.

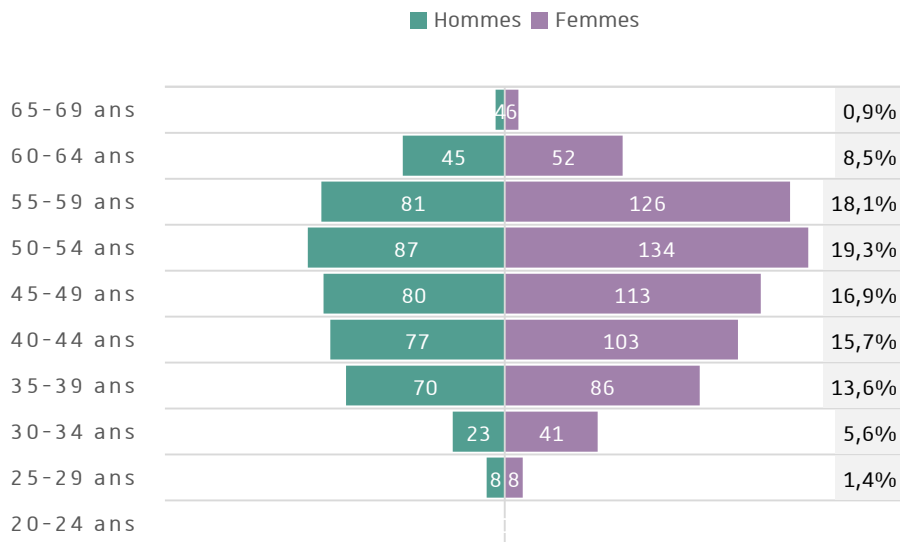


1.4. Répartition par sexe des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2021



Les femmes (669 personnels) représentent 58,5% des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2021 ; les hommes (475 personnels) en représentent 41,5%.

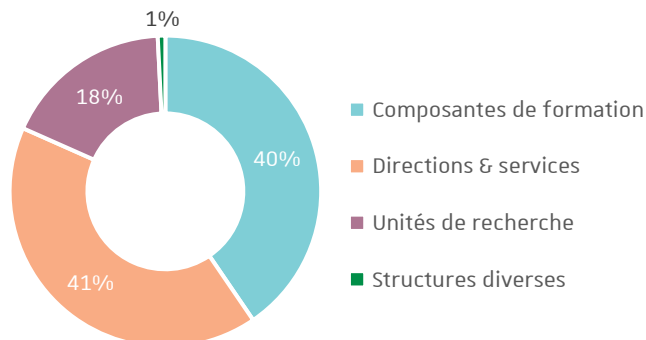
1.5. Pyramide des âges des personnels titulaires de la filière ITRF au 31/12/2021



Âge médian : 49 ans

Âge moyen : 48 ans et 5 mois

1.6. Répartition par type de structure des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2021



⊙ Répartition des effectifs ITRF par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Catégorie	Corps	Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur de recherche	45	27	72	44,8	26,7	71,5
	Ingénieur d'études	136	137	273	135,8	130,9	266,7
	Assistant ingénieur	47	55	102	47	53,3	100,3
	Sous-total	228	219	447	227,6	210,9	438,5
B	Technicien	109	211	320	107	202,9	309,9
C	ATRF	138	239	377	136,6	224,4	361
Total ITRF		475	669	1 144	471,2	638,2	1 109,4

Exemple de lecture : sur les 72 ingénieurs de recherche, 27 sont des femmes et représentent 26,7 ETP.

⊙ Répartition des effectifs ITRF par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A				Sous-total	Catégorie B TECH	Catégorie C ATRF	Total
		IGR	IGE	ASI					
25-29 ans	Hommes		1	2	3	4	1	8	
	Femmes	1	1		2	2	4	8	
	Sous-total	1	2	2	5	6	5	16	
30-34 ans	Hommes		6	1	7	11	5	23	
	Femmes		8	2	10	11	20	41	
	Sous-total		14	3	17	22	25	64	
35-39 ans	Hommes	4	26	4	34	19	17	70	
	Femmes	3	23	7	33	25	28	86	
	Sous-total	7	49	11	67	44	45	156	
40-44 ans	Hommes	10	24	7	41	11	25	77	
	Femmes	5	21	10	36	31	36	103	
	Sous-total	15	45	17	77	42	61	180	
45-49 ans	Hommes	5	29	8	42	21	17	80	
	Femmes	6	24	16	46	40	27	113	
	Sous-total	11	53	24	88	61	44	193	
45-49 ans	Hommes	7	24	10	41	16	30	87	
	Femmes	5	30	8	43	40	51	134	
	Sous-total	12	54	18	84	56	81	221	
55-59 ans	Hommes	13	16	8	37	20	24	81	
	Femmes	5	23	10	38	45	43	126	
	Sous-total	18	39	18	75	65	67	207	
60-64 ans	Hommes	5	9	7	21	5	19	45	
	Femmes	2	6	2	10	16	26	52	
	Sous-total	7	15	9	31	21	45	97	
65-69 ans	Hommes	1	1		2	2		4	
	Femmes		1		1	1	4	6	
	Sous-total	1	2		3	3	4	10	
Total ITRF		72	273	102	447	320	377	1 144	

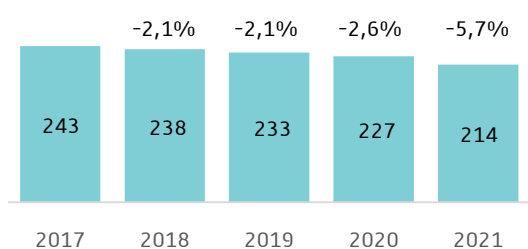
Exemple de lecture : sur les 320 techniciens, 16 sont des femmes dont l'âge est compris entre 60 et 64 ans.

E.1.2 Effectifs des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)

214

personnels titulaires de la filière AENES au 31/12/2021, représentant 203,8 ETP (227 en 2019 représentant 217,4 ETP).

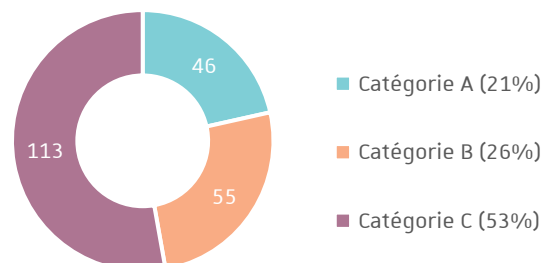
Evolution des effectifs titulaires de la filière AENES



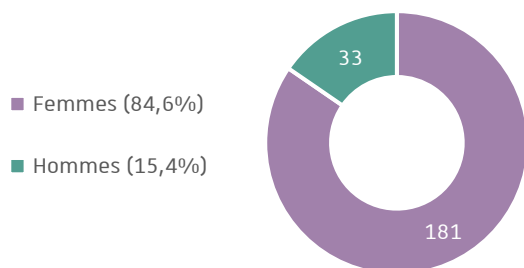
Les effectifs de la filière AENES sont en baisse depuis plusieurs années : -12% entre 2017 et 2021.

Répartition par catégorie des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 21% des effectifs titulaires de la filière AENES ; la catégorie B en représente 26% et la catégorie C 53%. Cette répartition est semblable à celle observée l'an dernier.

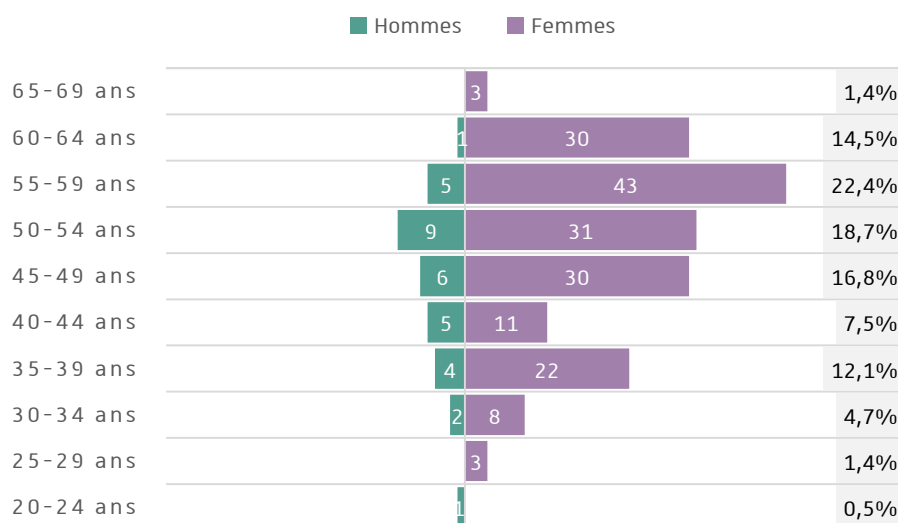


Répartition par sexe des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2021



Les femmes (181 personnels) représentent 84,6% des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2021 ; les hommes (33 personnels) en représentent 15,4%.

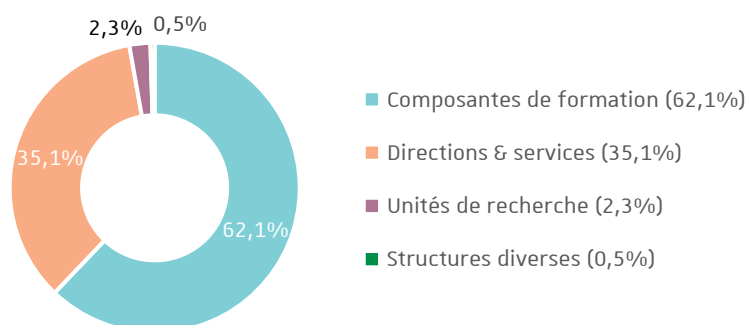
1.1. Pyramide des âges des personnels titulaires de la filière AENES au 31/12/2021



Âge médian : 51 ans et 8 mois

Âge moyen : 50 ans et 2 mois

1.2. **Répartition par type de structure des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2021**



1.3. **Répartition des effectifs AENES par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021**

Catégorie	Corps	Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	total	Hommes	Femmes	total
A	Directeur général des services		1	1		1	1
	Administrateur	3	2	5	3	2	5
	Agent comptable	1		1	1		1
	AAE	12	27	39	12	26,8	38,8
	Sous-total	16	30	46	16	29,8	45,8
B	SAENES	2	53	55	2	50,5	52,5
C	ADJAENES	15	98	113	14,3	91,2	105,5
Total AENES		33	181	214	32,3	171,5	203,8

Exemple de lecture : sur les 39 AAE, 27 sont des femmes et représentent 26,8 ETP.

⊙ Répartition des effectifs AENES par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels
au 31/12/2021

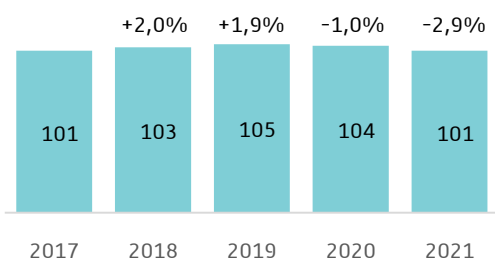
Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A					Total	Cat. B SAENES	Cat. C ADJAENES	Total
		DGS	Administrateur	Agent comptable	AAE					
20-24 ans	Hommes				1	1			1	
	Femmes					0				
	Sous-total				1	1			1	
25-29 ans	Hommes					0				
	Femmes					0	1	2	3	
	Sous-total					0	1	2	3	
30-34 ans	Hommes					0		2	2	
	Femmes				2	2	3	3	8	
	Sous-total				2	2	3	5	10	
35-39 ans	Hommes				1	1		3	4	
	Femmes				2	2	7	13	22	
	Sous-total				3	3	7	16	26	
40-44 ans	Hommes		1		2	3		2	5	
	Femmes				1	1	2	8	11	
	Sous-total		1		3	4	2	10	16	
45-49 ans	Hommes				3	3		3	6	
	Femmes				6	6	7	17	30	
	Sous-total				9	9	7	20	36	
50-54 ans	Hommes		2		5	7		2	9	
	Femmes	1	1		3	5	11	15	31	
	Sous-total	1	3		8	12	11	17	40	
55-59 ans	Hommes			1		1	2	2	5	
	Femmes		1		6	7	12	24	43	
	Sous-total		1	1	6	8	14	26	48	
60-64 ans	Hommes					0		1	1	
	Femmes				6	6	9	15	30	
	Sous-total				6	6	9	16	31	
65-69 ans	Hommes					0				
	Femmes				1	1	1	1	3	
	Sous-total				1	1	1	1	3	
Total AENES		1	5	1	39	46	55	113	214	

Exemple de lecture : sur les 39 AAE, 6 sont des femmes dont l'âge est compris entre 45 et 49 ans.

E.1.3 Effectifs des personnels des bibliothèques

101	personnels titulaires des bibliothèques au 31/12/2021 , représentant 96,7 ETP (104 en 2020 représentant 100,6 ETP).
	<i>Cette filière regroupe les personnels spécialisés dans les métiers des bibliothèques.</i>

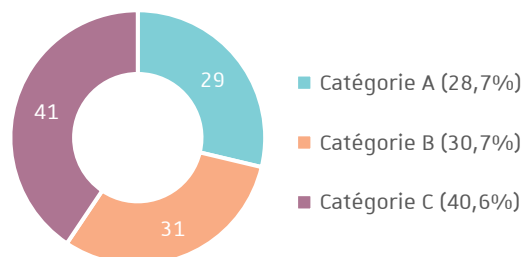
📊 Evolution des effectifs des bibliothèques



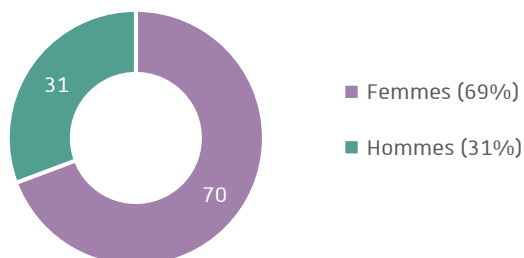
Les effectifs des bibliothèques sont revenus au niveau de 2017 après une légère augmentation entre 2018 et 2020.

📊 Répartition par catégorie des effectifs des bibliothèques au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 28,7% des effectifs des bibliothèques ; la catégorie B en représente 30,7% et la catégorie C 40,6%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2020 : A=29% ; B=30% ; C=41%).

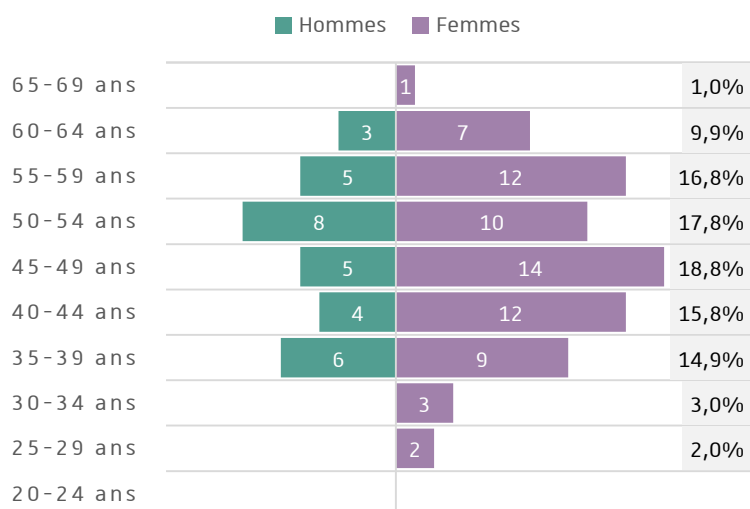


📊 Répartition par sexe des effectifs des bibliothèques au 31/12/2021



Les femmes (70 personnels) représentent 69% des effectifs des bibliothèques au 31/12/2021 ; les hommes (31 personnels) en représentent 31%.

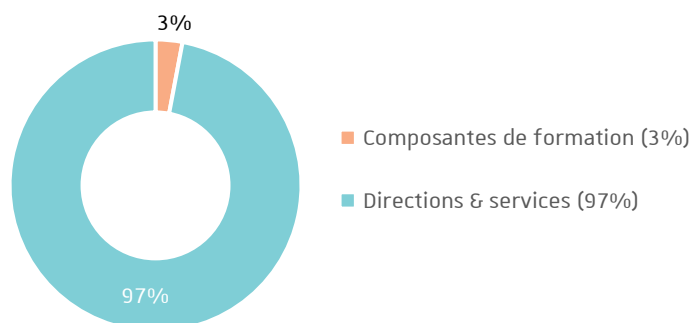
📊 Pyramide des âges des personnels des bibliothèques au 31/12/2021



Âge médian : 49 ans et 2 mois

Âge moyen : 48 ans et 8 mois

📊 **Répartition par type de structure des personnels des bibliothèques au 31/12/2021**



📊 **Répartition des effectifs des bibliothèques par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021**

Cat.	Corps	Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	total	Hommes	Femmes	total
A	Conservateur général des bibliothèques	1	1	2	1	1	2
	Conservateur des bibliothèques	5	7	12	5	6,4	11,4
	Bibliothécaire	3	12	15	2,8	11,4	14,2
	Sous-total	9	20	29	8,8	18,8	27,6
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	4	27	31	3,5	26,4	29,9
C	Magasinier des bibliothèques	18	23	41	17,6	21,6	39,2
Total personnels des bibliothèques		31	70	101	29,9	66,8	96,7

Exemple de lecture : sur les 41 magasiniers des bibliothèques, 23 sont des femmes et représentent 21,6 ETP

⊙ Répartition des effectifs des bibliothèques par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
		Conservateur général des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques	Bibliothécaire	Total			
25-29 ans	Hommes				0			
	Femmes				0	1	1	2
	Sous-total				0	1	1	2
30-34 ans	Hommes				0			
	Femmes				0		3	3
	Sous-total				0		3	3
35-39 ans	Hommes		1		1	1	4	6
	Femmes		1	2	3	3	3	9
	Sous-total		2	2	4	4	7	15
40-44 ans	Hommes		1		1		3	4
	Femmes		3	3	6	3	3	12
	Sous-total		4	3	7	3	6	16
45-49 ans	Hommes		1		1	1	3	5
	Femmes			1	1	8	5	14
	Sous-total		1	1	2	9	8	19
50-54 ans	Hommes		1	3	4		4	8
	Femmes		1	1	2	5	3	10
	Sous-total		2	4	6	5	7	18
55-59 ans	Hommes	1	1		2	1	2	5
	Femmes	1	2	2	5	3	4	12
	Sous-total	2	3	2	7	4	6	17
60-64 ans	Hommes				0	1	2	3
	Femmes			2	2	4	1	7
	Sous-total			2	2	5	3	10
65-69 ans	Hommes				0			
	Femmes			1	1			1
	Sous-total			1	1			1
Total personnels des bibliothèques		2	12	15	29	31	41	101

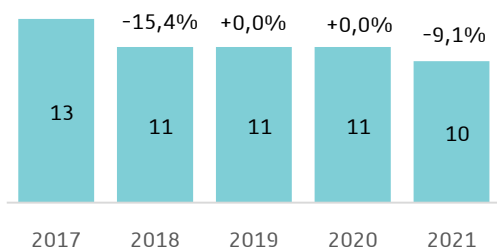
Exemple de lecture : sur les 41 magasiniers des bibliothèques, 2 sont des hommes dont l'âge est compris entre 60 et 64 ans.

E.1.4 Effectifs des personnels médicaux & sociaux

10

personnels titulaires de la filière médicale et sociale au 31/12/2021,
représentant 9 ETP (11 en 2020 représentant 9,8 ETP).

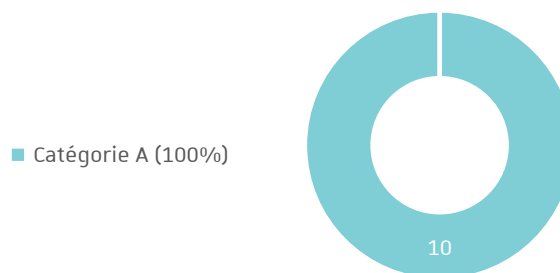
Évolution des effectifs médicaux & sociaux



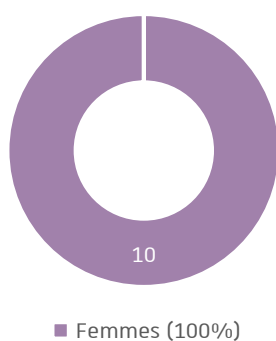
Les effectifs des personnels médicaux & sociaux ont légèrement diminué entre 2017 et 2021.

Répartition par catégorie des effectifs médicaux & sociaux au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 100% des effectifs des personnels médicaux & sociaux. Cette répartition est inchangée par rapport à l'an dernier.

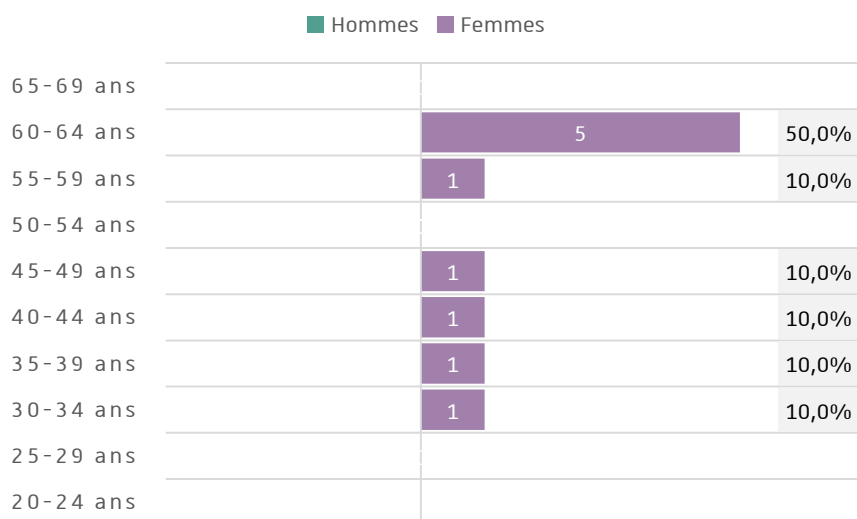


Répartition par sexe des effectifs médicaux & sociaux au 31/12/2021



Comme l'an dernier, les femmes (10 personnels) représentent 100% des effectifs des personnels médicaux & sociaux au 31/12/2021.

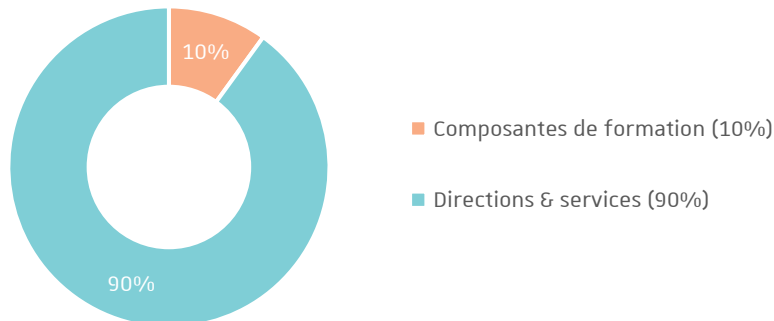
📊 Pyramide des âges des personnels médicaux & sociaux au 31/12/2021



Âge médian : 59 ans et 9 mois

Âge moyen : 53 ans et 2 mois

📊 **Répartition par type de structure des personnels médicaux & sociaux au 31/12/2021**



📊 **Répartition des effectifs médicaux & sociaux par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021**

Catégorie	Corps	Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Infirmier		7	7		6,2	6,2
	Assistant de service social		3	3		2,8	2,8
Total personnels médicaux et sociaux			10	10		9	9

Exemple de lecture : sur les 3 assistants de service social, toutes sont des femmes et représentent 2,8 ETP.

⊙ Répartition des effectifs médicaux & sociaux par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

	Sexe	Catégorie A		Total
		Infirmier	Assistant de service social	
20-24 ans	Hommes			
	Femmes			
	Sous-total			
25-29 ans	Hommes			
	Femmes			
	Sous-total			
30-34 ans	Hommes			
	Femmes	1		1
	Sous-total	1		1
35-39 ans	Hommes			
	Femmes	1		1
	Sous-total	1		1
40-44 ans	Hommes			
	Femmes	1		1
	Sous-total	1		1
45-49 ans	Hommes			
	Femmes		1	1
	Sous-total		1	1
50-54 ans	Hommes			
	Femmes			
	Sous-total			
55-59 ans	Hommes			
	Femmes	1		1
	Sous-total	1		1
60-64 ans	Hommes			
	Femmes	3	2	5
	Sous-total	3	2	5
65-69 ans	Hommes			
	Femmes			
	Sous-total			
Total personnels médicaux et sociaux		7	3	10

Exemple de lecture : sur les 3 assistants de service social, 2 sont des femmes dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans.

E.1.5 Répartition des effectifs BIATSS titulaires par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021

Composantes de formation	Personnel ITRF						Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total		
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total	Infirmier		Assistant	Total
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		1		1	1	3					2	2											5
Centre universitaire d'enseignement du journalisme		3		1	1	5																	5
Ecole de management Strasbourg		5	2	5		12				1	1	2											14
Ecole et observatoire des sciences de la terre	1	1	1	3	4	10				1	2	3											13
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux		3	1	4	6	14				1		1											15
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg			1		1	2					2	2											4
Faculté de chimie	1		1	8	9	19																	19
Faculté de chirurgie dentaire		1	1	5	8	15				1		3	4										19
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion		1	1	4	11	17				1	1	7	9										26
Faculté de géographie et d'aménagement		1	1	3	2	7						2	2										9
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	2	16	6	24	43	91		1			1	8	10										101
Faculté de pharmacie	1	1		3	12	17				1	2	2	5										22
Faculté de philosophie											1	1	2										2
Faculté de physique et ingénierie		3	3	9	5	20					1	2	3										23
Faculté de psychologie				2	3	5				1	1	1	3										8
Faculté de théologie catholique			1			1					2	2	2			1	1	2					5
Faculté de théologie protestante			1		1	2					2	2	2			1		1					5
Faculté des arts				2	5	7					1	1	1										8
Faculté des langues	1	2		4	7	14				1	2	8	11										25
Faculté des lettres					1	1				1	1	4	6										7

Composantes de formation	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES							Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total		
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total	Infirmier		Assistant service sociale	Total
Faculté des sciences de la vie		4	2	6	19	31				1	1	2	4										35
Faculté des sciences du sport		2		2	1	5					1	1	2										7
Faculté des sciences économiques et de gestion		1		5	2	8				1	1	1	2										10
Faculté des sciences historiques					3	3				1	1	4	6										9
Faculté des sciences sociales					2	2				1		5	6										8
Institut de préparation à l'administration générale				2	1	3				1			1										4
Institut du travail		1			2	3							2										5
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg		2	4	5	23	34				3	5	7	15										49
IUT de Haguenau		2	3	5	2	12							1										13
IUT Louis Pasteur		5	6	10	6	27																	27
IUT Robert Schuman		7	2	11	8	28				2	3	5	10							1		1	39
Observatoire astronomique		2		1	2	5																	5
Sciences Po Strasbourg		3		6	8	17					2	3	5										22
Télécom physique Strasbourg		3	1	3	4	11				2	1	1	4										15
UFR de mathématique et d'informatique				6	6	12				1	2	2	5										17
Sous-total composantes de formation	6	70	38	140	209	463		1		22	32	78	133			1	1	1	3	1	1	1	600

Directions et services	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total			
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total		Infirmier	Assistant service sociale	Total
Agence comptable		4		9	9	22			1	2	5	9	17										39
Cabinet de la présidence				2		2					1		1										3
Direction de la recherche et de la valorisation		6	2	3	7	18				2	3	3	8										26
Direction des affaires logistiques intérieures	1	2	2	11	47	63				1		1	2										65
Direction des études et de la scolarité		5	1	5	1	12				1	1	2	4										16
Direction des finances	2	3	1	11	15	32		1		2	2	7	12										44
Direction des relations internationales	1	8	2	2	1	14				1	1		2										16
Direction des ressources humaines	1	7	4	21	12	45				3	2	3	8										53
Direction du numérique	12	61	12	23	3	111				1			1										112
Direction du patrimoine et de l'immobilier	4	2		6	9	21					1		1										22
Direction générale des services		1	1			2	1	3					4										6
Direction pilotage et amélioration continue	2	5				7				1			1										8
Espace avenir	1	9		3	2	15																	15
Institut de développement et d'innovation pédagogiques			2			2																	2
Jardin des sciences	1	4	1	5	1	12																	12
Mission prospective et stratégie		1				1																	1
Service de formation continue	2	7		6	3	18																	18
Service de la communication		5				5						1	1										6
Service de la vie universitaire		1	1	4	2	8					1	1	2										10
Service de santé au travail					1	1						1	1							1			3

Directions et services	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total			
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total		Infirmier	Assistant service sociale	Total
Service de santé universitaire			1		1	2					1	1	2							5	2	7	11
Service des affaires juridiques et institutionnelles		2		2		4			1			1											5
Service des archives		1				1																	1
Service des bibliothèques de l'Université de Strasbourg		8	1	9	12	30			1	1	2	4	2	12	14	30	40						132
Service des sports				2	4	6					1	1											7
Service pour la promotion de l'action sociale				1	2	3			1		1												4
Service prévention, sécurité et environnement	1	4	1	2	2	10																	10
Service relations Alumni	1					1																	1
Service social des personnels																					1	1	1
Service universitaire de l'action culturelle			1	2		3					1	1											4
Sous-total directions & services	29	146	33	129	134	471	1	4	1	17	19	33	75	2	12	14	40	98	6	3	9	653	

Unités de recherche	Personnel ITRF						Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total		
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total	Infirmier		Assistant service sociale	Total
FR2010 - Fédération de chimie Le Bel	1	4		2		7																	7
FRC1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire			1			1																	1
FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles			2		2	4																	4
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires				3	1	4				1													5
UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies			1	1	1	3																	3
UMR7042 - Laboratoire d'innovation moléculaire et application					1	1																	1
UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg	3	1			1	5																	5
UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	2	13	10	3	2	30																	30
UMR7140 - Chimie de la matière complexe	1	1		1		3					1												4
UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie		1	1	1	1	4																	4
UMR7177 - Institut de chimie de Strasbourg		1		2		3																	3
UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien	2	3		1		6																	6
UMR7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique		3	1			4																	4
UMR7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire	1			3		4																	4

Unités de recherche	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES					Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total				
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG		Total	Infirmier	Assistant service sociale	Total
UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	5	7	2	1	2	17																	17
UMR7362 - Laboratoire image, ville et environnement		1	1			2																	2
UMR7363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe		2				2																	2
UMR7364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives		1		2	1	4																	4
UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée	2			1		3																	3
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg	5	4	1	6		16																	16
UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé		3			3	6																	6
UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée	1			1		2																	2
UMR7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg	3			1	1	5																	6
UMRA1131 - Santé de la vigne et qualité du vin	1					1																	1
UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire	1					1																	2
UMRS1110 - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques	1		1	3	1	6																	6

Unités de recherche	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques				Personnel de santé et sociaux			Total				
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG		Total	Infirmier	Assistant service sociale	Total
UMRS1113 - Interface de recherche fondamentale et appliquée en cancérologie			1	1		2																	2
UMRS1114 - Neuropsychologie cognitive et physiopathologie de la schizophrénie.				1		1																	1
UMRS1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence					1	1																	1
UMRS1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques	1	1				2																	2
UMRS1121 - Biomatériaux et bioingénierie	1	1	2			4																	4
UMRS1260 - Nanomédecine régénérative				1	1	2																	2
UMS3286 - Plateforme de chimie biologique intégrative de Strasbourg				1		1																	1
UMS3415 - Chronobiotron	1		1	1	2	5																	5
UMS830 - Ecole & observatoire des sciences de la terre	1	3	1	1	1	7																	7
UPR22 - Institut Charles Sadron			1			1																	1
UPR2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes		1	1	1		3																	3
UPR3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives			1	2	2	5																	5
UPR9002 - IBMC - Architecture et réactivité de l'ARN			1	1		2																	2
UPR9022 - Modèles insectes d'immunité innée	1			2		3																	3

Unités de recherche	Personnel ITRF						Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques				Personnel de santé et sociaux			Total			
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total		Infirmier	Assistant service sociale	Total
UR1342 - Sport et sciences sociales	1					1																	1
UR3071 - Subjectivité, lien Social et modernité			1			1																	1
UR3400 - Arts, civilisation et histoire de l'Europe		1				1																	1
UR4377 - Théologie catholique et sciences religieuses		1				1																	1
UR4378 - Théologie protestante			1			1																	1
UR7290 - Virulence bactérienne précoce : fonctions cellulaires et contrôle de l'infection aigüe et subaigüe		1				1																	1
UR7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène		2			2	4																	4
UR7296 - Laboratoire de pharmacologie et toxicologie neurocardiovasculaire	1		1	1	1	3																	3
USR3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace			2	2	2	4				1		1											5
XUPS3156 - UR Extérieure UPS 3156 Centre de neurochimie			1			1																	1
Sous-total unités de recherche	36	56	30	50	29	201				4	1	5											206

Structures diverses	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES						Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux			Total				
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	Total	DGS	Admin	Agent comptable	AAE	SAENES	ADJAENES	Total	Cons. Général des bib.	Cons.	BIB	BIBAS	MAG	Total		Infirmier	Assistant	service sociale	Total
Institut international d'études françaises			1		1	2					1	1												3
Pôle européen de gestion et d'économie				1	3	4																		4
Université ouverte des humanités	1	1			1	3																		3
Sous-total structures diverses	1	1	1	1	5	9					1	1												10
Total général	72	273	102	320	377	1 144	1	5	1	39	55	113	214	2	12	15	31	41	101	7	3	10	1 469	

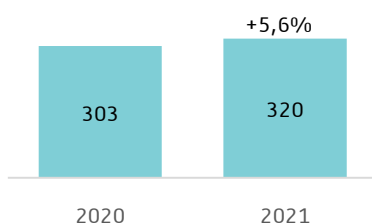
E.2 Effectifs BIATSS contractuels

E.2.1 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur emploi permanent en CDI

320

personnels contractuels BIATSS en CDI au 31/12/2021, représentant 302 ETP (303 en 2020 représentant 284,2 ETP).

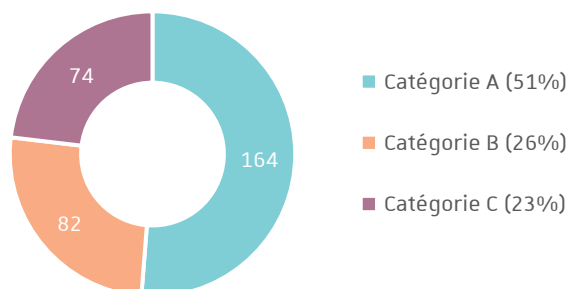
🕒 Evolution des effectifs contractuels en CDI



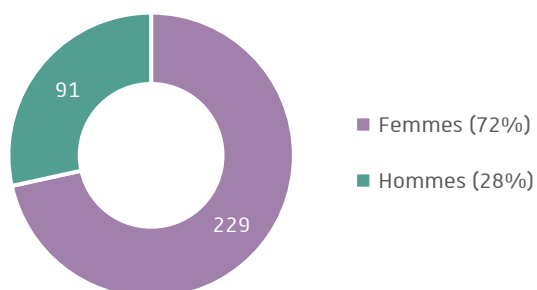
Les effectifs de contractuels en CDI ont augmenté de 5,6% depuis l'an dernier.

📊 Répartition par catégorie des effectifs contractuels en CDI au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 51% des effectifs contractuels en CDI ; la catégorie B en représente 26% et la catégorie C 23%.

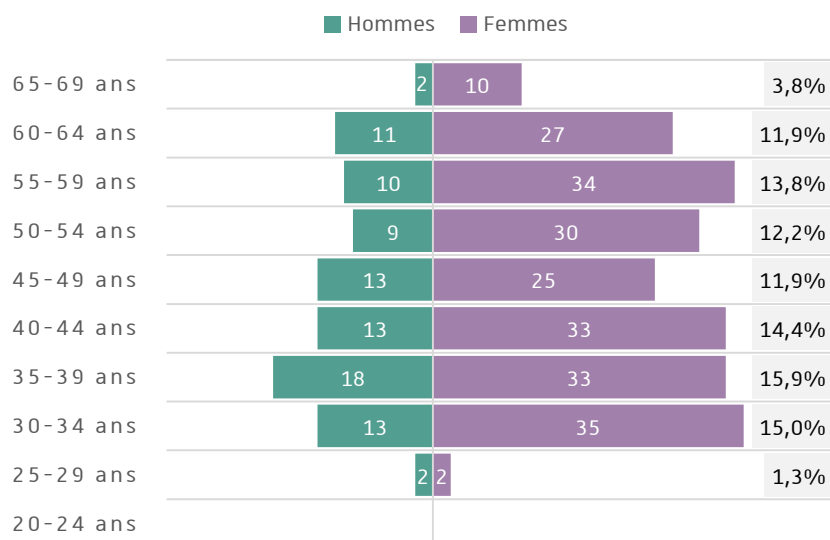


📊 Répartition par sexe des effectifs contractuels en CDI au 31/12/2021



Les femmes (229 personnels) représentent 72% des effectifs contractuels en CDI au 31/12/2020 ; les hommes (91 personnels) en représentent 28%.

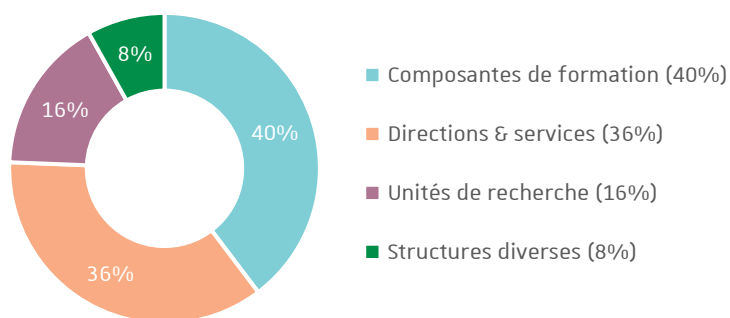
1.1. Pyramide des âges des effectifs contractuels en CDI au 31/12/2021



Âge médian : 46 ans et 4 mois

Âge moyen : 47 ans et 2 mois

1.1. Répartition par type de structure des personnels contractuels BIATSS en CDI au 31/12/2021



1.1. Répartition des effectifs contractuels en CDI par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

Catégorie	Corps	Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur de recherche	23	33	56	21,7	29,8	51,5
	Ingénieur d'études	24	48	72	23,6	44,5	68,1
	Médecin de l'éducation nationale		2	2		2	2
	Bibliothécaire		1	1		0,8	0,8
	Assistant ingénieur	9	24	33	8,2	22,7	30,9
	Sous-total		56	108	164	53,5	99,8
B	Technicien	23	56	79	22,8	52,4	75,2
	SAENES	1	1	2	1	0,8	1,8
	Bibliothécaire assistant spécialisé		1	1		1	1
	Sous-total		24	58	82	23,8	54,2
C	ATRF	10	58	68	9,6	55,6	65,2
	ADJAENES		5	5		5	5
	Magasinier des bibliothèques	1		1	0,5		0,5
	Sous-total		11	63	74	10,1	60,6
Total		91	229	320	87,4	214,6	302

Exemple de lecture : sur les 32 ingénieurs de recherche, 25 sont des femmes et représentent 23,3 ETP.

III. Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur CDI par corps, par sexe, et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

Tranche d'âge et sexe		Catégorie A					Catégorie B				Catégorie C			Total	
		IGR	IGE	Med. Educ. Nat.	BIB	ASI	Total	TECH	SAENES	BIBAS	Total	ATRF	ADJAENES		MAG
20-24 ans	Hommes														
	Femmes														
	Total														
25-29 ans	Hommes		1				1					1			1
	Femmes		1			1	2								2
	Total		2			1	3					1			4
30-34 ans	Hommes		4			2	6	7			7				13
	Femmes	2	8			4	14	11			11	8	2		35
	Total	2	12			6	20	18			18	8	2		48
35-39 ans	Hommes	5	4			3	12	2	1		3	3			18
	Femmes	5	10			3	18	6	1		7	7	1		33
	Total	10	14			6	30	8	2		10	10	1		51
40-44 ans	Hommes	3	4			2	9	4			4				13
	Femmes	6	5			4	15	7			7	11			33
	Total	9	9			6	24	11			11	11			46
45-49 ans	Hommes	8	2				10	2			2	1			13
	Femmes	5	7			1	13	8			8	4			25
	Total	13	9			1	23	10			10	5			38
50-54 ans	Hommes	2	3				5	3			3	1			9
	Femmes	5	4			5	14	7			7	8	1		30
	Total	7	7			5	19	10			10	9	1		39
55-59 ans	Hommes	2	3			1	6	2			2	2			10
	Femmes	4	5			2	11	10		1	11	12			34
	Total	6	8			3	17	12		1	13	14			44
60-64 ans	Hommes	1	3			1	5	3			3	2		1	11
	Femmes	5	7	1	1	4	18	4			4	4	1		27
	Total	6	10	1	1	5	23	7			7	6	1	1	38
65-69 ans	Hommes	2					2								2
	Femmes	1	1	1			3	3			3	4			10
	Total	3	1	1			5	3			3	4			12
Total	56	72	2	1	33	164	79	2	1	82	68	5	1	74	320

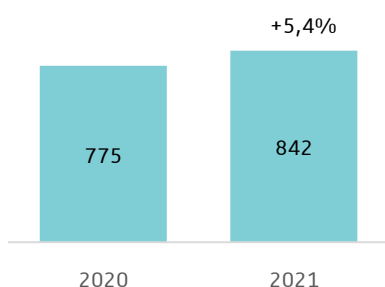
Exemple de lecture : sur les 50 ingénieurs de recherche, 4 sont des femmes dont l'âge est compris entre 55 et 59 ans.

E.2.2 Effectifs des personnels contractuels BIATSS en CDD

842

personnels contractuels BIATSS en CDD au 31/12/2021, représentant 797,73 ETP
(799 en 2020 représentant 755,96 ETP).

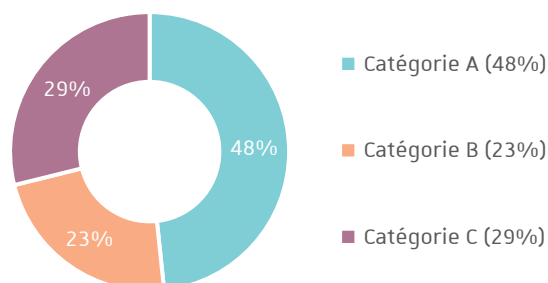
📊 Evolution des effectifs contractuels en CDD



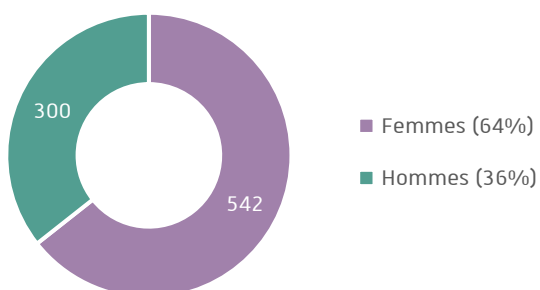
Les effectifs contractuels en CDD ont augmenté de 5,4% entre 2020 et 2021.

📊 Répartition par catégorie des effectifs contractuels en CDD au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 48% des effectifs contractuels sur CDD ; la catégorie B en représente 23% et la catégorie C 29%.



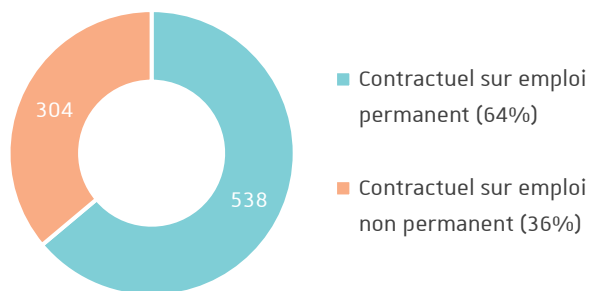
📊 Répartition par sexe des effectifs contractuels en CDD au 31/12/2021



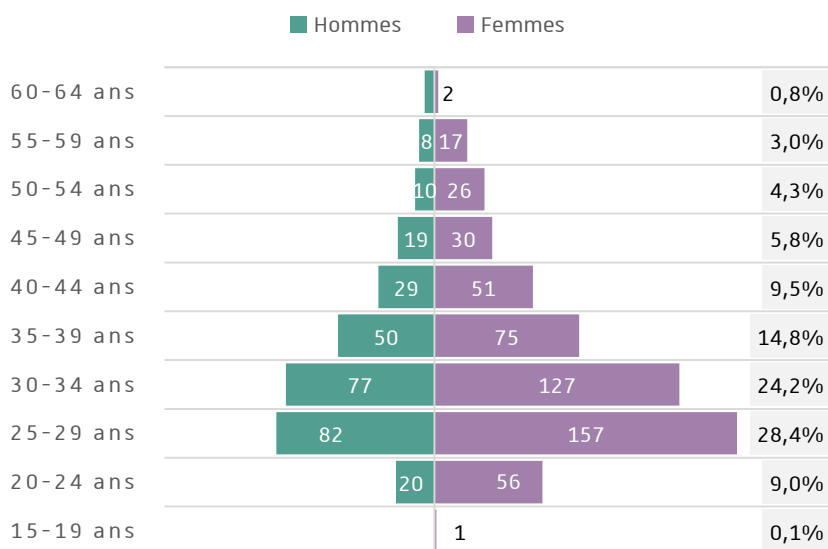
Les femmes (542 personnels) représentent 64% des effectifs contractuels en CDD au 31/12/2021 ; les hommes (300 personnels) en représentent 36%.

📊 Répartition par statut d'emploi des personnels contractuels BIATSS en CDD au 31/12/2021

Les contractuels sur emploi permanent représentent 64% des effectifs de contractuels en CDD. Les contractuels sur emploi non permanent en représentent 36%.



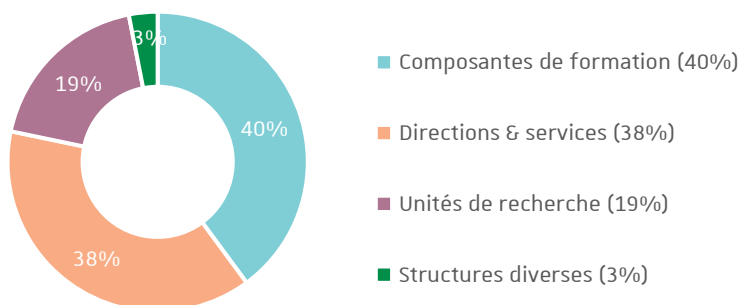
📊 Pyramide des âges des effectifs contractuels sur CDD au 31/12/2021



Âge médian : 32 ans et 1 mois

Âge moyen : 34 ans et 5 mois

📊 Répartition par type de structure des personnels contractuels BIATSS en CDD au 31/12/2021



1.1. Répartition des effectifs contractuels en CDD par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

		Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	Ingénieur de recherche	33	42	75	31,4	35,9	67,3
	Ingénieur d'études	93	134	227	89,9	125,7	215,6
	Assistant ingénieur	39	61	100	38,5	58,6	97,1
	Infirmier	1	4	5	1	3	4
	Sous-total	166	241	407	160,8	223,2	384
Catégorie B	Technicien	62	129	191	61,3	123,5	184,8
	SAENES		1	1		1	1
	Sous-total	62	130	192	61,3	124,5	185,8
Catégorie C	ATRF	67	151	218	64,23	142,7	206,93
	ADJAENES		3	3		2,5	2,5
	Magasinier des bibliothèques	5	17	22	4	14,5	18,5
	Sous-total	72	171	243	68,23	159,7	227,93
Total	300	542	842	290,33	507,4	797,73	

Exemple de lecture : sur les 75 ingénieurs de recherche, 42 sont des femmes et représentent 35,9 ETP.

LI. Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur CDD par corps, par sexe, et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

		Catégorie A				Catégorie B			Catégorie C				Total
		IGR	IGE	ASI	INF.	Total	TECH	SAENES	Total	ATRF	ADJAENES	MAG.	
15-19 ans	Hommes												
	Femmes								1			1	1
	Sous-total								1			1	1
20-24 ans	Hommes	1	4	3		8	7	7	4		1	5	20
	Femmes	2	7	7		16	16	16	22		2	24	56
	Sous-total	3	11	10		24	23	23	26		3	29	76
25-29 ans	Hommes	7	26	11		44	15	15	21		2	23	82
	Femmes	5	36	22	1	64	45	45	42	2	4	48	157
	Sous-total	12	62	33	1	108	60	60	63	2	6	71	239
30-34 ans	Hommes	10	26	9		45	15	15	15		2	17	77
	Femmes	10	38	17		65	29	1	30	23	9	32	127
	Sous-total	20	64	26		110	44	1	45	38		11	49
35-39 ans	Hommes	4	19	6		29	12	12	9			9	50
	Femmes	12	23	8	2	45	15	15	14	1		15	75
	Sous-total	16	42	14	2	74	27		27	23	1	24	125
40-44 ans	Hommes	4	11	4		19	3	3	7			7	29
	Femmes	4	18	1		23	8	8	19		1	20	51
	Sous-total	8	29	5		42	11		11	26		1	27
45-49 ans	Hommes	4	5		1	10	3	3	6			6	19
	Femmes	4	4	4		12	7	7	11			11	30
	Sous-total	8	9	4	1	22	10		10	17		17	49
50-54 ans	Hommes	2	1	1		4	4	4	2			2	10
	Femmes	3	6	1	1	11	5	5	9		1	10	26
	Sous-total	5	7	2	1	15	9		9	11		12	36
55-59 ans	Hommes	1	1	2		4	3	3	1			1	8
	Femmes	2	1	1		4	4	4	9			9	17
	Sous-total	3	2	3		8	7		7	10		10	25
60-64 ans	Hommes			3		3			2			2	5
	Femmes		1			1			1			1	2
	Sous-total		1	3		4			3			3	7
Total	75	227	100	5	407	191	1	192	218	3	22	243	842

Exemple de lecture : sur les 75 ingénieurs de recherche, 3 sont des femmes dont l'âge se situe entre 50 et 54 ans.

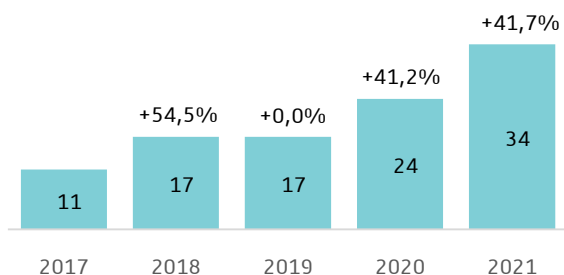
E.2.3 Effectifs des personnels contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage

34

personnels contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage au 31/12/2021, représentant 34,0 ETP (24 en 2020 représentant 24,0 ETP).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de droit privé, conclu entre un apprenti et un employeur. Ce dernier s'engage à verser un salaire à l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise, et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans dans certaines régions, notamment le Grand-Est), et prend fin à l'obtention du diplôme.

📊 Evolution des effectifs BIATSS contractuels sur contrat d'apprentissage

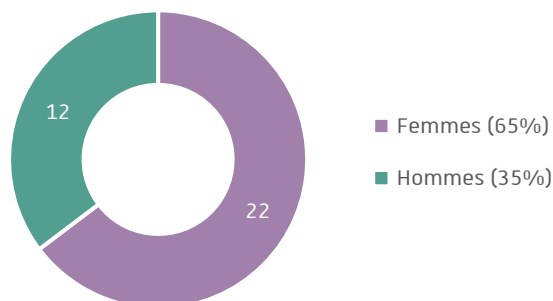


Pour la deuxième année consécutive les effectifs de cette population sont en forte hausse (+41,7%).

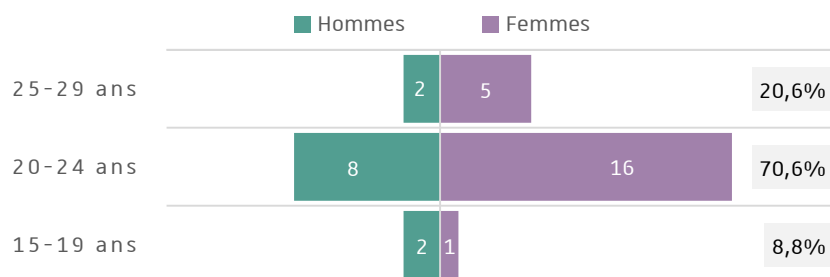
L'Unistra poursuit son soutien à la formation en apprentissage. Ce dispositif favorise l'insertion professionnelle au sein même de l'université.

📊 Répartition par sexe des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage au 31/12/2021

Les femmes (12 personnels) représentent 35% des effectifs de cette population au 31/12/2021 ; les hommes (22 personnels) représentent 65%.



1.1. Pyramide des âges des personnels contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage au 31/12/2021

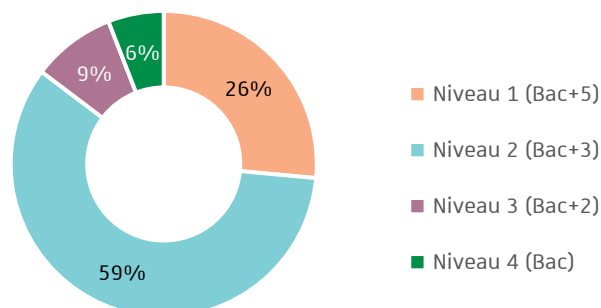


Âge médian : 22 ans et 5 mois

Âge moyen : 22 ans et 11 mois

Tous les apprentis ont moins de 30 ans.

1.2. Répartition par niveau de diplôme préparé des personnels contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage au 31/12/2021



2. Répartition des effectifs contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

		Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	Ingénieur d'études	1	8	9	1	8	9
	Assistant ingénieur	7	13	20	7	13	20
	Sous-total	8	21	29	8	21	29
Catégorie B	Technicien	3		3	3		3
Catégorie C	ATRF	1	1	2	1	1	2
Total		12	22	34	12	22	34

Exemple de lecture : sur les 9 ingénieurs d'études, 8 sont des femmes et représentent 8,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS en contrat d'apprentissage par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

		Catégorie A			Catégorie B	Catégorie C	Total
		Ingénieur d'études	Assistant ingénieur	Total	Technicien	ATRF	
15-19 ans	Hommes				2		2
	Femmes					1	1
	Sous-total				2	1	3
20-24 ans	Hommes	1	5	6	1	1	8
	Femmes	4	12	16			16
	Sous-total	5	17	22	1	1	24
25-29 ans	Hommes		2	2			2
	Femmes	4	1	5			5
	Sous-total	4	3	7			7
Total		9	20	29	3	2	34

Exemple de lecture : sur les 9 apprentis ayant un équivalent-grade d'ingénieur d'études, 4 sont des femmes dont l'âge se situe entre 20 et 24 ans.

E.2.4 Répartition des effectifs BIATSS contractuels par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021

Composantes de formation	CDI										CDD										Apprentis					Total	
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	BIB.	BIBAS	MAG.	Medecin	Total	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	MAG.	INF.	Total	ASI	TECH	ATRF		Total
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		2	2	5								9															18
Centre universitaire d'enseignement du journalisme																											2
Ecole de management Strasbourg	1	11	11	11	7							41													1	2	125
Ecole et observatoire des sciences de la terre					1							1															6
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux												3															14
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg																											3
Faculté de chimie																											2
Faculté de chirurgie dentaire		1				1						6															18
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion						2						2															4
Faculté de géographie et d'aménagement						2						2															11
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé						1						1															4
Faculté de pharmacie	4	2			3	4						18															40
Faculté de philosophie																											7
Faculté de physique et ingénierie																											1
Faculté de psychologie	1											4															2
Faculté de théologie catholique																											4
Faculté de théologie protestante																											4
Faculté des arts												1															1
Faculté des langues																											6
Faculté des lettres	1	4	1	3	2							11															31
Faculté des sciences de la vie																											4
Faculté des sciences du sport												1															4
Faculté des sciences économiques et de gestion			1									2															12
Faculté des sciences historiques												1															11
Faculté des sciences sociales												1															1
Institut de préparation à l'administration générale																											4
Institut du travail																											2
INSPE de l'Académie de Strasbourg												1															2
IUT de Haguenau												6															10
IUT Louis Pasteur												2															7
IUT Robert Schuman		1										2															3
Observatoire astronomique												4															2
Sciences Po Strasbourg																											3
Télécom physique Strasbourg												1															16
UFR de mathématique et d'informatique												4															6
Sous-total composantes de formation	7	23	15	42	35	1	4				127	12	39	45	100	134	1	3	2	336	2	336	6	11	3	1	484

Directions & services	CDI										CDD										Apprentis				Total			
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	BIB.	BIBAS	MAG.	Medecin	Total	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	MAG.	INF.	Total	IGE	ASI		TECH	ATRF	Total
Agence comptable					4							4		1	2	18						21						25
Cabinet de la présidence	3											3			1							4						7
Direction de la recherche et de la valorisation		5		6	2							13		1	13	6	3					35						48
Direction des affaires logistiques intérieures				1	3							4			2	6						9						13
Direction des études et de la scolarité		1		2	1							4		3	1	2						6						10
Direction des finances	1	2	2		4							9		4	2	3	10					19		1			1	29
Direction des relations internationales														3	3	4	3					13						13
Direction des ressources humaines		1			2							3		3	5	16						24						27
Direction du numérique	3		2				1					6	2	18	6	5	2					33	2	1		3	42	
Direction du patrimoine et de l'immobilier		1										1	1	9	7	6	2					25					26	
Direction pilotage et amélioration continue		3										3	2	5								7					10	
Espace avenir														5	1	1						7						7
Fondation presses universitaires de Strasbourg		1										1		5	1	1						7						8
Institut de développement et d'innovation pédagogiques		2										2	1	13	2	1						17						19
Jardin des sciences		2	3	1								6	1	6	3	5	2					17						23
Mission prospective et stratégie	2	2	1									5	3									3						8
Service de formation continue		4	1	11	3							19		6	6	8						14						33
Service de la communication	1	4	1	1								7	4	4	1							5						12
Service de la vie universitaire																2	1					3						3
Service de santé au travail	2	1										3										1	1	1			1	5
Service de santé universitaire	5				1							8	7	2		1						12						20
Service des affaires juridiques et institutionnelles		1										1																1
Service des archives																										1		1
Service des bibliothèques de l'Université de Strasbourg								1	1	1		3		3	1	2				22		28						31
Service des sports				1	3							4			1	2						3						7
Service pour la promotion de l'action sociale					1							1			1							1						2
Service prévention, sécurité et environnement		1										1			1							1						2
Service relations Alumni		1	1			1						3	2	1								3						6
Service universitaire de l'action culturelle												1		1	3	1						5						6
Sous-total directions & services	17	32	12	23	24	1	1	1	1	1	2	115	18	106	38	65	71		22	3	323	2	4			6	444	

Unités de recherche	CDI										CDD							Apprentis				Total					
	IGR	IGF	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	BIB.	BIBAS	MAG.	Medecin	Total	IGR	IGF	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	MAG.	INF.		Total	IGF	TECH	ATRF	Total
FR2010 - Fédération de chimie Le Bel																1						1					1
FRC1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire																1						1					1
FRU6702 - Fédération de médecine translationnelle de Strasbourg																1						1					1
FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles																1						1					1
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	1			2								3												1	1	2	7
UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies																1	1										3
UMR7044 - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe																1	1										2
UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg																1		1									3
UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	1	3	1		1							6				3	1										10
UMR7117 - Archives Henri Poincaré - philosophie et recherches sur les sciences et les technologies																							1				1
UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie	1											1				2	1										4
UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien		1	1									2	3	1													6
UMR7199 - Conception et application de molécules bioactives																2	1	1									4
UMR7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique																1											1
UMR7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire																1	5	2									8
UMR7354 - Droit religion entreprise et société		1														2	2										5
UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	14	7	1		1							23	10	18		2									2		55
UMR7362 - Laboratoire image, ville et environnement																1	1										3
UMR7363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe				1								1	2	3	1	3											10
UMR7364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives																1	2		1								4
UMR7367 - Dynamiques européennes																1	2	1									4
UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée																2	2										4
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg				1	1							2	1	1													4
UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé																2										1	3
UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée	1											1						1									3
UMR7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg	1											1															1
UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire					1							1	1	2		2											6

Unités de recherche	CDI										CDD							Apprentis				Total						
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	BIB.	BIBAS	MAG.	Medecin	Total	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	MAG.	INF.		Total	IGF	ASI	TECH	ATRF	Total
UMRS1110 - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques													1	2														3
UMRS1112 - Laboratoire de génétique médicale													1															1
UMRS1113 - Interface de recherche fondamentale et appliquée en cancérologie	1	1			2							4																6
UMRS1114 - Neuropsychologie cognitive et physiopathologie de la schizophrénie.																												1
UMRS1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence																2	1											3
UMRS1255 - Biologie et pharmacologie des plaquettes sanguines : hémostase, thrombose, transfusion																1												1
UMRS1260 - Nanomédecine régénérative													1	2			1											4
UMS2286 - Plateforme de chimie biologique intégrative de Strasbourg													1	1														2
UMS3415 - Chronobiotron																2												2
UMS38 - Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg - Faculté de médecine														1		1												2
UMS830 - Ecole & observatoire des sciences de la terre														2	1	1												4
UPR22 - Institut Charles Sadron													1		1													2
UPR2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes																1												1
UPR3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives														1	3	1												5
UPR3572 - Immunologie, immunopathologie et chimie thérapeutique													1															1
UPR9022 - Modèles insectes d'immunité innée														1														2
UR1337 - Configurations littéraires																	1											1
UR1341 - Mondes germaniques et nord-européens																	1											1
UR2364 - Laboratoire de recherche en gestion et économie														1														1
UR3400 - Arts, civilisation et histoire de l'Europe														1														1
UR4378 - Théologie protestante																												1
UR4440 - Laboratoire de psychologie des cognitions														1														1
UR7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène																									1			1
UR7296 - Laboratoire de pharmacologie et toxicologie neurocardiovasculaire																												1
USR3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace													2	4	2	1	1											8
Sous-total unités de recherche	20	15	3	5	8							51	41	67	14	23	12						157	4	1	5	213	

Unités de recherche	CDI										CDD										Apprentis					Total		
	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	BIB.	BIBAS	MAG.	Medecin	Total	IGR	IGE	ASI	TECH	ATRF	SAENES	ADJAENES	MAG.	INF.	Total	IGE	ASI	TECH		ATRF	Total
Cellule European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions	1											1	6	1								7	1				1	9
Centre de primatologie SILABE	8	1	3	9								21	1	1	1	1						3						24
Développement durable et responsabilité sociétale												1										1						1
EUCOR Confédération européenne des universités du Rhin supérieur	1											1	1									1						2
European Aseptic Sterile Environment Platform	1											1	1	4	1							6						7
Institut des études avancées de Strasbourg (USIAS)	1											1	1									1						2
Institut international d'études françaises					1							1			1	1						2						3
OPS - Open Université of Strasbourg													2		1							3						3
Université ouverte des humanités												1	2									2		1			1	4
Sous-total structures diverses	12	2	3	9	1							27	4	15	3	3	1				26	1	1			2	55	
Total contractuels & apprentis	56	72	33	79	68	2	5	1	1	1	2	320	75	227	100	191	218	1	3	22	5	842	9	20	3	2	34	1 196

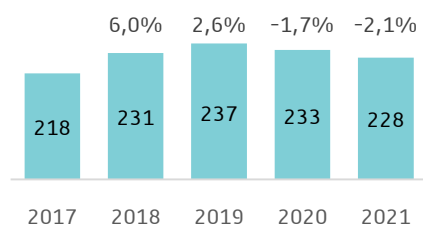
E.2.5 Focus sur certaines typologies de contrat

✓ Focus sur les effectifs des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le Conseil d'Administration de l'Unistra

228

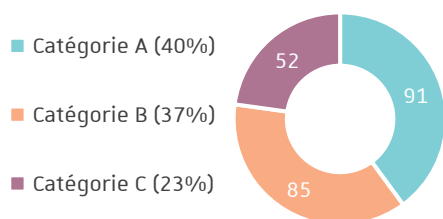
Les personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA de l'Unistra en CDI ou en CDD au 31/12/2021 sont au nombre de 228, représentant 222,1 ETP (233 en 2020 représentant 224,1 ETP).

📊 Evolution des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent



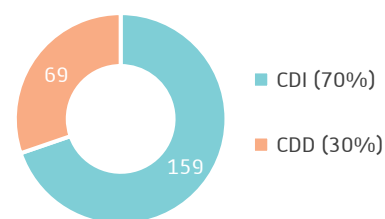
Après une augmentation entre 2017 et 2019, les effectifs de cette population sont en légère baisse ces deux dernières années.

📊 Répartition par catégorie et par type de contrat des effectifs BIATSS sur mission à caractère permanent au 31/12/2021

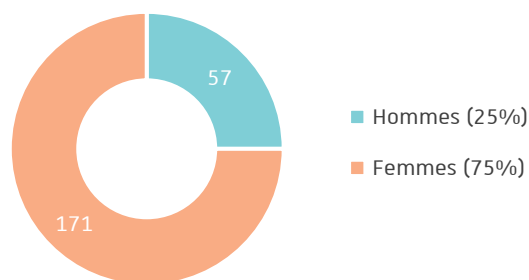
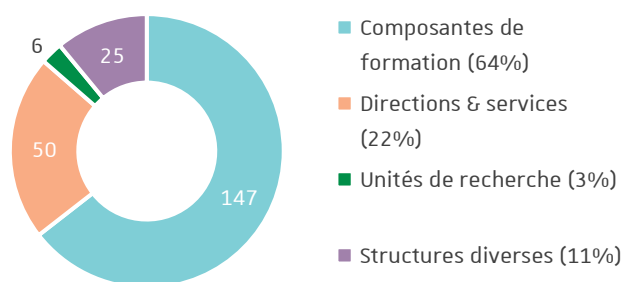
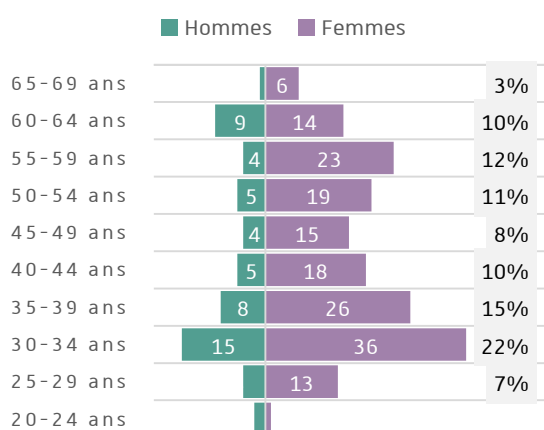


Au 31/12/2021, la catégorie A représente 40% des effectifs de cette population ; la catégorie B en représente 37% et la catégorie C 23%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2019 : A=40% ; B=35% ; C= 25%).

30% de cette population est en CDD.



📊 Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par sexe et par tranche d'âge au 31/12/2021



Âge médian : 41 ans et 3 mois

Âge moyen : 44 ans et 1 mois

LIJ, Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2021

Composantes de formation	Catégorie A				Catégorie B			Catégorie C			Total
	IGR	IGE	ASI	Total	BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG.	Total	
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		2	1	3		3	3	1		1	7
Ecole de management Strasbourg	1	11	30	42		37	37	11		11	90
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux						2	2				2
Faculté de chimie		1	1	2		3	3				5
Faculté de chirurgie dentaire								2		2	2
Faculté de géographie et d'aménagement						1	1				1
Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	1			1		4	4	2		2	7
Faculté de physique et ingénierie	1			1		1	1	2		2	4
Faculté des langues	1	3	1	5		3	3	2		2	10
Faculté des sciences de la vie								1		1	1
Faculté des sciences du sport								1		1	1
Faculté des sciences économiques et de gestion								3		3	3
Faculté des sciences historiques			1	1							1
Institut du travail								1		1	1
INSPE de l'Académie de Strasbourg						2	2	2		2	4
IUT Louis Pasteur		1		1							1
IUT Robert Schuman						1	1				1
Sciences Po Strasbourg								1		1	1
Télécom physique Strasbourg						1	1	2		2	3
UFR de mathématique et d'informatique		1		1		1	1				2
Sous-total composantes de formation	4	19	34	57		59	59	31		31	147

Directions & services	Catégorie A					Catégorie B				Catégorie C			Total
	IGR	IGE	ASI	Total		BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG.	Total		
Agence comptable									6		6	6	
Cabinet de la présidence	2			2								2	
Direction de la recherche et de la valorisation		1		1			1	1	1		1	3	
Direction des affaires logistiques intérieures							1	1	3		3	4	
Direction des études et de la scolarité		1		1			2	2	1		1	4	
Direction des finances	1	1	2	4								4	
Direction des ressources humaines							2	2	2		2	4	
Direction du numérique	2	1	1	4								4	
Jardin des sciences			1	1								1	
Service de formation continue							5	5				5	
Service de la communication		3	1	4			1	1				5	
Service de santé au travail	1			1								1	
Service de santé universitaire	1			1					1		1	2	
Service des bibliothèques de l'Université de Strasbourg						1		1		1	1	2	
Service des sports							1	1	1		1	2	
Service pour la promotion de l'action sociale									1		1	1	
Sous-total directions & services	7	7	5	19		1	13	14	16	1	17	50	

Unités de recherche	Catégorie A					Catégorie B			Catégorie C			Total
	IGR	IGE	ASI	Total	BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG.	Total		
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires						1	1				1	
UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie			1	1				1		1	2	
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg						1	1	1		1	2	
UMRS1109 - Immuno-rhumatologie moléculaire								1		1	1	
Sous-total unités de recherche			1	1		2	2	3		3	6	
Structures diverses												
Centre de primatologie SILABE	9	1	4	14		10	10				24	
Institut international d'études françaises								1		1	1	
Sous-total structures diverses	9	1	4	14		10	10	1		1	25	

Total	20	27	44	91	1	84	85	51	1	52	228
<i>Part de chaque corps</i>	9%	12%	19%	40%	0%	37%	37%	22%	0%	23%	100%

Exemple de lecture : sur les 228 personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent, 51 soit 22% appartiennent au corps des ATRF.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

		Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	IGR	7	13	20	7	12,8	19,8
	IGE	10	17	27	9,8	16,7	26,5
	ASI	9	35	44	9	33,9	42,9
	Sous-total	26	65	91	25,8	63,4	89,2
Catégorie B	TECH	21	63	84	21	60,2	81,2
	BIBAS		1	1		1	1
	Sous-total	21	64	85	21	61,2	82,2
Catégorie C	ATRF	9	42	51	8,8	41,4	50,2
	MAG.	1		1	0,5		0,5
	Sous-total	10	42	52	9,3	41,4	50,7
Total		57	171	228	56,1	166	222,1

Exemple de lecture : sur les 20 ingénieurs de recherche, 13 sont des femmes et représentent 12,8 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

		Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
		IGR	IGE	ASI	Total	BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG.	
20-24 ans	Hommes		1	1	2						2
	Femmes						1	1			1
	Sous-total		1	1	2		1	1			3
25-29 ans	Hommes		2		2		1	1	1		4
	Femmes	1		4	5		8	8			13
	Sous-total	1	2	4	7		9	9	1		17
30-34 ans	Hommes		1	4	5		9	9	1		15
	Femmes	1	2	9	12		17	17	7		36
	Sous-total	1	3	13	17		26	26	8		51
35-39 ans	Hommes	1	1	2	4		1	1	3		8
	Femmes	3	4	7	14		5	5	7		26
	Sous-total	4	5	9	18		6	6	10		34
40-44 ans	Hommes	1	1		2		3	3			5
	Femmes	2	1	3	6		5	5	7		18
	Sous-total	3	2	3	8		8	8	7		23
45-49 ans	Hommes	3			3				1		4
	Femmes	2	3	1	6		5	5	4		15
	Sous-total	5	3	1	9		5	5	5		19
50-54 ans	Hommes		2		2		3	3			5
	Femmes	1	1	4	6		5	5	8		19
	Sous-total	1	3	4	8		8	8	8		24
55-59 ans	Hommes	1		1	2		1	1	1		4
	Femmes	1	3	3	7	1	10	11	5		23
	Sous-total	2	3	4	9	1	11	12	6		27
60-64 ans	Hommes		2	1	3		3	3	2	1	9
	Femmes	2	3	4	9		4	4	1		14
	Sous-total	2	5	5	12		7	7	3	1	23
65-69 ans	Hommes	1			1						1
	Femmes						3	3	3		6
	Sous-total	1			1		3	3	3		7
Total	20	27	44	91	1	84	85	51	1	52	228

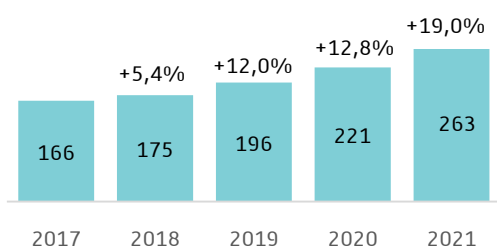
Exemple de lecture : sur les 20 ingénieurs de recherche, 3 sont des femmes dont l'âge se situe entre 35 et 39 ans.

✓ **Focus sur les effectifs des personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire**

263

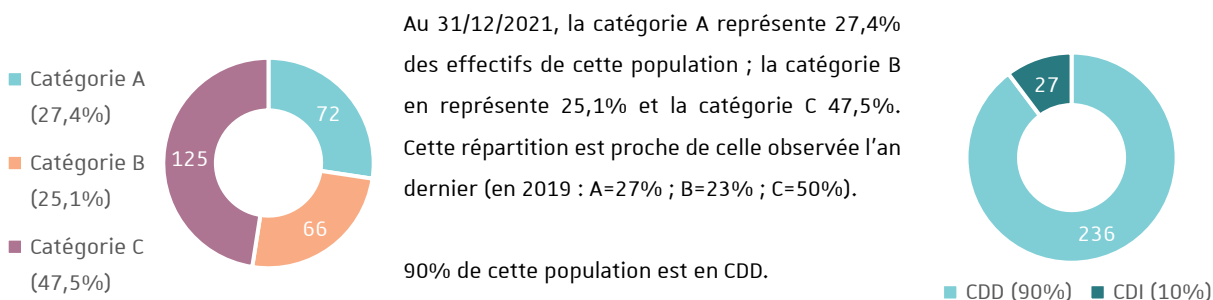
Les personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire en CDI ou en CDD au 31/12/2021 sont au nombre de 263, représentant 255,8 ETP (221 en 2020 représentant 216,9 ETP).

1. Evolution des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire

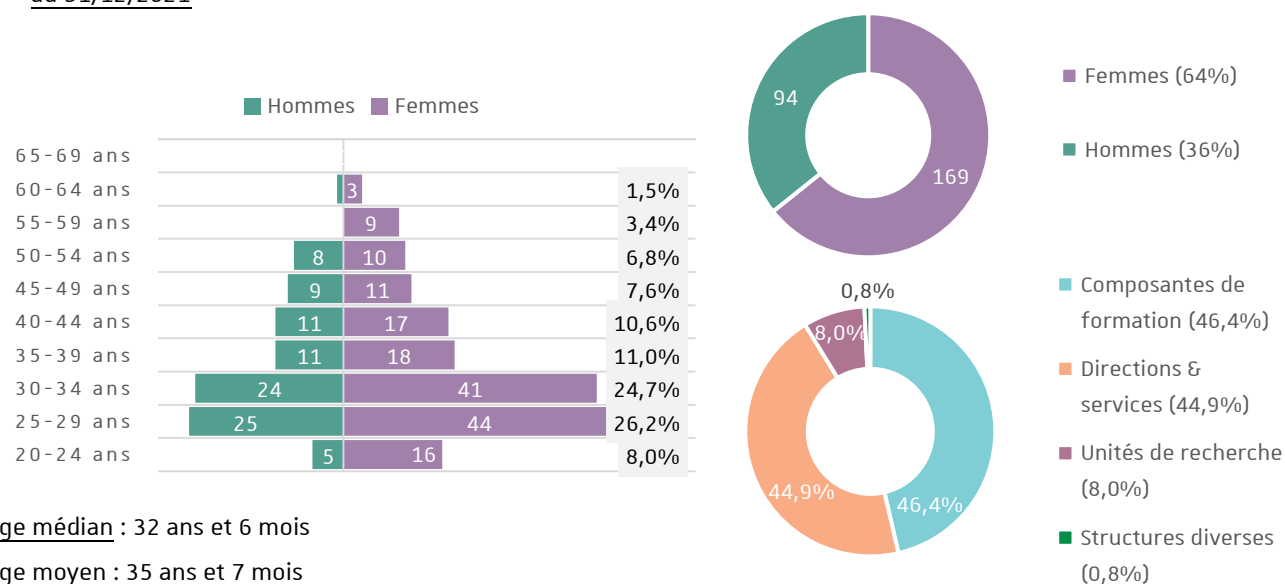


Les effectifs de cette population ont augmenté de +19% entre 2020 et 2021. Les variations d'effectifs de cette population résultent de départs prévisibles (retraites) et de mouvements subis (départs temporaires, mutations, etc).

2. Répartition par catégorie et par type de contrat des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire au 31/12/2021



3. Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire par sexe et par tranche d'âge au 31/12/2021



Âge médian : 32 ans et 6 mois

Âge moyen : 35 ans et 7 mois

Tableau 1. Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

		Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	IGR	3	6	9	3	6	9
	IGE	15	21	36	14,8	20,8	35,6
	ASI	14	8	22	14	8	22
	BIBLIOTHECAIRE		1	1		0,8	0,8
	INFIRMIER	1	3	4	1	2,5	3,5
	Sous-total	33	39	72	32,8	38,1	70,9
Catégorie B	TECH	24	39	63	24	38,1	62,1
	SAENES	1	2	3	1	1,8	2,8
	Sous-total	25	41	66	25	39,9	64,9
Catégorie C	ATRF	32	76	108	31,8	74,6	106,4
	ADJAENES		7	7		6,5	6,5
	MAG.	4	6	10	3	4,1	7,1
	Sous-total	36	89	125	34,8	85,2	120
Total	94	169	263	92,6	163,2	255,8	

Exemple de lecture : sur les 36 ingénieurs d'études, 21 sont des femmes et représentent 20,8 ETP.

① Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

		Catégorie A					Catégorie B			Catégorie C				Total	
		IGR	IGE	ASI	BIB.	INF.	Total	TECH	SAENES	Total	ATRF	ADJAENES	MAG.		Total
20-24 ans	Hommes		1				1	2		2	2			2	5
	Femmes							6		6	10			10	16
	Sous-total		1				1	8		8	12			12	21
25-29 ans	Hommes		1	6			7	7		7	9		2	11	25
	Femmes	1	5	4		1	11	9		9	21	2	1	24	44
	Sous-total	1	6	10		1	18	16		16	30	2	3	35	69
30-34 ans	Hommes	1	6	2			9	7		7	6		2	8	24
	Femmes	1	11	2			14	11	1	12	9	1	5	15	41
	Sous-total	2	17	4			23	18	1	19	15	1	7	23	65
35-39 ans	Hommes		2	1			3	2	1	3	5			5	11
	Femmes	1	1			1	3	4	1	5	8	2		10	18
	Sous-total	1	3	1		1	6	6	2	8	13	2		15	29
40-44 ans	Hommes	1	2	3			6	1		1	4			4	11
	Femmes	1	3				4	4		4	9			9	17
	Sous-total	2	5	3			10	5		5	13			13	28
45-49 ans	Hommes	1	2			1	4	2		2	3			3	9
	Femmes			2			2	2		2	7			7	11
	Sous-total	1	2	2		1	6	4		4	10			10	20
50-54 ans	Hommes		1	1			2	3		3	3			3	8
	Femmes	1	1			1	3	2		2	4	1		5	10
	Sous-total	1	2	1		1	5	5		5	7	1		8	18
55-59 ans	Hommes														
	Femmes	1					1	1		1	7			7	9
	Sous-total	1					1	1		1	7			7	9
60-64 ans	Hommes			1			1								1
	Femmes				1		1				1	1		2	3
	Sous-total			1	1		2				1	1		2	4
Total	9	36	22	1	4	72	63	3	66	108	7	10	125	263	

Exemple de lecture : sur les 63 techniciens, 11 sont des femmes dont l'âge se situe entre 30 et 34 ans.

✓ **Focus sur les effectifs des personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires d'analyses médicales**

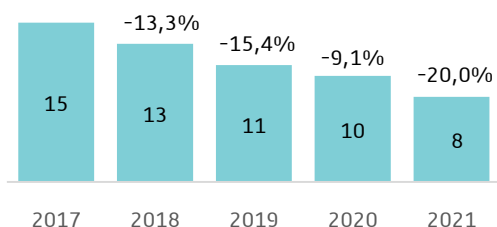
8

Les personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires au 31/12/2021 sont au nombre de 8, représentant 7,4 ETP (10 en 2020 représentant 9,4 ETP).

Il s'agit de personnels qui n'ont pas été intégrés aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, et restent gérés par l'Université de Strasbourg.

Tous ces personnels bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

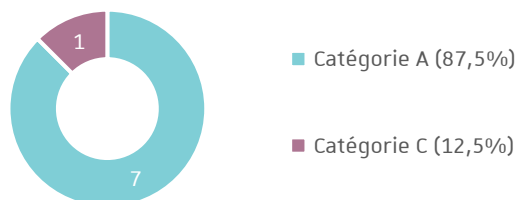
📊 Evolution des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires



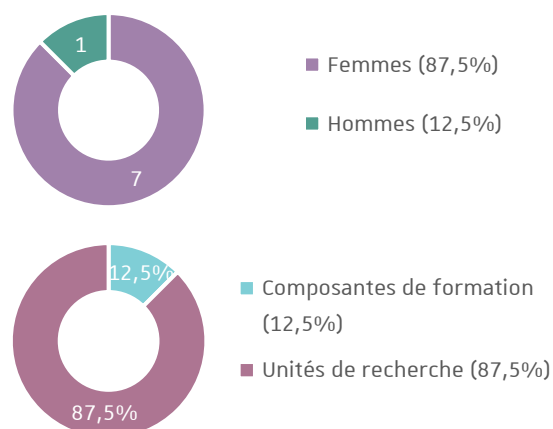
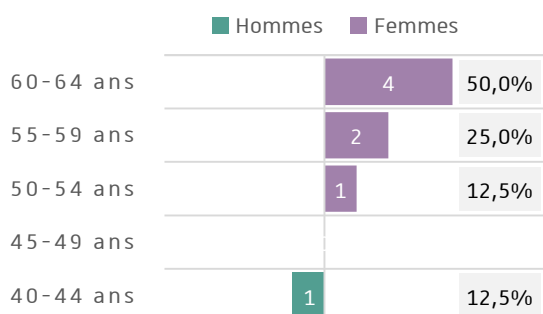
Les effectifs de cette population sont en diminution depuis plusieurs années (essentiellement du fait de départs à la retraite).

📊 Répartition par catégorie des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 87,5% des effectifs de cette population et la catégorie C 12,5%. Depuis cette année, il n'y a plus de catégorie B dans cette population.



📊 Répartition des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires par sexe et par tranche d'âge au 31/12/2021



Âge médian : 59 ans et 11 mois

Âge moyen : 57 ans et 4 mois

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires par sexe et en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

		Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	IGR		1	1		0,8	0,8
	IGE		5	5		4,6	4,6
	ASI	1		1	1		1
	Sous-total	1	6	7	1	5,4	6,4
Catégorie C	ATRF		1	1		1	1
Total		1	7	8	1	6,4	7,4

Exemple de lecture : sur les 5 ingénieurs d'études, 5 sont des femmes et représentent 4,6 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

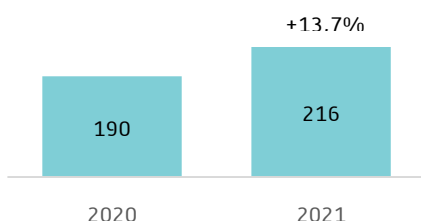
		Catégorie A				Catégorie C	Total
		IGR	IGE	ASI	Total	ATRF	
40-44 ans	Hommes			1	1		1
	Femmes						
	Sous-total			1	1		1
45-49 ans	Hommes						
	Femmes						
	Sous-total						
50-54 ans	Hommes						
	Femmes		1		1		1
	Sous-total		1		1		1
55-59 ans	Hommes						
	Femmes		2		2		2
	Sous-total		2		2		2
60-64 ans	Hommes						
	Femmes	1	2		3	1	4
	Sous-total	1	2		3	1	4
Total		1	5	1	7	1	8

Exemple de lecture : sur les 5 ingénieurs d'études, 2 sont des femmes dont l'âge se situe entre 55 et 59 ans.

✓ **Focus sur les effectifs des personnels contractuels BIATSS sur crédits de recherche ou mission de valorisation de la recherche**

216 Les personnels BIATSS sur crédits de recherche ou mission de valorisation de la recherche au 31/12/2021 sont au nombre de 216, représentant 198,8 ETP (190 en 2020 représentant 171,5 ETP).

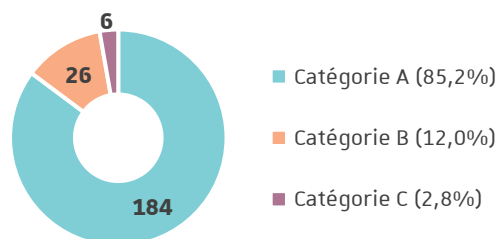
📊 Evolution des effectifs BIATSS sur crédits de recherche ou mission de valorisation de la recherche



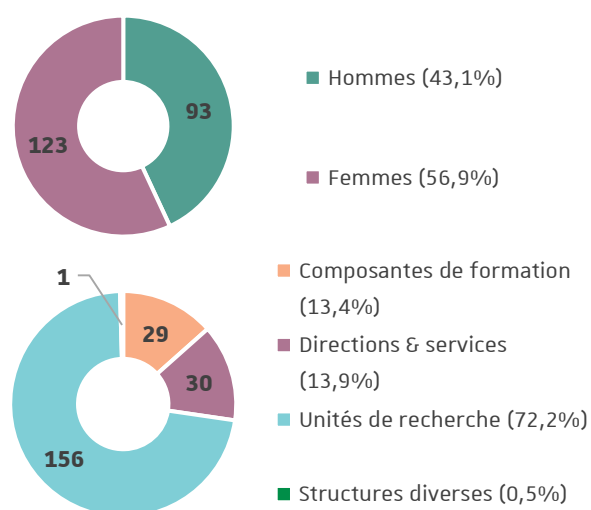
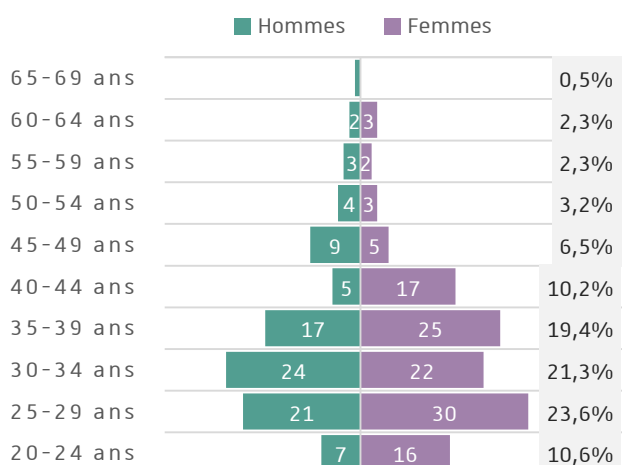
Les effectifs de cette population ont connu une hausse de 13,7% en 2021.

📊 Répartition par catégorie des effectifs effectifs BIATSS sur crédits de recherche ou mission de valorisation de la recherche au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la catégorie A représente 85,2% des effectifs de cette population et la catégorie B 12,0%. Les agents de catégories C y sont très peu représentés avec seulement 2,8% des effectifs.



📊 Répartition des effectifs BIATSS sur crédits de recherche ou mission de valorisation de la recherche par sexe et par tranche d'âge au 31/12/2021



Âge médian : 33 ans et 4 mois

Âge moyen : 35 ans et 2 mois

① Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur crédits de recherche ou sur mission de valorisation de la recherche par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2021

		Effectifs			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	IGR	39	26	65	36,5	22,5	59
	IGE	40	64	104	38,2	57,6	95,8
	ASI	2	13	15	2	12,3	14,3
	Sous-total	81	103	184	76,7	92,4	169,1
Catégorie B	TECH	11	15	26	10,6	13,4	24
Catégorie C	ATRF	1	5	6	1	4,7	5,7
Total		93	123	216	88,3	110,5	198,8

Exemple de lecture : sur les 26 techniciens, 11 sont des hommes et représentent 10,6 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur crédits de recherche ou sur mission de valorisation de la recherche par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2021

		Catégorie A				Catégorie B	Catégorie C	Total
		IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ATRF	
20-24 ans	Hommes	1	2	1	4	3		7
	Femmes	2	5	4	11	4	1	16
	Sous-total	3	7	5	15	7	1	23
25-29 ans	Hommes	7	13		20	1		21
	Femmes	2	18	5	25	5		30
	Sous-total	9	31	5	45	6		51
30-34 ans	Hommes	7	14	1	22	1	1	24
	Femmes	6	13	1	20	1	1	22
	Sous-total	13	27	2	42	2	2	46
35-39 ans	Hommes	8	7		15	2		17
	Femmes	8	13	2	23	2		25
	Sous-total	16	20	2	38	4		42
40-44 ans	Hommes	3			3	2		5
	Femmes	4	9		13	3	1	17
	Sous-total	7	9		16	5	1	22
45-49 ans	Hommes	6	2		8	1		9
	Femmes	2	2	1	5			5
	Sous-total	8	4	1	13	1		14
50-54 ans	Hommes	3			3	1		4
	Femmes	1	2		3			3
	Sous-total	4	2		6	1		7
55-59 ans	Hommes	2	1		3			3
	Femmes	1			1		1	2
	Sous-total	3	1		4		1	5
60-64 ans	Hommes	1	1		2			2
	Femmes		2		2		1	3
	Sous-total	1	3		4		1	5
65-69 ans	Hommes	1			1			1
	Femmes							
	Sous-total	1			1			1
Total		65	104	15	184	26	6	216

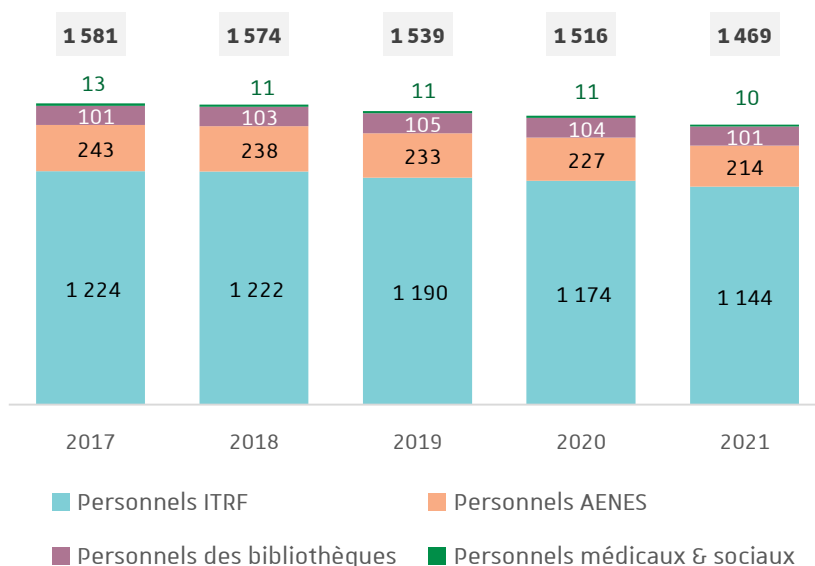
Exemple de lecture : sur les 15 assistants ingénieurs, 4 sont des femmes dont l'âge se situe entre 20 et 24 ans.

	BIATSS titulaires												BIATSS contractuels												Total								
	Personnel ITRF				Personnel de l'AENES				Personnel de bibliothèques				Personnel de santé et sociaux		CDI				CDD				Total										
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	Apprenti												
Direction et services	4	9	9	22	3	5	9	17															4	4	1	2	18	21	25	64			
Agence comptable																																	
Cabinet de la présidence	2			2	1			1															3	3	1		4	7	10				
Direction de la recherche et de la valorisation	8	3	7	18	2	3	3	8															5	6	2	13	20	12	3	35	48	74	
Direction des affaires logistiques intérieures	5	11	47	63	1			1	2														1	3	4	1	2	6	9	13	78		
Direction des études et de la scolarité	6	5	1	12	1	1	2	4	4														1	2	1	4	4	2	6	10	26		
Direction des finances	6	11	15	32	3	2	7	12															4	5	4	9	6	3	10	19	29	73	
Direction des relations internationales	11	2	1	14	1	1		2																						13	29		
Direction des ressources humaines	12	21	12	45	3	2	3	8															2	2	3	3	5	16	24	27	80		
Direction du numérique	8	5	23	31	1			1															5	1	6	26	5	2	33	3	42		
Direction du patrimoine et de l'immobilier	6	6	9	21	1			1															2	2	1	17	6	2	25	26	48		
Direction générale des services	2			2	4			4																						6	6		
Direction pilotage et amélioration continue	7			7	1			1															3	3	7					7	18		
Espace avenir	10	3	2	15																										10	18		
Fondation presses universitaires de Strasbourg																														7	22		
Institut de développement et d'innovation	2			2																			1	5	1	1	7	8	8				
Jardin des sciences	6	5	1	12																			2	2	2	16	1	17	19	21			
Mission prospective et stratégie	1			1																			5	5	3					8	9		
Service de formation continue	9	6	3	18																			5	11	3	19	6	8	14	33	51		
Service de la communication	5			5					1	1		1											6	6	1	7	5		5	12	18		
Service de la vie universitaire	2	4	2	8					1	1	2	2															2	1	3	3	13	13	
Service de santé au travail																							3	3						3	8		
Service de santé universitaire	1			1																			7	11	7	1	8	11	1	12	20	31	
Service des affaires juridiques et institutionnelles	2	2		4	1			1															5	1						6	6		
Service des archives	1			1																			1							1	2		
Service des bibliothèques de l'université de Strasbourg	9	9	12	30	1	1	2	4	28	30	40	98											132	1	1	1	3	3	1	24	28	31	163
Service des sports	2	4		6					1	1		1											7	1	3	4	1	2	3	7	14	14	
Service pour la promotion de l'action sociale	1	2	3	3	1			1															4			1	1		1	2	6		
Service prévention, sécurité et environnement	6	2	2	10																			10	1		1	1		1	2	12		
Service relations Alumni	1			1																			1	2	1	3	3		3	6	7		
Service social des personnels													1										1							1	1		
Service universitaire de l'action culturelle	1	2		3				1															4	1		1	3	1	5	6	10		
Sous-total direction et services	208	129	134	471	23	19	33	75	28	30	40	98	9	98	9	653	26	115	165	93	323	6	64	25	64	115	165	65	93	444	1097		

Unités de recherche	BIATSS titulaires										BIATSS contractuels																													
	Personnel ITRF					Personnel de l'AENES					Personnel de bibliothèques					Personnel de santé et sociaux					CDI					CDD					Total									
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total				
FR2010 - Fédération de chimie Le Bel	5	2		7																																				
FRC3589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire	1			1																																				
FRU6702 - Fédération de médecine translationnelle de Strasbourg																																								
FRU6703 - FDR L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles	2		2	4																																				
UMR7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	3	1	1	4	1			1																																
UMR7021 - Laboratoire de bioimagerie et pathologies	1	1	1	3																																				
UMR7042 - Laboratoire d'innovation moléculaire et application			1	1																																				
UMR7044 - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe																																								
UMR7063 - Institut terre et environnement de Strasbourg	4		1	5																																				
UMR7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	25	3	2	30																																				
UMR7117 - Archives Henri Poincaré - philosophie et recherches sur les sciences et les technologies																																								
UMR7140 - Chimie de la matière complexe	2	1		3				1																																
UMR7156 - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie	2	1	1	4																																				
UMR7177 - Institut de chimie de Strasbourg	1	2		3																																				
UMR7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien	5	1		6																																				
UMR7199 - Conception et application de molécules bioactives																																								
UMR7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique	4			4																																				
UMR7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire	1	3		4																																				
UMR7354 - Droit religion entreprise et société																																								
UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	14	1	2	17																																				
UMR7362 - Laboratoire image, ville et environnement	2			2																																				
UMR7363 - Sociétés acteurs gouvernement en Europe	2			2																																				
UMR7364 - Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives	1	2	1	4																																				
UMR7367 - Dynamiques européennes																																								
UMR7501 - Institut de recherche mathématique avancée	2	1		3																																				
UMR7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg	10	6		16																																				
UMR7515 - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé	3		3	6																																				
UMR7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée	1	1		2																																				
UMR7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg	3	1	1	5				1																																
UMRA1131 - Santé de la vigne et qualité du vin	1		1	1																																				
UMRS1109 - Immunorhumatologie moléculaire	1			1				1																																

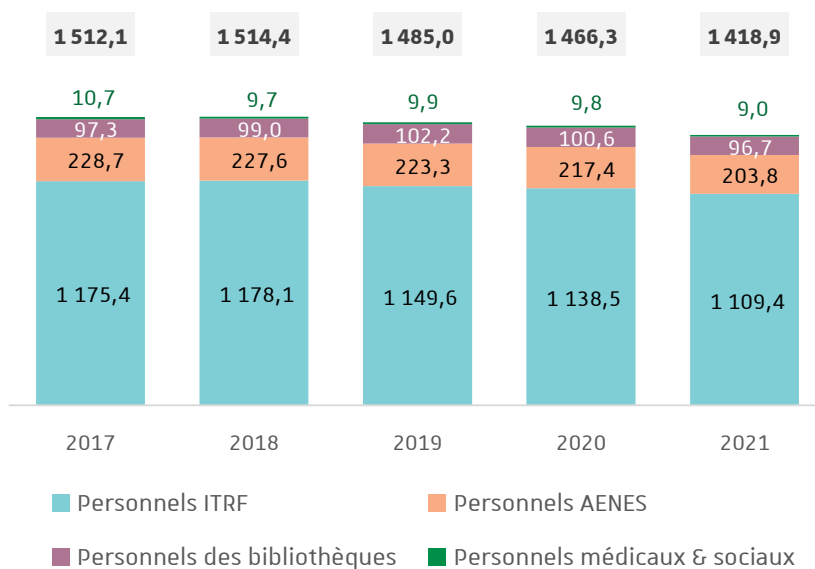
E.4 Evolution des effectifs BIATSS

⊙ Evolution des effectifs des BIATSS titulaires en nombre de personnels

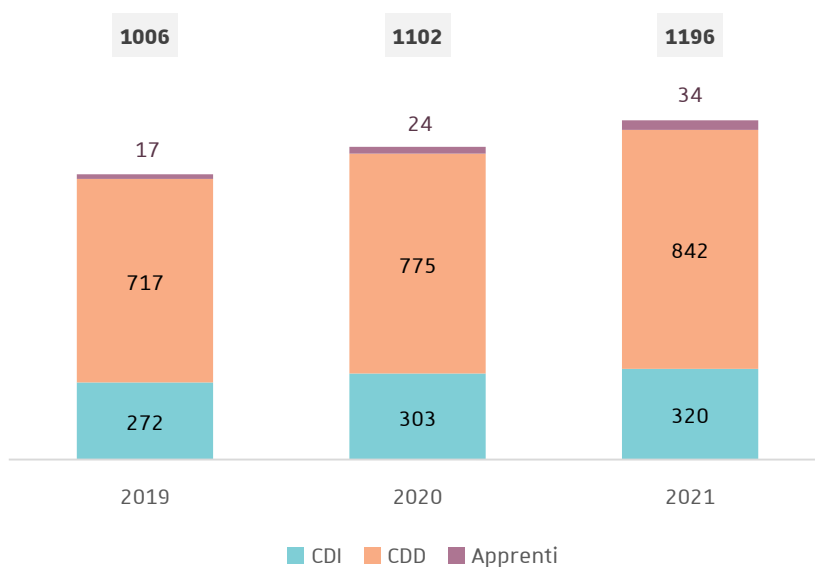


Après une période d'augmentation jusqu'à 2017, les effectifs BIATSS titulaires sont en diminution passant de 1 581 au 31/12/2017 à 1 469 au 31/12/2021, soit une diminution de -7,1% sur la période.

⊙ Evolution des effectifs des BIATSS titulaires en ETP



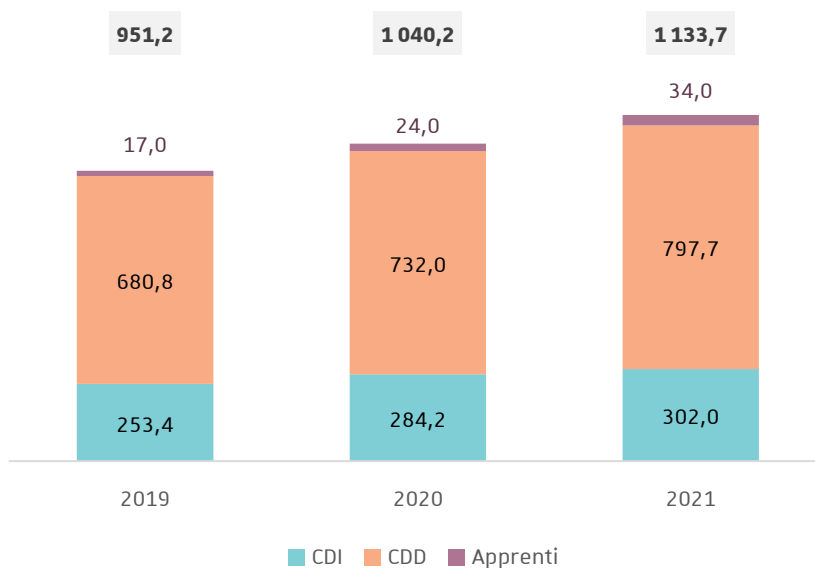
⊙ **Evolution des effectifs BIATSS contractuels en nombre de personnels**



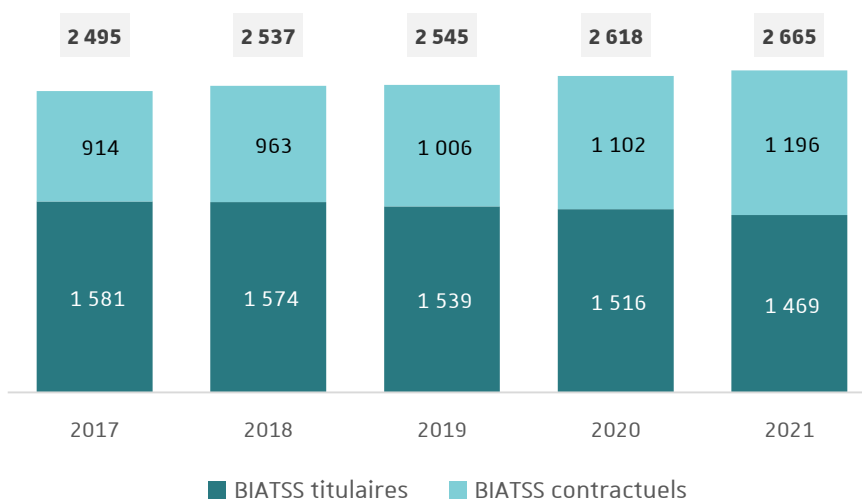
Les effectifs des personnels BIATSS contractuels (dont personnels sur crédits de recherche ou mission de valorisation) sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

Entre 2019 et 2021, ces effectifs sont passés de 1006 à 1196, soit une augmentation de +18,9% sur la période.

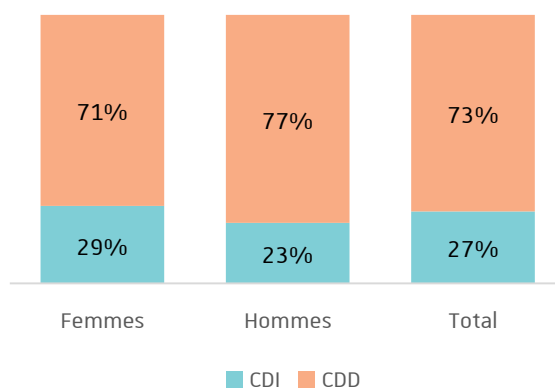
⊙ **Evolution des effectifs BIATSS contractuels en ETP**



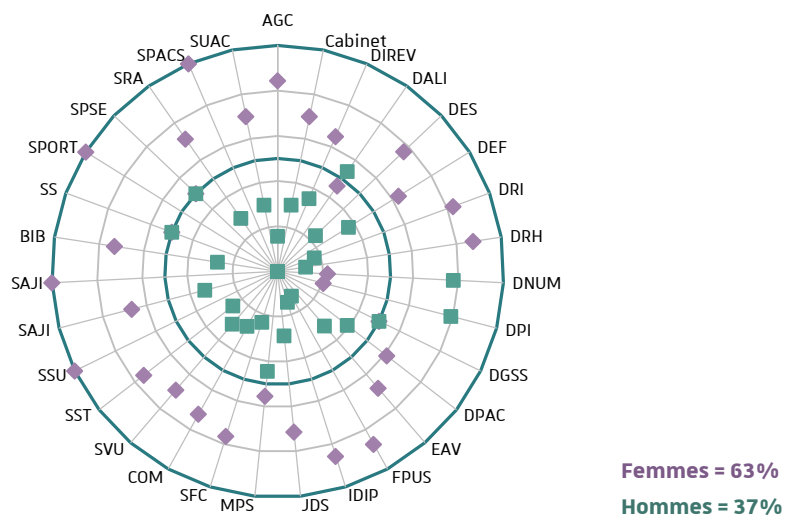
⊙ **Evolution des effectifs des BIATSS titulaires et contractuels en nombre de personnels**



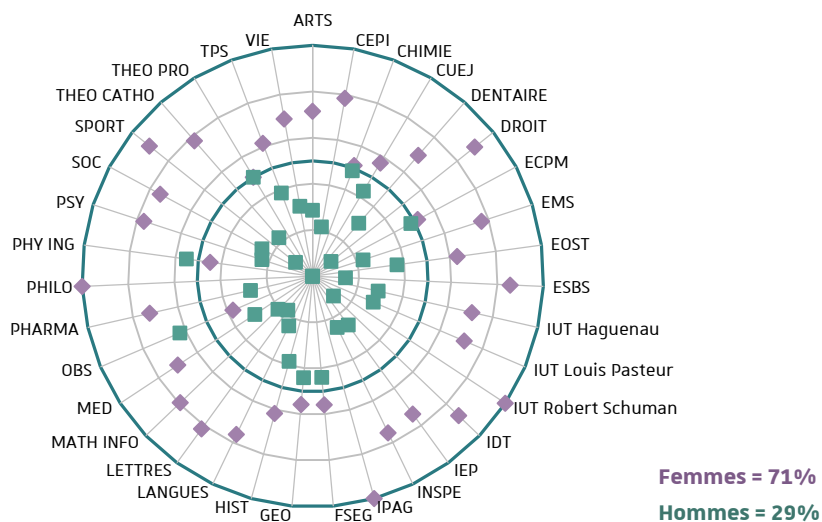
⊙ **Taux de femmes et d'hommes BIATSS contractuels par type de contrat**



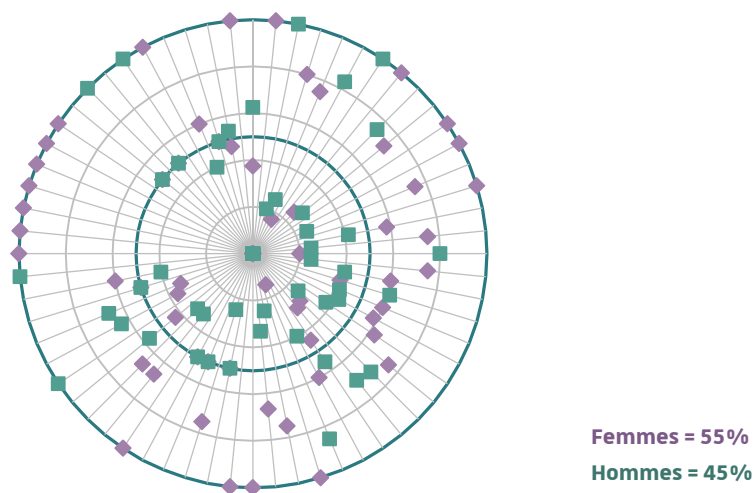
Répartition femmes / hommes des BIATSS affectés dans les directions et services de l'Unistra



Répartition femmes / hommes des BIATSS affectés dans les composantes de formation



Répartition femmes / hommes des BIATSS affectés dans les unités de recherche

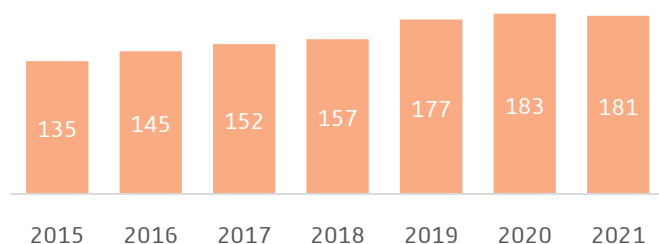


F Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

181

personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de l'Université de Strasbourg au 31/12/2021, soit 3,0% des personnels.

📊 Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)



Entre 2015 et 2021, le nombre de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi a été en constante augmentation (+46 personnels, soit une augmentation de +34%).

On constate une diminution de 2 BOE sur l'année 2021 (-1,1%).

◆ **Qu'est-ce que l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique ?**

Depuis 1987, tout employeur, public ou privé, dès lors qu'il emploie au moins 20 personnes, est soumis au respect de l'obligation d'emploi définie à l'article L. 323-1 du Code du travail. Cette obligation d'emploi à l'égard des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés, fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6 % de l'effectif total concerné.

◆ **Définition légale du handicap**

Au sens de la loi n°2005 – 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, constitue un handicap : « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Est reconnu travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

◆ Qui bénéficie de l'obligation d'emploi ?

Conformément à l'article L5212-13 du Code du travail bénéficient de l'obligation d'emploi :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- les titulaires de la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »,
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé,
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente,
- les titulaires d'une pension d'invalidité (à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 la capacité de travail),
- les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité (accident survenu ou maladie contractée en service),
- les bénéficiaires des emplois réservés cités aux articles L394, L395 et L396 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : invalides de guerre titulaires d'une pension militaire d'invalidité, victimes civiles de guerre, enfants de Harkis, victimes d'un acte de terrorisme, personnes ayant subi une atteinte à leur intégrité physique dans le cadre de leurs fonctions professionnelles au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives, etc.

◆ Quels droits spécifiques en découlent ?

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi peuvent se voir accorder des droits spécifiques concernant les épreuves d'examens et de concours, des aménagements de poste et d'horaires, l'exercice de travail à temps partiel de droit, et également en termes de retraite.

⊙ **Bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'Université de Strasbourg par catégorie en 2021**

	Personnels enseignants-chercheurs & enseignants	Personnels AENES			Personnels des bibliothèques			Personnels ITRF			Total
	A	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Titulaires	26	2	4	13	0	1	3	10	26	52	137
Non titulaires	12	0	0	1	0	0	1	7	10	13	44
Total	38	2	4	14	0	1	4	17	36	65	181

Observation : les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont comptabilisés en cohérence avec les règles utilisées pour la déclaration annuelle d'obligation d'emploi (DOETH).

Aux catégories de BOE citées précédemment s'ajoutent les personnels ayant changé de poste suite au constat d'une inaptitude à leurs anciennes fonctions.

⊙ **Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'Université de Strasbourg en 2021**

	BOE			Effectifs de l'Unistra			Part des personnels BOE		
	Personnels enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS	Total	Personnels enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS	Total	Personnels enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS	Total
Titulaires	26	111	137	1 815	1 469	3 284	1,4%	7,6%	4,2%
Non titulaires	12	32	44	1 622	1 196	2 818	0,7%	2,7%	1,6%
Total	38	143	181	3 437	2 665	6 102	1,1%	5,4%	3,0%

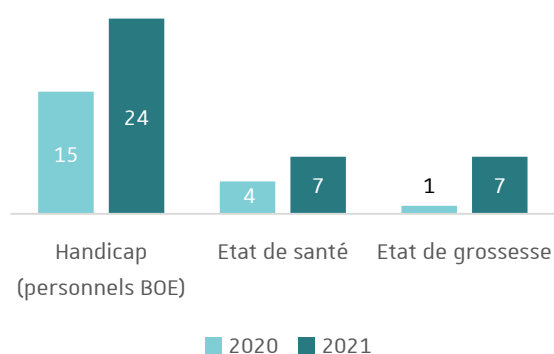
Exemple de lecture : 7,6% des personnels BIATSS titulaires sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

⊙ **Bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'Université de Strasbourg en situation de télétravail sur le dispositif de télétravail pour raisons de santé, sur avis du médecin du travail**

	2016			2017			2018			2019			2020			2021		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Enseignants-chercheurs	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0
AENES	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	0	2	0	0	2	2
ITRF	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2	4	2	2	8	3
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	2	2	2
Sous-total catégorie	0	2	1	1	2	1	2	1	1	3	5	3	5	7	3	5	12	7
Total	3			4			4			11			15			24		

Sur l'année civile 2021, le nombre de personnels BOE bénéficiant d'une convention de télétravail pour raisons de santé sur avis du médecin du travail est en progression.

Depuis 2020, le champ d'application du dispositif de télétravail sur avis du médecin du travail s'est étendu avec l'introduction de deux motifs de préconisation supplémentaires, l'état de santé et l'état de grossesse, la durée de la préconisation pouvant aller jusqu'à 6 mois renouvelable (Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020).



Ces nouveaux motifs de préconisation du télétravail concernent 14 personnes en 2021 (7 personnes au motif « état de santé » et 7 personnes au motif « état de grossesse »). En 2020, année de parution du décret, ces motifs concernaient 5 personnes.

⊙ **Nombre de personnels BIATSS en situation de handicap**

	Nombre de personnels BIATSS en situation de handicap	Part des personnels BIATSS en situation de handicap	Population totale des personnels BIATSS
Femmes	95	5,5%	1 723
Titulaires	68	7,3%	930
Contractuels	27	3,4%	793
Hommes	48	5,1%	942
Titulaires	43	8,0%	539
Contractuels	5	1,2%	403

L'ATI allocation temporaire d'invalidité ne concerne que les personnels fonctionnaires. Les agents non titulaires ne peuvent pas en bénéficier.

⊙ **Nombre de personnels BIATSS ayant une allocation temporaire pour invalidité (ATI)**

Les personnels non titulaires peuvent bénéficier d'une rente au titre d'un régime de la sécurité sociale, suite à la reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ils sont également ciblés dans cette étude.

	Nombre de personnels BIATSS bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité	Part des personnels BIATSS en situation de handicap bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité	Population totale des personnels BIATSS	
Femmes	16	0,9%	1 723	
Titulaires	14	1,5%	930	<i>dont 1 bénéficiaire d'une rente</i>
Contractuels	2	0,3%	793	<i>dont 2 bénéficiaires d'une rente</i>
Hommes	6	0,6%	942	
Titulaires	6	1,1%	539	<i>dont 2 bénéficiaires d'une rente</i>
Contractuels	0	0,0%	403	

⊙ **Nombre d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en situation de handicap**

	Nombre d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en situation de handicap	Part des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en situation de handicap	Population totale des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs
Femmes	16	1,1%	1 473
Titulaires	12	1,6%	734
Contractuels	4	0,5%	739
Hommes	22	1,1%	1 964
Titulaires	14	1,3%	1 081
Contractuels	8	0,9%	883

⊙ **Nombre d'enseignants ayant une allocation temporaire pour invalidité (ATI)**

	Nombre d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité	Part des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité	Population totale des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs
Femmes	3	0,2%	1 473
Titulaires	2	0,3%	734
Contractuels	1	0,1%	739
Hommes	4	0,2%	1 964
Titulaires	4	0,4%	1081
Contractuels	0	0,0%	883

dont 1 bénéficiaire d'une rente

2 198

personnels hébergés à l'université de Strasbourg au 31/12/2021,
représentant 2 169,5 ETP.
Au 31/12/2020, ils étaient 2 203 personnels hébergés représentant
2 150,45 ETP.

Sont qualifiés de personnels hébergés, les personnes qui travaillent dans les locaux de l'Université de Strasbourg ou dans des structures rattachées à l'Université de Strasbourg, tout en appartenant à des EPST (exemple : CNRS, INSERM), ou à d'autres universités ou ministères. La gestion de leur carrière (ou contrat) et la prise en charge de leur rémunération incombent à l'organisme auquel ils appartiennent. Le tableau présenté concerne les personnels hébergés exerçant dans des unités de recherche de l'université ou dans les unités rattachées à l'université.

① Répartition des personnels des unités de recherche par type de population et par domaine de recherche en nombre de personnels au 31/12/2021

		Domaines de recherche						TOTAL	
		Droit, SHS		Sciences et Technologies		Vie et santé			
		Agent	ETP	Agent	ETP	Agent	ETP	Agent	ETP
CNRS	Personnels de recherche titulaires et contractuels	28	28	330	329	194	193,3	552	550,3
	Personnels IT titulaires et contractuels	37	36,4	424	417,9	247	242,7	708	697
INSERM	Personnels de recherche titulaires et contractuels	0	0	1	1	109	108,6	110	109,6
	Personnels IT titulaires et contractuels	0	0	1	1	113	110,7	114	111,7
INRAe	Personnels de recherche titulaires et contractuels	8	8	0	0	22	22	30	30
	Personnels IT titulaires et contractuels	4	4	0	0	48	45,8	52	49,8
Autres organismes 1	Personnels de recherche titulaires et contractuels	5	5	10	10	60	58,4	75	73,4
	Personnels IT titulaires et contractuels	9	9	5	5	211	201,7	225	215,7
Autres personnels 2	Enseignant-chercheurs et chercheur titulaires et contractuels	125	125	120	120	40	40	285	285
	IATOS titulaires et contractuels	22	22	16	16	9	9	47	47
Total personnel hébergé		238	237,4	907	899,9	1 053	1032,2	2 198	2 169,5

1 Exemples d'autres organismes : l'Établissement Français du Sang, le groupement d'intérêt économique CERBM.

2 Exemples d'autres personnels : personnels venant d'autres universités, d'autres ministères.

L'engagement de service civique est un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général dans l'un des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation. L'objectif est de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif.

Les volontaires en service civique relèvent d'un statut juridique à part, défini dans le code du service national. A ce titre, le code du travail ne s'applique pas et la relation qui lie le jeune à l'organisme d'accueil est une relation de coopération et non de subordination.

En décidant d'accueillir des jeunes en Service Civique, l'Université de Strasbourg contribue à mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et à démontrer qu'elle constitue une véritable richesse pour notre société.

L'Université de Strasbourg s'est vu délivrer son premier agrément de Service Civique le 11 juillet 2016, lui permettant d'accueillir 23 volontaires en 3 ans.

En 2019, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a accordé un nouvel agrément à notre établissement. Depuis la rentrée universitaire 2019-2020, l'université a ainsi pu accueillir 42 volontaires, dont 14 actuellement engagés sur des missions d'intérêt général de 7 à 9 mois. L'Université de Strasbourg consolide ainsi son engagement dans le dispositif pour les années à venir.

☉ Nombre de volontaires par domaine d'intervention

	Session 2016/2017			Session 2017/2018			Session 2018/2019			Session 2019/2020			Session 2020/2021			Session 2021/2022		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Solidarité		1	1					1	1	1		1	1		1	1	1	2
Culture & loisirs		1	1	1		1	1	1	2	1	1	2		2	2		1	1
Education pour tous		1	1	2	2	4	4	3	7	3	2	5	7	3	10	6	2	8
Environnement	1		1	1	1	2		1	1	2		2	1	1	2	1		1
Développement international & action humanitaire				1		1							1		1	2		2
Mémoire & citoyenneté										1		1	1		1			0
Total volontaires	3	1	4	5	3	8	5	6	11	8	3	11	11	6	17	10	4	14

F = Femme ; H = Homme ; T = Total

② **Nombre de missions par structure d'accueil**

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Sciences po Strasbourg	1	1	1	1	1	1
Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux de Strasbourg	0	1	0	1	1	0
Faculté des sciences de la vie	0	0	1	0	0	0
Faculté de théologie protestante	0	0	0	1	0	1
IUT Robert Schuman	0	0	0	0	1	0
Direction du patrimoine immobilier	1	1	1	1	1	0
Jardin des sciences	0	1	1	1	1	1
Espace avenir	0	0	2	1	3	2
Service pour la promotion de l'action sociale	0	0	1	0	0	0
Direction des ressources humaines	0	0	0	1	1	0
Direction des relations internationales	0	0	0	0	1	2
Direction de la recherche et de la valorisation	0	0	0	0	2	1
Maison universitaire internationale	2	2	2	2	2	2
Institut de développement et d'innovation pédagogiques	0	1	0	0	0	0
Maison pour la science en Alsace	0	0	0	0	1	0
Service relations Alumni	0	0	0	0	0	1
Institut terre et environnement de Strasbourg	0	0	0	0	0	1
Total missions *	4	7	9	9	15	12

* Plusieurs volontaires peuvent être affectés sur une même mission.

La Gestion Prévisionnelle, des Emplois, des Effectifs et des Compétences

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) est la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des plans d'action cohérents, visant à réduire de façon anticipée, les écarts entre les besoins et les ressources humaines de l'établissement (en termes d'effectifs et de compétences) en fonction d'un plan stratégique.

La GPEEC vient en appui à la gestion des ressources humaines plus particulièrement suite à la Loi de cohésion sociale (dite Loi Borloo) du 18 janvier 2005.

La Direction des ressources humaines est dotée, depuis mars 2018, d'un nouveau Système d'Information RH : SIHAM (Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée), plaçant au cœur de son fonctionnement la notion de métier et devant permettre à terme une valorisation et une optimisation des talents et compétences, à travers une gestion complète de la formation des personnels incluant le suivi budgétaire, les campagnes d'entretiens professionnels dématérialisées, la cartographie des compétences, le pilotage des emplois et des postes, la prise en compte des principaux référentiels nationaux (REFERENS, REME, etc.).

Des actions ponctuelles de GPEEC sont menées à l'université depuis plusieurs années et un recensement des métiers présents à l'Université de Strasbourg est réalisé de manière récurrente. Ce Recensement réalisé sous la forme d'une enquête, permet de connaître et mettre à jour l'ensemble des métiers exercés par les personnels BIATSS titulaires et contractuels de l'université.

Les données ci-dessous concernent les personnels BIATSS titulaires et contractuels (hors apprentis).

Elles ont été fiabilisées à partir de la date d'observation du 31/12/2021.

Chaque agent a ainsi été affilié à un métier présent dans le référentiel métiers de l'Unistra (constitué du référentiel national REFERENS III et de métiers spécifiques à l'université). Afin d'utiliser une nomenclature commune, ce référentiel métiers est appliqué à tous les agents titulaires des filières ITRF, AENES et des bibliothèques ainsi qu'aux personnels contractuels.

A titre d'exception, les personnels titulaires ou contractuels exerçant des métiers relevant du domaine médico-social ont été affiliés à un domaine d'activité et non à une BAP, de même les personnels contractuels sur mission de valorisation ou sur contrat de recherche ont été affiliés au domaine d'activité « mission administrative ou technique de valorisation de la recherche » et non à une BAP.

Ainsi, en amont de la notion de métier se trouve l'appartenance à une Branche d'Activités Professionnelles (BAP) ou domaine d'activité. Chaque BAP est elle-même subdivisée en Famille d'Activité Professionnelle (FAP), qui ont légèrement été étoffées par rapport à REFERENS III (exemple : création de la FAP « scolarité et ingénierie pédagogique »).

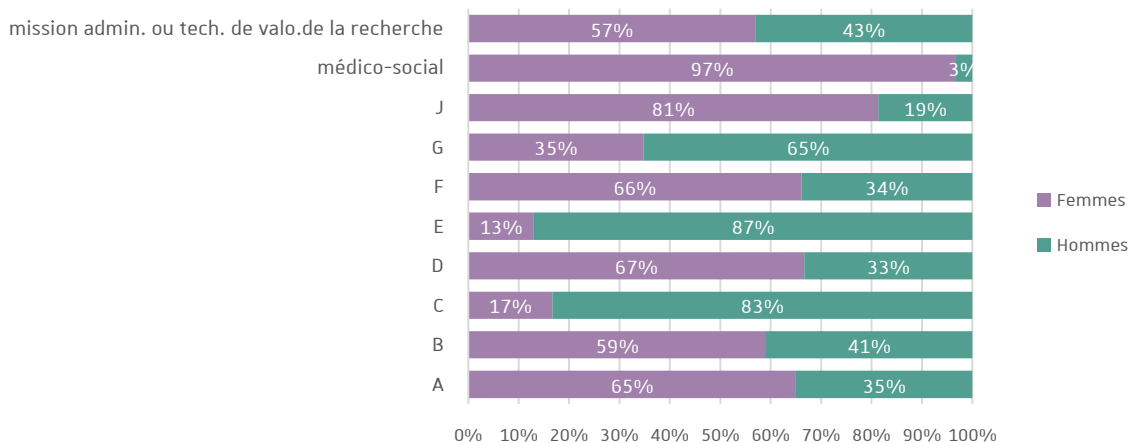
Il existe 8 BAP, chaque BAP regroupe un ensemble de métiers sous une thématique commune :

BAP A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement,

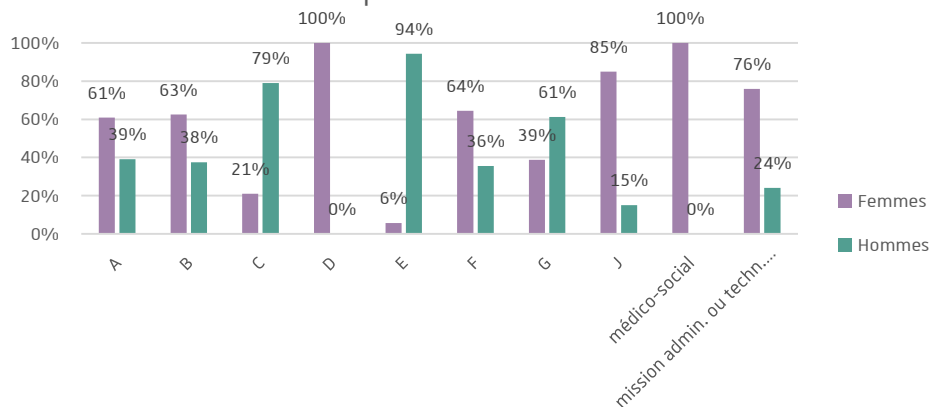
BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux,

BAP C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique,
 BAP D : sciences humaines et sociales,
 BAP E : informatique, statistiques et calcul scientifique,
 BAP F : culture, communication, production et diffusion des savoirs,
 BAP G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention,
 BAP J : gestion et pilotage.

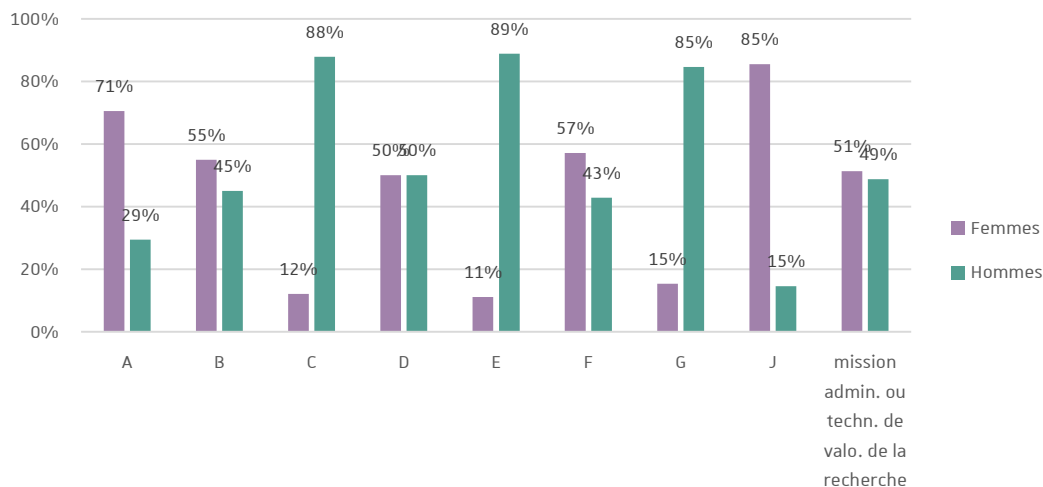
Répartition des BIATSS titulaires et contractuels par sexe et BAP



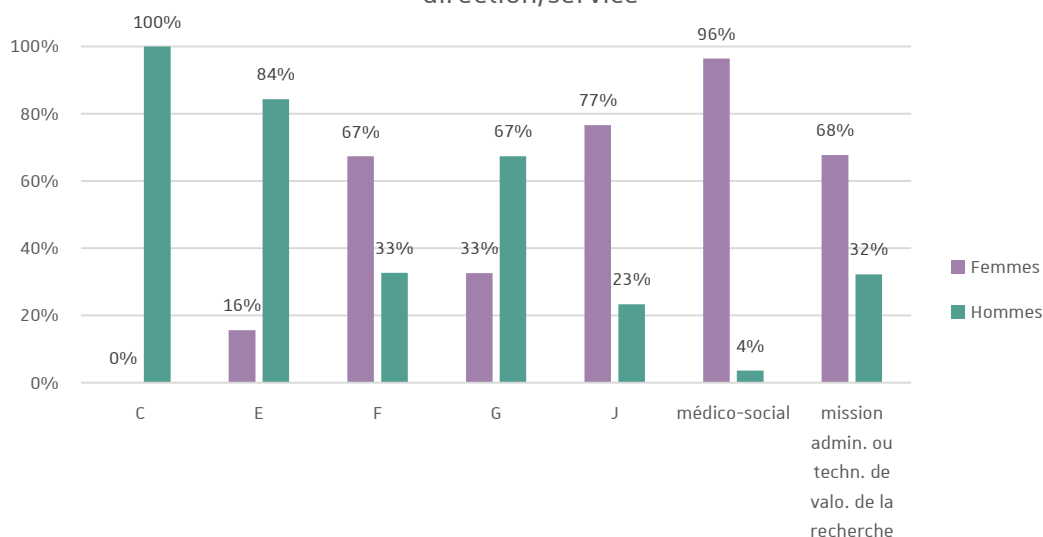
Répartition par sexe et BAP des personnels affectés en composante de formation



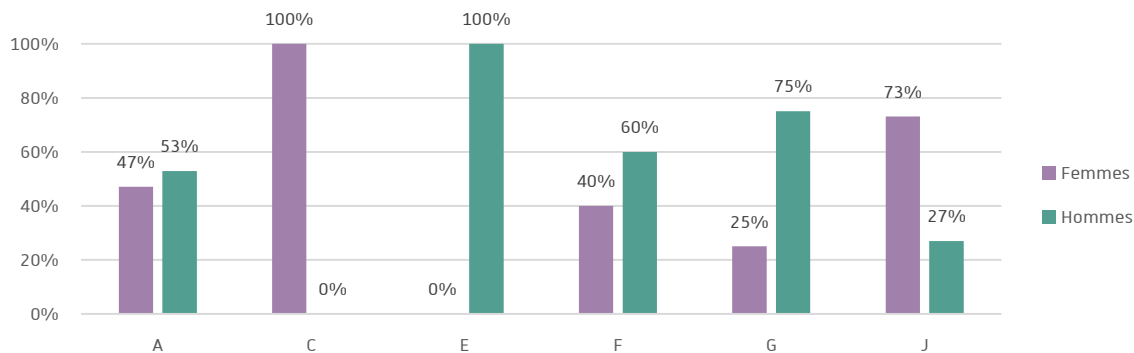
Répartition par sexe et BAP des personnels affectés en unité de recherche



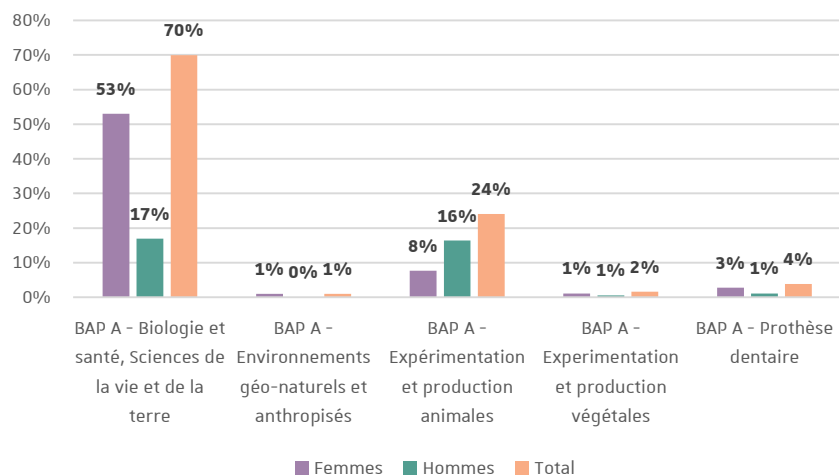
Répartition par sexe et BAP des personnels affectés en direction/service



Répartition par sexe et BAP des personnels affectés en structures diverses



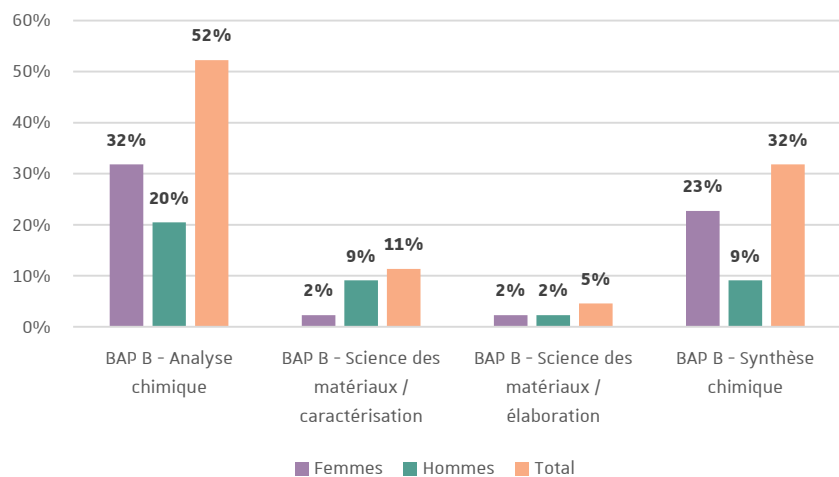
Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP A



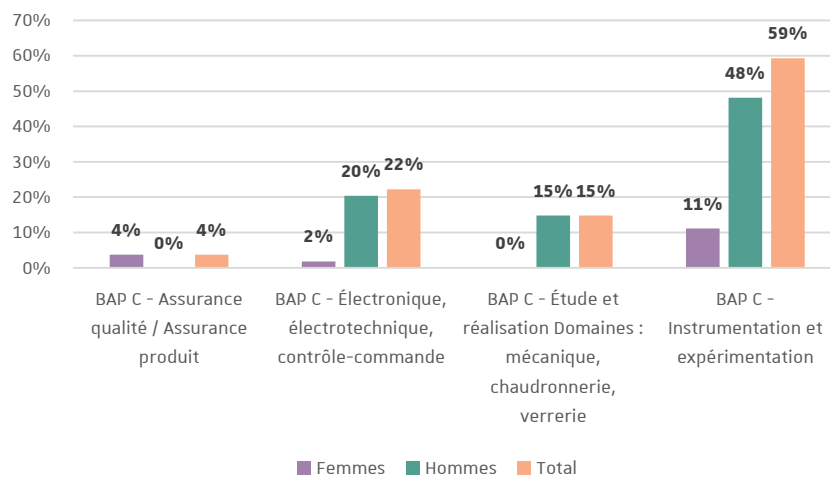
Exemple de lecture : sein de la BAP A ; 53 % des personnels sont des femmes exerçant un métier de la FAP « Biologie et santé, Sciences de la vie et de la terre ».

24 % des personnels de la BAP A exercent un métier relevant de la FAP « expérimentation et production animale » etc.

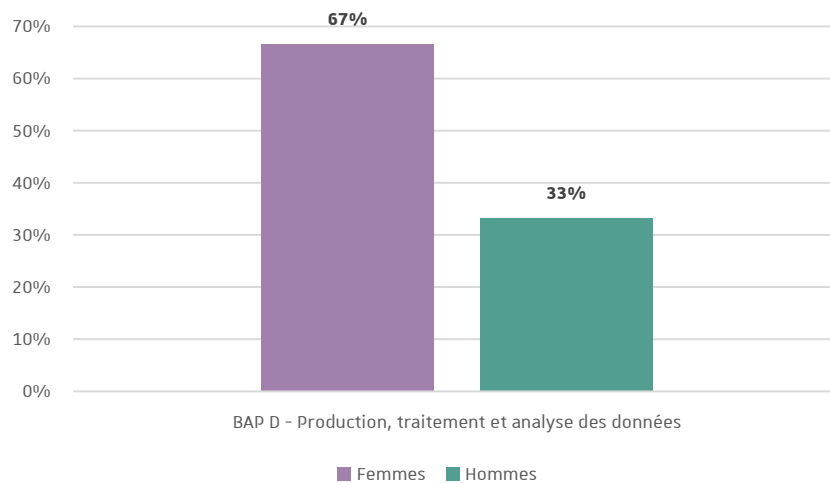
Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP B



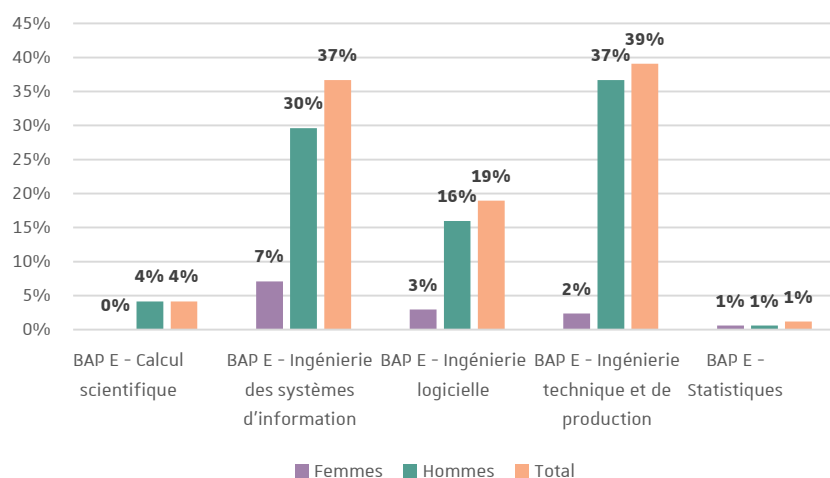
Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP C



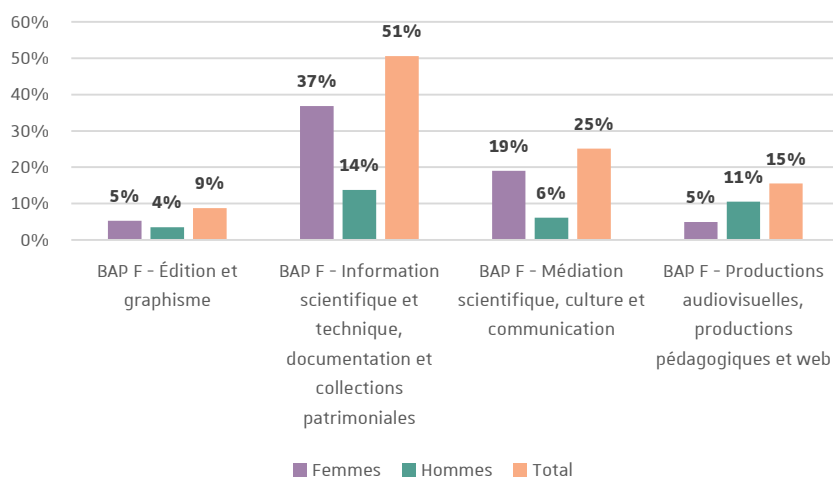
Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP D



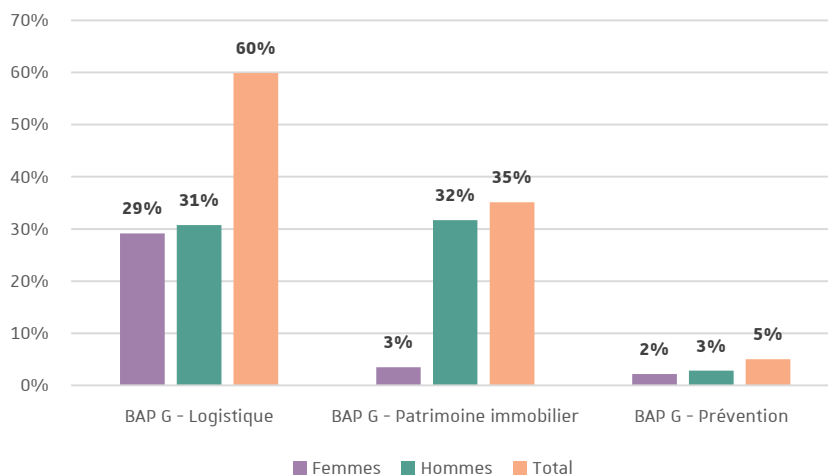
Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP E



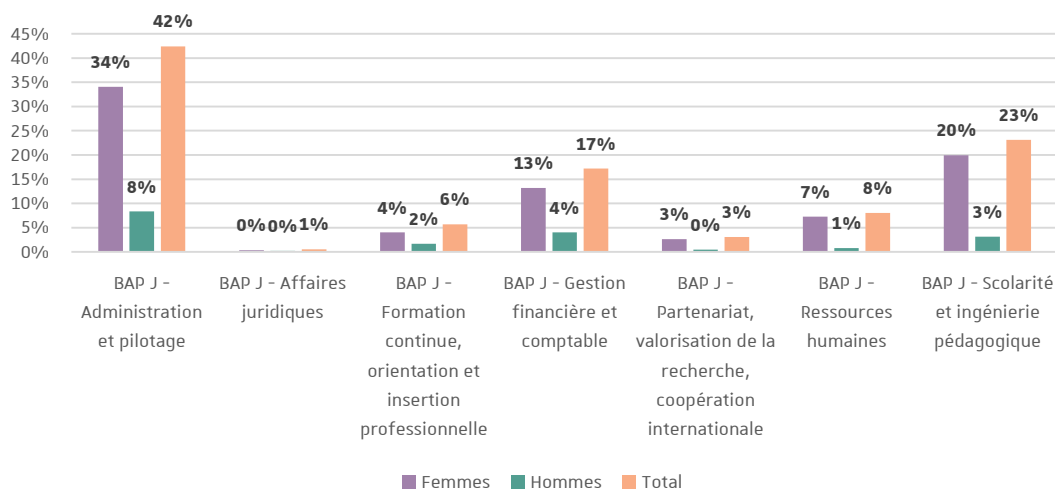
répartition par FAP et sexe au sein de la BAP F



Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP G



Répartition par FAP et sexe au sein de la BAP J



Les recrutements

Les clés pour comprendre

◆ Concours

Le concours est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics.

- ▶ Concours interne : ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement et de l'appartenance à un corps, cadre d'emploi, ou une catégorie d'emploi.
- ▶ Concours externe : ouvert aux candidats titulaires de titres ou de diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement.

Modalités de concours spécifiques aux personnels Enseignants-Chercheurs (cf. décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié) :

A) Professeur des universités

La Loi de programmation pour la recherche a modifié les conditions de recrutement des professeurs des universités. Les différentes voies d'accès fixées par l'article 46 du décret du 6 juin 1984 sont conservées.

La loi de programmation pour la recherche supprime l'inscription par le CNU sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités pour tous les candidats qui ont la qualité de maître de conférences titulaire (ou enseignant-chercheur assimilé), dès son entrée en vigueur et pour toutes les sections du CNU (article 5 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020).

- si l'enseignant-chercheur est maître de conférences titulaire (ou enseignant-chercheur assimilé) à la date d'examen de la recevabilité de sa candidature, il peut candidater sur un ou des emplois de professeurs des universités ouverts aux concours même s'il ne détient pas de qualification « professeur des universités » en cours de validité. Il n'est pas non plus nécessaire d'en présenter la demande ;
- si le candidat n'est pas maître de conférences titulaire (ou enseignant-chercheur assimilé) à cette même date, il doit disposer d'une qualification aux fonctions de professeurs des universités délivrée par le CNU en cours de validité.

- Article 46.1 : recrutement ouvert aux candidats titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou du doctorat d'Etat, inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités.
- Article 46.3 : recrutement ouvert aux candidats titulaires de l'HDR ou du Doctorat d'Etat et ayant accompli 10 années de service dans l'enseignement supérieur, dont 5 années en qualité de maître de Conférences (qualification à posteriori).
- Article 46.4 : recrutement ouvert aux candidats qualifiés (inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités), justifiant de 6 ans d'activité professionnelle hors enseignement et recherche dans les EPST, ou enseignants associés à temps plein au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer depuis moins d'un an à cette même date, ou maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France, ou directeurs de recherche ayant effectué pendant au moins deux ans un service d'enseignement.
- Article 46.5 : recrutement ouvert aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés, titulaires de l'HDR ou du Doctorat d'Etat, ayant exercé au 1er janvier de l'année du concours, pendant au moins quatre ans dans les neuf ans qui précèdent, des responsabilités importantes dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dans les domaines de l'orientation, de la promotion sociale et de l'insertion professionnelle, de la formation continue, du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche, de l'innovation pédagogique, de la gouvernance des établissements, du développement des ressources numériques, des partenariats internationaux, de la diffusion culturelle, scientifique et technique et de la liaison avec l'environnement économique, social et culturel, au titre des fonctions de directeur de composante ou de service commun dans les universités.
- Article 46-1 : recrutement ouvert aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés, titulaires de l'HDR, ayant achevé depuis moins de cinq ans, au 1er janvier de l'année du concours, un mandat de quatre ans en qualité de chef d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, de président ou de vice-président.
- Les candidats qui ont exercé un mandat de quatre ans en qualité de président d'université, de président du conseil académique, de vice-président du conseil d'administration, de vice-président du conseil des études et de la vie universitaire ou de vice-président en charge des questions de formation d'une université sont dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches.

- Article 51 : recrutement ouvert aux candidats à la mutation uniquement.
- Agrégation : recrutement ouvert aux candidats titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) aux fonctions de professeur dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (sections CNU 01 à 06).

B) Maître de conférences

- Article 26-I-1 : recrutement ouvert aux candidats titulaires d'un doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
- Article 26-I-2 : recrutement ouvert aux candidats titulaires d'un doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences et exerçant des fonctions d'enseignant du second degré dans l'enseignement supérieur depuis 3 ans au moins.
- Article 29 : recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Article 33 : recrutement ouvert aux candidats à la mutation uniquement.

A Le recrutement des personnels enseignants

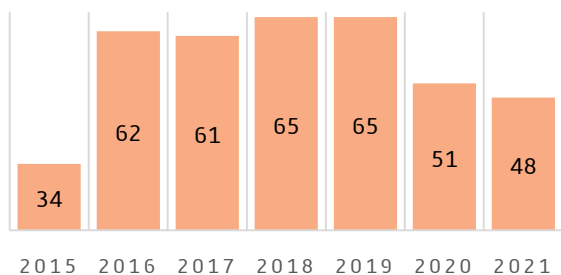
A.1 Emplois des enseignants-chercheurs

46

emplois d'enseignants-chercheurs ont été pourvus sur les 48 ouverts au recrutement en 2021.

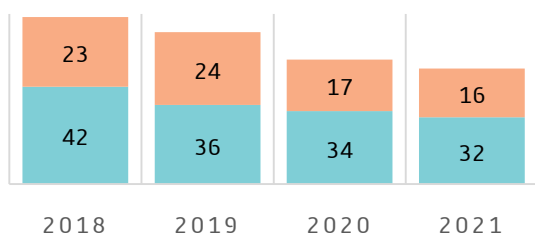
30 emplois de maîtres de conférences,
16 emplois de professeurs des universités

1.1. Evolution du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs **ouverts** au recrutement



Le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement est resté relativement stable entre 2016 et 2019. En 2020 et 2021, le volume de publication réalisé a légèrement baissé pour se rapprocher de celui de 2015.

1.2. Répartition par corps du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs **ouverts** au recrutement



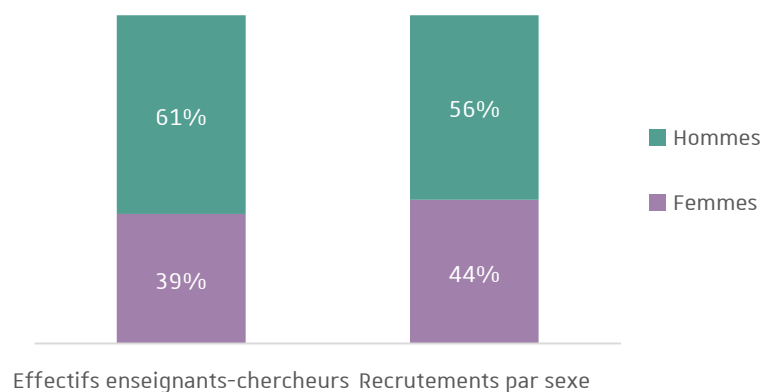
Sur les 48 emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement en 2021, 16 soit 33,3% concernent des emplois de professeurs des universités. Une proportion identique à l'année précédente.

■ Professeur des universités
■ Maître de conférences

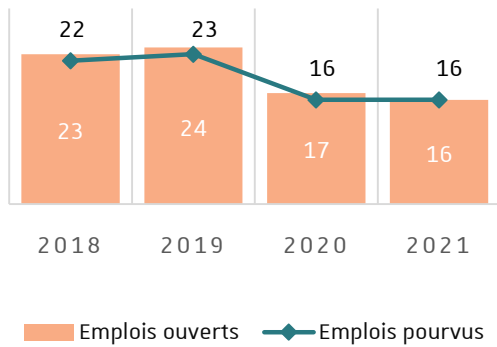
⊙ Emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement en 2021

Corps	Article de recrutement	Nombre d'emplois ouverts	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'audition	Nombre de candidats admis Homme	Nombre de candidats admis Femme	Total des candidats admis	Total des candidats affectés
MCF	Article 26-I-1	30	911	167	158	16	14	30	28
	Article 26-I-2	2	7	3	3	1	1	2	2
	Article 33	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous-total	32	918	170	161	17	15	32	30
PR	Article 46-1	10	73	34	34	5	5	10	10
	Article 46-3	3	12	7	7	3	0	3	3
	Article 46-4b	1	1	1	1	1	0	1	1
	Article 46-4c	0	0	0	0	0	0	0	0
	Article 46-4 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
	Article 46-5	0	0	0	0	0	0	0	0
	Article 51	2	3	3	3	1	1	2	2
	Agrégation	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	16	89	45	45	10	6	16	16	
Total		48	1007	215	206	27	21	48	46

Part des femmes parmi les effectifs enseignants-chercheurs et part des femmes parmi les recrutements d'EC en 2021

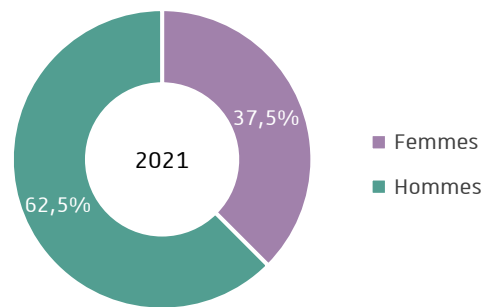


1.1. Evolution du nombre d'emplois de professeurs des universités **pourvus**

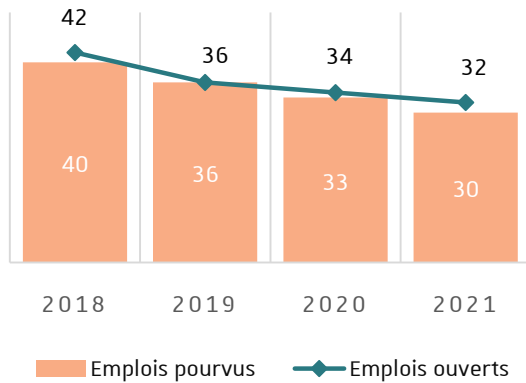


En 2021, la totalité des 16 emplois de professeurs des universités publiés ont été pourvus .

Sur les 16 emplois de professeurs des universités pourvus en 2021, 10 l'ont été par des hommes (soit 62,5%), et 6 par des femmes (soit 37,5%).

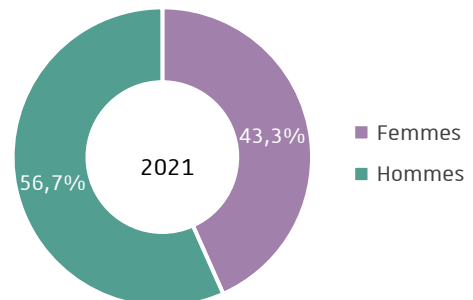


1.2. Evolution du nombre d'emplois de maîtres de conférences **pourvus**

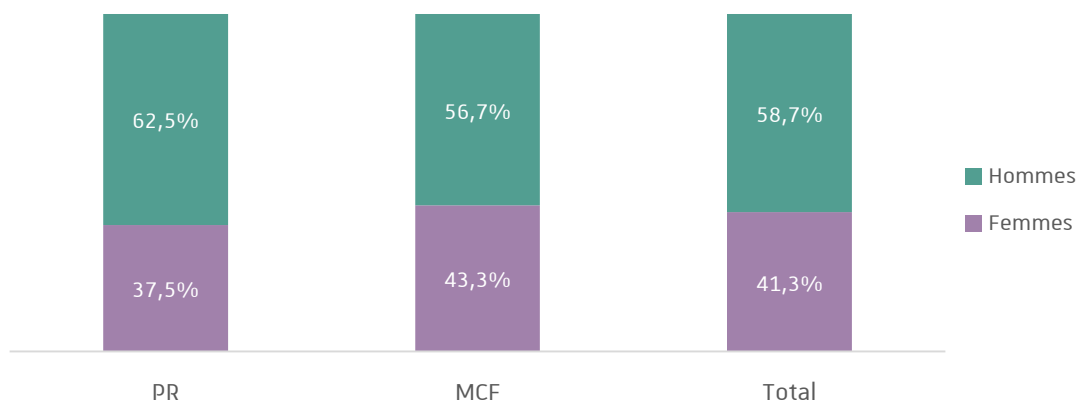


Sur les 32 emplois de maîtres de conférences publiés en 2021, 30 ont été pourvus soit un taux de couverture de 94% (contre 97% en 2020).

Sur les 30 emplois de maîtres de conférences pourvus en 2021, 17 l'ont été par des hommes (soit 57%), et 13 par des femmes (soit 43%).



Répartition entre les femmes et les hommes parmi les recrutements d'EC par corps en
2021



⊙ **Emplois de professeurs des universités pourvus en 2021 : situations précédentes des lauréats**

Type de recrutement	Maître de conférences à l'Université de Strasbourg	Maître de conférences hors Université de Strasbourg	Professeur des universités hors Université de Strasbourg	MCF associé	Ingénieur de recherche	Total
Article 46-1	5	2	2	0	1	10
Article 46-3	3	0	0	0	0	3
Article 46-4-1b	0	0	0	1	0	1
Article 46-5	0	0	0	0	0	0
Article 51	0	0	2	0	0	2
Agrégation	0	0	0	0	0	0
Total	8	2	4	1	1	16

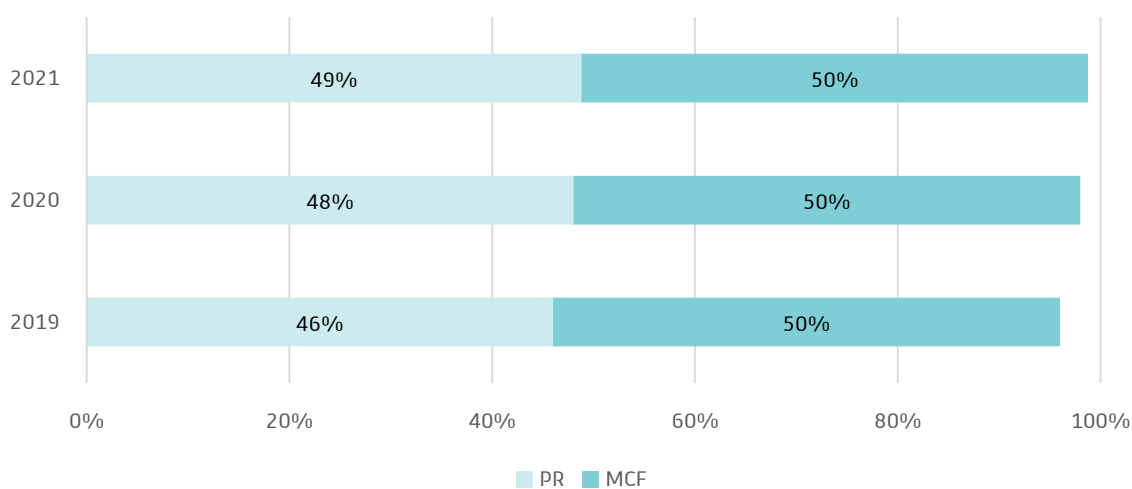
⊙ **Emplois de maîtres de conférences pourvus en 2021 : situations précédentes des lauréats**

Situation précédente du MCF lauréat nommé	Activité exercée à l'Université de Strasbourg	Activité exercée hors Université de Strasbourg	Total
Maître de conférences	0	0	0
ATER	3	1	4
Enseignant du 2nd degré	4	1	5
Doctorant	1	0	1
Post-doctorant	4	7	11
Attaché de recherche	0	1	1
Chercheur contractuel	0	2	2
Manager de projet	0	1	1
Vacataire/chargé de TD	1	2	3
chercheur associé	0	1	1
sans emploi	0	0	1
Total	13	16	30

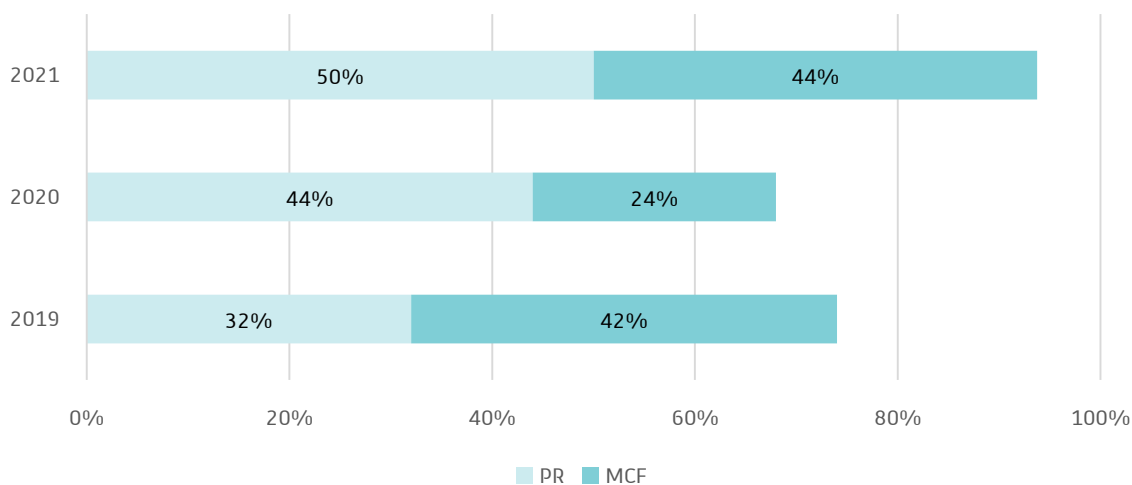
⊙ **Part des femmes dans la composition des comités de sélection (Cds)**

Corps	Nombre de concours organisés par l'Unistra	Proportion de femmes siégeant en qualité de membre du Cds	Proportion de femmes siégeant en qualité de présidente du Cds
Maître de conférences	32	50,00%	43,75%
Professeur des universités	16	48,78%	50,00%

Evolution de la proportion de femmes siégeant en qualité de membre du CDS



Evolution de la proportion de femmes siégeant en qualité de présidente du CDS



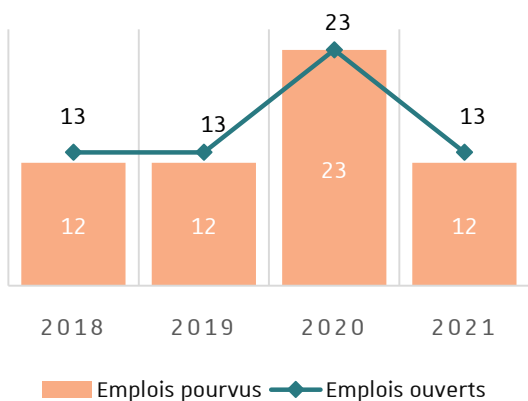
A.2 Emplois des enseignants du second degré

12

emplois d'enseignants du second degré ont été pourvus sur les 13 emplois ouverts au recrutement en 2021.

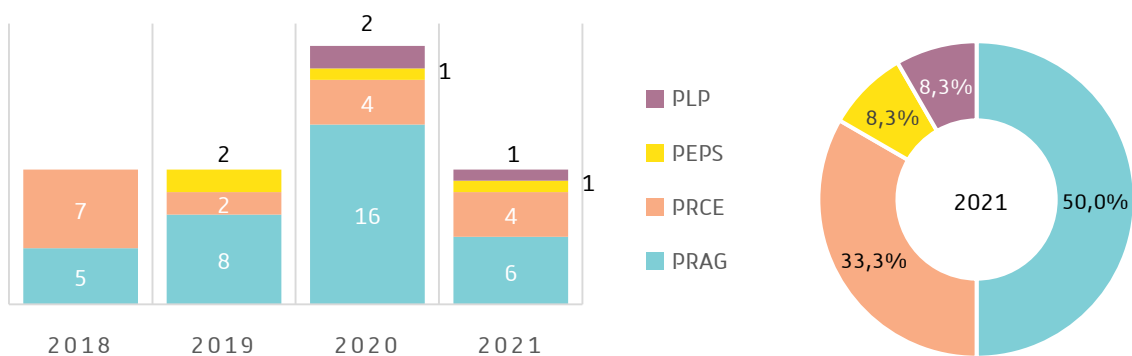
6 emplois de professeurs agrégés (PRAG),
4 emplois de professeurs certifiés (PRCE),
1 emploi de professeur d'EPS (PEPS)
1 emploi de professeur de lycée professionnel (PLP).

1. Evolution du nombre d'emplois de professeurs du second degré pourvus



12 emplois d'enseignants du second degré ont été pourvus sur les 13 ouverts au recrutement en 2021, soit un taux de couverture de près de 92,3%.

2. Répartition par corps du nombre d'emplois de professeurs du second degré pourvus

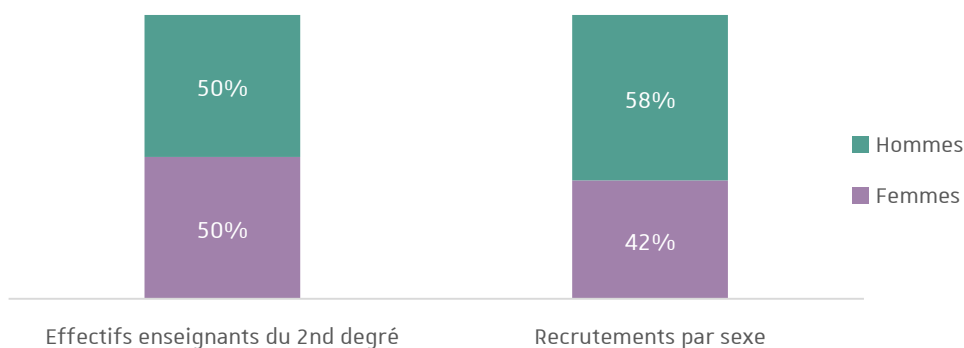


⊙ **Emplois d'enseignants du second degré ouverts au recrutement en 2021**

	Nombre d'emplois ouverts	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats admis Homme	Nombre de candidats admis Femme	Total des candidats admis	Total des candidats affectés
Enseignants du second degré	13	138	7	5	13	12*

*1 poste non pourvu suite à l'avis défavorable du recteur

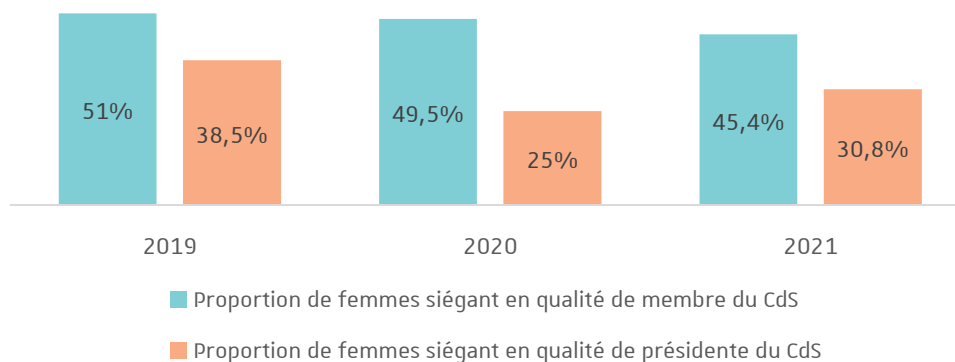
Part des femmes parmi les effectifs enseignants du 2nd degré et part des femmes parmi les recrutements d'enseignants du 2nd degré en 2021



⊙ **Part des femmes dans la composition des commissions de recrutement**

	Nombre de concours	Nb total de membre	nb de femmes siégeant en qualité de membre	% de femmes siégeant en qualité de membre	nb de femmes siégeant en qualité de présidente	% de femmes siégeant en qualité de présidente
Enseignants du second degré	13	97	44	45,4%	4	30,8%

Part des femmes dans la composition des commissions de recrutement



B Le recrutement des personnels BIATSS

Concours

26

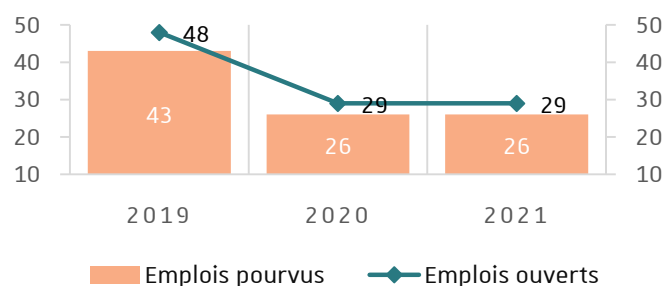
emplois des filières ITRF, AENES et des bibliothèques ont été pourvus sur les 29 ouverts aux concours de droit commun en 2021.

24 emplois ITRF ont été pourvus sur les 26 ouverts au concours de droit commun en 2021

1 emploi AENES a été pourvu, soit la totalité des emplois ouverts aux concours de droit commun en 2021

1 emploi de la filière des bibliothèques a été pourvu sur les 2 emplois ouverts au concours de droit commun en 2021

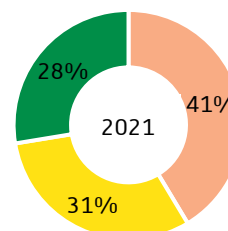
📊 Evolution du nombre d'emplois des filières ITRF, AENES & des personnels des bibliothèques ouverts aux concours de droit commun



📊 Répartition par catégorie des emplois des filières ITRF, AENES & des personnels des bibliothèques ouverts aux concours de droit commun

	2019	2020	2021
Nb emplois ouverts	48	29	29
Catégorie A	20	12	12
dont BOE	1	0	0
Catégorie B	11	9	9
dont BOE	0	0	1
Catégorie C	17	8	8
dont BOE	4	1	1

■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C

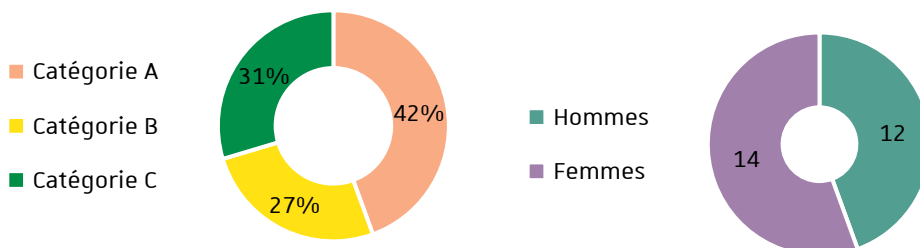


⊙ **Concours de droit commun 2021**

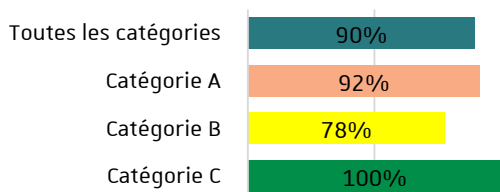
Catégorie	Grade	NB emplois ITRF ouverts à l'Unistra	NB Inscrits ¹	NB Admissibles ¹	NB Présents à l'admission ¹	NB Lauréats (LP)		
						Femmes	Hommes	TOTAL
Filière ITRF								
A	IGR 1C	0	0	0	0	0	0	0
	IGR 2C	1	15	6	1	0	1	1
	IGE	8	85	58	22	5	3	8
	ASI	2	46	17	8	1	1	2
	BOE	0	0	0	0	0	0	0
B	TECH CN	8	90	27	18	2	5	7
	BOE	1	0	0	0	0	0	0
C	ATRF P2C (C2)	5	28	20	1	4	1	5
	ATRF (C1)	0	0	0	0	0	0	0
	BOE (ATRF)	1	1	1	0	1	0	1
Total ITRF		26	265	129	50	13	11	24
Filière AENES								
A	AAE	0				0	0	0
B	SAENES	0				0	0	0
C	ADJENES	1				1	0	1
Total AENES		1				1	0	1
Filière des Bibliothèques								
A	Conservateur	1				0	0	0
	Bibliothécaire	0				0	0	0
B	BIBAS	0				0	0	0
C	MAG (C1)	1	61	9	8	0	1	1
Total BIB		2	61	9	8	0	1	1
Total général		29	326	138	58	14	12	26

¹ données disponibles uniquement pour les concours organisés par l'UNISTRA en 2021

📊 Emplois des filières ITRF, AENES & des personnels des bibliothèques pourvus en 2021

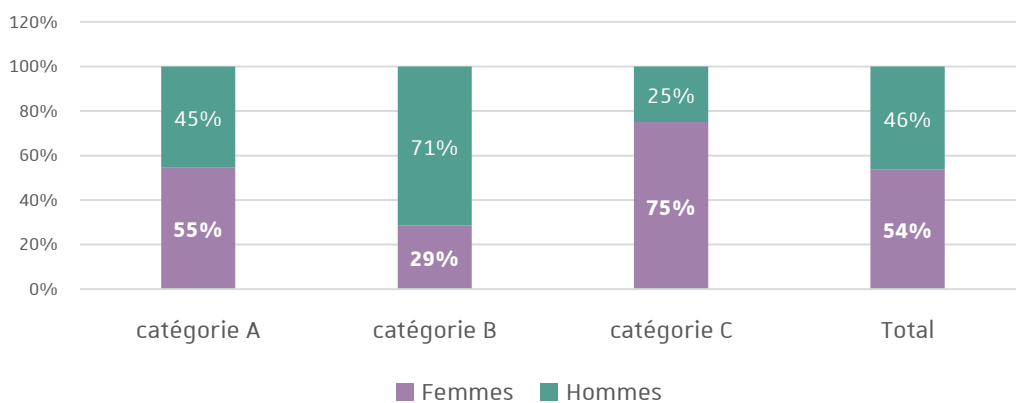


Sur les 26 emplois pourvus en 2021, 11 relèvent de la catégorie A (42 %), 7 de la catégorie B (27 %) et 8 de la catégorie C (31 %). 14 emplois ont été pourvus par des femmes (54 %) et 12 par des hommes (46 %).



3 emplois n'ont pas été pourvus sur les 29 ouverts au recrutement en 2021, soit un taux d'emplois pourvus de 90 % en 2021 (91 % en 2020).

Répartition entre les femmes et les hommes par catégorie parmi les concours 2021

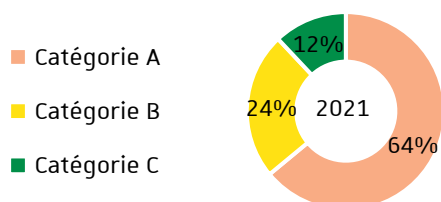


⊙ **Composition des jurys de concours de droit commun 2021**

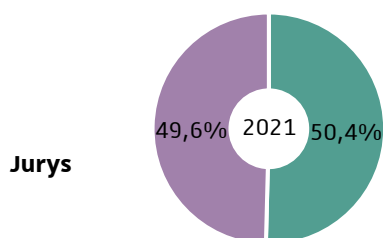
Catégorie	Grade	NB concours organisés par l'Unistra	Jurés			Présidents		
			Femmes		NB Hommes	Femmes		NB Hommes
			NB	%		NB	%	
A	IGR 1C	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
	IGR 2C	6	22	50,00%	22	0	0,00%	6
	IGE	8	16	48,48%	17	3	37,50%	5
	ASI	2	4	50,00%	4	1	50,00%	1
	BOE	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
B	TECH CN	6	12	48,00%	13	4	66,67%	2
	BOE	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
C	ATRF P2C (C2)	1	2	50,00%	2	1	100,00%	0
	ATRF (C1)	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
	MAG P2C (C2)	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
	MAG (C1)	1	3	60,00%	2	1	100,00%	0
	BOE	1 ²	2	50,00%	2	0	0,00%	1
TOTAL		25	61	49,59%	62	10	40,00%	15

² recrutement BOE correspond au nombre de jurys organisés en 2021 suite aux ouvertures concours BOE au titre de 2020 (procédure de titularisation rétroactive)

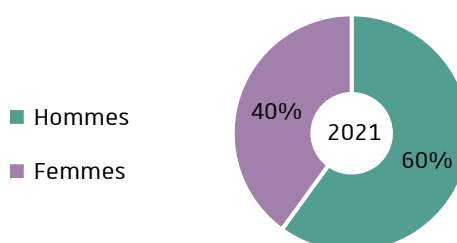
📊 Concours organisés par l'Université de Strasbourg lors de la session 2021



25 concours ont été organisés par l'Université de Strasbourg en 2021 : 16 de catégorie A (64 %), 6 de catégorie B (24 %) et 3 de catégorie C (12 %).



123 membres de jury ont participé à ces recrutements en 2020, dont 61 femmes (49,6 %).



40 % des jurys ont été présidés par des femmes en 2021 (soit 10 jurys sur 25).

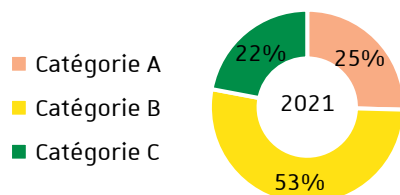
⊙ Bilan des réussites aux concours de droit commun et examens professionnels des personnels de l'Université de Strasbourg

59

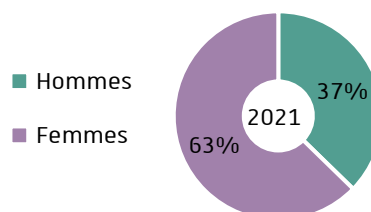
personnels de l'Université de Strasbourg (titulaires ou contractuels) ont été admis à un concours de droit commun ou à un examen professionnel en 2021.

Filières	Concours catégorie A					Concours catégorie B					Concours catégorie C					Total
	Ext.	Int.	Exam Pro	BOE	Total	Ext.	Int.	Exam Pro	BOE	Total	Ext.	Int.	Exam Pro	Rec.Direct Pacte/BOE	Total	
ITRF	3	9	3		15	1	6	18		25		6		1	7	47
AENES					0		1			1	2				2	3
Bib.					0	1		1		2				3	3	5
CNRS (ITA)					0	3				3	1				1	4
Total 2021	3	9	3	0	15	5	7	19	0	31	3	6	0	4	13	59
2020	4	6	5	0	15	1	9	10	0	20	2	5	0	5	12	47
2019	7	7	1	1	16	4	13	16	0	33	0	10	0	3	13	62
2018	9	7	2	0	18	0	13	23	1	37	2	12	0	6	20	75

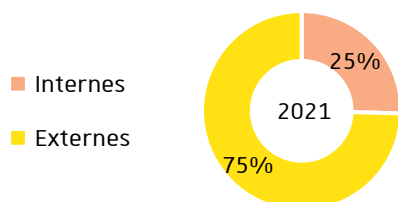
Répartition des lauréats par catégorie



Répartition des lauréats par sexe



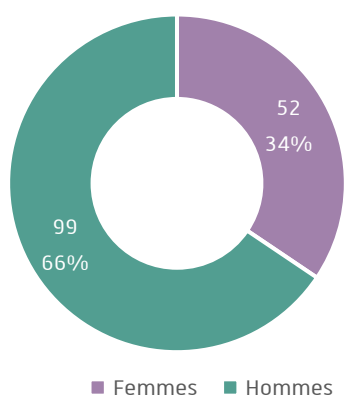
Répartition des lauréats externes/internes



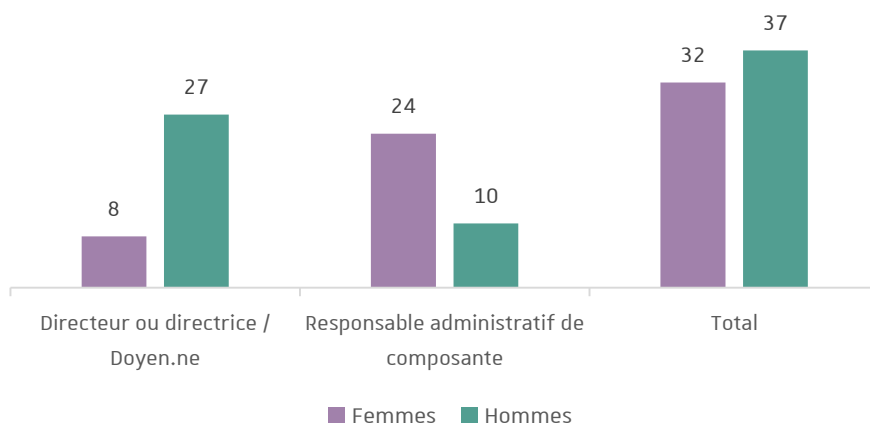
C Les emplois de l'encadrement supérieur et les dirigeants

	Fonction	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Composantes de formation	Directeur ou directrice / Doyen.ne	8	27	35	22,9 %
	Responsable administratif de composante	24	10	34	70,6 %
	Sous-total	32	37	69	46,4 %
Directions et services	Directeur / directrice	20	11	31	64,5 %
	Directeur adjoint / directrice adjointe	13	10	23	56,5 %
	Sous-total	33	21	54	61,1 %
Unités de recherche	Directeur / directrice	24	61	85	28,2 %
	Directeur adjoint / directrice adjointe	19	38	57	33,3 %
	Sous-total	43	99	142	30,3 %
Total encadrement supérieur et dirigeants		108	157	265	40,8 %

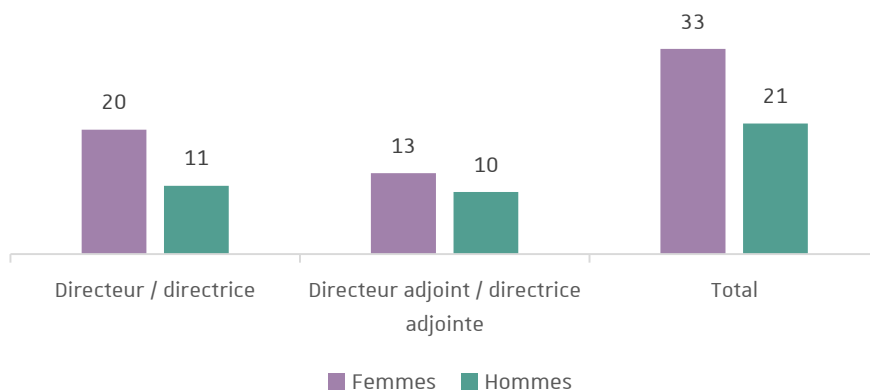
Répartition par sexe des directeurs/directrices de services, unités de recherche et composantes de formation



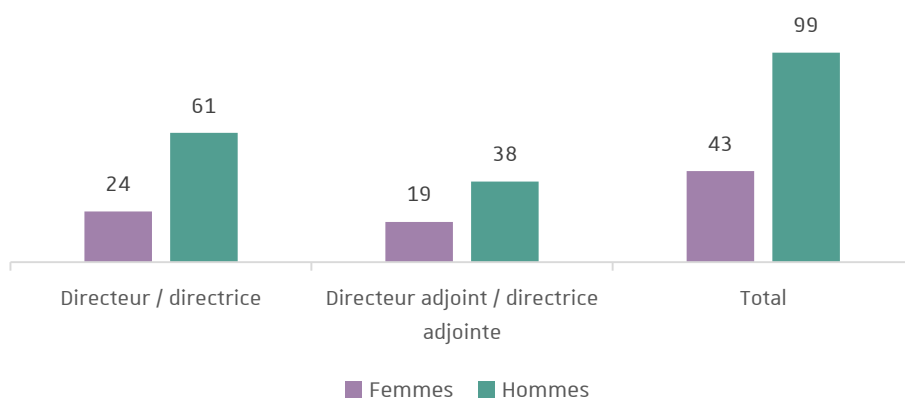
Répartition femmes / hommes des effectifs de directeurs ,
doyens et RAC en 2021



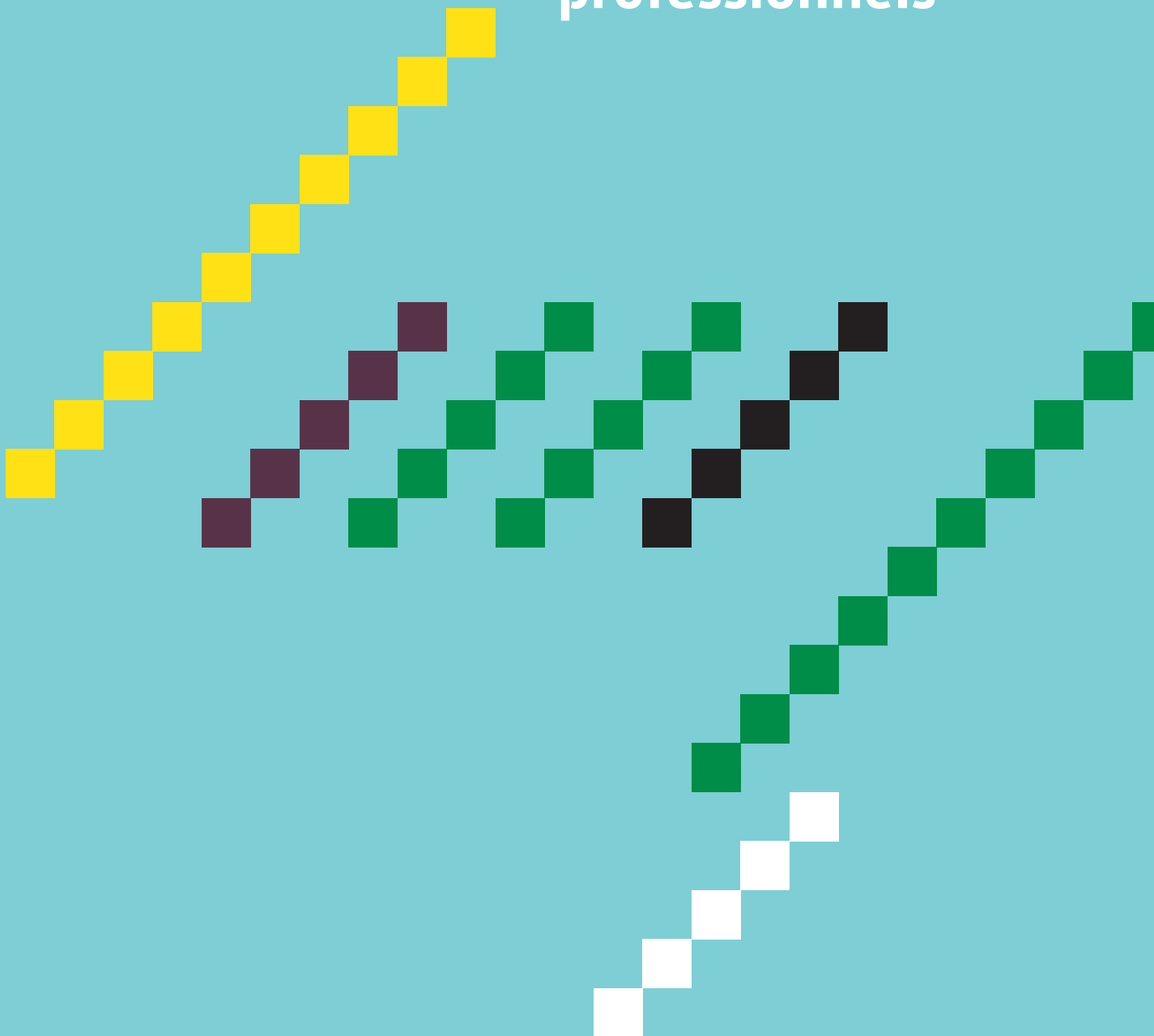
Répartition femmes / hommes des effectifs de
directeur/directrice de service ou directeur / directrice adjoint.e
en 2021



Répartition femmes / hommes des effectifs de directeur / directrice
et directeur/directrice adjoint.e d'unités de recherche en 2021



3. Les parcours professionnels



Les parcours professionnels

Les clés pour comprendre

◆ L'avancement par changement de grade

Il constitue une promotion qui peut conduire le fonctionnaire à exercer des fonctions supérieures et entraîne le passage à un grade supérieur.

Pour les personnels BIATSS, l'avancement de grade se fait :

- par voie d'examen professionnel,
- par inscription au tableau d'avancement dans la limite d'un pourcentage de l'effectif du corps et après avis des organes consultatifs.

Pour les enseignants-chercheurs, l'avancement de grade correspond :

- pour les maîtres de conférences, à l'avancement à la hors classe. Seuls peuvent être promus les maîtres de conférences parvenus au 7ème échelon de la classe normale et ayant accompli au moins 5 ans de services en position d'activité ou de détachement.
- pour les professeurs des universités, il renvoie à l'avancement à la 1ère classe, sans condition de service ou d'échelon, tandis que l'accès à la classe exceptionnelle et l'avancement au sein de cette même classe se fait sous condition d'ancienneté.

L'avancement de la 1ère classe au 1er échelon de la classe exceptionnelle est prononcé au choix parmi les professeurs qui justifient d'au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade inférieur. L'avancement au 2ème échelon de la classe exceptionnelle est prononcé au choix parmi les professeurs qui justifient d'au moins 18 mois d'ancienneté dans le 1er échelon de la classe exceptionnelle.

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs se fait par deux voies :

- Avancement de droit commun :
 - phase nationale : avancement au choix sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU),
 - phase locale : deuxième possibilité offerte par le Conseil Académique restreint de l'université aux candidats non retenus en phase nationale.

- Avancement spécifique :
cette voie d'avancement est ouverte aux enseignants-chercheurs exerçant des fonctions particulières autres que d'enseignement et de recherche (président, vice-président notamment) et nécessite l'avis du Conseil Académique restreint, sauf pour les personnels exerçant la fonction de chef d'établissement. Pour une même année, les personnels postulant à l'avancement spécifique ne peuvent candidater à l'avancement de droit commun.

◆ **L'avancement par changement de corps**

Il constitue une promotion qui conduit le fonctionnaire à exercer des fonctions supérieures et entraîne le passage dans un corps supérieur.

Pour les personnels BIATSS, le changement de corps se fait :

- par concours externe,
- par concours interne,
- par inscription sur une liste d'aptitude.

Pour les enseignants-chercheurs, l'accès au corps des professeurs des universités se fait par voie de concours.

◆ **Mobilité interne**

Changement d'affectation au sein de l'établissement.

◆ **Mutation**

Changement d'établissement d'affectation.

A L'avancement des personnels enseignants

A.1 Avancement des enseignants-chercheurs

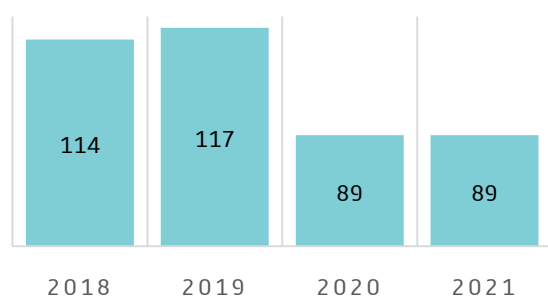
L'enseignant-chercheur, promuvable et candidat à une promotion de grade ou d'échelon, établit un dossier de candidature comportant un rapport rendant compte de l'ensemble de ses activités. Ce dossier est examiné par les instances compétentes pour proposer l'avancement de grade, selon les cas, la section du Conseil National des Universités (CNU) et le Conseil d'Administration restreint de l'établissement, ou l'instance nationale de l'avancement spécifique.

89

enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement en 2021.

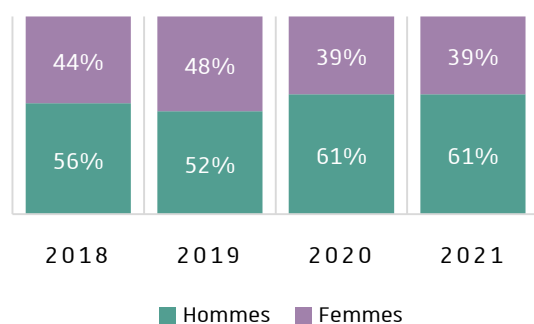
40 ont été promus en phase nationale (par le CNU) et 49 en phase locale.

Evolution du nombre d'enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement



On observe depuis 2020 une diminution du nombre d'enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement : -23,93% en 2021 par rapport à 2019. L'évolution précédente s'explique en partie par la création d'un nouvel échelon spécial terminal, dit échelon exceptionnel, dans la grille de rémunération des maîtres de conférences (mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)).

Répartition par sexe des enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement



Les 89 enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement en 2021 se répartissent de la façon suivante : 54 hommes (soit 61%) et 35 femmes (soit 39%).

⊙ **Avancement de grade des enseignants-chercheurs : promus CNU (phase nationale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
Professeur classe exceptionnelle 2ème échelon	Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	1	0	1	6	7	7
Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	Professeur 1ère classe	5	3	8	7	5	12
Professeur 1ère classe	Professeur 2ème classe	5	4	9	8	11	6
Maître de conférence hors classe	Maître de conférence classe normale	10	7	17	18	28	21
Total des enseignants-chercheurs promus		21	14	35	39	51	46

⊙ **Avancement de grade des enseignants-chercheurs : promus Université de Strasbourg (phase locale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
Professeur classe exceptionnelle 2ème échelon	Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	4	3	7	6	9	6
Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	Professeur 1ère classe	3	5	8	9	10	10
Professeur 1ère classe	Professeur 2ème classe	5	4	9	10	10	10
Maître de conférence hors classe	Maître de conférence classe normale	15	5	20	17	17	16
Total des enseignants-chercheurs promus		27	17	44	42	46	42

⊙ **Avancement à l'échelon exceptionnel des enseignants-chercheurs : promus CNU (phase nationale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
Maître de conférence hors classe, échelon exceptionnel	Maître de conférence hors classe, 6ème échelon	4	1	5	4	14	12
Total des enseignants-chercheurs promus		4	1	5	4	14	12

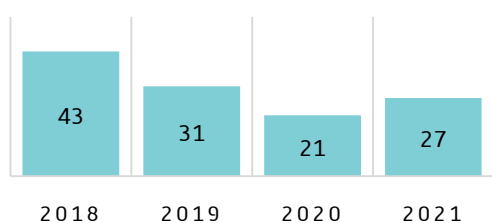
⊙ **Avancement à l'échelon exceptionnel des enseignants-chercheurs : promus Université de Strasbourg (phase locale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
Maître de conférence hors classe, échelon exceptionnel	Maître de conférence hors classe, 6ème échelon	2	3	5	4	7	12
Total des enseignants-chercheurs promus		2	3	5	4	7	12

A.2 Avancement des enseignants du second degré

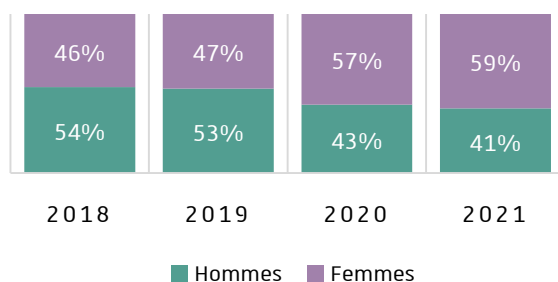
27	enseignants du second degré de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement en 2021.
	<i>9 avancements de grade par voie d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe, 16 avancements de grade par voie d'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle, 2 avancements de grade par voie d'inscription au tableau d'avancement à l'échelon spécial.</i>

1. Evolution du nombre d'enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement



Lors de la création en 2017 de l'avancement à la classe exceptionnelle pour les enseignants du second degré, un vivier important de promouvables a pu bénéficier d'une évolution de carrière. Cet effectif de promouvables est aujourd'hui moins important ce qui explique la baisse constatée les années suivantes. En 2021 le nombre d'avancements a de nouveau augmenté.

2. Répartition par sexe des enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement



Les 27 enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement en 2021 se répartissent de la façon suivante : 11 hommes (soit 41%) et 16 femmes (soit 59%).

Avancement de grade : tableau d'avancement à la hors classe des professeurs du second degré

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
PRAG hors classe	PRAG classe normale	2	7	9	4	6	5
PRCE hors classe	PRCE classe normale	0	0	0	0	1	1
PEPS hors classe	PEPS classe normale	0	0	0	1	1	0
Total des enseignants du second degré promus		2	7	9	5	8	6

⊙ Avancement de grade : tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs du second degré

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
PRAG classe exceptionnelle	PRAG hors classe	3	4	7	8	15	11
PRCE classe exceptionnelle	PRCE hors classe	5	4	9	2	7	16
PEPS classe exceptionnelle	PEPS hors classe	0	0	0	0	0	2
PLP classe exceptionnelle	PLP hors classe	0	0	0	1	0	1
Total des enseignants du second degré promus		8	8	16	11	22	30

⊙ Avancement de grade : tableau d'avancement à l'échelon spécial des professeurs du second degré

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
PRCE échelon spécial	PRCE classe exceptionnelle	1	1	2	4	0	4
PLP échelon spécial	PLP classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	1
PEPS échelon spécial	PEPS classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	1
Total des enseignants du second degré promus		1	1	2	4	0	6

⊙ Avancement de corps : liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
PRAG	PRCE	0	0	0	1	1	1
Total des enseignants du second degré promus		0	0	0	1	1	1

A.3 Avancement des enseignants du premier degré

2

enseignants du premier degré de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement en 2021.

Sur un effectif total de 6 enseignants du premier degré en 2021.

⊙ Avancement de grade : tableau d'avancement à la hors classe des professeurs du premier degré

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
PE hors classe	PE classe normale	0	0	0	0	1	2
Total des enseignants du premier degré promus		0	0	0	0	1	2

⊙ Avancement de grade : tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs du premier degré

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2021	2020	2019	2018
PE classe exceptionnelle	PE hors classe	1	1	2	1	0	1
Total des enseignants du premier degré promus		1	1	2	1	0	1

B L'avancement des personnels BIATSS

B.1 Avancement

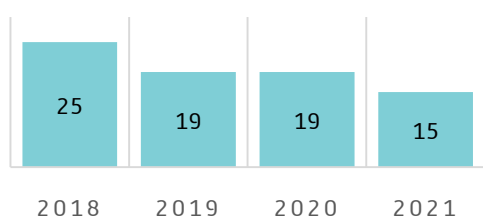
B.1.1 Avancement de corps des personnels BIATSS titulaires : liste d'aptitude

15

personnels BIATSS titulaires de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement de corps par le biais de la liste d'aptitude en 2021.

13 personnels ITRF, 1 personnel AENES et 1 personnel des bibliothèques

Evolution du nombre de personnels BIATSS titulaires ayant bénéficié d'un avancement de corps par liste d'aptitude



	2018	2019	2020	2021
Total	25	19	19	15
ITRF	19	17	16	13
AENES	3	1	2	1
Bibliothèques	3	1	1	1

Avancement de corps des personnels BIATSS titulaires par liste d'aptitude

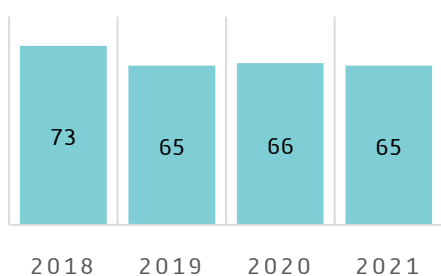
Filière	Catégorie d'origine	Corps d'origine	Catégorie d'accueil	Corps d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2021			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGE	A	IGR	243	0	1	1	0,41%
	A	ASI	A	IGE	83	1	3	4	4,82%
	B	TECH	A	ASI	264	1	1	2	0,76%
	C	ATRF	B	TECH	349	1	5	6	1,72%
	Total de la filière ITRF					939	3	10	13
AENES	A	ASSAE	A	CTSSAE	2	0	0	0	0,00%
	B	SAENES	A	AAE	48	0	0	0	0,00%
	C	ADJAENES	B	SAENES	94	0	1	1	1,06%
	Total de la filière AENES					144	0	1	1
Bib.	A	Conservateur	A	Conservateur général	7	0	0	0	0,00%
	A	Bibliothécaire	A	Conservateur	14	0	0	0	0,00%
	B	BIBAS*	A	Bibliothécaire	29	0	0	0	0,00%
	C	Magasinier	B	BIBAS*	36	1	0	1	2,78%
	Total de la filière Bibliothèque					86	1	0	1
Toutes les filières					1169	4	11	15	1,28%

* BIBAS : bibliothécaire assistant spécialisé

B.1.2 Avancement de grade des personnels BIATSS titulaires : tableau d'avancement

65	<p>personnels BIATSS titulaires de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement de grade par la voie de l'inscription au tableau de l'avancement en 2021.</p> <p><i>50 personnels ITRF, 11 personnels AENES & santé et 4 personnels des bibliothèques</i></p>
----	--

↳ Evolution du nombre de personnels BIATSS titulaires ayant bénéficié d'un avancement de grade par la voie de l'inscription au tableau de l'avancement



	2018	2019	2020	2021
Total	73	65	66	65
ITRF	56	50	49	50
AENES-Santé	10	8	10	11
Bibliothèques	7	7	7	4

⊙ Avancement de grade des personnels BIATSS titulaires par inscription au tableau d'avancement

Filière	Catégorie	Corps d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2021			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGR	HC	HC échelon spécial	21	1	1	2	9,52%
	A	IGR	1ère classe	HC	2	0	0	0	0,00%
	A	IGR	2ème classe	1ère classe	13	1	3	4	30,77%
	A	IGE	1ère classe	HC	127	4	7	11	8,66%
	B	TECH	CS	CE	58	2	2	4	6,90%
	B	TECH	CN	CS	94	2	6	8	8,51%
	C	ATRF	Principal 2ème classe	Principal 1ère classe	170	7	8	15	8,82%
	C	ATRF	ATRF	Principal 2ème classe	46	0	6	6	13,04%
Total de la filière ITRF					531	17	33	50	9,42%

HC : hors classe / CE : classe exceptionnelle / CS : classe supérieure / CN : classe normale

Filière	Catégorie	Corps d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2021			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
AENES - Santé	A	AAE	AAE	APAE	12	1	0	1	8,33%
	A	Infirmier	CS	HC	4	0	1	1	25,00%
	A	Infirmier	CN	CS	0	0	0	0	0,00%
	B	Assistant de service social	CS	Principal	0	0	0	0	0,00%
	B	SAENES	CS	CE	16	0	0	0	0,00%
	B	SAENES	CN	CS	13	0	0	0	0,00%
	C	ADJENES	Principal 2ème classe	Principal 1ère classe	69	1	7	8	11,59%
	C	ADJENES	ADJENES	Principal 2ème classe	1	1	0	1	100,00%
Total de la filière AENES-Santé					115	3	8	11	9,57%
Bib.	A	Conservateur	Conservateur	Conservateur en chef	5	1	0	1	20,00%
	A	Bibliothécaire	Bibliothécaire	HC	2	0	0	0	0,00%
	B	BIBAS	CS	CE	5	0	0	0	0,00%
	B	BIBAS	CN	CS	3	0	1	1	33,33%
	C	Magasinier	Principal 2ème classe	Principal 1ère classe	16	1	0	1	6,25%
	C	Magasinier	Magasinier	Principal 2ème classe	2	1	0	1	50,00%
Total de la filière bibliothèques					33	3	1	4	12,12%
Toutes les filières					679	23	42	65	9,43%

AAE : attaché d'administration de l'Etat

APAE : attaché principal d'administration de l'Etat

BIBAS : bibliothécaire assistant spécialisé

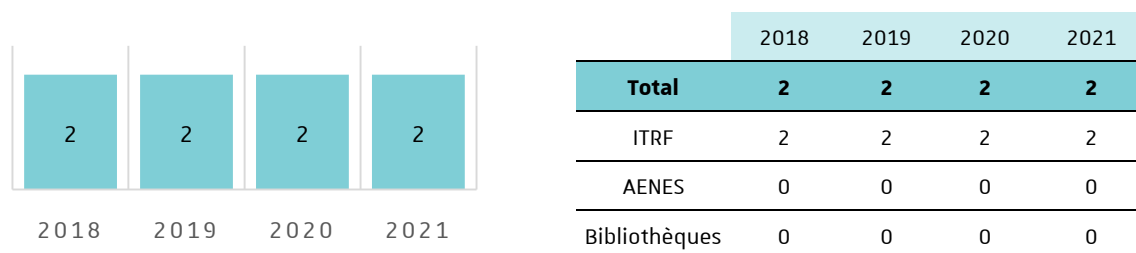
B.2 Promotions de corps et de grade des personnels BIATSS contractuels

B.2.1 Promotion de corps des personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent

2

personnels BIATSS contractuels de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'une promotion de corps en 2021.

📊 Evolution du nombre de personnels BIATSS contractuels ayant bénéficié d'une promotion de corps



Filière	Catégorie d'origine	Corps d'origine	Catégorie d'accueil	Corps d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2021			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGE	A	IGR	29	0	0	0	0,0%
	A	ASI	A	IGE	19	0	0	0	0,0%
	B	TECH	A	ASI	48	0	1	1	2,1%
	C	ATRF	B	TECH	49	0	1	1	2,0%
	Total de la filière ITRF					145	0	2	2
AENES	A	ASSAE	A	CTSSAE	0	0	0	0	0,0%
	B	SAENES	A	AAE	1	0	0	0	0,0%
	C	ADJAENES	B	SAENES	4	0	0	0	0,0%
	Total de la filière AENES					5	0	0	0
Bib.	A	Conservateur	A	Conservateur général	0	0	0	0	0,0%
	A	Bibliothécaire	A	Conservateur	0	0	0	0	0,0%
	B	BIBAS*	A	Bibliothécaire	1	0	0	0	0,0%
	C	Magasinier	B	BIBAS*	1	0	0	0	0,0%
	Total de la filière Bibliothèque					2	0	0	0
Toutes les filières					152	0	2	2	1,3%

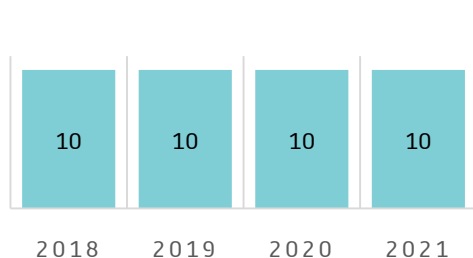
BIBAS : bibliothécaire assistant spécialisé

B.2.2 Promotion de grade des personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent

10

personnels BIATSS contractuels de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'une promotion de grade en 2021.

Evolution du nombre de personnels BIATSS contractuels ayant bénéficié d'une promotion de grade



	2018	2019	2020	2021
Total	10	10	10	10
ITRF	8	10	10	10
AENES-Santé	0	0	0	0
Bibliothèques	2	0	0	0

Filière	Catégorie	Corps d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2021			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGR	1ère classe	HC	1	0	0	0	0,0%
	A	IGR	2ème classe	1ère classe	7	0	1	1	14,3%
	A	IGE	1ère classe	HC	15	1	0	1	6,7%
	B	TECH	CS	CE	11	0	1	1	9,1%
	B	TECH	CN	CS	17	1	2	3	17,6%
	C	ATRF	Principal 2ème classe	Principal 1ère classe	7	0	1	1	14,3%
	C	ATRF	ATRF	Principal 2ème classe	13	0	3	3	23,1%
Total de la filière ITRF					71	2	8	10	14,1%
Bib.	A	Conservateur	Conservateur	Conservateur en chef	0	0	0	0	0,0%
	A	Bibliothécaire	Bibliothécaire	HC	0	0	0	0	0,0%
	B	BIBAS	CS	CE	1	0	0	0	0,0%
	B	BIBAS	CN	CS	0	0	0	0	0,0%
	C	Magasinier	Principal 2ème classe	Principal 1ère classe	0	0	0	0	0,0%
	C	Magasinier	Magasinier	Principal 2ème classe	0	0	0	0	0,0%
Total de la filière bibliothèques					1	0	0	0	0,0%
Toutes les filières					72	2	8	10	13,9%

C La mobilité & le suivi des personnels

La mobilité et l'accompagnement des carrières des personnels sont assurés par le Bureau des carrières, au sein du Département de la gestion et du développement des compétences.

Le Bureau des carrières mène ses activités en collaboration avec les différents départements et bureaux de la Direction des ressources humaines : formation continue des personnels, recrutement, études et développement, gestion administrative et financière. En parallèle, des échanges réguliers ont lieu avec le Service de santé au travail et avec le Service social des personnels pour toutes les situations qui nécessitent une intervention ou une expertise pluridisciplinaire.

C.1 Accompagnement des carrières et des structures

Depuis la création du Bureau des carrières en 2010, les sollicitations en matière d'accompagnement des personnels et des structures se sont diversifiées. Cette tendance se confirme encore cette année. En effet, le Bureau des carrières a enregistré une augmentation des demandes d'accompagnement des responsables dans leur gestion des ressources humaines y compris pour des entretiens de recrutement. En dehors de ces aspects, le cœur des activités consiste, selon les situations, à accompagner les personnels dans leurs projets professionnels et/ou personnels, dans leurs nécessités de réorientation de carrière pour des raisons de santé, de restructuration de service, de difficultés liées à l'activité, de souhait de donner une autre orientation à leur carrière, etc.

L'objectif est de concilier autant que possible les projets et besoins des agents avec les besoins de l'établissement dans une logique prévisionnelle de gestion des ressources humaines. En 2021, **186 personnes** ont été reçues au bureau des carrières en entretien d'accompagnement. L'accompagnement de ces personnes a généré **333 entretiens**, soit une augmentation de **19% en un an**, certaines situations pouvant nécessiter plusieurs entretiens. Une grande partie des situations traitées, soit 84% des personnes reçues, a nécessité en moyenne un à deux entretiens.

La dimension de projet et d'accompagnement de carrière s'articule, quant à elle, autour de plusieurs dispositifs dont notamment celui de la bourse d'échange d'emploi dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels ou de la mobilité externe à l'établissement, la formation des personnels, le bilan de compétences ou le bilan professionnel. Ainsi **44%** des entretiens ont pour objet la carrière des agents et la réorientation des parcours professionnels notamment dans le cadre de reconversion pour raisons de santé. S'agissant des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), des crédits spécifiques sont disponibles via la convention en cours avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) de manière à permettre, par exemple, l'adaptation au poste de travail ou une reconversion professionnelle.

Le second motif d'entretien pour lequel le Bureau des carrières est le plus sollicité concerne les difficultés au travail qui représentent **32%** des entretiens réalisés. Les personnels reçus font état, selon les situations, de difficultés relationnelles avec leurs responsables ou collègues de travail, de difficultés à assumer leur fonction ou leur charge de travail, de positionnement dans leur structure, d'inadéquation entre leur profil et leur poste ou encore de définition de leur mission. Environ 50% des situations évoquées ont pu être résolues, certaines sont encore en cours de suivi. Dans d'autres situations, comme par exemple, celles relevant de l'organisation des structures ou de conflits interpersonnels, des conseils et préconisations ont été émis et des suivis réguliers ont été mis en place.

Les sollicitations d'accompagnement du Bureau des carrières s'étant significativement élargies, il convient également de noter que la participation à des entretiens de recrutement se monte à **68 entretiens** en 2021 contre 32 en 2020, soit un doublement en un an. Les entretiens réalisés avec les responsables de structure en lien avec la gestion des ressources humaines s'élèvent à **102 entretiens**, là encore, il est à noter le doublement du nombre d'entretiens réalisés par rapport à l'année précédente. Au total, le bureau des carrières aura ainsi réalisé **503 entretiens** ce qui représente **une augmentation de 38% sur l'ensemble des entretiens réalisés**.

BILAN 2021

⊙ Répartition par catégorie et nombre d'entretiens réalisés dans l'accompagnement des carrières

Catégorie	Nombre d'agents reçus	% d'agents reçus	Nombre d'entretiens réalisés	% d'entretiens réalisés
A	71	38,2%	108	32%
B	38	20,4%	62	19%
C	77	41,4%	163	49%
Total	186	100%	333	100%

⊙ Répartition par catégorie et tranche d'âge

Catégorie	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Total
A	5	24	23	18	1	71
B	5	12	12	8	1	38
C	7	16	26	26	2	77
Total	17	52	61	52	4	186
%	9%	28%	33%	28%	2%	100%

⊙ Répartition par catégorie et sexe

Catégorie	Nombre de femmes	% de femmes par catégorie	Nombre d'hommes	% d'hommes par catégorie	Total femmes + hommes
A	48	37%	23	41%	71
B	25	19%	13	23%	38
C	57	44%	20	36%	77
Total	130	100%	56	100%	186
%	70%		30%		100%

⊙ Répartition du nombre d'entretiens réalisés par personnes reçues

Entretiens	Nombre de personnes reçues	Total entretiens	Nb entretiens/ Total entretiens
1 à 2	156	186	56%
3 à 4	17	60	18%
5 et plus	13	87	26%
Total	186	333	100%

⊙ Répartition par objet de l'entretien

Objet de l'entretien	Nombre d'agents	Entretiens %	Précisions sur l'objet de l'entretien	Actions menées
	Nombre entretiens			
Carrière	48	22%	Evolution statutaire, fonctionnelle, en responsabilité, formation, entretien professionnel.	Informations sur les dispositifs existants, bilan des projets et attentes, le cas échéant, conseils pour la réalisation du projet.
	72			
Mobilité	25	15%	Demande de mobilité interne ou externe à l'établissement. Entretiens de suivi de d'affectation après intégration, réintégration ou réaffectation à l'issue d'un congé longue maladie, d'une disponibilité, d'un détachement, d'un changement dans l'organisation du travail, d'une incompatibilité du poste avec la situation de santé ou à des difficultés relationnelles.	Informations sur les dispositifs existants, bilan des projets et attentes, le cas échéant, conseils pour la réalisation du projet. Proposition / identification d'une affectation.
	49			

Objet de l'entretien	Nombre d'agents	Entretiens %	Précisions sur l'objet de l'entretien	Actions menées
	Nombre entretiens			
Réorientation ou reconversion professionnelle	29	22%	Demande liée à une démarche de réorientation ou de reconversion professionnelle, liée ou non à des raisons de santé. Bilan de compétences.	Accompagnement : information / orientation vers les dispositifs existants (dont reconversion), identification de nouvelle affectation, bilan professionnel, convention d'immersion
	74			
Difficultés au travail	58	32%	Difficultés d'ordre relationnel ou professionnel : sentiment d'une surcharge de travail, difficultés de positionnement dans la structure, état de santé, sentiment d'inadéquation profil / poste / définition mission.	Selon les situations : identification de solution en collaboration avec la structure d'affectation, mobilité interne ou externe. Réorientation vers d'autres interlocuteurs au sein de l'université : médecin du travail, psychologue du travail, assistante sociale.
	108			
Télétravail et BOE	14	5%	Informations sur le dispositif, sa mise en œuvre, le télétravail ou son renouvellement, candidatures spontanées de personnes BOE, aménagement poste de travail	Financement de formations ou de matériel permettant l'adaptation au poste de travail en cas de reprise du travail suite à un arrêt ou de reconversion professionnelle.
	18			
Autres	12	4%	Conditions de travail, difficultés personnelles impactant le travail, fin de contrat	Selon les situations : identification de solution en collaboration avec la structure d'affectation, la DRH.
	12			
Sous-total	186 agents	100%		
	333 entretiens			
Recrutement	68		Nombre d'entretiens réalisés suite à sollicitation des structures	
Gestion ressources humaines	102		Nombre d'entretiens réalisés avec les responsables de structures pour les conseiller et les accompagner dans diverses situations de la gestion des ressources humaines de leur structure.	
TOTAL entretiens	503			

C.2 Mobilité interne

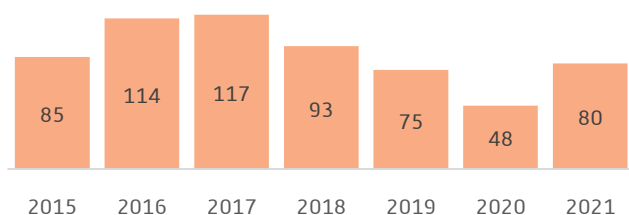
C.2.1 Mobilité interne des personnels ITRF, AENES & contractuels

80

personnels ITRF, AENES & contractuels sur mission à caractère permanent reconnu par le CA de l'Unistra et en CDI **ont déposé une demande de mobilité interne dans le cadre de la campagne annuelle pour la rentrée 2021.**

Par ailleurs, **1 personne a bénéficié d'une mobilité hors mouvement** dans le cadre de situations particulières ou de positionnement sur des postes titulaires vacants en dehors de la campagne de mobilité interne.

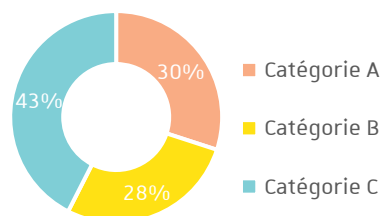
📊 Evolution du nombre de demandes de mobilité interne déposées par année civile



BILAN 2021

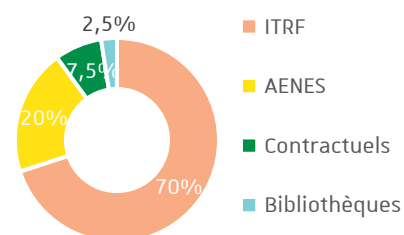
- 🕒 **Répartition par catégorie des personnels ayant participé à la campagne de bourse d'échange d'emploi dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels**

Catégories	Nombre de personnels
Catégorie A	24
Catégorie B	22
Catégorie C	34
Total	80



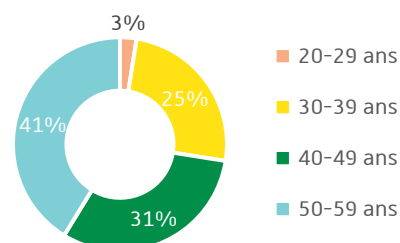
⊙ Répartition par catégorie et par filière

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
ITRF	17	17	22	56
AENES	5	3	8	16
Contractuels	1	2	3	6
Bibliothèques	1	0	1	2
Total	24	22	34	80



⊙ Répartition par catégorie et par tranche d'âge

Catégories	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Total
Catégorie A	0	6	6	12	24
Catégorie B	1	6	9	6	22
Catégorie C	1	8	10	15	34
Total	2	20	25	33	80



⊙ Situation des agents à la rentrée 2021 en fonction de leur catégorie : taux de satisfaction des demandes

Catégories	Nouveau poste correspondant à la demande	%	Maintien sur le poste	%	Total
Catégorie A	8	33%	16	67%	24
Catégorie B	8	36%	14	64%	22
Catégorie C	10	29%	24	71%	34
Total	26	32,5%	54	67,5%	80

Taux moyen de satisfaction des demandes de mobilité : **32,5%**

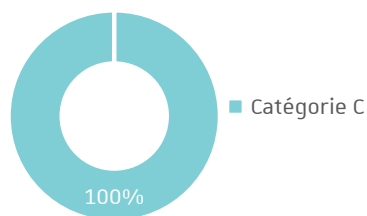
Mouvements complémentaires

Il s'agit de mouvements ayant été mis en place après la date de clôture du dépôt des dossiers de mobilité. Aucun mouvement n'a été opéré dans ce cadre en 2021.

Mobilité hors mouvement interne

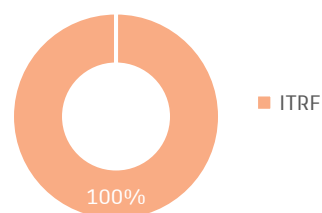
○ Répartition par catégorie des personnels ayant bénéficié d'une mobilité interne hors mouvement annuel de mobilité interne en 2021

Catégories	Nombre de personnels
Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	1
Total	1



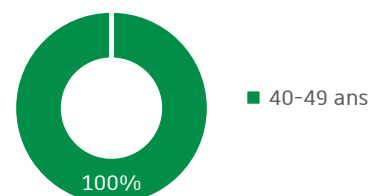
○ Répartition par catégorie et par filière

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
ITRF	0	0	1	1
AENES	0	0	0	0
Contractuels	0	0	0	0
Total	0	0	1	1



○ Répartition par catégorie et par tranche d'âge

Catégories	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	Total
Catégorie A	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	1	0	0	1
Total	0	1	0	0	1



C.2.2 Mouvements académiques des personnels ATRF et de l'AENES

⊙ Répartition des demandes de mobilité sortante par voie académique et par tranche d'âge

	AAE	ADJAENES	ATRF	
Tranches d'âge	Catégorie A	Catégorie C	Catégorie C	Total
20-29 ans	0	1	0	1
30-39 ans	0	2	0	2
40-49 ans	1	1	0	2
50-59 ans	0	1	1	2
Total	1	5	1	7

⊙ Répartition des entrées et sorties de l'établissement

	Sorties			Entrées	
	Demandes de départ	Mutations réalisées	Autres postes publiés (concours)	Affectations suite concours – ERD/BOE	Autres (affectations de personnel contractuel, en cours)
Filière ATRF					
Catégorie C	1	0	0	0	0
Filière AENES					
Catégorie A	1	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0
Catégorie C	5	2	0	0	2
Total	7	2	0	0	2

⊙ C.2.3 Bilan des demandes de mouvement déposées en 2021 par structure d'affectation d'origine

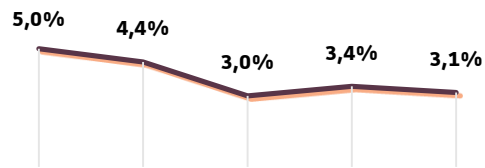
Composantes de formation	Demandes de mobilité interne				Demandes de mobilité académique			
					AAE	ADJANES	ATRF	Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	
Ecole Chimie Polymères et Matériaux (ECPM)	3			3				
Faculté des arts	1		2	3				
Faculté de chimie	1	2	1	4				
Faculté de droit de sciences politiques et de gestion			3	3		1		1
Faculté des langues							1	1
Faculté des lettres		1	1	2				
Faculté de médecine	2	1	1	4				
Faculté de pharmacie	1		2	3				
Faculté des sciences sociales					1			1
Faculté des sciences de la vie		1	2	3				
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	1		2	3				
Institut de préparation à l'administration générale	1	1		2				
IUT de Haguenau	1	1		2				
IUT Robert Schuman	1		1	2		1		1
Observatoire astronomique de Strasbourg			1	1				
Pôle européen de gestion			2	2				
UFR Mathématiques et informatique		1	1	2				
Sous-total composantes de formation	12	8	19	39	1	2	1	4

Directions & services	Demandes de mobilité interne				Demandes de mobilité académique			
					AAE	ADJANES	ATRF	Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat C	Cat C	
Agence comptable		1		1		1		1
Direction des affaires logistiques intérieures		1	1	2				
Direction des finances (dont : Syndic)	2	4	3	9				
Direction patrimoine immobilier		1		1				
Direction de la recherche et de la valorisation	1	1	2	4		1		1
Direction des ressources humaines	2	3	3	8		1		1
Direction du numérique	1	1	1	3				
Espace avenir		1		1				
Jardin des sciences	1			1				
MISHA	1			1				
Service de la communication	1			1				
Service des affaires juridiques et institutionnelles	1			1				
Service des bibliothèques	2	1	2	5				
Service de santé universitaire			1	1				
Sous-total Directions & services	12	14	13	39		3		3
Structures diverses								
Fédération de recherche « L'Europe en mutation »	1		1	2				
Sous-total structures diverses	1		1	2				
Nombre total de demandes de mobilité	25	22	33	80	1	5	1	7

C.2.4 Taux de rotation

3,1%	taux de rotation pour l'année universitaire 2020/2021
------	--

Taux de rotation par année universitaire



2016/17 2017/18 2018/19 2019/20 2020/21

Le taux de rotation permet de donner une indication synthétique entre le nombre d'entrées et de sorties dans le cadre de la mobilité sur une année.

Le taux de rotation est le rapport entre la somme du nombre d'arrivées et de départs et l'effectif moyen au cours d'une année (l'effectif moyen comprend les agents éligibles à la mobilité : les personnels titulaires BIATSS, les personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent et les personnels contractuels BIATSS en CDI).

112 mouvements ont été enregistrés à l'Université de Strasbourg, au courant de l'année 2020/2021 :

- ▶ **56** mouvements entrants au titre de la mobilité interne, des détachements, des mutations entrantes ou des remplacements des départs à la retraite
- ▶ **56** mouvements sortants au titre de la mobilité interne, des retraites, des détachements, des mutations sortantes.

C.2.5 Postes publiés à la Place de l'Emploi Public (PEP)

18	emplois publiés à la PEP en 2021.
	<i>8 emplois ont été pourvus en interne, 10 emplois ont été pourvus par des personnes externes à l'université.</i>

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de postes publiés à la Place emploi public (PEP)	3	2	16	11	10	18
<i>Pourvus en interne</i>		1	5	6	7	8
<i>Pourvus en externe</i>	3	1	10	5	3	10
<i>Non pourvus</i>			1			

C.3 Mobilité sortante

C.3.1 Mobilité sortante des personnels titulaires

A. Personnels titulaires en situation de départ temporaire en 2021

Population	Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total		
			H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total			
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs & assimilés	A	Professeur des universités				7	1	8	3	1	4	12	
		A	Maître de conférences		2	2	13	5	18	6	9	15	35	
			Physicien adjoint							1		1	1	
		Sous-total				2	2	20	6	26	10	10	20	48
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Professeur des universités – praticien hospitalier				2		2	1		1	3	
		A	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier							2	6	8	8	
		Sous-total						2	0	2	3	6	9	11
	Enseignants second degré	A	Professeur agrégé				2		2		1	1	3	
			Professeur certifié								1	1	1	
		Sous-total						2	0	2		2	2	4
	Total personnels enseignants				2	2	24	6	30	13	18	31	63	
	Personnels BIATSS	ITRF	A	IGR					2	2	1	1	2	4
			A	IGE		2	2	5	8	13	4	8	12	27
				ASI	1		1	3	4	7		1	1	9
			B	TECH		2	2	4	6	10	2	7	9	21
C			ATRF		3	3	2	4	6	7	10	17	26	
Sous-total			1	7	8	14	24	38	14	27	41	87		
AENES		A	AAE					2	2		1	1	3	
		B	SAENES		1	1	2	4	6		2	2	9	
		C	ADJAENES		2	2		3	3		4	4	9	
		Sous-total				3	3	2	9	11		7	7	21

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Personnels BIATSS	Personnels des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques		1	1		1	1	1	1	2	4
		B	Bibliothécaire assistant spécialisé								1	1	1
		C	Magasinier des bibliothèques					1	1		2	2	3
	Sous-total				1	1	0	2	2	1	4	5	8
Total personnels BIATSS				1	11	12	16	35	51	15	38	53	116
Total personnels titulaires				1	13	14	40	41	81	28	56	84	179

H = Hommes ; F = Femmes

Exemple de lecture : 4 professeurs des universités (3 hommes et 1 femme) ont été en disponibilité au courant de l'année 2021.

⊙ **Focus sur les personnels titulaires en situation de départ temporaire en 2021, qui étaient en position d'activité l'année précédente**

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total	
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs	A	Professeur des universités				1		1				1	
			Maître de conférences		1	1	2		2	1	1	2	5	
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier								1	1	1	
			Sous-total				1	1	3	0	3	1	2	3
	Enseignants second degré	A	Professeur agrégé											
			Professeur certifié											
Sous-total												0		
Total personnels enseignants					1	1	3	0	3	1	2	3	7	

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Personnels BIATTS	ITRF	A	IGE				2	3	5		2	2	7
			ASI				2	1	3				3
		B	TECH				3	2	5		1	1	6
		C	ATRF		1	1	1	3	4	1	4	5	10
		Sous-total				1	1	8	9	17	1	7	8
	AENES	A	AAE					1	1				1
		B	SAENES		1	1	2	2	4				5
		C	ADJAENES		1	1							1
		Sous-total				2	2	2	3	5			
	Personnels des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques		1	1							1
		C	Magasinier des bibliothèques								1	1	1
		Sous-total				1	1					1	1
	Total personnels BIATSS					4	4	10	12	22	1	8	9
Total personnels titulaires					5	5	13	12	25	2	10	12	42

Exemple de lecture : 5 ingénieurs d'études (2 hommes et 3 femmes), ayant été en position d'activité au 31/12/2020, sont partis en détachement en 2021.

B. Départs définitifs de personnels titulaires en 2021 (toutes positions confondues l'année précédente)

Population	Cat Corps	Démission			Fin de fonction			Rupture conventionnelle			Mutation			Nomination après concours			Retraite		dont pour invalidité		Total		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	H	F						
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs & assimilés	1		1							3						9	5	14			18	
		1	1	2	2	2	2	1	1	2		1	1	1	2		10	3	13	1		22	
					1	1																	1
		Sous-total	2	1	3	3	1	1	2	3	1	3	1	4	2	19	8	27	1			41	
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	Professeur des universités – praticien hospitalier														5				5			5
		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	1	2	3												2			2			5
		Sous-total	1	2	3											7				7			10
	Enseignants du second degré	Professeur agrégé											1	1	3		5	1	6				10
		Professeur certifié				2	2				1	1					5	1	6	1			9
		Professeur des lycées professionnels																					
Enseignants du premier degré	Sous-total				2	2				1	2	3	1	2	3	10	2	12	1			19	
	A Professeur des écoles				1	1																1	
	Sous-total				1	1																1	
Total personnels enseignants		3	3	6	6	1	1	2	4	2	6	4	2	5	36	10	46	2			71		

Population	Cat	Corps	Démission			Fin de fonction			Rupture conventionnelle			Mutation			Nomination après concours			Retraite			dont pour invalidité			Total		
			H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F				
Personnels BIATSS	ITRF	IGR																						6		
		IGE		1	1						2														7	
		ASI					1	1																	2	
		TECH	1		1							1	1												14	
	C	ATRF	1		1							2	2												11	
	Sous-total		2	1	3		1	1			2	3	5								13	18	31		40	
	AENES	A	AAE									1	3	4												5
		B	SAENES							1	1		1	1												6
		C	ADJAENES									2	2													5
	Sous-total								1	1	1	6	7								4	4	8		16	
Personnels des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques											1	1											2	
		Bibliothécaire																								
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé																							1	
	C	Magasinier des bibliothèques																				1	1	2	2	
Sous-total													1	1						1	3	4		5		
Personnels médias & sociaux	A	Infirmier-e																				1	1		1	
	Sous-total								1	1															1	
Total personnels BIATSS			2	1	3		1	1			3	10	13							18	25	43		62		

Total personnels titulaires	5	4	9	6	1	7	1	3	4	7	12	19	4	1	5	54	35	89	2	3	133
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	---	---	---	----	----	----	---	---	-----

C.3.2 Mobilité sortante des personnels contractuels

A. Personnels contractuels en situation de départ temporaire en 2021

Population	Catégorie	Congé parental		Congé mobilité		Congé pour convenances personnelles		Autre congé maternité/paternité		Total	Dont en activité au 31/12/2020
		F	H	F	H	F	H	F	H		
CDI	A	1	1	1	1	1	1			6	4
	B	1		1						2	
	C	1								1	1
CDD	A	3				1	1	3		8	5
	B	2							1	3	2
Total		8	1	2	1	2	2	3	1	20	12

B. Départs définitifs des personnels contractuels en 2021

Population	Cat	Retraite			Démission			Licenciement			Rupture du contrat de travail			Total
		F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
CDI	A	4	3	7	3	3	6					3	3	16
	B	1		1										1
	C	1	3	4	2		2							6
	Sous-total	6	6	12	5	3	8					3	3	23
CDD	A				32	30	62							62
	B				8	5	13	1	2	3				16
	c				14	5	19	1		1	1		1	21
	Sous-total				54	40	94	2	2	4	1		1	99
Total		6	6	12	59	43	102	2	2	4	1	3	4	122

C.3.3 Âge moyen des personnels lors du départ en retraite (hors retraite pour invalidité)

A. Personnels titulaires

Population		Cat.	Corps	Age moyen lors du départ		
				H	F	Ensemble de la population
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs	A	Professeur des universités	66,3	65,7	66,1
			Maître de conférences	66,0	62,9	65,3
		Age moyen	66,2	64,7	65,7	
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Professeur des universités - praticien hospitalier	67,6		67,6
			Maître de conférences - praticien hospitalier	68,3		68,3
		Age moyen	67,8		67,8	
	Enseignants du second degré	A	Professeur agrégé	64,0	66,0	64,3
			Professeur certifié	65,1	60,7	64,2
		Age moyen	64,5	63,4	64,3	
	Age moyen pour la population des personnels enseignants				66,1	64,4
Personnels BIATSS	ITRF	A	IGR	65,8	63,7	64,8
			IGR	63,5	60,3	62,4
			ASI		60,1	60,1
		B	TECH	62,1	62,0	62,0
		C	ATRF	62,6	63,9	63,4
		Age moyen	63,3	62,6	62,9	
	AENES	A	AAE	62,0		62,0
		B	SAENES	64,6	62,3	63,4
		C	ADJAENES	62,1	64,3	63,6
		Age moyen	63,3	63,3	63,3	
	Personnels des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques		64,4	64,4
		B	Bibliothécaire assistant	62,1		62,1
		C	Magasinier des bibliothèques	62,1		62,1
		Age moyen	62,1	62,6	62,4	
Age moyen pour la population des personnels BIATSS				63,2	62,7	62,9
Age moyen pour l'ensemble de la population des titulaires				65,1	63,2	64,4

B. Personnels contractuels (en CDI ou CDD)

Population	Cat	Âge moyen lors du départ à la retraite		
		Femmes	Hommes	Ensemble de la population
CDI	A	64,2	67,4	65,6
	B	60,0		60,0
	c	60,7	65,8	64,5
Âge moyen pour l'ensemble de la population des contractuels		62,9	66,6	64,8

La rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions. La rupture conventionnelle est ouverte au fonctionnaire titulaire et au contractuel en CDI. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des 2 parties. L'agent perçoit une indemnité de rupture conventionnelle. Il a également droit aux allocations de chômage, s'il en remplit les conditions d'attribution.

Ce dispositif de rupture conventionnelle est créé à titre expérimental pour les fonctionnaires, pendant une durée de 6 années, de 2020 à 2025. Il est créé de manière pérenne pour les agents contractuels en CDI.

La rupture conventionnelle peut être à l'initiative de l'agent ou de l'employeur. Les termes et les conditions de la rupture conventionnelle sont énoncés dans une convention signée par les 2 parties. La convention fixe notamment le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle et la date de cessation définitive des fonctions de l'agent.

La rupture conventionnelle entraîne, à la date convenue dans la convention, la radiation des cadres du fonctionnaire ou la radiation des effectifs de l'agent contractuel (fin du contrat).

Si l'agent est à nouveau recruté au sein de la fonction publique d'État au cours des 6 ans qui suivent la rupture conventionnelle, il doit rembourser à l'État l'indemnité de rupture.

L'agent public (fonctionnaire ou contractuel) nouvellement recruté dans la fonction publique d'État doit fournir à cet effet une attestation sur l'honneur certifiant qu'il n'a pas bénéficié d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle de l'État au cours des 6 années précédant son recrutement.

◆ Les ruptures conventionnelles en 2021

Durant l'année 2021, 5 demandes de ruptures conventionnelles ont été acceptées et finalisées et 1 demande de rupture conventionnelle a été formalisée par l'employeur et reste en cours.

◆ Les demandes acceptées et finalisées

	Titulaires				Contractuels		Total
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie A		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Personnels BIATSS			1			2	3
Personnels enseignants	1	1					2
Total	1	1	1			2	5

Exemple de lecture : sur les 5 demandes de ruptures conventionnelles acceptées et finalisées, 2 concernent des hommes contractuels de catégorie A.

◆ Les indemnités de ruptures conventionnelles

Le montant des indemnités de ruptures conventionnelles versées durant l'année 2021 varie de 2 000 € à 26 000 €.

Le montant global des indemnités de ruptures conventionnelles s'élève à 51 965 €.



4. La formation continue des personnels

La formation continue des personnels

Axe majeur de la politique et de l'action des ressources humaines, la formation continue participe à l'évolution des métiers de l'Université de Strasbourg et contribue au parcours individuel de carrière des personnels.

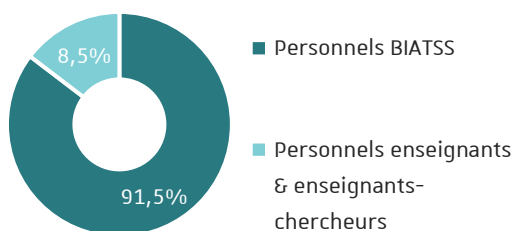
A Effectifs formés en 2021

1 236

personnels de l'Université de Strasbourg ont suivi au moins un stage de formation continue par le biais du bureau de la formation continue des personnels de la DRH en 2021.

Ils étaient 924 personnels en 2020. La crise sanitaire débutée en 2020 a continué d'impacter l'activité du Bureau de la formation continue des personnels. Le développement de l'organisation à distance des formations a également contribué à la formation d'un plus grand nombre de personnels.

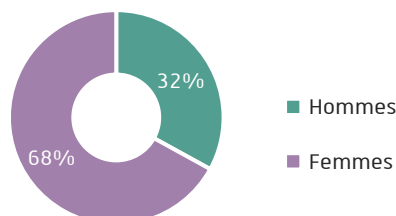
Tableau 1. Répartition des personnels internes formés en 2021 par type de population, par sexe et par catégorie



91,5 % des personnels formés sont des personnels BIATSS (1 131 personnels répartis en 515 titulaires, 590 contractuels et 26 agents en service civique).

8,5 % des personnels formés sont des enseignants et enseignants-chercheurs (soit 105 personnels).

68% des personnels formés sont des femmes pour 70% en 2020. Davantage de femmes se forment et cette tendance se confirme sur plusieurs années. La répartition globale des effectifs par sexe de l'université en 2021 est de 48% d'hommes et 52% de femmes.

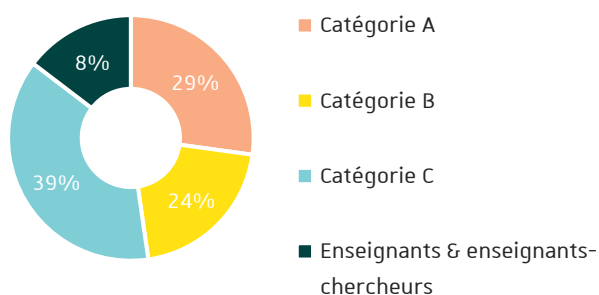


© Répartition des effectifs formés en 2021 par type de population & par catégorie

Les effectifs présentés sont ceux du nombre de personnels formés en 2021. Chaque stagiaire est comptabilisé une fois, quel que soit le nombre de stages suivis.

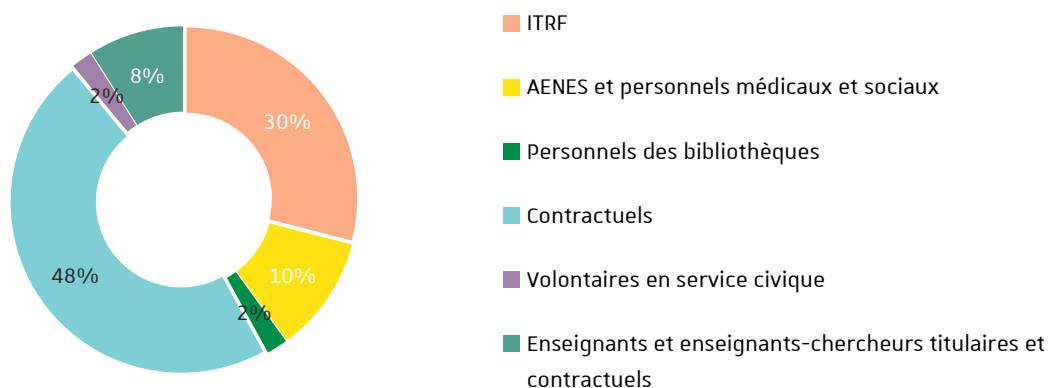
Population	Catégorie											
	A				B				C			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Sexe												
ITRF	53	80	133	35	70	105	40	98	138	128	248	376
AENES et personnels médicaux & sociaux	5	22	27	6	26	32	6	53	59	17	101	118
Personnels des bibliothèques	-	3	3	1	8	9	2	7	9	3	18	21
Contractuels	69	127	196	44	102	146	73	175	248	186	404	590
Volontaires en service civique	-	-	-	-	-	-	12	14	26	12	14	26
Sous-total	127	232	359	86	206	292	133	347	480	346	785	1 131
Personnels enseignants & enseignants-chercheurs	48	57	105	-	-	-	-	-	-	48	57	105
Sous-total personnels Université de Strasbourg	175	289	464	86	206	292	133	347	480	394	842	1 236
Personnels extérieurs à l'Université de Strasbourg	45	56	101	20	39	59	12	18	30	77	113	190
Total	220	345	565	106	245	351	145	365	510	471	955	1 426

Le Bureau de la formation continue des personnels a également pris en charge la formation de 190 personnels extérieurs à l'Université de Strasbourg (109 en 2020 - 238 en 2019 - 272 en 2018). Comme les années précédentes, il s'agit principalement de personnels de catégorie A (53% des effectifs formés).



Les personnels de catégorie C représentent l'effectif interne le plus formé avec un taux de 39%, ceci même en regroupant les catégories A et les enseignants-chercheurs et enseignants (37%).

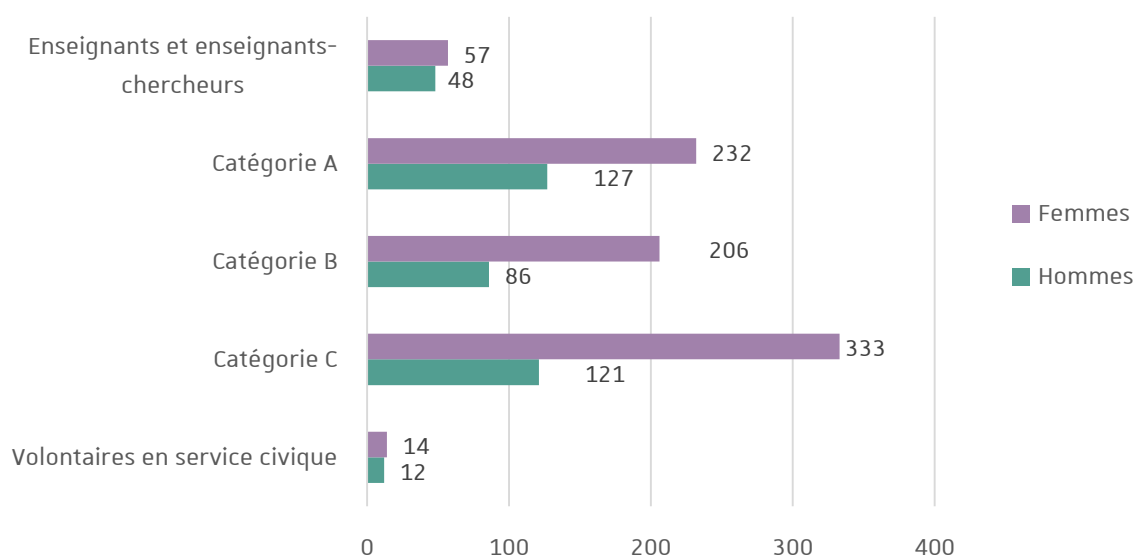
Répartition par population des personnels internes formés en 2021



© Répartition par sexe des effectifs formés en 2021 par rapport à l'effectif éligible au dispositif de formation

Type de population	Sexe	Effectifs en fonction	Effectifs formés en 2021	Effectifs non formés en 2021
Enseignants	Hommes	1 669	48	1 621
	Femmes	1 198	57	1 141
	Sous-total	2 867	105	2 762
BIATSS	Hommes	942	346	596
	Femmes	1 723	785	938
	Sous-total	2 665	1 131	1 534
Total		5 532	1 236	4 296

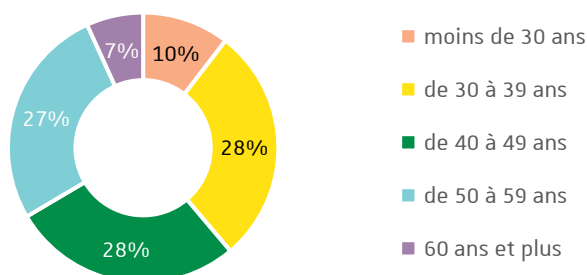
Personnels internes formés par catégorie et par genre



⊙ Répartition par tranche d'âge des effectifs formés en 2021 par rapport à l'effectif éligible au dispositif de formation

Tranches d'âge	Effectifs en fonction	Effectifs formés en 2021	Effectifs non formés en 2021
Moins de 30 ans	802	129	673
30 à 39 ans	1 422	351	1 071
40 à 49 ans	1 333	342	991
50 à 59 ans	1 400	330	1 070
60 ans et plus	575	84	491
Total	5 532	1 236	4 296

Répartition par tranche d'âge des personnels internes formés en 2021



⊙ Répartition par catégorie des effectifs formés en 2021 par rapport à l'effectif éligible au dispositif de formation

Type de population	Catégorie	Effectifs en fonction	Effectifs formés en 2021	Effectifs non formés en 2021
BIATSS	A	1 132	359	773
	B	683	292	391
	C	850	480	370
	Sous-total	2 665	1 131	1 534
Enseignants	A	2 867	105	2 762
Total		5 532	1 236	4 296

B Stagiaires & durée des stages

2 860

stagiaires accueillis au cours l'année 2021.

Ils étaient 1 875 en 2020, soit une augmentation de +52,5%.

La reprise de l'activité malgré les impacts de la situation sanitaire a permis de former un plus grand nombre de personnels en 2021. Une augmentation de 52,5 % du nombre de stagiaires par rapport à l'année 2020. Le nombre de stagiaires formés reste cependant inférieur à celui avant la crise sanitaire (4 019 stagiaires en 2019). Les domaines des applications de gestion (24,5 % des stagiaires) et de l'hygiène et sécurité (20,6 % des stagiaires) ont été les axes de formation privilégiés. Cela s'explique par le choix de l'établissement de maintenir les formations indispensables et prioritaires à l'adaptation immédiate au poste de travail (applications de gestion) et de compenser le retard pris du fait de l'arrêt des formations dispensées dans le domaine de l'hygiène et sécurité en planifiant davantage de formations en 2021.

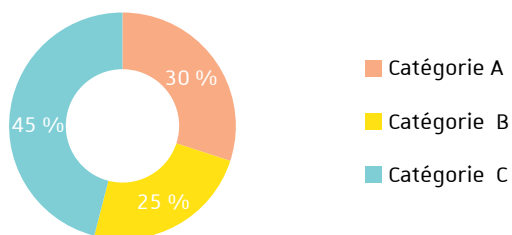
Au total, ce sont 22 170 heures qui ont été dispensées en 2021 (13 740 heures en 2020 et 31 842 heures en 2019), soit une durée moyenne de 1,62 jours de formation par stagiaire avec une disparité selon les domaines de formation.

⊙ Répartition des stagiaires 2021 par type de population & par catégorie

Les effectifs présentés sont ceux du nombre de stagiaires (internes et externes) : un agent compte autant de fois qu'il a suivi d'actions de formation.

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Stagiaires BIATSS	203	399	602	167	474	641	295	897	1192	665	1 770	2 435
Stagiaires enseignants & enseignants-chercheurs	51	68	119							51	68	119
Volontaires service civique							33	32	65	33	32	65
Stagiaires externes à l'Université de Strasbourg	51	75	126	24	48	72	3	40	43	78	163	241
Total	305	542	847	191	522	713	331	969	1 300	827	2 033	2 860

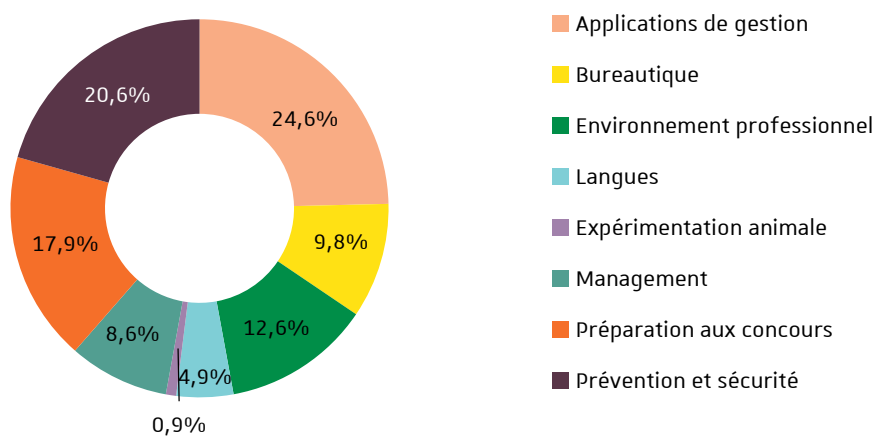
Stagiaires internes & externes par catégorie



④ Répartition des stagiaires 2021 par domaine de formation

Domaines	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures de stage	Durée moyenne en jour / stagiaire
Applications de gestion	703	4 256	1
Bureautique	281	2 405	1,43
Environnement professionnel	366	3 558	1,62
Langues étrangères	139	3 284	3,94
Expérimentation animale	25	161	1,07
Management	245	2 046	1,39
Préparation aux concours	512	1 674	1,14
Prévention et sécurité	589	4 786	1,35
Total	2 860	22 170	1,62

Stagiaires par domaine de formation



⊙ **Nombre de jours de formation par catégorie : personnels internes**

Type de population	Somme des heures réalisées			Nombre de jours		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Enseignants & enseignants-chercheurs	748	780	1 528	125	130	255
BIATSS catégorie A	2 194	3 575	5 769	366	596	962
BIATSS catégorie B	1 588	3 172	4 760	265	529	794
BIATSS catégorie C	2 065	5 691	7 756	344	949	1293
Volontaires service civique	226	261	487	38	44	82
Total	6 821	13 479	20 300	1 138	2 247	3 386

⊙ **Nombre de jours de formation par catégorie : personnels externes**

Type de population	Somme des heures réalisées			Nombre de jours		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	351	471	822	58,5	78,5	137
Catégorie B	264	426	690	44	71	115
Catégorie C	126	232	358	21	39	60
Total	741	1 129	1 870	123,5	188,5	312

C Dépenses de formation (hors rémunération des stagiaires)

433 200€

budget consacré à la formation continue des personnels ; une baisse de 5% du budget par rapport à l'année 2020.

Les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à **305 078 €** représentant un taux d'exécution de 70,4 %.

A ces dépenses s'ajoute une prise en charge par les structures ayant un budget propre d'une partie des frais pédagogiques pour les formations individuelles d'un montant de 14 864 €.

Ceci s'entend hors prise en considération du coût que représentent les rémunérations des personnels lors de leurs absences pour formation.

⊙ Répartition des dépenses réalisées en 2021 pour la formation continue des personnels selon la nature du stage

Nature du stage	Engagement HTR*
Offre collective	204 800 €
Demandes individuelles	40 881 €
Autres typologies de formation :	
- congés de formation	6 695 €
- bilans de compétences	15 485 €
- compte personnel de formation	18 817 €
- VAE	1 365 €
Divers (reprographie, dépenses de fonctionnement, etc.)	17 035 €
Total	305 078 €

* HTR : hors taxe recalculé (toutes les activités ne relevant pas du périmètre de la TVA)

D Congé de formation professionnelle

2

demandes de congé de formation professionnelle ont été accordées pour 5 demandes déposées lors de la campagne annuelle 2021.

Le congé de formation professionnelle permet à tout agent d'étendre ou de parfaire sa formation professionnelle.

Une campagne annuelle permet aux personnels (titulaires et non titulaires, en activité et sous conditions d'ancienneté) de déposer un dossier.

Différents critères relatifs à la nature de la demande guident la sélection des dossiers : conciliation entre l'intérêt de l'agent et celui de l'établissement, investissement dans le projet, nombre des demandes au titre d'une même formation (sous réserve de non-interruption des demandes) et report du bénéfice du congé accordé l'année précédente et non utilisé.

En outre, l'ancienneté générale de service et l'ancienneté dans le corps sont autant de critères qui permettent de départager les dossiers.

⊙ Répartition des demandes de congé de formation professionnelle par corps

Campagne 2021 de congé de formation professionnelle	Enseignants & enseignants-chercheurs	BIATSS	Total
Nombre de demandes présentées	1	4	5
Nombre de congés accordés	0	2	2

Un agent a renoncé à son projet de congé de formation professionnelle malgré l'accord de ce dernier par la commission de formation continue.

⊙ Coût de remplacement des personnels en congé de formation par catégorie

Population	Corps	Durée du congé demandé	Durée du congé accordé par la commission de formation	Evaluation du coût chargé correspondant au congé de formation professionnelle autorisé (coût remplacement)
BIATSS	Technicienne	12 mois	12 mois	Taux de charges patronales pour le remplacement : 40,86%.
Total		12 mois	12 mois	

Un agent en congé de formation perçoit une indemnité équivalente à 85% de son traitement brut durant son congé.

Le bilan de compétences a été institué par le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat. Il permet à l'agent d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.

Tout agent titulaire ou non-titulaire peut prétendre à la réalisation d'un bilan de compétences.

Les motivations pour faire un bilan sont multiples : souhait de réorientation professionnelle, réalisation d'une formation pour l'obtention d'un diplôme, évolution en interne ou en externe, préalable à la réalisation d'une validation des acquis de l'expérience, demande d'un supérieur hiérarchique, etc.

Le bilan de compétences fait l'objet d'une convention tripartite entre l'agent bénéficiaire, l'administration et le prestataire du bilan de compétences. Il peut être financé par l'administration. Si l'administration le finance, elle peut accepter ou non l'organisme choisi par l'agent.

L'agent peut demander à bénéficier d'un congé de 24 heures pour la réalisation du bilan de compétences. Il peut demander également à prolonger ce congé en utilisant son compte personnel de formation.

Pour le bénéficiaire, le bilan comprend trois phases :

- une phase préliminaire qui a pour but de déterminer les attentes de l'agent et de l'informer sur les conditions de déroulement du bilan de compétences,
- une phase d'investigation qui permet d'évaluer les possibilités d'évolution professionnelle,
- une phase de conclusion rendant compte des résultats et des facteurs susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet professionnel ou de formation.

Au stade de la conclusion, un document de synthèse est remis à l'agent pour qu'il formule ses observations. Ce document peut être communiqué au service chargé des ressources humaines de l'administration d'emploi de l'agent sauf si celui-ci s'y oppose.

Population	Corps	Sexe	Statut	Heures réalisées	Coût des bilans de compétences
BIATSS	Ingénieur d'études	Homme	Titulaire	24 h	1 920 €
	Ingénieur d'études	Homme	Titulaire	24 h	1 950 €
	Assistante ingénieur	Femme	Titulaire	24 h	1 950 €
	Assistante ingénieur	Femme	Contractuel	24 h	1 950 €
	Secrétaire administrative	Femme	Titulaire	24 h	1 920 €
	ADJAENES	Homme	Titulaire	24 h	1 900 €
Coût total 2021				144 h	11 590 €

A ce coût, il convient d'ajouter 3 895 € correspondant à 2 autres bilans de compétences, acceptés lors de la campagne 2020 mais financés sur le budget 2021 du fait de leur report en raison de la situation sanitaire.

F Entretien de formation

L'entretien de formation est le second volet de l'entretien professionnel.

La périodicité de l'entretien de formation est annuelle ; il s'adresse aux personnels BIATSS titulaires ainsi qu'aux personnels contractuels sur mission à caractère permanent et aux personnels en CDI.

Ces entretiens sont complétés par un recueil des besoins au sein des structures permettant au Bureau de la formation continue des personnels de construire et d'enrichir l'offre de formation collective.

G Validation des acquis de l'expérience

La Validation des acquis de l'expérience (VAE), droit individuel inscrit dans les Codes de l'Education et du Travail, est un dispositif qui reconnaît que l'expérience permet d'acquérir des compétences et des savoirs. Au même titre que la formation, la VAE peut donner accès à un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Tous les diplômes universitaires, excepté ceux menant à des professions réglementées comme certaines professions de santé, peuvent être obtenus par la voie de la VAE. La condition est d'avoir exercé, pendant une durée cumulée d'au moins un an, une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé.

Depuis l'année dernière, l'Université de Strasbourg a mis en place, auprès de l'ensemble de ses personnels, une campagne annuelle d'information sur le dispositif de la VAE. Une circulaire signée par la Directrice générale des services est diffusée aux personnels et une prise en charge financière de la prestation d'accompagnement de la démarche VAE est proposée selon des modalités spécifiques.

Cette campagne est menée en collaboration avec la cellule VAE de l'université qui organise et anime les réunions d'information. La cellule VAE présente le fonctionnement général du dispositif et, le cas échéant, oriente les candidats vers d'autres certificateurs (notamment pour les diplômes relevant du Ministère de l'Education nationale, vers le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) avec lequel la cellule VAE a un partenariat ou vers d'autres établissements d'enseignement supérieur).

Il appartient ensuite au candidat de prendre contact avec le certificateur concerné pour déposer une demande de recevabilité. Si la candidature est recevable, la prestation d'accompagnement à la rédaction du dossier de demande de validation peut être assurée par l'institution qui délivre la certification.

Si le diplôme visé est délivré par l'Université de Strasbourg, la cellule VAE conseille le candidat tout au long de son parcours et l'accompagne dans la rédaction de son dossier de demande de validation, jusqu'au passage devant le jury.

En 2021, 3 agents de l'Université de Strasbourg ont déposé un dossier de VAE pour un diplôme délivré par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA). Un agent a renoncé à son projet malgré l'obtention du financement par l'Etablissement.

Population	Corps	Genre	Statut	Heures réalisées	Montants pris en charge
BIATSS	ATRF	Femme	Contractuel CDI	10 h 30	682,50 €
	ATRF	Femme	Contractuel	10 h 30	682,50 €
Total 2021				21 h	1 365 €

🕒 Indicateurs VAE 2021

		Nombre de personnels
Conventions / prestations d'accompagnement	Université de Strasbourg	0
	Autres certificateurs	2
Total		2

H Compte personnel de formation (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif permettant d'accompagner les personnels dans leurs projets d'évolution professionnelle.

Le compte personnel de formation (CPF) est mobilisable à l'initiative de l'agent en accord avec son employeur dans la limite du budget alloué pour la préparation et la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Le CPF doit prioritairement être mobilisé dans la cas d'un projet permettant de prévenir une situation d'inaptitude.

Le CPF peut être mobilisé afin de se préparer à un concours ou à un examen professionnel, afin de suivre une formation proposée par le Bureau de la formation continue des personnels de la DRH ou l'un de ses partenaires institutionnels, afin de suivre une formation diplômante ou certifiante auprès d'un prestataire externe, ou encore afin de compléter le congé accordé dans le cadre d'un bilan de compétences ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Préparation aux concours ou examens professionnels

Dans le cadre des actions de formation préparant aux concours et examens professionnels, les personnels peuvent suivre jusqu'à 30 heures de formation correspondant à 5 jours sur leur temps de travail. Au-delà de ces 5 jours, les heures de formation suivies sont décomptées du compte personnel de formation en cas d'absence de compte épargne temps (CET).

En 2021, 9 agents ont mobilisé leur compte CPF à ce titre.

Population	Catégorie	Corps	Genre	Statut	Nombre d'heures mobilisées
BIATSS	A	IGE	Femme	Contractuel	9
	B	TECH	Femme	Contractuel	7
	B	TECH	Femme	Titulaire	1
	C	ATRF	Homme	Titulaire	5
	C	ATRF	Homme	Contractuel	13
	C	ATRF	Femme	Titulaire	9
	C	ATRF	Femme	Contractuel	16
	C	ATRF	Femme	Contractuel	1
	C	ATRF	Femme	Contractuel	5
TOTAL					66 h

10 agents ont mobilisé leur compte CPF pour suivre une formation s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Population	Catégorie	Corps	Genre	Statut	Nombre d'heures mobilisées
BIATSS	A	IGE	Femme	Titulaire	127
	A	IGR	Femme	Contractuel CDI	122
	C	ATRF	Femme	Titulaire	90
	A	IGE	Femme	Titulaire	150
Enseignants	A	MCF	Homme	Titulaire	121
	A	PRAG	Homme	Titulaire	130
	A	PRCE	Homme	Titulaire	120
	A	PRAG	Homme	Titulaire	120
	A	PRAG	Femme	Titulaire	150
	A	PRCE	Homme	Titulaire	100
TOTAL					1 230 h

8 agents ont mobilisé leur compte CPF pour bénéficier d'un temps de préparation pour se préparer à un concours ou un examen professionnel.

Population	Catégorie	Corps	Genre	Statut	Nombre d'heures mobilisées
BIATSS	B	SAENES	F	T	12
	C	ADJAENES	F	T	6
	C	ATRF	F	C	6
	C	ADJAENES	F	T	12
	C	ATRF	F	C	6
	C	ADJAENES	F	C	12
	C	ATRF	F	T	6
	B	TECH	F	T	12
TOTAL					72 h

I Formation statutaire

La formation statutaire a pour but de fournir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions de l'agent, lorsqu'il accède à un nouveau grade.

Elle a également pour but de faire connaître l'environnement dans lequel les fonctions sont exercées.

Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté ministériel.

Cet arrêté peut prévoir que la formation ne soit pas suivie dans sa totalité selon les acquis de l'expérience professionnelle.

La formation peut être réalisée en présentiel, à distance ou en situation de travail.

Cette formation est accomplie durant la période de stage et est obligatoire.

58 agents ont bénéficié d'une formation statutaire en 2021.

		Femmes	Nombre de jours de formation	Hommes	Nombre de jours de formation	Total	Total nombre de jours de formation
BIATSS	Catégorie A	1	(18 mois)	2	18	3	18 jours et 18 mois
	Catégorie B	0		0		0	
	Catégorie C	0		0		0	
	Sous-total	1		2		3	
ENS	Catégorie A	25	79	30	81	55	160
Total		26	79 jours et 18 mois	32	99 jours	58	178 jours et 18 mois

J Préparation aux concours et examens

156 agents ont suivi une formation de préparation aux concours et examens représentant 499 stagiaires.

		Femmes	Nombre de jours de formation	Hommes	Nombre de jours de formation	Total	Total nombre de jours de formation
BIATSS	Catégorie A	17	26	8	11	25	37
	Catégorie B	32	55	7	10	39	65
	Catégorie C	72	124	20	44	92	168
Total		121	205	35	65	156	270

A decorative graphic on a teal background consisting of a series of colored squares arranged in a staircase pattern. The squares are in various colors: yellow, dark purple, dark green, black, orange, and white. The pattern starts with a few yellow squares in the top right and descends towards the bottom left, with other colors interspersed along the way.

5. Les rémunérations

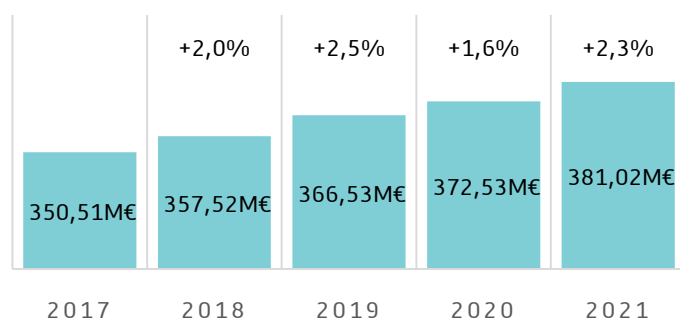
Les rémunérations

381 018 195 €

masse salariale de l'Université de Strasbourg en 2021.

Comprenant l'ensemble des rémunérations principales, indemnités, cotisations patronales et prestations sociales.

Evolution de la masse salariale



La masse salariale de l'Université de Strasbourg est en augmentation depuis plusieurs années : +30,51 millions d'euros entre 2017 et 2021 (soit une augmentation de 8,7 %).

Cette augmentation suit l'évolution des effectifs.

La masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées (3 femmes et 7 hommes) s'élève à 1 085 039 €.

A Grille de rémunération

Les indices présentés sont les indices majorés constatés en paie au 31/12/2021. Les rémunérations afférentes mensuelles sont indiquées hors primes et indemnités.

Les indices majorés minimum et maximum constatés en paie, durant cette période, s'échelonnent ainsi :

- ▶ Pour les personnels BIATSS :
 - de l'indice majoré 327 soit 1 532,32€ mensuels bruts, hors primes et indemnités (personnels non titulaires de catégorie C),
 - à l'indice majoré 1 148 soit 5 379,53 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (conservateurs des bibliothèques).
- ▶ Pour les personnels enseignants :
 - de l'indice majoré 309 soit 1 447,97 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (MCF associés à mi-temps),
 - à l'indice majoré 1 329 soit 6 227,69 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (professeurs des universités et professeurs des universités praticiens hospitaliers des disciplines médicales et odontologiques).

Population	Catégorie	Corps	Indice majoré de traitement minimum	Traitement brut minimum	Indice majoré de traitement maximum	Traitement brut maximum
Enseignants-chercheurs titulaires	A	Professeur des universités	667	3 125,56 €	1329	6 227,69 €
		Physicien	830	3 889,38 €	1173	5 496,68 €
		Astronome	972	4 554,79 €	1279	5 993,39 €
		Maître de conférences	474	2 221,16 €	1067	4 999,96 €
		Physicien adjoint	643	3 013,10 €	830	3 889,38 €
		Astronome adjoint	643	3 013,10 €	890	4 170,54 €
		Professeur des universités – Praticien hospitalier	667	3 125,56 €	1329	6 227,69 €
		Professeur des universités – Praticien hospitalier des disciplines odontologiques	830	3 889,38 €	1329	6 227,69 €
		Maître de conférences des universités – Praticien hospitalier	830	3 889,38 €	1067	4 999,96 €
		Professeur agrégé	513	2 403,92 €	1067	4 999,96 €
Enseignants du 2 nd degré (& assimilés 2 nd degré)	A	Professeur certifié	390	1 827,54 €	972	4 554,79 €
		Professeur des lycées professionnels	519	2 432,03 €	830	3 889,38 €
		Professeur d'EPS	448	2 099,33 €	830	3 889,38 €
		Conseiller principal d'éducation	668	3 130,25 €	668	3 130,25 €
		Professeur des écoles	629	2 947,49 €	830	3 889,38 €
		Professeur associé ¹	397	1 860,34 €	890	4 170,54 €
		Maître de conférences associé ²	309	1 447,97 €	823	3 856,58 €
		ATER ³	315	1 476,09 €	441	2 066,53 €
		Lecteur	321	1 504,21 €	321	1 504,21 €
		Maître de langue	417	1 954,06 €	417	1 954,06 €
Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels	A	Enseignant-chercheur contractuel	467	2 188,36 €	965	4 521,99 €
		Enseignant contractuel	383	1 794,74 €	823	3 856,58 €

¹ Indice majoré de traitement minimum d'un professeur associé à mi-temps.

² Indice majoré de traitement minimum d'un maître de conférences associé à mi-temps.

³ Indice majoré de traitement minimum d'un ATER à mi-temps.

Population	Catégorie	Corps	Indice majoré de traitement minimum	Traitement brut minimum	Indice majoré de traitement maximum	Traitement brut maximum	
BIATSS titulaires	ITRF	Ingenieur de recherche	486	2 277,40 €	1 067	4 999,96 €	
		Ingenieur d'études	390	1 827,54 €	821	3 847,21 €	
		Assistant ingénieur	407	1 907,20 €	627	2 938,12 €	
		B	Technicien	343	1 607,30 €	769	3 603,53 €
		C	Adjoint technique	334	1 565,12 €	473	2 216,48 €
		A	Directeur général des services d'EPSCP	925	4 334,55 €	925	4 334,55 €
	Administrateur		720	3 373,92 €	830	3 889,38 €	
	Agent comptable		830	3 889,38 €	830	3 889,38 €	
	AENES	B	Attaché d'administration de l'état	390	1 827,54 €	830	3 889,38 €
		B	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	349	1 635,41 €	587	2 750,68 €
			C	Adjoint d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	340	1 593,24 €	473
	Personnels des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	602	2 820,97 €	1 148	5 379,53 €
B		Bibliothécaire	480	2 249,28 €	730	3 420,78 €	
C		Bibliothécaire assistant spécialisé	355	1 663,53 €	587	2 750,68 €	
Personnels médicaux & sociaux	A	Magasinier	340	1 593,24 €	415	1 944,69 €	
		Assistant de service social	546	2 558,56 €	627	2 938,12 €	
		Infirmier	422	1 977,49 €	594	2 783,48 €	
BIATSS Contractuels	A	Contractuels de catégorie A	361	1 691,65 €	965	4 521,99 €	
	B	Contractuels de catégorie B	333	1 560,44 €	546	2 558,56 €	
	C	Contractuels de catégorie C	327	1 532,32 €	470	2 202,42 €	

Les clés pour comprendre

Principales primes et indemnités des personnels enseignants

◆ **Prime de recherche et d'enseignement supérieur**

Prime versée à tous les professeurs des universités, maîtres de conférences, enseignants du second degré, assistants, associés et ATER affectés dans un établissement d'enseignement supérieur. Son montant est identique pour tous les enseignants.

◆ **Prime d'encadrement doctoral et de recherche**

Attribuée pour une période de quatre ans renouvelable, elle bénéficie aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international ; aux personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche ; et aux chercheur(e)s dont l'activité est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral.

◆ **Indemnités des membres et assesseurs de commission CNU**

Indemnité attribuée aux membres et assesseurs du Conseil National des Universités (CNU). Elle est composée de quatre indemnités : indemnité de fonction, indemnité relatives aux opérations de qualification, indemnité de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des membres du CNU et indemnité de suivi de carrière.

◆ **Prime de charges administratives**

Prime versée aux enseignants titulaires et personnels assimilés qui exercent des responsabilités particulières au sein de l'établissement. La liste des fonctions et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration (CA). La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'université, après avis du CA. Son montant est variable.

◆ **Prime d'administration**

Prime attribuée au Président de l'université, aux directeurs des IUT et directeurs des autres instituts et écoles faisant partie de l'université.

◆ **Indemnité pour service à la mer**

Indemnité versée par rapport au nombre de journée de navigation. Le montant de l'indemnité est fixé par décret.

◆ **Indemnité de difficultés administratives**

Indemnité spécifique à l'Alsace-Moselle, versée aux personnels indicés enseignants et enseignants-chercheurs. Son montant est réduit en cas de temps partiel.

Cette indemnité a été transposée en IFSE pour le personnel BIATSS (cf. le détail de la transposition ci-dessus dans le paragraphe dédié à l'indemnité IFSE).

Principales primes et indemnités des personnels BIATSS

Le RIFSEEP est le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 (modifié par décrets n°2014-599 du 5 juin 2014 et n° 2015-661 du 10 juin 2015), le RIFSEEP a pour objectif de simplifier le régime indemnitaire de la Fonction Publique de l'Etat, en se substituant à tous les régimes indemnitaires et primes des personnels titulaires.

Au sein de l'Université de Strasbourg, il concerne ainsi les personnels BIATSS titulaires et contractuels sur mission reconnue permanente par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Le RIFSEEP se compose de deux indemnités :

◆ **Indemnité Forfaitaire de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). Il s'agit d'une indemnité forfaitaire annuelle, versée par échéances mensuelles. Elle revêt un caractère obligatoire et est assise sur les fonctions exercées par l'agent.

◆ **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Il permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. A ce jour, cette partie du RIFSEEP n'est pas encore appliquée à l'Unistra.

Autres primes et indemnités

◆ **Prime article L954 -2 du Code de l'Education**

La circulaire du 17 février 2017 relative à la création de régimes d'intéressement sur le fondement de l'article L954-2 du Code de l'Education a permis le cadrage de l'indemnitaire à l'Université de Strasbourg.

Deux usages ont été opérés des dispositions de cette circulaire, à savoir la prime d'intéressement scientifique, pour l'axe des contrats de recherche et l'axe de l'attractivité, ainsi que la Prime de Reconnaissance de l'Implication Pédagogique (PRIP).

◆ **Indemnité pour les activités de formation continue**

Rémunération des intervenants des actions de formation continue des personnels de l'Université de Strasbourg.

◆ **Indemnité compensatrice de CSG**

À partir de 2018, une indemnité compensatrice à la hausse de la CSG a été attribuée aux fonctionnaires et aux agents contractuels. Le montant de cette indemnité varie selon que les fonctionnaires et agents contractuels ont été nommés ou recrutés avant 2018 ou à partir de 2018.

◆ **Forfait mobilité durable**

Le décret du 9 mai 2020 instaure un forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'Etat., afin d'encourager l'utilisation du vélo et du covoiturage pour les trajets domicile – lieu de travail. Son montant, fixé par arrêté ministériel, est de 200 € brut. Ce forfait n'est pas cumulable avec l'indemnité de transport.

◆ **Prime au brevet d'invention**

Prime versée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention.

◆ **Indemnité spécifique rupture conventionnelle**

Prime versée lors d'une rupture conventionnelle. La procédure applicable en matière de rupture conventionnelle à l'Unistra a été voté au conseil d'administration lors de la séance du 7/07/2020.

◆ **Indemnité de fin de contrat**

Introduite par le décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, l'indemnité de fin de contrat vise à lutter contre la précarité.

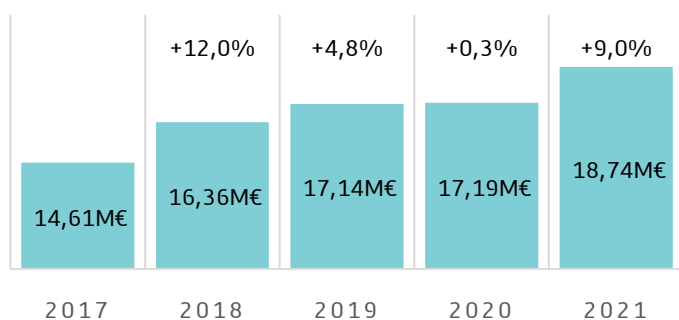
Attribuée sous conditions, le montant de cette indemnité est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus.

Primes et indemnités : chiffres clés

18 740 125 €

Versés par l'Université de Strasbourg au titre des principales primes et indemnités de 2021.

📊 Evolution des primes



Les personnels enseignants- chercheurs et enseignants ont perçu, au titre de 2021, 5 362 789 € dont 2 857 443 € de prime de recherche et d'enseignement supérieur (1 682 bénéficiaires) et 1 736 078 € de prime d'encadrement doctoral et de recherche (318 bénéficiaires).

Les personnels BIATSS ont perçu 10 817 740 € de primes et indemnités, au titre de l'année 2021, dont 10 197 424,59 € au titre de l'IFSE (2 642 bénéficiaires).

Certaines primes et indemnités ne sont pas versées à une catégorie de personnels en particulier, comme l'indemnité de formation continue, versée à tout agent intervenant dans le cadre de la formation continue des personnels ou la prime prévue à l'article L954-2 du Code de l'éducation.

Catégorie attributaire	Prime ou indemnité	Montant de l'enveloppe	Nombre de bénéficiaires
Enseignants-chercheurs & enseignants	Prime de recherche et d'enseignement supérieur	2 857 442,46 €	1 682
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche	1 736 077,99 €	318
	Indemnité des membres et assesseurs de commission CNU ¹	176 288,00 €	109
	Prime de charges administratives	412 580,41 €	74
	Prime d'administration	109 148,31 €	11
	Indemnité pour service à la mer	1 271,52 €	4
	Indemnité difficultés administratives	69 980,26 €	2 414
BIATSS	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise	10 197 424,59 €	2 642
	Indemnité congés non pris (paiement des jours inscrits au CET)	566 707,77 €	415
	Indemnité de travail dominical (nourrissage des animaux / astreintes)	11 084,70 €	11
	Indemnité des personnels participants aux activités de formation continue organisées par le ministère de l'éducation nationale	37 142,86 €	62
	Indemnité de caisse et de responsabilité pécuniaire allouée aux agents comptables	5 379,96 €	1
Mixte	Prime article L954-2 du Code de l'Education (LRU)	338 898,02 €	42
	Indemnités de jurys, de concours et d'examen relatives aux examens universitaires	258 921,77 €	334
	Indemnité formation continue avec d'autres personnes morales (enseignement supérieur – universités autonomes)	137 439,38 €	69
	Indemnité compensatrice de CSG	1 370 676,52 €	3993
	Prime au brevet d'invention	62 473,20 €	12
	Forfait mobilité durable	74 802,36 €	763
	Indemnité spécifique rupture conventionnelle	114 456,52 €	9
	Indemnité de fin de contrat	3 805,08 €	3
Vacataires	Indemnité de congés payés due aux personnels vacataires	198 123,17 €	1 441
Total		18 740 124,85 €	

B.1 Indemnité de transport

286 752 €

Versés par l'Université de Strasbourg en 2021 au titre de l'indemnité de transport.

Le montant versé en 2020 au titre de cette indemnité s'élevait à 295 042€.

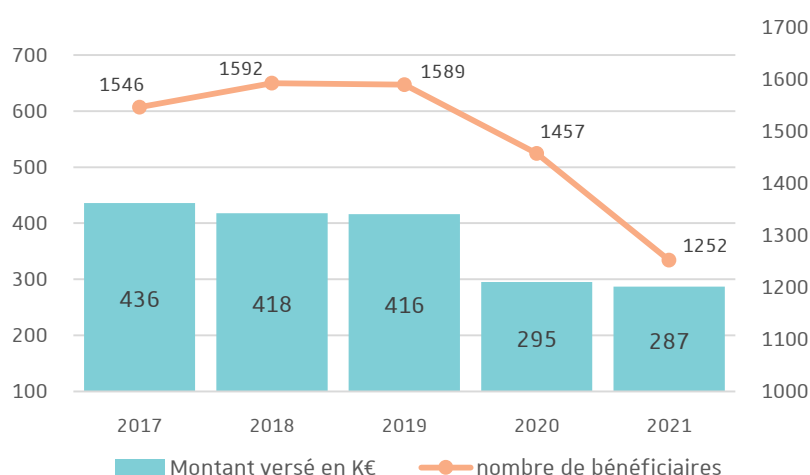
Le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié permet aux personnels des administrations de l'Etat qui effectuent leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos, de bénéficier de la prise en charge partielle par leur employeur du prix des titres d'abonnement.

La participation de l'employeur public ne peut toutefois excéder un plafond correspondant à 50 % de la somme des tarifs des abonnements annuels.

Cette disposition s'applique aux personnels répondant à ces conditions, qu'ils soient titulaires ou non, et indépendamment de leur quotité de travail.

⊙ Indemnité de transport versée en 2021

	Enveloppe versée	Nombre de bénéficiaires
Titulaire	191 554,63 €	696
Contractuel	95 197,70 €	556
Total	286 752,33 €	1 252



La crise sanitaire, la mise en place du télétravail et de la prime mobilité durable ont entraîné une baisse importante du versement de l'indemnité de transport.

B.2 Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

La GIPA est une indemnité permettant de garantir le pouvoir d'achat aux agents par rapport à l'évolution de l'inflation. Elle est instaurée en 2008, est un dispositif qui repose sur la comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu sur une période de référence de 4 ans (pour l'année 2021, la période de référence est du 31/12/2016 au 31/12/2020) et celle de l'indice des prix à la consommation.

Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné. Cette indemnité peut être perçue par les personnels titulaires et les personnels contractuels employés de manière continue. La GIPA fait partie des éléments de rémunération soumis à cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique pour ce qui concerne les personnels titulaires.

⊙ Répartition du nombre de bénéficiaires de la GIPA par type de population, catégorie et sexe en nombre de personnels au 31/12/2021

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Personnels enseignants & enseignants chercheurs titulaires	14	18					32
Personnels enseignants chercheurs HU	4	4					8
Personnels enseignants & enseignants chercheurs contractuels	2	1					3
Sous-total Enseignants	20	23	0	0	0	0	43
BIATSS titulaires	1		3	1	8	4	17
BIATSS contractuels	1	3	2		53	11	70
Sous-total BIATSS	2	3	5	1	61	15	87
Total	22	26	5	1	61	15	130

L'arrêté du 23 juillet 2021 a fixé les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA pour l'année 2021.

130 personnels ont pu bénéficier de cette indemnité pour un montant total de 96 540 €.

B.3 Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est un élément de rémunération inscrit dans un dispositif de reconnaissance des qualifications et de la responsabilité des agents. Elle s'attache aux emplois répondant de la part de ceux qui les occupent, à l'un au moins des critères suivants, déterminés au plan national :

- ▶ exercice d'une responsabilité particulière en termes de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre ou d'encadrement ou d'animation d'une équipe,
- ▶ détention ou mise en œuvre d'une technicité particulière.

Les fonctions attributaires, définies nationalement, sont les suivantes :

- agents comptables,
- gestionnaires d'implantations annexes,
- responsables d'encadrement administratif dans les établissements d'enseignement supérieur,
- responsables techniques (responsables d'appareil scientifiques lourds, personnels chargés de spécialités rares, personnels chargés de fonctions présentant certains risques, responsables techniques d'implantation ou d'encadrement d'équipe),
- missions fonctionnelles ou assimilées.

Sur la base de ces fonctions attributaires, l'établissement définit librement la liste des emplois fonctionnels ouvrant droits à bonification, dans la limite d'un contingent de points NBI.

Le contingent global de points NBI est composé à l'Université de Strasbourg d'un contingent ministériel (4 420 points pour l'Université de Strasbourg au 01/01/2010) et d'un contingent établissement s'inscrivant dans le cadre de la loi LRU du 10 août 2007 (950 points au 01/09/2010).

© Nombre de personnels bénéficiaires d'une NBI en décembre 2020, par emploi fonctionnel ouvrant droit et par statut

Type de fonction	Emploi fonctionnel ouvrant droit à NBI	Nombre de points attribués (novembre 2021)	Titulaires			Total
			A	B	C	
Fonction administrative	Directeur Général des Services (SGEPES Groupe supérieur)	50	1			1
	Directeur Général des Services adjoint – Missions transverses	50	1			1
	Directeur Général des Services adjoint aux ressources	50	1			1
	Directeur Général des Services adjoint en appui aux missions	50	1			1
	Agent comptable	50	1			1
	Agence comptable – Fondé de pouvoir	30	1			1
	Directeur de la recherche et de la valorisation	50	1			1
	Directeur des finances	50	1			1
	Directeur des ressources humaines	50	1			1
	Directeur du patrimoine immobilier	50	1			1
	Responsable administratif/Composante grande taille/Médecine	50	1			1
	Responsable administratif – Composantes de grande taille	30	10			10
	Responsable administratif – Composantes de taille moyenne	25	15			15
	Responsable administratif – Composantes de petite taille	20	11	2		13
	Responsable administratif et financier S.U.A.C.	25	1			1
	Responsable administratif et financier/service de plus de 12 personnes	25	1			1
Responsable administratif de bâtiment – Composantes	25	1	4		5	
Responsable du Service de la Vie Universitaire	25	1			1	

Type de fonction	Emploi fonctionnel ouvrant droit à NBI	Nombre de points attribués (novembre 2021)	Titulaires			Total
			A	B	C	
Fonction administrative	Responsable du Service des affaires juridiques et institutionnelles	25				
	Responsable de scolarité - Composante de grande taille	20		6		6
	Responsable financier - Composante de grande taille	20	3	6		9
	Régisseur d'avances et/ou de recettes /service général/de moins de 20 personnes	15		1		1
	Responsable administratif adjoint - Composante de grande taille	20	2			2
	Directeur - Service général de plus de 20 personnes	30	4			4
	Directeur - Service général de moins de 20 personnes	25	3			3
	Directeur adjoint - Service général de plus de 20 personnes	25	3			3
	Directeur adjoint - Service général de moins de 20 personnes	15	1			1
	Responsable de bureau à partir de 5 personnes	10	1		1	2
	Responsable de bureau de 6 à 12 personnes	20	4	7		11
	Responsable de bureau de plus de 12 personnes	25	4	1		5
	Responsable de département de moins de 20 personnes	15	17	4		21
	Responsable de département de plus de 20 personnes	25	3	1		4
	Responsable de service général de moins de 20 personnes	25	5			5
Responsable adjoint de service/moins de 20 personnes	15	2	1		3	
Responsable adjoint de l'imprimerie (catégorie B)	15		1		1	
TOTAL FONCTION ADMINISTRATIVE			103	34	1	138

Type de fonction	Emploi fonctionnel ouvrant droit à NBI	Nombre de points attribués (novembre 2021)	Titulaires			Total
			A	B	C	
Fonction technique	Animalier généraliste	10	1		12	13
	Responsable animalerie	15	1	3	1	5
	Chauffeur (produits dangereux) / (catégorie B ou C)	10		1	1	2
	Chauffeur du Président (catégorie B ou C)	10			1	1
	Responsable d'équipe - Service intérieur (catégorie B ou C)	15		1	1	2
	Responsable d'équipe - Service maintenance (catégorie B ou C)	15		2	3	5
	Missions transversales audiovisuelles au sein de la direction des affaires logistiques intérieures	10			1	1
	Concierge IGH (Immeuble de grande hauteur) (catégorie B)	20		1		1
	Magasinier (catégorie C)	10			3	3
	Responsable magasin/ catégorie (catégorie B ou C)	15			1	1
	Responsable d'appareils scientifiques lourds (catégorie A ou B)	20		8	1	9
	Responsable d'équipes ouvrières dans une unité de taille importante (catégorie B ou C)	15			1	1
	Risques et astreintes particulièrement lourds (catégorie B)	20		1		1
	Sécurité - Responsable de service IGH ou 1er adjoint des Responsables de service IGH	20		1		1
	Sécurité - 2ème adjoint des Responsables de service IGH	15			4	4
	Spécialités rares (exceptionnelles, grande technicité) / (catégorie A ou B)	20		2	3	5
TOTAL FONCTION TECHNIQUE			14	17	25	56
TOTAL FONCTIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE			117	51	26	194

Les clés pour comprendre

Les écarts de rémunération sont développés selon 4 axes d'analyse

L'analyse des écarts de rémunérations du personnel titulaire a été réalisée à partir de l'outil de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

◆ **L'effet temps partiel**

L'écart de rémunération mensuelle entre les femmes et les hommes lié au seul effet de la différence de recours au temps partiel, c'est-à-dire l'écart entre la rémunération brute et la rémunération en équivalent temps plein.

◆ **L'effet ségrégation des corps**

Il quantifie la part de l'écart liée à une différence de ratio des femmes et des hommes dans chaque corps en fonction du niveau de rémunération de ces corps (effet différentiel de mixité des métiers).

◆ **L'effet démographique au sein des corps**

Il mesure l'écart lié à des positionnements différents des femmes et des hommes dans les grades et échelons au sein des corps (effet d'âge, d'ancienneté, de promotion, etc.).

◆ **L'effet primes à corps-grade-échelon identique**

Il s'agit de l'écart de primes décomposé par catégorie, à niveau de corps, grade, échelon et indice strictement identique.

C.1 Rémunérations des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs

○ Analyse sur les rémunérations brutes des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs titulaires

	Part des femmes dans l'effectif		Rémunération mensuelle brute moyenne (€ /mois) par agent				Détail de l'écart de rémunération femmes hommes par agent (brut € / mois)			
			Hommes	Femmes	Ecart F/H (A)	% (F-H)/H	Effet temps partiel (A-B)	Effet ségrégation des corps	Effet démographique au sein des corps	Effet primes à corps-grade-échelon identique
			4 937 €	4 468 €						
Global	40%									
Dont PR, PUPH et assimilés	27%	5 914 €	5 716 €	-198 €	-3,4%	9 €	57 €	-234 €	-30 €	
Dont MCF, MCUIPH et assimilés	46%	4 261 €	4 118 €	-142 €	-3,3%	-36 €	-4 €	-40 €	-61 €	
Dont 2nd degré	49%	4 166 €	3 971 €	-195 €	-4,7%	-26 €	-1 €	66 €	-235 €	

Au sein des personnels enseignants titulaires, les hommes représentent 60% de l'effectif. **La rémunération mensuelle moyenne par agent** des femmes est inférieure à celle des hommes de 9,5% (soit -469 €/mois). **L'écart global est plus important que les écarts observés par corps car il compare les données relatives à l'ensemble des personnels enseignants titulaires. Cet écart résulte en grande partie de la sous-représentativité importante des femmes dans les corps des Professeurs des universités et assimilés.**

Cette population a globalement très peu recours au temps partiel (*se référer au tableau ci-après*). Cependant, en moyenne sur cette population les femmes y ont tout de même légèrement plus recours que les hommes, induisant un écart de rémunération dû à **l'effet temps partiel** de -36€/mois.

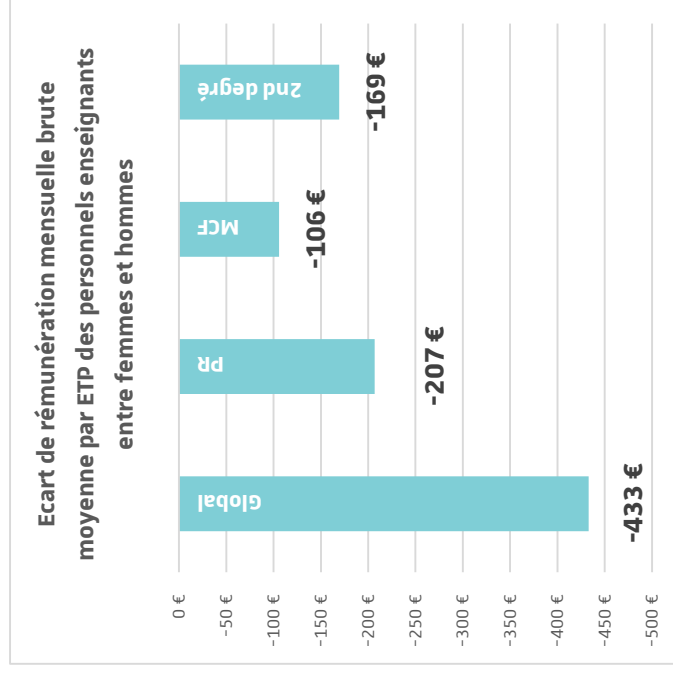
L'écart de rémunération est majoritairement dû à la sur-représentativité des hommes dans les corps les mieux rémunérés comme l'indique **l'effet de ségrégation des corps** (-267 €/mois). En effet, seul 27% de l'effectif des PR et assimilés sont des femmes.

S'ajoute l'**effet démographique au sein du corps** qui contribue à creuser l'écart (-92 €/mois). Cet effet se mesure en comparant au sein de chaque corps les indices moyens. L'indice moyen des hommes étant plus élevé au sein d'un même corps, ceci traduit une ancienneté plus importante et/ ou une augmentation d'indice par la voie de promotion interne plus favorable.

Enfin, l'**effet primes à corps-grade-échelon identique** est aussi en défaveur de la rémunération des femmes (-74 €/mois). En effet, en proportion le nombre de bénéficiaires hommes de la PEDR, de la PRIP et de la prime d'intéressement est plus important que celui des femmes. De plus, le volume d'heures complémentaires perçu par les hommes est plus important que celui des femmes.

Afin d'analyser l'écart de rémunération par rapport au temps de travail, le tableau et le graphique ci-dessous présentent les écarts de rémunérations par équivalent temps plein (ETP). L'effet temps partiel est donc neutralisé dans cette présentation.

	Taux moyen de temps plein		Rémunération mensuelle brute moyenne (€/mois) par ETP				Ecart F/H (B)	% (F-H)/H
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
Global	99,27%	98,41%	4 973 €	4 540 €	-433 €	-8,7%		
Dont PR et assimilés	99,73%	99,88%	5 930 €	5 723 €	-207 €	-3,5%		
Dont MCF et assimilés	99,96%	99,08%	4 262 €	4 156 €	-106 €	-2,5%		
Dont 2nd degré	95,34%	94,54%	4 369 €	4 200 €	-169 €	-3,9%		



En résumé, l'écart de rémunération est principalement dû à :

- la sous-représentation des femmes dans les corps les mieux rémunérés (PR et assimilés),
- l'effet démographique traduisant un avancement plus important (soit par ancienneté, soit par promotion) chez les hommes que chez les femmes (écart plus important sur les corps des PR et assimilés).

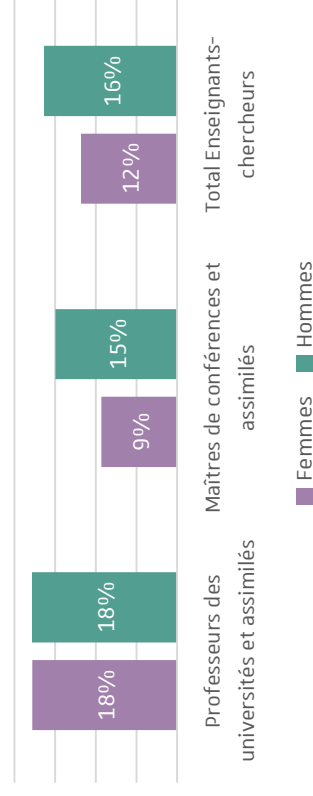
© Focus sur les principales primes versées aux personnels enseignants et enseignants-chercheurs en 2021 :

Prime d'encadrement doctoral et de recherche

Candidats Unistra 2021	Femmes		Hommes		Total
	Effectif candidat	% effectif Unistra	Effectif candidat	% effectif Unistra	
Professeurs des universités et assimilés	31	18%	81	18%	112
Maîtres de conférences et assimilés	39	9%	73	15%	112
Total Enseignants-chercheurs	70	12%	154	16%	224

Part des enseignants-chercheurs candidats à la

PEDR, par sexe



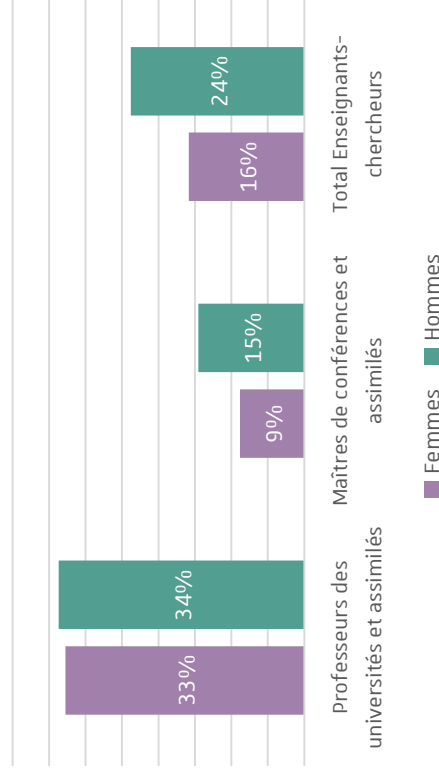
Part des candidatures à la PEDR retenues, par sexe

Candidats retenus 2021	Femmes		Hommes		Total
	Effectifs candidat	% candidats F.	Effectif candidat	% candidats H.	
Professeurs des universités et assimilés	11	35%	26	32%	37
Maîtres de conférences et assimilés	8	21%	18	25%	26
Total Enseignants-chercheurs	19	27%	44	29%	63



Bénéficiaires 2021	Femmes		Hommes		Total	Montants bruts versés		
	Effectifs	% effectif Unistra	Effectif	% effectif Unistra		Femmes	Hommes	Total
Professeurs des universités et assimilés	57	33%	153	34%	313 254,99 €	917 625,03 €	1 230 880,02 €	
Maîtres de conférence et assimilés	37	9%	71	15%	174 114,61 €	331 083,36 €	505 197,97 €	
Total Enseignants-chercheurs	94	16%	224	24%	487 369,60 €	1 248 708,39 €	1 736 077,99 €	

Part des enseignants-chercheurs bénéficiaires de la PEDR, par sexe



En 2021, en proportion par rapport à l'effectif global F/H de chaque corps, les femmes candidaient moins que les hommes à la PEDR.

En effet, 12% des femmes enseignants chercheurs candidaient pour l'obtention de la PEDR contre 16% des hommes enseignants-chercheurs au sein de l'Unistra.

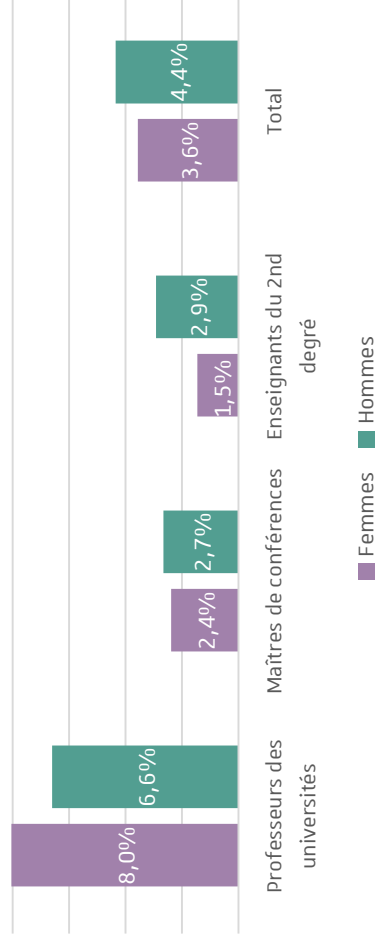
Le pourcentage global d'obtention de la prime au regard des effectifs de chaque corps est légèrement moins élevé chez les femmes (27%) que chez les hommes (29%).

La PEDR étant obtenue pour 4 ans, il est intéressant d'analyser l'ensemble des bénéficiaires 2021. Seules 16 % des femmes enseignants-chercheurs bénéficient de la PEDR contre 24% des hommes.

Prime de charge administrative

	Effectif				Montants bruts versés			
	Femmes		Hommes		Total	Femmes	Hommes	Total
	Effectif	% effectif Unistra	Effectif	% effectif Unistra				
Professeurs des universités	14	8,0%	30	6,6%	44	95 809,56 €	167 571,82 €	263 381,38 €
Maîtres de conférences	10	2,4%	13	2,7%	23	49 912,30 €	73 956,79 €	123 869,09 €
Enseignants du 2nd degré	2	1,5%	4	2,9%	6	7 970,94 €	17 359,00 €	25 329,94 €
Total	26	3,6%	47	4,4%	73	153 692,80 €	258 887,61 €	412 580,41 €

Part des enseignants bénéficiaires de la prime de charge administrative, par sexe



Parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants du second degré, 4,4% des hommes perçoivent la prime de charge administrative contre 3,6% des femmes.

La situation au sein de chaque corps est variable. La part des femmes enseignantes qui perçoivent la prime de charge administrative est inférieure chez les Maîtres de conférences (2,4% contre 2,7% pour les hommes) mais supérieure chez les Professeurs des universités (8,0% contre 6,6%).

L'écart général entre hommes et femmes apparaît comme une conséquence de la structure par sexe des corps. Les hommes sont nettement plus nombreux chez les Professeurs, corps qui bénéficie davantage de la prime.

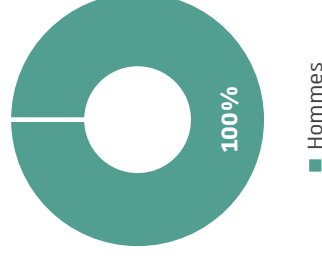
Prime article L954 -2 du Code de l'Education

La circulaire ministérielle du 17 février 2017 relative à la création de régimes d'intéressement sur le fondement de l'article L954-2 du Code de l'Education a permis le cadrage de l'indemnitaire à l'Université de Strasbourg.

Deux usages ont été opérés des dispositions de cette circulaire, à savoir :

- la prime d'intéressement scientifique, pour l'axe des contrats de recherche et l'axe de l'attractivité,
- ainsi que la Prime de Reconnaissance de l'Implication Pédagogique (PRIP).

Répartition F/H des bénéficiaires de la prime d'intéressement



Prime d'intéressement	Effectifs			Montants bruts versés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Professeur des universités		9	9		177 841,70 €	177 841,70 €
Maîtres de conférences		1	1		13 973,04 €	13 973,04 €
Total		10	10		191 814,74 €	191 814,74 €

Répartition F/H des bénéficiaires de la PRIP



PRIP	Effectifs			Montants bruts versés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Professeur des universités	1	4	5	4 000,00 €	16 000,00 €	20 000,00 €
Maîtres de conférences	12	7	19	48 000,00 €	28 000,00 €	76 000,00 €
Enseignants du 2nd degré	1	2	3	4 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
Total	14	13	27	56 000,00 €	52 000,00 €	108 000,00 €

🕒 Rémunération des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels

L'outil de la DGAFP a été développé pour analyser les écarts de rémunération du personnel titulaire. Ainsi, les rémunérations du personnel contractuel ont été analysées sur la base de l'outil Index Egapro mis à disposition par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Ce dernier propose une analyse par groupe (*ici décliné en enseignants chercheurs contractuels et enseignants contractuels*) et par tranche d'âges.

Personnels enseignants contractuels																								
	20 - 24 ans		25 - 29 ans		30 - 34 ans		35 - 39 ans		40 - 44 ans		45 - 49 ans		50 - 54 ans		55 - 59 ans		60 - 64 ans		65 - 69 ans		Total général			
	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Effectif en EPT	Rémunération brute moyenne par EPT	Ecart (F-H)	Ecart en % (F-H)/H
TOTAL	8%	1 945 €	43%	1 959 €	26%	2 094 €	8%	2 258 €	5%	2 700 €	3%	2 527 €	3%	2 624 €	3%	2 737 €	2%	2 694 €	0%	2 518 €	100%	2 131 €	-127 €	-6%
Femmes	4%	1 936 €	20%	1 948 €	11%	2 017 €	4%	2 115 €	2%	2 597 €	1%	2 313 €	1%	2 403 €	1%	2 390 €	0%	2 445 €	0%	2 340 €	46%	2 063 €		
Hommes	4%	1 952 €	23%	1 969 €	15%	2 152 €	4%	2 396 €	2%	2 816 €	1%	2 758 €	2%	2 794 €	1%	2 935 €	0%	2 914 €	0%	2 652 €	54%	2 190 €		
Dont enseignants chercheurs*	9%	1 946 €	46%	1 959 €	27%	2 097 €	8%	2 374 €	4%	2 852 €	2%	2 823 €	1%	3 429 €	1%	3 701 €	1%	3 749 €	0%	4 386 €	100%	2 159 €	-132 €	-6%
Femmes	5%	1 938 €	21%	1 956 €	12%	2 024 €	4%	2 228 €	2%	2 763 €	1%	2 757 €	0%	2 982 €	0%	3 167 €	0%	3 736 €	0%	800 €	46%	2 087 €		
Hommes	5%	1 952 €	25%	1 963 €	16%	2 150 €	4%	2 517 €	2%	2 932 €	1%	2 881 €	1%	3 652 €	1%	3 954 €	0%	3 755 €	0%	7 972 €	54%	2 218 €		
Dont enseignants**	0%	1 815 €	10%	1 950 €	12%	2 043 €	11%	1 664 €	13%	2 254 €	9%	1 968 €	17%	1 959 €	15%	1 737 €	3%	1 640 €	10%	1 771 €	100%	1 907 €	- 12 €	-1%
Femmes	0%	1 815 €	5%	1 752 €	6%	1 929 €	5%	1 525 €	9%	2 275 €	6%	1 666 €	8%	2 095 €	6%	1 754 €	6%	1 799 €	1%	3 109 €	53%	1 901 €		
Hommes	0%	- €	5%	2 148 €	6%	2 192 €	6%	1 794 €	3%	2 205 €	4%	2 441 €	8%	1 813 €	9%	1 726 €	4%	1 374 €	2%	878 €	47%	1 913 €		

* Enseignants chercheur CDD et CDI, chercheur sous contrat CDD BIATSS A

** Enseignants CDD et CDI

Les femmes sont légèrement moins représentées parmi les personnels enseignants contractuels (46%), et touchent en moyenne 127 € brut / mois de moins que les hommes.

© Répartition des femmes et des hommes enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs par tranche des revenus bruts moyens mensuels 2020

PERSONNELS ENSEIGNANTS			
	Femmes	Hommes	Total
	% ETPT	% ETPT	% ETPT
Inférieur ou égal à 1 400 €	2%	3%	5%
Entre 1 400 € et 1 600 €	1%	1%	2%
Entre 1 600 € et 1 800 €	4%	5%	9%
Entre 1 800 € et 2 000 €	5%	6%	11%
Entre 2 000 € et 2 200 €	3%	3%	6%
Entre 2 200 € et 2 400 €	1%	1%	2%
Entre 2 400 € et 2 600 €	1%	1%	2%
Entre 2 600 € et 3 000 €	3%	4%	7%
Supérieur à 3 000 €	22%	35%	57%
Total	42,6%	57,4%	100,0%

D'après l'analyse ci-dessus, 57 % des ETPT des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs sont rémunérés à hauteur d'un revenu brut moyen mensuel supérieur à 3 000 euros.

Cependant, cette tranche est majoritairement masculine (35% des hommes contre 22% des femmes). Ceci s'explique principalement par la majorité d'hommes présents dans les corps les mieux rémunérés.

C.2 Rémunérations des BIATSS

© Analyse sur les rémunérations brutes des BIATSS titulaires

	Rémunération mensuelle brute moyenne (€ /mois) par agent		Détail de l'écart de rémunération femmes hommes par agent (brut €/ mois)					
	Hommes	Femmes	Ecart F/H (A)	% (F-H)/H	Effet temps partiel (A-B)	Effet ségrégation des corps	Effet démographique au sein des corps	Effet primes à corps-grade- échelon identique
Global	2 961 €	2 536 €	-425 €	-14,3%	-86 €	-288 €	-36 €	-15 €
Dont catégorie A+*	5 152 €	4 678 €	-474 €	-9,2%	-108 €	-80 €	-342 €	55 €
Dont catégorie A*	3 400 €	3 179 €	-221 €	-6,5%	-112 €	11 €	-63 €	-57 €
Dont catégorie B*	2 499 €	2 448 €	-51 €	-2,0%	-78 €	13 €	23 €	-9 €
Dont catégorie C*	2 045 €	1 976 €	-69 €	-3,4%	-63 €	-4 €	-4 €	2 €

Les femmes représentent 63 % de l'effectif des personnels titulaires BIATSS.

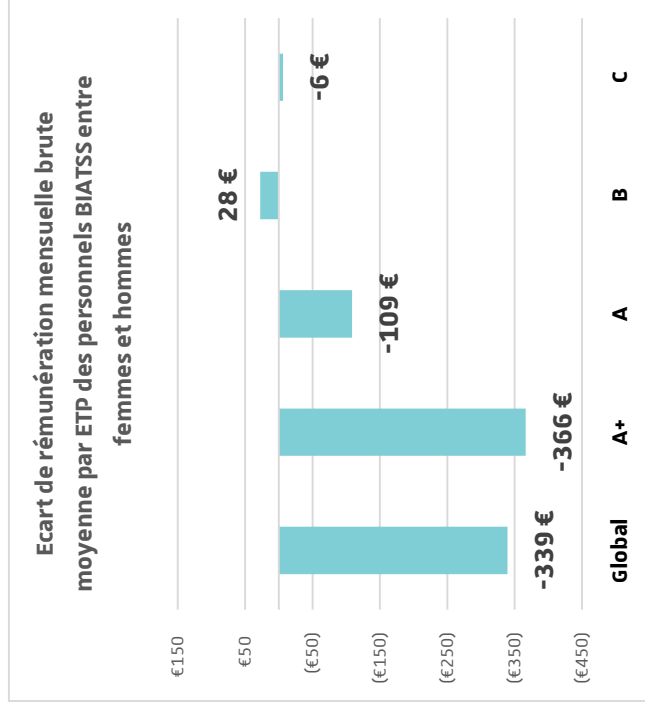
La **rémunération mensuelle moyenne par agent** des femmes est inférieure à celle des hommes de 14,3% (soit - 425 €/mois).

Les femmes sont plus fréquemment à temps partiel que les hommes. Cet **effet temps partiel** engendre un écart de rémunération de - 86 €/mois entre le salaire des femmes et des hommes.

L'écart de rémunération s'explique principalement par la sur-représentativité des hommes dans les corps les mieux rémunérés (près de 60% d'hommes au sein de la catégorie A+) et à leur sous-représentativité dans les corps les moins rémunérés (environ 30% d'hommes dans les catégories B et C) comme l'indique **l'effet de ségrégation des corps** (-288 €/mois). S'ajoute **l'effet démographique au sein du corps** qui contribue à creuser l'écart (-36 €/mois). Cet effet a pour but de comparer au sein de chaque corps les indices moyens. L'indice moyen des hommes étant plus élevé au sein d'un même corps, cela traduit une ancienneté plus importante et/ou une augmentation d'indice par la voie de promotion interne plus favorable.

Enfin, l'effet primes à corps-grade – échelon identique est aussi en très légère défaveur de la rémunération des femmes (-15 €/mois). Afin d'analyser l'écart de rémunération par rapport au temps de travail, le tableau et le graphique ci-dessous présentent les écarts de rémunérations par équivalent temps plein (ETP). L'effet temps partiel est donc neutralisé dans cette présentation.

	Taux moyen de temps plein		Rémunération mensuelle brute moyenne			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ecart F/H (B)	% (F-H)/H
Global	99,39%	96,07%	2 980 €	2 640 €	-339 €	-11,4%
Dont catégorie A+*	99,64%	97,37%	5 171 €	4 804 €	-366 €	-7,1%
Dont catégorie A*	99,87%	96,47%	3 404 €	3 295 €	-109 €	-3,2%
Dont catégorie B*	99,69%	96,60%	2 507 €	2 534 €	28 €	1,1%
Dont catégorie C*	98,52%	95,47%	2 076 €	2 069 €	-6 €	-0,3%



En résumé, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au niveau du personnel BIATSS titulaire est principalement dû à :

- la sous-représentativité des femmes dans les corps les mieux rémunérés et à leur sur-représentativité dans les corps les moins rémunérés, et
- un effet démographique important dans la catégorie A+ (IM plus important au niveau des hommes), traduisant un avancement plus élevé (soit par ancienneté, soit par promotion).

* Personnels administratifs (TRF et AENES), des bibliothèques et Hors santé sociaux

© Rémunération des BIATSS contractuels

		Personnels BIATSS contractuels														Total général									
		15 - 19 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans	35 - 39 ans	40 - 44 ans	45 - 49 ans	50 - 54 ans	55 - 59 ans	60 - 64 ans	65 - 69 ans													
		Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Rémunération brute moyenne par ETP	Effectif en ETP	Ecart (F-H)	Ecart en % (F-H)/H							
A		0%	- €	1%	1 883 €	11%	2 104 €	12%	2 296 €	9%	2 522 €	6%	2 865 €	4%	3 113 €	3%	2 948 €	2%	3 384 €	1%	3 450 €	51%	2 523 €	- 202 €	-8%
Femmes		0%	- €	1%	1 789 €	6%	2 027 €	7%	2 282 €	5%	2 444 €	3%	2 726 €	2%	2 819 €	2%	2 879 €	1%	3 273 €	0%	3 814 €	31%	2 442 €		
Hommes		0%	- €	1%	2 042 €	4%	2 226 €	5%	2 315 €	3%	2 637 €	2%	3 082 €	2%	3 497 €	1%	3 099 €	1%	3 605 €	0%	4 404 €	20%	2 644 €		
B		0%	- €	2%	1 514 €	5%	1 722 €	6%	1 855 €	3%	1 865 €	2%	2 072 €	2%	1 960 €	2%	2 230 €	1%	2 590 €	0%	2 287 €	23%	1 885 €	- 35 €	-2%
Femmes		0%	- €	1%	1 485 €	4%	1 737 €	4%	1 829 €	2%	1 842 €	1%	2 055 €	1%	1 921 €	1%	2 126 €	1%	2 582 €	0%	2 287 €	15%	1 874 €		
Hommes		0%	- €	1%	1 579 €	1%	1 688 €	2%	1 905 €	1%	1 896 €	1%	2 101 €	0%	2 078 €	1%	2 411 €	0%	2 609 €	0%	- €	8%	1 909 €		
C		0%	1 575 €	2%	1 496 €	6%	1 600 €	5%	1 666 €	3%	1 740 €	3%	1 723 €	2%	1 745 €	2%	1 768 €	2%	1 701 €	0%	1 996 €	26%	1 666 €	21 €	1%
Femmes		0%	- €	1%	1 535 €	4%	1 598 €	4%	1 669 €	2%	1 778 €	2%	1 725 €	1%	1 722 €	2%	1 781 €	1%	1 543 €	0%	2 081 €	19%	1 671 €		
Hommes		0%	1 575 €	0%	1 306 €	2%	1 604 €	1%	1 656 €	1%	1 681 €	1%	1 715 €	1%	1 786 €	0%	1 675 €	0%	1 912 €	0%	1 826 €	7%	1 650 €		
TOTAL		0%	1 575 €	5%	1 627 €	21%	1 872 €	23%	2 050 €	15%	2 223 €	11%	2 373 €	8%	2 485 €	7%	2 441 €	4%	2 800 €	1%	2 836 €	100%	2 143 €	- 210 €	-9%
Femmes		0%	- €	3%	1 593 €	14%	1 824 €	15%	2 004 €	9%	2 182 €	7%	2 245 €	5%	2 275 €	5%	2 346 €	4%	2 739 €	1%	2 482 €	65%	2 071 €		
Hommes		0%	1 575 €	2%	1 716 €	8%	1 965 €	8%	2 131 €	6%	2 282 €	4%	2 640 €	3%	2 840 €	2%	2 691 €	1%	2 913 €	0%	3 545 €	35%	2 281 €		

Les femmes représentent 65% de l'effectif des contractuels BIATSS.

La rémunération perçue par les agents de catégorie C reflète un léger écart en faveur des femmes (+ 21 €).

Pour les catégories A, l'écart s'inverse et s'accroît fortement. En effet, les femmes BIATSS de catégorie A perçoivent en moyenne 202 € brut / mois de moins que les hommes.

© Répartition des femmes et des hommes BIATSS par tranche des revenus bruts moyens mensuels 2021

PERSONNELS BIATSS			
	Femmes	Hommes	Total
	% ETPT	% ETPT	% ETPT
Inférieur ou égal à 1400 €	1%	0%	1%
Entre 1 400 € et 1 600 €	4%	2%	6%
Entre 1 600 € et 1 800 €	5%	2%	6%
Entre 1 800 € et 2 000 €	11%	5%	17%
Entre 2 000 € et 2 200 €	10%	5%	15%
Entre 2 200 € et 2 400 €	8%	4%	12%
Entre 2 400 € et 2 600 €	7%	3%	11%
Entre 2 600 € et 3 000 €	7%	4%	11%
Supérieur à 3 000 €	10%	11%	21%
Total	63,5%	36,5%	100,0%

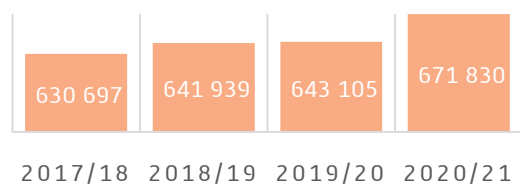
Seul 21% des personnels BIATSS perçoivent une rémunération supérieure à 3000 €. Bien que les hommes ne représentent que 36,5% des ETP, ils sont légèrement plus nombreux que les femmes dans cette tranche.

D Charge d'enseignement et heures complémentaires 2020/2021

671 830 heures

Charge d'enseignement réalisée à l'Université de Strasbourg durant l'année universitaire 2020/2021.

📊 Evolution de la charge d'enseignement en nombre d'heures par année universitaire



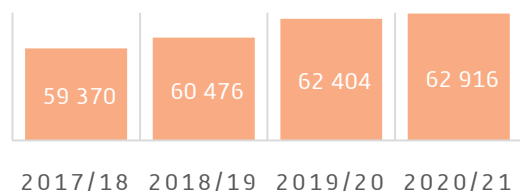
La charge d'enseignement réalisée est en constante augmentation : + 41 133 heures entre 2017/2018 et 2020/2021 (soit une augmentation de +6,52%).

62 916 inscriptions

Nombre total d'inscriptions premières et secondaires à l'Université de Strasbourg pour l'année universitaire 2020/2021.

L'inscription première renvoie à l'inscription de l'étudiant dans son diplôme premier ou principal ; on parle d'inscription secondaire lorsque l'étudiant choisit de s'inscrire en parallèle dans un deuxième diplôme (sauf cas particuliers).

📊 Evolution du nombre total d'inscriptions par année universitaire



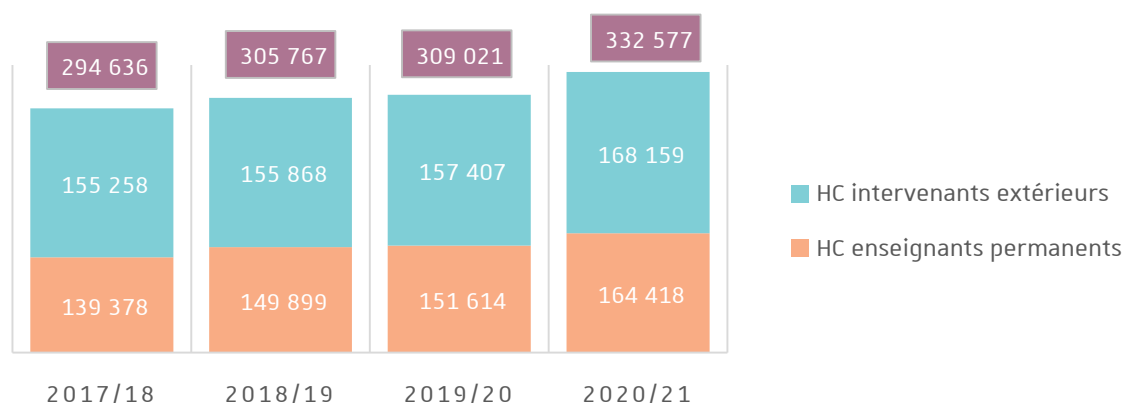
Le nombre total d'inscription est également en constante augmentation : + 3 546 inscriptions entre 2017/2018 et 2020/2021 (soit une augmentation de +5,97%).

332 577 heures

Nombre d'heures complémentaires effectuées durant l'année universitaire 2020/2021 (dont 168 159 heures par des intervenants extérieurs).

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste dans un établissement ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement fait appel à des heures complémentaires assurées par des enseignants en poste ou confiées à des intervenants extérieurs (vacataires).

📊 Evolution du nombre d'heures complémentaires (HC) par année universitaire



Grille de lecture

◆ Charge d'enseignement totale réalisée

Il s'agit de la charge pédagogique réalisée durant l'année universitaire de toutes les formations rattachées (y compris en FC, FI, DU, etc.) à la composante et saisies dans SOSIE.

◆ Heures complémentaires payables

Il s'agit de la consommation en heures complémentaires payables effectuées par les enseignants permanents affectés à la composante et les intervenants extérieurs ayant un agrément dans la composante. Il s'agit de toutes les heures payables des enseignants affectés à la composante, quel que soit le type ou la nature de la formation (DN, DU, PRL, FI, FC, etc.) et tenant compte de l'application des modalités de calcul de l'équivalence TP = TD.

◆ Potentiel net

Service dû par les enseignants permanents affectés à la composante (tenant compte des modifications de service).

◆ Répartition de la charge assurée par type d'intervenants

Enseignants permanents de la composante, intervenants extérieurs ayant un agrément dans la composante et enseignants permanents des autres composantes de l'Université de Strasbourg.

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Heures complémentaires globales (payables et non payables)				Heures complémentaires payables			
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service d'entretien)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	
Collégium Arts - Langues - Lettres														
Faculté des Arts	1 992	25 735	13 442	11 232	1 062	11 828	11 769	14 732	3 500	11 232	14 663	3 500	11 163	
Faculté des Lettres	802	12 825	10 691	1 251	883	10 480	1 592	3 487	2 237	1 251	3 446	2 207	1 240	
Faculté des langues	4 337	74 507	58 270	14 119	2 118	52 410	13 434	31 143	16 271	14 871	29 133	16 212	12 920	
Total	7 131	113 067	82 404	26 601	4 062	74 717	26 795	49 362	22 008	27 353	47 242	21 919	25 322	
Collégium Droit - Administration - Sociétés														
Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle	348	4 950	1 194	3 497	258	1 088	637	4 501	1 004	3 497	4 124	893	3 232	
Faculté de Droit	5 903	39 747	25 097	12 463	2 187	24 379	10 286	21 855	9 392	12 463	21 605	9 318	12 287	
Institut du Travail	0	1 870	1 558	78	234	1 360	153	917	838	78	886	808	78	
Institut de Préparation à l'Administration Générale	278	4 466	1 081	2 795	590	923	2 807	3 223	382	2 841	3 124	382	2 742	
Total	6 529	51 031	28 929	18 833	3 269	27 750	13 883	30 495	11 616	18 879	29 740	11 400	18 339	

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Heures complémentaires globales (payables et non payables)				Heures complémentaires payables			
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service de service dû)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total
Collégium Education et formation														
INSPE de l'académie de Strasbourg	2 367	33 899	30 139	3 032	728	31 471	3 500	12 439	9 304	3 135	12 147	9 012	3 135	12 147
Total	2 367	33 899	30 139	3 032	728	31 471	3 500	12 439	9 304	3 135	12 147	9 012	3 135	12 147
Collégium Journalisme et études politiques														
Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme	120	5 141	1 872	3 263	6	1 565	3 012	3 860	598	3 263	3 848	586	3 263	3 848
Sciences Po Strasbourg	1 703	20 548	10 285	7 078	3 186	10 516	5 312	12 394	5 317	7 078	11 094	4 930	6 164	11 094
Total	1 823	25 689	12 157	10 341	3 192	12 081	8 324	16 255	5 914	10 341	14 942	5 516	9 427	14 942
Collégium Sciences														
Faculté de Chimie	905	16 787	13 205	2 287	1 295	12 012	1 896	5 948	3 654	2 294	5 629	3 593	2 036	5 629
UFR de Mathématique et informatique	2 984	32 249	21 387	8 206	2 655	20 656	6 042	12 595	4 384	8 211	12 467	4 377	8 091	12 467
Observatoire Astronomique	0	1 040	1 036	0	4	2 130	0	190	190	0	0	0	0	0
Faculté de Physique et Ingénierie	1 430	29 026	23 256	4 176	1 594	21 705	451	11 429	7 237	4 192	11 331	7 139	4 192	11 331
Total	5 319	79 102	58 884	14 669	5 549	56 503	8 389	30 162	15 464	14 698	29 427	15 109	14 319	29 427

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables			
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service dû)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
Collégium Sciences - Ingénierie - Technologie													
Ecole Européenne de chimie, Polymères et Matériaux	436	15 046	10 112	3 094	1 840	9 242	3 688	5 596	2 486	3 110	5 575	2 465	3 110
Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre	653	10 252	7 943	1 327	983	7 721	1 215	3 271	1 944	1 327	2 825	1 561	1 264
Ecole Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg	194	3 712	3 107	415	191	3 250	284	922	507	415	696	345	351
Télécom Physique Strasbourg	741	16 767	10 775	4 015	1 976	8 776	3 018	7 742	3 702	4 039	7 612	3 664	3 949
IUT de Haguenau	544	16 842	11 212	4 977	653	10 065	0	10 913	5 936	4 977	10 792	5 816	4 977
IUT Robert Schuman	1 408	41 740	33 772	7 489	479	27 279	0	20 937	13 448	7 489	20 680	13 304	7 376
IUT Louis Pasteur	829	29 449	20 679	7 347	1 423	16 717	0	16 134	8 787	7 347	15 674	8 660	7 013
Total	4 805	133 808	97 599	28 664	7 545	83 049	8 205	65 514	36 810	28 704	63 854	35 815	28 039

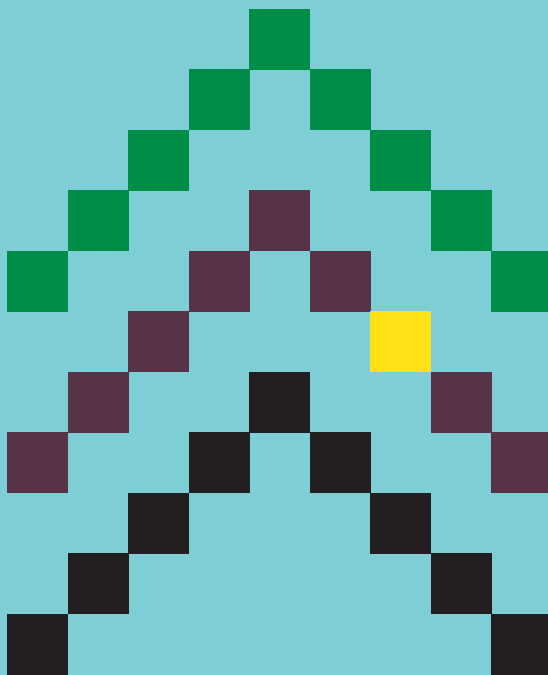
Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale						Heures complémentaires globales (payables et non payables)				Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service dû)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	
Collégium Sciences économiques et management														
Ecole de Management Strasbourg	3 278	49 380	29 678	17 196	2 506	21 845	0	39 507	22 311	17 196	39 102	21 930	17 172	
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion	2 615	20 620	12 649	5 967	2 004	11 941	2 132	14 299	8 303	5 997	14 016	8 288	5 728	
Total	5 893	69 999	42 327	23 163	4 510	33 787	2 132	53 806	30 613	23 193	53 118	30 218	22 900	
Collégium Vie et Santé														
Faculté de Médecine	9 465	8 759	1 470	5 973	1 316	2 022	4 396	6 506	533	5 973	6 442	533	5 909	
Faculté de Chirurgie Dentaire	1 079	1 043	221	538	285	384	300	570	22	549	534	22	513	
Faculté de Pharmacie	1 490	14 503	12 198	1 897	408	11 127	600	7 366	5 469	1 897	5 090	3 325	1 765	
Faculté des Sciences de la Vie	2 377	27 478	23 782	2 478	1 219	21 144	3 583	8 415	5 937	2 478	8 139	5 821	2 318	
Total	14 411	51 783	37 670	10 886	3 227	34 677	8 879	22 858	11 961	10 897	20 205	9 701	10 505	

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Heures complémentaires globales (payables et non payables)					Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service dû)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	
Collégium Sciences humaines et sociales														
Faculté des Sciences du sport	1 963	25 529	16 735	8 011	782	12 667	11 875	15 422	7 410	8 011	15 019	7 256	7 762	
Faculté de Géographie et d'Aménagement	402	6 335	4 412	1 695	228	4 183	1 846	3 015	1 320	1 695	2 900	1 311	1 589	
Faculté des Sciences Historiques	1 662	15 621	11 259	2 950	1 412	10 529	2 610	5 405	2 455	2 950	5 303	2 353	2 950	
Faculté de philosophie	306	2 877	1 737	870	270	1 920	705	1 172	302	870	1 172	302	870	
Faculté de Psychologie	1 778	11 343	8 596	2 561	186	8 761	2 286	4 829	2 236	2 593	4 810	2 217	2 593	
Faculté des Sciences Sociales	1 317	13 701	9 413	3 714	574	8 804	4 394	6 799	3 085	3 714	6 628	2 986	3 642	
Faculté de Théologie Catholique	573	6 663	5 638	840	185	4 736	507	2 423	1 583	840	1 661	821	840	
Faculté de Théologie Protestante	433	4 807	4 024	642	141	3 584	999	1 847	1 205	642	1 793	1 151	642	
Total	8 434	86 875	61 814	21 283	3 778	55 184	25 222	40 912	19 598	21 315	39 286	18 399	20 887	

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale				Total dotation	Potentiel net (service dû)	Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes			Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
Directions & Structures diverses													
Institut International d'Etudes Françaises	699	4 916	4 877	39	0	4 873	230	314	275	39	314	275	39
Licence Sciences pour la santé	1 314	2 024	0	0	2 024	0	0	0	0	0	0	0	0
Direction de la Recherche et de la Valorisation	2 265	518	0	98	421	0	0	180	0	180	180	0	180
Direction des Etudes et de la Scolarité	1 926	510	0	0	510	0	0	0	0	0	0	0	0
Direction des Ressources Humaines		1 053	0	530	523	0	0	530	0	530	146	0	146
IDJIP		197	104	0	93	1 728	0	151	151	0	151	151	0
Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires		0	0	0	0	715	0	79	79	0	79	79	0
Maison des Sciences		198	0	0	198	0	0	0	0	0	0	0	0
Service des sports		4 124	3 984	117	23	3 776	310	741	623	117	741	623	117
Service de Formation Continue		12 577	0	8 572	4 005	0	0	8 572	0	8 572	8 508	0	8 508
URFIST		460	0	209	251	0	0	209	0	209	209	0	209
Total	6 204	26 576	8 964	9 565	8 047	11 092	540	10 776	1 129	9 647	10 327	1 129	9 198

Composantes de formation		Charge d'enseignement totale				Potentiel net (service dû)		Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanent de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes			Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
	Nombre inscriptions	671 830	460 888	167 036	43 906	420 311	105 869	332 577	164 418	168 159	320 288	158 217	162 071
		100%	68,43%	25,03%	6,54%			100%	49,44%	50,56%	100%	49,40%	50,60%
Total Université de Strasbourg													
Total	62 916	671 830	460 888	167 036	43 906	420 311	105 869	332 577	164 418	168 159	320 288	158 217	162 071

6. La santé et la sécurité au travail



A Le service de santé au travail

A.1 Modalités de fonctionnement du service de santé au travail

Ce service prend en charge la surveillance médicale des personnels titulaires et contractuels de l'Université de Strasbourg dans leur ensemble.

Il est composé de deux médecins, assistés de deux secrétaires, de deux infirmiers et d'une psychologue du travail.

Le personnel est réparti sur 2 sites :

- site du campus de l'esplanade, en charge de la surveillance des personnels du campus, des Facultés de médecine et de chirurgie dentaire ;
- site du campus d'Illkirch, en charge de la surveillance des personnels de tous les autres campus.

Les personnels travaillant sur le site de Cronembourg sont vus une demi-journée par semaine dans les locaux du CNRS sur ce campus, portant à trois le nombre de lieux de consultations.

A.2 Missions et activités

A.2.1 Surveillance médicale des personnels : activité clinique

L'activité clinique principale consiste en l'organisation et la réalisation de visites médicales qui doivent être systématiques et quinquennales dans la fonction publique pour tous les personnels. Cependant, dans certains cas, les personnels doivent bénéficier d'une surveillance médicale renforcée annuelle, dénommée surveillance médicale particulière (SMP) en cas d'exposition professionnelle spécifique ou en raison d'un état ou d'une affection : une pathologie particulière, une situation de handicap, un état de grossesse, un retour après congé de longue maladie (CLM) ou congé de longue durée (CLD) et tout problème de santé (pathologie chronique) pouvant interférer sur sa vie professionnelle ou que le médecin considère à surveiller.

L'objectif principal de ces visites est ainsi double :

- ▶ protéger l'agent et éviter d'altérer la santé de celui-ci du fait de son activité professionnelle,
- ▶ adapter le poste de travail à l'état de santé de l'agent.

Lors de la visite médicale, un entretien médical incluant un échange sur les conditions de travail et les risques professionnels, ainsi qu'un examen clinique sont réalisés. Certains examens complémentaires, comme le test de la vue, sont réalisés pour les visites systématiques ; une spirométrie et une audiométrie peuvent compléter le bilan en fonction des expositions professionnelles.

A l'issue de la visite, un avis sur la compatibilité de l'état de santé de l'agent par rapport au poste de travail est rendu par le médecin de prévention qui préconise, dans certains cas, des aménagements de poste, objet de l'activité de tiers temps du médecin.

Organisation des visites médicales durant la crise sanitaire liée au COVID 19

Depuis la crise sanitaire liée au COVID 19, en mars 2020, des téléconsultations ont été créées, permettant aux agents en télétravail ou aux agents suivis régulièrement, et nécessitant pas forcément une visite en présentiel, de solliciter une téléconsultation. Elles sont exceptionnelles pour les visites périodiques et pour les 1eres visites, le présentiel étant largement recommandé pour ce type de visite.

Visites d'information et de prévention (VIP)

Suite au décret du 29 mai 2020, les VIP ont débuté au Service de santé au travail (SST) en septembre 2021. Elles peuvent être réalisées par le médecin du travail, l'interne et l'infirmier en santé au travail. Au SST, elles sont entièrement réalisées par l'infirmier sous protocole écrit. Ainsi ces VIP permettent la réalisation de visites médicales par les infirmiers notamment pour les personnels sans problématique de santé et exposition professionnelle particulière, avec possibilité de réorienter rapidement vers le médecin du travail si nécessaire. Cela permet d'augmenter en partie la surveillance médicale des personnels. Elles se font uniquement en présentiel.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rendez-vous et convocations	1701	1917	2574	2154	2381
Nombre de visites effectuées	1464	1590	2028	1796	1 985
Taux de présence	86%	83%	79%	83,4%	83,3%
Détail des visites					
VISITES SYSTEMATIQUES (VP)	334	558	552	291	506
Dont VPTEL				3	5
PREMIERES VISITES	537	439	1075	321	302
VISITES NON PERIODIQUES :	593	602	947	1184	1 037
Visite à la demande de l'agent (VDA)	124	170	187	429	274
Dont VDATEL				281	115
Urgences	11	11	21	6	4
Visite à la demande du médecin de prévention (VDM)	173	213	432	542	610
Dont VDMTEL				266	273
Reprises, pré-reprises (après CMO, CLM, CLD, 1/2 temps thérapeutique, maternité)	176	116	191	101	87
Dont VRTEL, VRMTEL, VRCLMTEL				46	32
Visite après AT, MP	14	8	23	10	3
Dont VATEL				3	
Demande de l'administration (VDE)	8	8	14	30	10
Dont VDETEL				27	4
Missions (départ, retour)	31	40	31	15	16
Visites uniquement pour vaccinations	45	34	51	48	31
Autres (post-expo, fin de carrière...)	11	2	7	3	2
Visites d'information et de prévention (VIPPP)					31
Première VIP					109

Détail des absences					
Absents	237	327	546	358	398
Dont absent TEL				34	52
Taux d'absents	13,9%	17%	21%	16,4%	16,7%
Absents excusés	38	55	62	37	58
Absents non excusés	199	256	484	321	341
Taux absents non excusés	11,7%	13,4%	18,8%	15%	14,3

Dans le nombre de visites effectuées peuvent être inclus des agents reconvoqués

TEL : téléconsultation

VP : visite systématique / périodiques

VDA : visite à la demande de l'agent

VDM : visite à la demande du médecin de prévention

VAT : visite après accident du travail

VDE : visite à la demande de l'administration

VIP : première visite d'information et de prévention

VIPP : visite d'information et de prévention périodique

Un interne de santé au travail était présent en continu en 2021 : de novembre 2020 à fin avril 2021 puis un autre interne de mai 2021 à fin octobre 2021, et enfin un autre de novembre 2021 à fin avril 2022.

Une des infirmières était inscrite en licence professionnelle des métiers de la santé au travail avec un impact sur les visites médicales du fait de son absence une semaine par mois et de son stage de 3 semaines.

Malgré la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID 19 en 2021, le nombre global de visites médicales a quasiment repris son niveau antérieur notamment en ce qui concerne les visites périodiques. L'instauration des VIP en septembre par les infirmiers a permis d'augmenter le nombre de visites médicales et de réaliser des 1eres visites.

Le nombre d'agents vus en première visite reste plus bas qu'avant la crise notamment du fait de nouvelles missions liées à la Covid 19 : l'organisation et la réalisation des campagnes vaccinales contre la COVID 19 (1^e dose, 2^e dose et dose de rappel), la réalisation des tests antigéniques, le contact tracing, etc. On note également une forte demande de visite à la demande de l'agent. De plus, le suivi par les médecins par le biais des visites à la demande du médecin du travail s'est accru. Ces visites à la demande sont en parties liées aux demandes de télétravail des agents présentant des critères de vulnérabilité mais elles prennent une part beaucoup moins importante qu'en 2020. Les autres VDA et VDM concernent souvent des problématiques liées à des situations de souffrance au travail, des pathologies particulières ainsi que des états de grossesse.

Ces visites à la demande sont réalisées principalement en téléconsultation du fait des restrictions sanitaires encore importantes jusqu'à l'été 2021.

Le nombre de visites mission reste bas du fait de la forte diminution des missions à l'étranger durant cette période. Les visites missions sont l'occasion de mettre à jour les vaccins, de fournir une trousse de secours et de donner des informations de prévention aux agents partants en mission dans des pays « à risque » d'un point de vue sanitaire.

Le taux d'absentéisme est stable.

A noter que les agents peuvent directement prendre rendez-vous avec la psychologue du travail, arrivée en septembre 2014.

Taux de visite sur demande au médecin du travail (VDA) :

Le taux de visite sur demande au médecin du travail correspond au nombre de demandes de visite spontanée au médecin du travail pour 100 agents :

soit : $(274 / 6\ 102) * 100 = 4,49 \%$

Le taux de visite sur demande au médecin du travail (VDM) pour l'année 2021 est de :

$$(610 / 6\,102) * 100 = \mathbf{9,99\%}$$

Orientations après visites médicales

La visite médicale est l'occasion de donner un avis médical quant à l'état de santé de l'agent, de le conseiller et de l'adresser vers la filière de soins en cas de nécessité. Dans certains cas, l'avis du spécialiste est nécessaire, et la consultation est prise en charge par le service lorsque cet avis permet de déterminer la compatibilité du poste avec l'état de santé de l'agent, de confirmer l'existence d'une maladie professionnelle ou d'établir qu'il n'y a pas de contre-indication médicale à l'exposition à certains risques (par exemple : consultation ophtalmologique pour une exposition au laser de classe 3 ou 4).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Orientation vers le médecin traitant	70	37	63	95	37	165
Orientation vers divers spécialistes	71	44	68	82	18	82
Orientation vers un ophtalmologue	72	25	47	64	29	44
Orientation vers un psychiatre / un psychologue (extérieur à l'université)	9	10	21	33	26	34
Orientation vers la psychologue du travail	44	22	32	29	34	71
Bilan de santé	24	0	5	10	0	3
Centre de vaccinations	1	6	8	9	6	1
Assistance sociale	28	21	23	35	10	18
DRH	36	19	44	36	41	32
Conseil dans le domaine de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	14	11	12	13	4	23

L'orientation vers la DRH correspond essentiellement à une orientation vers le bureau des carrières.

A.2.2 Missions en milieu professionnel : prévention des risques professionnels

Le rôle du médecin du travail, rappelé dans les textes régissant la Fonction publique d'état, est de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

De ce fait l'activité du médecin du travail s'étend à la connaissance des lieux de travail grâce aux études de poste, visites de service en collaboration avec le Service prévention sécurité et environnement, avec les membres du CHSCT.

Le médecin du travail participe également à toutes les réunions ayant trait aux conditions de travail (CHSCT, plan de prévention des risques professionnels, etc) ; il doit être consulté sur les projets concernant les bâtiments où travaillent les personnels, sur les modifications d'équipements et de techniques de travail, sur l'amélioration de l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap. Il doit être informé avant toute utilisation des produits chimiques dangereux (composition, modalités d'emploi), des agents biologiques potentiellement dangereux, des sources radioactives, de laser, etc.

Les médecins participent aux visites de sécurité des unités de recherche dans le cadre du CHSCT, organisées par les conseillers de prévention de l'université et du CNRS. Ils peuvent également de leur propre initiative visiter les locaux.

A l'issue des visites de postes, un rapport est rédigé afin d'améliorer le poste et de proposer des aménagements.

Visites de postes de travail et de locaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Visites de locaux	>9	13	14	13	4	15	8	13
Visites de postes	28	68	29	56	67	75	46	63

Dans le cadre du réseau handicap et travail, les médecins participent à la démarche d'accompagnement médico-socio-professionnelle des personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi recrutées, et donne des préconisations pour les aménagements de postes nécessaires.

Une étroite collaboration est également menée avec le Service social du personnel, représenté par l'assistante sociale, et la Direction des ressources humaines, notamment le bureau des carrières. Ce travail en partenariat permet un accompagnement pluridisciplinaire des personnels dans le respect du secret médical.

A.2.3 Données concernant l'impact de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID19

Le service a été fortement impliqué dans la gestion de la crise sanitaire au sein de l'Université notamment dans le conseil aux agents et à l'établissement, en matière de santé et de sécurité au travail dans ce contexte épidémique, dans l'organisation et la réalisation de campagnes vaccinales et des tests antigéniques permettant aux agents d'obtenir des pass vaccinaux, dans la distribution d'auto tests, dans le conseil aux

agents pour les personnes se déclarant cas contact ou positif ou ayant des symptômes. Toutes ces activités ont nécessité une adaptabilité aux directives rapidement évolutives de la Direction générale de la Santé.

Les activités « classiques » de visites médicales, d'actes médicaux (examens complémentaires, vaccins, etc...), des visites de postes et réunions en lien avec la prévention, n'ont pas repris complètement les niveaux d'avant la crise sanitaire même s'ils tendent à se normaliser.

Les critères de vulnérabilité ont évolué pendant la crise sanitaire.

En 2021, les situations « ASA – télétravail exclusif » liées aux critères de vulnérabilité se sont faites rares, les agents disposant tous de masques chirurgicaux (ou FFP2), la plupart des agents étant progressivement vaccinés contre la Covid19, et les postes dit « à forte densité virale » étant marginaux.

Le contact tracing, ou le conseil aux agents présentant des symptômes de la COVID19, cas contacts ou testés positifs, a été rapidement mis en œuvre par notre service afin de conseiller les agents sur la conduite à tenir (durée d'isolement, tests à réaliser, conseil de prise en charge, orientation, suivi, etc.) et de déterminer les potentiels cas contacts professionnels afin de prévenir l'apparition de cluster. En 2021, ce sont **542 formulaires** qui ont été traités.

Les campagnes vaccinales : Le service de santé au travail a réalisé plusieurs campagnes de vaccination en 2021 pour un total de **978 vaccins contre la Covid19** (dont 26 pour du personnel CNRS ou extérieur à l'Université), pour les 1ere, 2eme dose, et rappel du vaccin.

Tests de dépistages : Le dépistage de la COVID19 par test antigénique a été proposé dès le mois d'avril 2021 par créneaux et sur RDV. Les motifs principaux de leur réalisation ont été : présence de symptômes évocateurs, obtention du pass sanitaire pour les frontaliers allemands. Il y a eu **91 tests antigéniques** réalisés en 2021.

Dès le 24/05/2021, les agents pouvaient venir chercher des kits de 5 autotests dans notre service. 5 000 kits ont été commandés par l'université (pour étudiants et personnels confondus). Cette possibilité avait pour but de permettre aux agents et étudiants sans symptômes et non cas contact de se tester afin de diminuer les risques de propagation du virus notamment à la rentrée universitaire de septembre.

Depuis le 24/05/2021, il y a eu **1 010 kits** d'autotests distribués.

Les certificats de vaccination et pass sanitaire : La réalisation des vaccinations et des tests antigéniques ont permis à ces agents d'obtenir leur pass sanitaire. En 2021, **1 068 certificats** ont été attribués (978 suite à vaccination et 90 suite à des tests antigéniques).

Action de prévention, d'information et de formation : Durant les périodes de restrictions importantes limitant les déplacements, et les contacts sociaux, soit jusqu'en mai 2021, la cellule de soutien psychologique dont était chargée la psychologue du travail a été maintenue. Durant cette période de forte activité en télétravail, le SST a aussi procuré des conseils en matière d'ergonomie de travail sur écran au domicile.

Le site Ernest a régulièrement été mis à jour concernant des informations sur la crise sanitaire.

Actions sur le milieu de travail lié à la COVID19 : En 2021, les principales visites de locaux sur la thématique du CoVID19 ont concerné celles en lien avec le SPSE sur les mesures de CO2 (participation de l’interne en médecine du travail) et sur la question du purificateur d’air.

Participation aux réunions, rédactions de documents en lien avec la gestion de la crise : Groupe de travail Covid, Groupe de travail CO2, CHSCT exceptionnels (au total 9 CHSCT ont eu lieu sur l’année 2021), réunions avec le SPSE, avec le SSU, avec la DGS, avec les partenaires des tutelles, etc.

Remontée du nombre de cas positif/contact (personnel + étudiant) auprès de la direction.

Participation, avis et mise à jour de documents institutionnels (notes techniques relatives à la poursuite de l’année universitaire 2021/2022, note interne de la DRH (partie médicale sur les critères de vulnérabilité, durée d’isolement, ...), ...

Elaboration, participation, mise à jour de documents communs au CNRS et à l’INSERM

A.2.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

Les informations concernant les déclarations d’AT/MP sont centralisées par la DRH, et une copie est transférée à la fois au SPSE et au Service de santé au travail (SST) qui en fait l’analyse. Un bilan des AT/MP est présenté annuellement au CHSCT.

➔ Accidents du travail (AT)

En 2021 : **78 accidents** ont été déclarés dont 43 accidents de service, 33 accidents de trajets et 2 accidents de mission.

- **Nombre d’AT avec ou sans arrêt de travail**

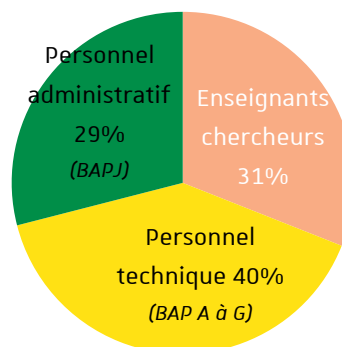
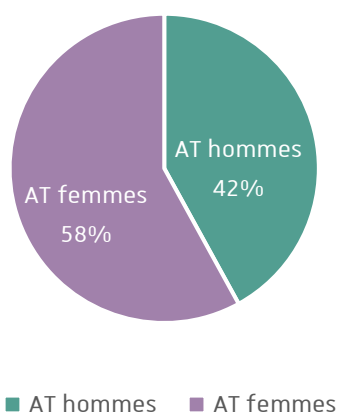
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accident de service/ travail	56	64	59	51	45	42	57	54	59	43
Accident de trajet	23	36	29	34	30	45	48	39	33	33
Accident de mission	5	5	1	3	4	3	7	3	3	2
Total	84	105	88	88	79	90	112	96	95	78

- **Nombre de jours d'arrêt**

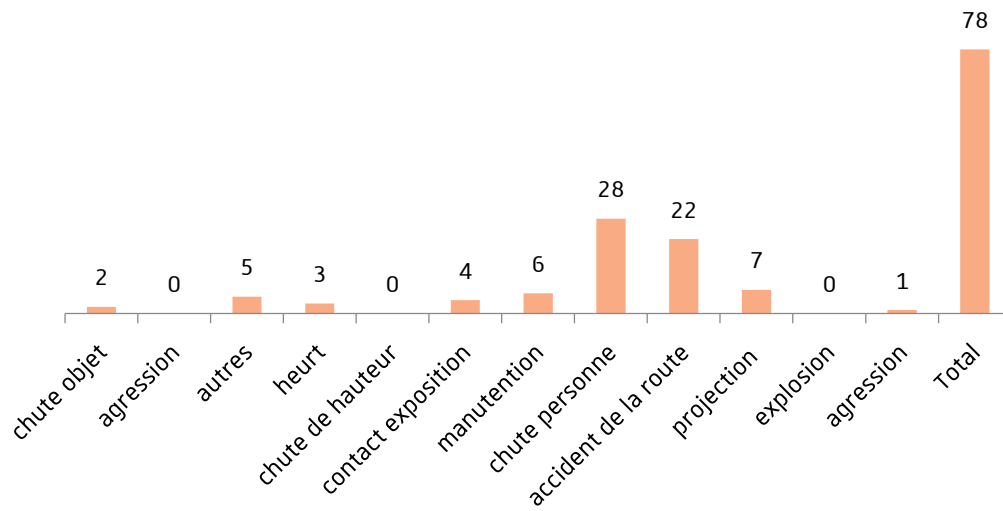
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accident de service/ travail	894	663	971	828	394	303	465	765	1075	471
Accident de trajet	546	620	160	488	459	253	878	333	404	862
Accident de mission	92	241	31	18	18	37	49	6	185	0
Total	1 532	1 524	1 162	1 334	871	593	1 392	1 104	1 664	1 333
Indice de fréquence (%) *	5,1	5,6	5,5	5,3	4,8	3,6	4,7	5,4	5,4	6,5

* *Indice de fréquence : nombre d'accidents déclarés avec arrêt de travail (hors accident de trajet) x1000 / effectif de salariés.*

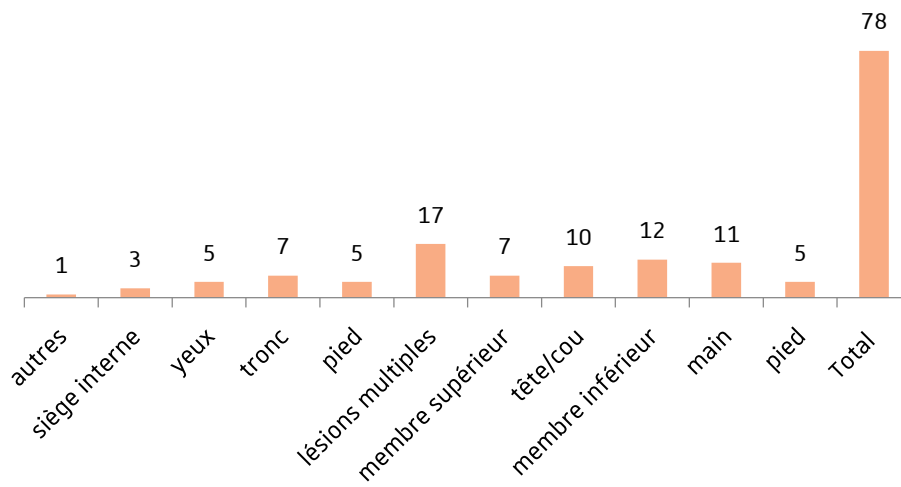
- **Répartition des AT 2021 par sexe et par type de personnel**



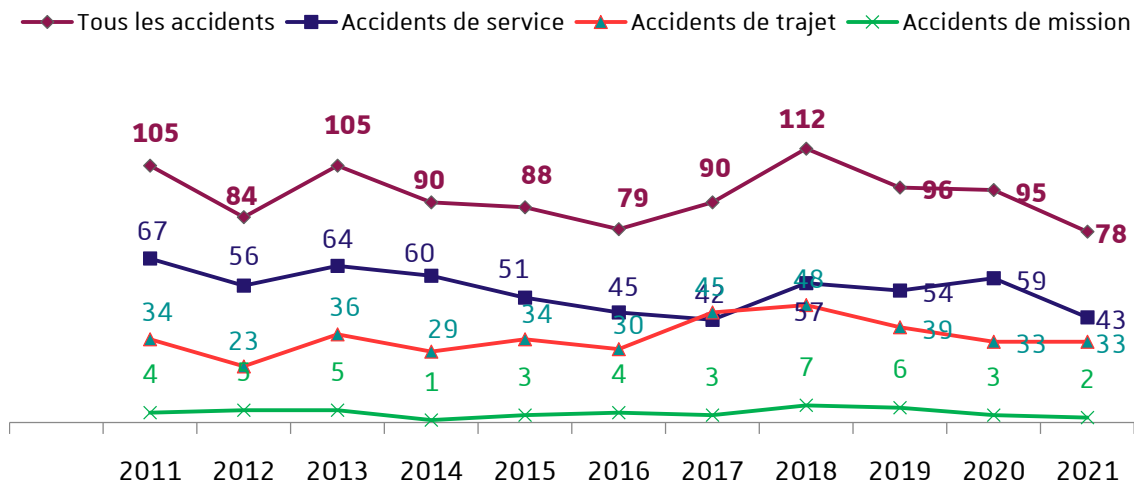
- Répartition des AT 2021 par nature d'accident



- Répartition des AT 2021 par siège des lésions



- **Evolution du nombre d'accidents sur les 10 dernières années**



- **Taux de gravité des AT**

Le taux de gravité d'un accident du travail ou de service (AT), correspond au nombre de journées d'incapacité temporaire suite à AT pour 1 000 heures travaillées.

Les heures travaillées sont déterminées par grande branche d'activité à partir notamment de la durée hebdomadaire de travail et du nombre de salariés.

En 2021, le taux de gravité est de 0,049 = $(471 * 1\ 000) / (1\ 579 * 6\ 102)$:

- 471 : jours d'arrêt de travail pour accident de service / travail
- 1 579 : horaire annuel régime ARTT de l'Université de Strasbourg
- 6 102 : nombre d'agents au 31/12/2021.

Il était de 0,084 en 2019 et de 0,117 en 2020.

➡ **Maladies professionnelles (MP)**

En 2021, 11 maladies professionnelles ont été déclarées chez 7 agents. 7 MP sont reconnues.

Les métiers qui ont déclaré une maladie professionnelle sont principalement chez les personnels techniques (entretiens, animaliers, ...) pour des pathologies liées à des troubles musculosquelettiques

- **Répartition des MP 2021**

sexe	âge	métier	n° tableau	circonstances	lésions
F	57	Agent de service	57 C	Gestes répétitifs	Canal carpien droit opéré le 29/01/2017 avec persistance d'une ankylose et dysesthésie des 4 derniers doigts.
F	55	Agent d'accueil/courrier	Hors T		syndrome anxio dépressif
F	49	Agent de service	57A + 57B	Gestes répétitifs	Epicondylite bilatérale des 2 coudes + tendinopathie des 2 épaules
F	46	Assistant ingénieur	66	Contact / Exposition	Rhinoconjonctivite et urticaire allergique aux épithélia et protéines de rats et de souris.
H	61	Responsable technique	97 + 98	Manutention	Hernie discale L4-L5 postéro-médiane avec rétrécissement du canal lombaire
F	65	Agent d'entretien	57A + 57B	Gestes répétitifs	Bursite épaule D+G et épicondylite D+G
F	56	magasinier des bibliothèques	57B	Gestes répétitifs	épicondylite latérale droite

57A = pathologie de l'épaule

57B = pathologie du coude

57C = pathologie du poignet et de la main (syndrome du canal carpien et tendinite)

66 = Rhinites et asthmes professionnels

79 = lésion chronique du ménisque à caractère dégénératif

98 = Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

- **Evolution des MP sur les 7 dernières années**

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
Nombre de MP déclarées (D) et reconnues (R)	10	5	7	4	14	5	14	11	9	6	8	3	11	7
Nombre de personnels concernés	7		6		9		13		9		7		7	

Les données concernant le nombre des accidents du travail, des maladies professionnelles et les arrêts de travail sont probablement partiels du fait de reconnaissances ou de recours encore en cours à la date du bilan et des prolongations d'arrêt de travail dont la transmission n'est pas systématique.

Le circuit administratif complexe pour certains dossiers gérés par le bureau AT/MP du Rectorat ou pour d'autres par la CPAM, rend difficile le recueil d'informations précises.

On constate toujours une sous déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles par méconnaissance et/ou lourdeur des procédures.

Depuis 2017, la création d'un bureau mutualisé de gestion des pensions et des accidents au sein de la DRH de l'Université de Strasbourg, a amélioré la transmission des pièces et réduit les délais d'instruction des dossiers de maladies professionnelles.

Source : service de santé au travail

Depuis l'accession de l'Université de Strasbourg aux responsabilités et compétences élargies (RCE), le 1er janvier 2009, la gestion des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles dont sont victimes les personnels affectés à l'université a été assurée par les services du rectorat de l'Académie de Strasbourg.

Néanmoins, dans un objectif d'accroissement de l'efficacité du processus au bénéfice des victimes d'accidents et de maladies professionnelles affectées à l'université, un transfert de cette gestion vers les services de l'Université de Strasbourg a été mis en œuvre et est effectif depuis le 1er janvier 2017.

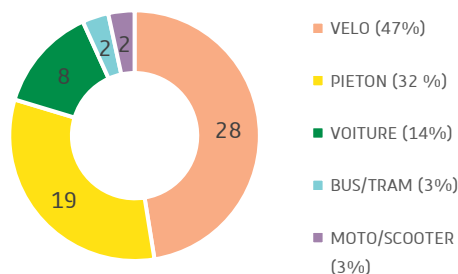
L'Université de Strasbourg a proposé aux autres établissements du site relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, partenaires du contrat quinquennal de site, d'assurer, pour leur compte, dans un contexte mutualisé et un encadrement par convention multilatérale spécifique, la gestion administrative des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles dont seraient victimes les personnels affectés en leur sein.

Le bureau de gestion des pensions et des accidents de l'Université de Strasbourg gère ainsi, en plus des dossiers des personnels de l'Université de Strasbourg, les dossiers d'accident de service/travail et maladie professionnelle des personnels de l'UHA, de la BNU de Strasbourg, du CROUS et de l'INSA. Exceptions faites des personnels de la filières AENES et des enseignants du second degré dont les dossiers sont toujours gérés par le rectorat de l'Académie de Strasbourg.

En 2021, 192 dossiers d'accident de service/travail (166 en 2020) et **36 dossiers de maladie professionnelle** (32 en 2020) ont été instruits par la direction des ressources humaines représentant **une dépense totale de 40 237,59 €** (39 593,07 € en 2020).

🕒 Nombre de dossiers réceptionnés, actifs et mouvementés en 2021

Etablissements	Dossiers accidents	Dossiers maladie pro.
Université de Strasbourg	153	33
UHA	17	1
BNUS	3	0
CROUS	11	1
INSA	8	1
Total	192	36



En 2021, le bureau de gestion des pensions & des accidents a traité **59** dossiers d'accident de trajet (37 en 2020).

C | Le conventionnement avec le FIPHFP

L'Université de Strasbourg a bénéficié d'une convention avec le FIPHFP pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2020, prolongée par deux avenants successifs jusqu'au 31 août 2021 dans un premier temps, puis jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette primo-convention était déclinée en 7 fiches « action » et 5 thèmes majeurs : politique handicap, recrutement, maintien dans l'emploi, formation, information :

Fiche action 1	Accompagner le développement du projet de conventionnement et intégrer la politique handicap dans la politique globale de l'établissement.
Fiche action 2	Assurer le suivi du projet et renforcer la professionnalisation de l'ensemble des acteurs en lien direct avec des agents en situation de handicap.
Fiche action 3	Rendre accessible l'environnement de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
Fiche action 4	Développer la visibilité employeur pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap et l'accueil d'apprentis et de doctorants en situation de handicap.
Fiche action 5	Poursuivre l'identification, l'accompagnement et le suivi des agents en situation de handicap via l'aménagement des postes de travail et l'accompagnement à la reconversion professionnelle.
Fiche action 6	Renforcer les actions de sensibilisation de l'ensemble des personnels de l'université pour faire évoluer les représentations du handicap.
Fiche action 7	Développement d'une passerelle « des études à l'emploi » : ce projet innovant, propre à l'Université de Strasbourg, vise à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en fin de cursus universitaire à travers un accompagnement spécifique.

Chaque fiche « action » était assortie d'objectifs précis. Le montant versé par le FIPHFP à l'établissement pour la mise en œuvre des différentes actions de la convention a été de 278 k€, pour une enveloppe estimée au départ à près de 752 k€. Dans le même temps, l'université a engagé 368 k€ sur ses ressources propres, dans une logique de co-financement.

Au cours de la quatrième et dernière année de la primo-convention, les actions se sont poursuivies, notamment sur l'axe « maintien dans l'emploi » de la convention comme les années précédentes, avec une hausse constante du nombre de dossiers traités depuis le démarrage de la convention (9 dossiers traités la 1^{re} année en 2017/2018 ; 31 pour la dernière période de la convention du 1/9/2020 au 31/12/2021). Le dernier bilan de cette convention a été réalisé à l'automne 2021.

Focus sur les actions mises en place en 2021 par le Réseau handicap et travail dans le cadre de la convention

Accompagnement du maintien dans l'emploi des personnels de l'Université :

Tous les acteurs du Réseau handicap et travail mettent en œuvre des accompagnements individuels en vue du maintien au travail des personnels, chacun dans son domaine de compétences : médical, social, RH.

Les exemples, ci-dessous, illustrent de manière concrète les apports de la convention pour le maintien dans l'emploi des personnels, pour l'année 2021 :

- études ergonomiques
- aménagements de l'environnement de travail : acquisition de matériel adapté (par ex. mobilier adapté, outils informatiques spécifiques),
- aménagements organisationnels : mise en place de conventions de télétravail pour raisons de santé,
- déplacements domicile-travail : financement de services de transport adapté (en partenariat avec le prestataire Mobistras)
- communication interindividuelle : interprétariat en langue des signes française , aide au financement de prothèses auditives,
- aides humaines : appel à des prestataires spécialisés (prestation d'évaluation des capacités professionnelles, bilans professionnels, bilans de compétences, accompagnement de personnels en situation de handicap psychique par le SIMOT), recrutement d'assistants de vie professionnelle.
- formations dans le cadre de reconversions professionnelles pour raisons de santé : ces formations, réalisées par des prestataires externes à l'université, font partie des outils mis en place pour faciliter l'accès à de nouveaux métiers pour raison de santé, par exemple pour passer d'un métier technique à un métier de type administratif.

Autres actions :

- Fonctionnement du réseau handicap et travail : 8 réunions organisées, participation du réseau aux rencontres et webinaires organisés par le HandiPacte Grand-Est,
- Formations sur le thème du handicap :
 - Reconstitution des formations « accompagner un personnel / un étudiant en situation de handicap » (1 module commun + 1 module complément sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, ou des personnels en situation de handicap),
 - Reconstitution de la formation « handicap et accessibilité »
 - Enrichissement de l'offre avec la nouvelle formation « accompagner un personnel après un cancer »

A noter : les actions présentées ont été réalisées entre le 01/09/2020 et le 31/12/2021, et figurent dans le bilan de la quatrième année de conventionnement.

Focus sur l'évaluation de la primo-convention

Une évaluation de la convention a été réalisée en 2021 par le cabinet Arthur Hunt consulting, qui avait accompagné l'établissement en 2017 lors de la préparation du conventionnement.

Cette évaluation, basée sur une analyse des bilans annuels de la convention et sur les réponses obtenues à un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels de l'Unistra (680 répondants), a permis de mettre en évidence les points positifs et les points d'amélioration à envisager.

L'établissement a développé une politique handicap très structurée et mis en place des actions sur l'ensemble des axes de la convention.

Les points de vigilance portent principalement sur le maintien des engagements de recrutement (avec un renfort sur l'apprentissage) et sur une meilleure communication et une meilleure promotion des actions du réseau handicap et travail.

Le projet de reconventionnement est en cours d'élaboration et sera présenté aux instances du FIPHP courant 2022.

D.1 Descriptif du dispositif

Le dispositif VSSH¹ de l'Unistra rassemble l'ensemble des actions mises en place pour prévenir, traiter et gérer une situation de violences sexistes, sexuelles ou homophobes. Il couvre cinq axes d'intervention : la prévention, l'accompagnement de la victime, l'accompagnement de la personne alertée, l'accompagnement de l'unité de travail – composante d'enseignement, service ou laboratoire de recherche – et l'accompagnement de la personne mise en cause. Six services centraux² de l'Unistra interviennent dans le fonctionnement du dispositif VSSH. Le Conseil d'Administration a validé le dispositif le 5 juillet 2018.

Le dispositif VSSH permet de garantir le recueil de la parole des victimes et témoins, d'une part, et d'assurer le strict respect des droits des personnes mises en cause, d'autre part. Ceci dans le but de garantir une prise en compte équitable de toutes les parties concernées.

D.2 Les saisines

Les saisines au motif de signalement d'une situation de violences sexistes, sexuelles ou homophobes se font via l'adresse générique violences-sexistes@unistra.fr. Cette adresse est accessible aussi bien pour les personnels de l'Unistra que pour les étudiantes et étudiants.

D.3 L'écoute et l'accompagnement des victimes

Afin d'écouter et d'accompagner les victimes dans leur démarche de signalement d'une situation de VSSH à l'établissement, l'Unistra a d'une part, créé une cellule interne à l'établissement, dite cellule VSSH³, et d'autre part, signé une convention avec une association⁴ externe d'aide aux victimes agréée par le Ministre de la justice. La cellule VSSH est joignable *via* l'adresse générique violences-sexistes@unistra.fr ; l'association *via* le numéro de téléphone [03 88 79 79 30](tel:0388797930) en précisant le code « université ».

La cellule VSSH est une structure transversale, s'appuyant sur trois services distincts, sous la responsabilité de la vice-présidente Egalité, Parité, Diversité. Elle s'adresse aussi bien aux étudiant-es qu'aux personnels de l'Unistra, victimes ou alerté-es. Elle assure également le lien que souhaite établir l'Unistra avec la victime tout au long de l'enquête administrative et de la procédure disciplinaire, le cas échéant.

¹ VSSH : Violences Sexistes, Sexuelles et Homophobes

² la DRH, le SAJI, la MEPD, le SSU, le SST et la COM

³ composée de deux médecins, d'une assistante sociale et d'une psychologue

⁴ Association SOS aide aux habitants – France victimes 67, agréée par le Ministère de la justice et conventionnée avec l'Unistra

L'association conventionnée a ouvert une antenne aux abords du campus central de l'Esplanade pour accueillir les personnels et les étudiant-es de l'Unistra. Elle assure un accompagnement psychologique et juridique auprès des victimes qui souhaitent faire connaître leur situation à l'université, ou/et qui souhaitent porter plainte auprès du Procureur de la République. Son offre est partagée avec les établissements d'enseignement supérieur de Strasbourg, partenaires du contrat de site Alsace, *via* la convention.

D.4 L'accompagnement des personnes mises en cause

Au regard de la personne mise en cause, l'université porte une juste et stricte attention au respect de la présomption d'innocence et des droits de la défense. Pour un personnel de l'université, elle accompagne son retour dans l'unité de travail en fin de procédure.

D.5 Le dispositif VSSH : données 2021

Contexte :

Le dispositif VSSH a été construit au bénéfice de toute la communauté universitaire. La cellule VSSH et l'association conventionnée écoutent et accompagnent les victimes, qu'elles soient étudiantes ou personnel. Ce choix permet de traiter des situations dans leur intégralité - certaines situations ayant des victimes au sein des personnels et des étudiant-es -, et de mettre à l'œuvre toutes les compétences acquises lors de précédentes situations, sans distinction, pour traiter les nouvelles situations au mieux. Ainsi, les chiffres présentés pour 2021 prennent en compte les situations de VSSH des personnels et des étudiant-es.

Sollicitations :

Cellule VSSH : 33 sollicitations

Antenne de l'association SOS Aide aux habitants – France Victimes 67 : 205 sollicitations (provenant principalement des étudiant-es).

Signalements au dispositif VSSH :

25 signalements reçus au niveau du dispositif VSSH, qui relèvent de 24 situations distinctes (2 signalements émanaient de victimes d'une même personne mise en cause).

Parmi ces 24 situations traitées en 2021 :

- 3 situations sont toujours en cours de traitement en 2022.
- 5 situations n'ont pas vu leur traitement aboutir, suite au souhait de la/des victimes de ne pas poursuivre leur démarche.
- 8 situations ont été classées sans suite du fait, soit du départ ou de la démission des personnes mises en cause, soit de l'incapacité à identifier les personnes mises en cause, soit d'un arrangement au sein de la composante, soit du décès de la victime.

- 5 situations ont abouti à des mesures conservatoires, des mesures de gouvernance et pour certaines des plaintes civiles.
- 2 situations ont été transmises à l'association conventionnée SOS Aide aux habitants – France Victimes 67 car ces situations relevées du cadre familial, conjugal ou privé.
- 1 situation concernait un personnel non Unistra.

Personnes mises en cause dans les 24 situations de VSSH :

- 15 étudiants
- 3 personnes non identifiables
- 3 enseignants ou enseignants-chercheurs
- 3 personnels biatss

Il s'agissait tous d'hommes.

La politique de prévention de l'établissement est mise en œuvre par un ensemble d'acteurs, et nécessite la mise en place de consignes et procédures, l'objectif étant d'instaurer une démarche d'amélioration continue de la sécurité, afin de réduire au maximum les accidents et les incidents. L'information et la formation des personnels et des étudiants sont indispensables.

Les acteurs de la prévention

E.1 Le service prévention sécurité environnement (SPSE)

Le SPSE est chargé de conseiller et d'assister la direction de l'Université de Strasbourg dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques de l'établissement dans les domaines de la protection des personnes (personnels et étudiants), des biens et de l'environnement par la mise en œuvre d'actions de prévention liées aux bâtiments (incendie, électricité, etc.), aux activités (chimiques, biologiques, physiques, expérimentation animale, etc.) et à la gestion des déchets.

Plus généralement, il conseille l'ensemble des responsables de service et les personnels.

Le service, dont le chef est le conseiller de prévention de l'établissement, se compose d'une assistante de direction et est organisé en trois pôles (prévention de risques professionnels, prévention des risques incendie/accessibilité dans les établissements recevant du public et protection de l'environnement). Il est composé de 12 personnes depuis janvier 2019 suite au renforcement du pôle prévention des risques incendie par une personne.

E.2 Les assistants de prévention (AP)

Chaque directeur (composante de formation, unité de recherche, service central) doit désigner au moins un assistant de prévention au sein de sa structure. Un assistant de prévention peut cependant être mutualisé au niveau de plusieurs structures de petite taille qui présentent uniquement des risques liés à des activités de type tertiaire.

L'assistant de prévention bénéficie d'une formation (4 ou 6 jours en fonction de l'absence ou non de risques liés à l'activité) avant d'être nommé. Le directeur doit ensuite établir une lettre de cadrage qui précise notamment le champ d'action des missions des AP ainsi que la quotité de travail dont ils disposent.

Le rôle de l'assistant de prévention est d'assister et de conseiller le directeur, auprès duquel il est placé, dans la mise en œuvre des règles de prévention et de sécurité du travail.

Les assistants de prévention sont coordonnés par le SPSE, en collaboration avec les services de prévention du CNRS et de l'Inserm pour les unités mixtes de recherche.

Le tableau ci-dessous présente les éléments suivants :

- toutes les structures sont couvertes par au moins un assistant de prévention (+ 9 points pour les services centraux par rapport à fin 2020) à l'exception des unités de recherche (taux de couverture à 63 %)
- le pourcentage de fonctions d'assistants de prévention dotées d'une lettre de cadrage varie entre 56 % (unités de recherche) et 98 % (unités mixtes de recherche associées au CNRS). Il est également très bon pour les composantes de formation et les services centraux (87 %).

Données relatives aux assistants de prévention (AP) au 31/12/2021

	Composantes de formation	Services centraux	Unités de recherche	Unités de recherche associées au CNRS	Unités de recherche associées à l'Inserm
% de structures couvertes par au moins un AP	100 %	100 %	63 %	100 %	100 %
% de fonctions d'AP dotées d'une lettre de cadrage	87 %	87 %	56 %	98 %	76 %

Les assistants de prévention bénéficient de deux séminaires de coordination chaque année :

- une demi-journée destinée aux AP de structures hébergées à l'Université de Strasbourg (participation de 73 personnes en 2021 sous forme de webinaire suivis par un nombre de participants supérieur aux habituels séminaires (une cinquantaine les années précédentes)),
- une journée destinée à tous les AP du CNRS, de l'Inserm, de l'Université de Strasbourg et de l'UHA (participation de 104 personnes en 2021).

L'objectif est de coordonner le réseau par les services de prévention, notamment par la présentation de retours d'expériences sur les événements passés (accidents d'une certaine gravité, dossiers en cours, etc.), et de faire des points sur les dossiers futurs (nouvelles procédures, événements particuliers, nouvelles réglementations, etc.). En fonction de l'actualité, le Service de santé au travail (SST), la Direction des ressources humaines (DRH) et la Direction du patrimoine immobilier (DPI) sont également susceptibles d'intervenir.

En 2021, en raison de la crise sanitaire le séminaire destiné aux AP de structures hébergées à l'Université de Strasbourg a été remplacé par un webinaire d'une demi-journée.

Le premier webinaire (27 mai, 73 AP) a traité notamment des thèmes suivants : un retour d'expérience d'un incendie ainsi qu'un point sur les consignes d'évacuation, la mise à jour du guide de tri des déchets, la mise

en place d'un marché pour les défibrillateurs, la mise en place des visites d'information et de prévention (VIP) par le service de santé au travail et la mise à jour de la procédure agents chimiques dangereux. Lors du second séminaire (3 décembre, 104 AP) ont été présentés un retour d'expérience suite à des accidents liés à l'utilisation de microtome/cryostat, la mise en œuvre de quart d'heure sécurité par un assistant de prévention dans une structure, les risques liés aux équipements émetteurs de lumière bleue par un médecin du travail. L'après-midi a été consacré à un atelier sur communiquer autrement et engager en termes de prévention et de sécurité.

E.3 Les instances de concertation en santé et sécurité au travail

E.3.1 Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Université de Strasbourg

► Composition

La formation de base du CHSCT se compose de deux représentants de l'administration, de représentants du personnel, dont le nombre de sièges dépend des résultats des élections au comité technique d'établissement, et de membres de droit.

Lorsque seules des questions liées aux personnels sont traitées, le comité peut se réunir en formation de base.

Le Président peut également être assisté par des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions ou projets de textes soumis à l'avis du Comité (Directeur général des services adjoint, Directrice des ressources humaines, Directeur du patrimoine immobilier, etc.).

Lorsque des questions liées aux étudiants sont à l'ordre du jour, le Comité se réunit en formation élargie. A la formation de base se rajoutent des représentants des usagers, dont le nombre de sièges dépend des résultats des élections au conseil d'administration, et le Directeur du Service de santé universitaire.

Formation de base :

- 2 représentants de l'administration :
 - le Président de l'Université de Strasbourg, Président du Comité, représenté, le cas échéant, par le Vice-président Patrimoine de l'Université de Strasbourg ou la Vice-présidente Ressources humaines et politique sociale,
 - le Directeur/la directrice général/e des services de l'Université de Strasbourg, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines.
- 9 représentants des personnels (+ 9 suppléants) :
 - 3 sièges pour le SNPTES,
 - 2 sièges pour la CGT,
 - 2 sièges pour la FSU,
 - 1 siège pour le SGEN-CFDT,

- 1 siège pour l'UNSA-Education.
- 3 membres de droit :
 - le responsable du Service de santé au travail de l'Université de Strasbourg,
 - le conseiller de prévention de l'Université de Strasbourg,
 - un inspecteur santé et sécurité au travail compétent pour l'Université de Strasbourg.

Formation élargie (en plus de la formation de base) :

- 3 représentants des usagers de l'AFGES. (+ 3 suppléants) :
- la responsable du Service de santé universitaire.

▸ **Missions**

Le CHSCT est une instance de concertation ayant pour objet de promouvoir l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de l'établissement.

Ses principales missions sont les suivantes :

- analyse des risques auxquels sont exposés les personnels et les étudiants grâce notamment à la consultation des documents uniques d'évaluation des risques et aux visites de sécurité,
- avis sur le rapport faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, sur le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail et sur les règlements et consignes en matière d'hygiène et de sécurité,
- examen du rapport annuel du médecin de prévention et des consignations dans les registres de santé et sécurité au travail,
- enquête à la suite d'un accident grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, et à la suite de tout signalement de danger grave et imminent.

L'extension des compétences aux conditions de travail depuis 2011 concerne notamment des questions relatives a :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des activités, etc.),
- l'étude en vue de mesurer les conséquences des conditions de travail sur l'organisation du travail et ses effets sur la santé des travailleurs de :
 - la durée et les horaires de travail,
 - l'aménagement du temps de travail (horaires postés, travail de nuit).

▸ **Fonctionnement**

Le secrétaire dispose d'un contingent d'autorisation d'absence de 17 jours/an (supérieure à l'obligation réglementaire de 14 jours/an), les autres représentants du personnel BIATSS de 11 jours/an (selon la

réglementation en vigueur), et les enseignants-chercheurs d'une décharge annuelle de 15 heures équivalent TD (supérieure à l'obligation réglementaire de 9,2 heures équivalent TD/an).

La répartition par genre des représentants du personnel pour le CHSCT fin 2020 est de :

- 4 femmes et 5 hommes pour les titulaires,
- 4 femmes et 5 hommes pour les suppléants.

En raison de la crise sanitaire le CHSCT s'est réuni 9 fois en 2021 au lieu de 4 à 5 fois par an habituellement : 7 fois en séance normale en 2021 (08 février, 12 avril, 17 mai, 07 juin, 06 septembre, 11 octobre, 29 novembre), 2 fois en séance extraordinaire (05 janvier et 28 juin).

Cinq séances se sont tenues sous forme de visioconférence et 4 en présentiel. De plus 3 réunions ont eu lieu en visioconférence avec les secrétaires du CHSCT et autres représentants du personnel (20 janvier, 2 février, 07 avril).

Une activité notable, hors séance plénière, est à noter, associant systématiquement au moins un représentant du personnel :

- *les visites de structures* : 5 visites systématiques de composante de formation, service central et d'unité de recherche ont été effectuées, celles concernant les unités mixtes de recherche associées au CNRS ou à l'Inserm ayant été effectuées conjointement par les CHSCT de l'université et du CNRS / de l'Inserm :
 - UMR 7504 (Unistra/CNRS) – Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS) / IPCMS
 - UMR 7522 (Unistra/CNRS) – Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) / Faculté des sciences économiques et de gestion à Strasbourg
 - UMR 7178 (Unistra/CNRS) – Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) / Faculté de pharmacie : visite des locaux du service de Chimie Analytique des Molécules BioActives et Pharmacognosie
 - UMS 38 (Unistra/ Inserm) – Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg (CRBS)
 - Direction des ressources humaines (DRH).
- la participation au comité de pilotage pour l'élaboration du plan d'action du document unique d'évaluation des risques professionnels de l'Université de Strasbourg (1 réunion),
- la participation au groupe de travail mesures de CO₂ (2 réunions),
- les enquêtes suite à des accidents (3 enquêtes (voir point B 2.3)).

E.3.2 Les autres instances de concertation en santé et sécurité au travail

En complément du CHSCT d'établissement, certaines structures sont couvertes par une instance de concertation de proximité aussi bien au niveau de composantes de formation de l'université que d'unités de recherche associées au CNRS et à l'Inserm. Il s'agit d'instances mises en place par la volonté des établissements selon les modalités définies dans le livre des prescriptions en santé et sécurité au travail élaboré par le CNRS, l'Inserm et l'Université de Strasbourg.

Dans le but d'accroître la culture de sécurité de proximité, une note avait été élaborée (octobre 2016) conjointement avec les partenaires (CNRS et Inserm) pour inciter au développement d'instances de concertation de proximité dans les structures présentant des risques par rapport à leurs activités. L'objectif est de développer la mise en place de Commissions locales, d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CLHSCT) dans les structures, voire d'adapter le fonctionnement des instances existantes.

Sont ainsi couvertes par une CLHSCT fin 2021 :

- 9 composantes de formation et autre structure universitaire (hébergeant 11 unités de recherche),
- 6 unités mixtes de recherche associées au CNRS hébergées totalement ou partiellement à l'université,
- 1 unité mixte de recherche associée à l'Inserm hébergée à l'Unistra (hébergeant 11 unités de recherche),
- 1 unité mixte de recherche associée au CNRS et à l'Inserm.

Les instances se sont réunies entre 0 (5 instances) et 4 (1 instance) fois en 2021.

Structures couvertes par une CLHSCT en 2021 (hébergées au moins partiellement à l'Unistra)

Structure	Intitulé	Nombre de réunions en 2021
Composantes de formation ou autre structure universitaire (unités de recherche hébergées concernées)	ECPM (UMR 7042, UMR7178, UMR7515)	1
	Faculté de chimie	0
	Faculté de pharmacie (UMR7021, UMR7178, UMR7199, UMR7200, UMS3286)	2
	IUT Robert Schuman	3
	IUT Louis Pasteur (UR7292)	0
	Faculté de géographie et d'aménagement (UMR7362)	0
	Faculté des sciences de la vie (UMR7156, UMR7362)	0
	Silabe (Centre de primatologie)	1
	EOST (UMR7063, UMS830)	1
UMR CNRS-Unistra (unités de recherche hébergées concernées)	UMR 7357 (Icube)	1
	UMR 7178 (IPHC)	0
	UMR 7504 (IPCMS)	2
	FR 2010 (UMR 7140, UMR 7177, UMR 7006)	2
UMR Inserm-Unistra (unités de recherche hébergées concernées)	UMS 38 (CRBS) (UMR7357, UMS38, UMRS1109, UMRS1112, UMRS1114, UMRS1118, UMRS1119, UMRS1121, UMRS1260, UR 7296, UR3072)	1
UMR CNRS- Inserm-Unistra	UMR 7104/UMRS1258 : IGBMC	4
Total	10 CLHSCT réunies en 2021	18

De plus, le SPSE a participé aux 6 réunions de CHSCT des délégations régionales des partenaires (4 pour le CNRS et 2 pour l'Inserm) en plus de réunions des CLHSCT.

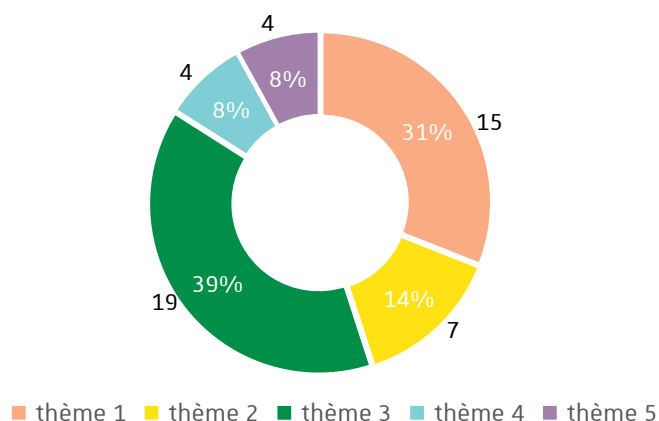
F.1 Analyse générale

F.1.1 Programme de prévention 2019-2021

Le programme 2019-2021 a été établi à partir du bilan du programme 2015-2018 et des orientations stratégiques du ministère de 2019, 2020 et 2021. Il est divisé en 5 thèmes comportant 49 objectifs en 2021:

5 thèmes
1. L'organisation de la santé et de la sécurité au travail (acteurs, consignes, et procédures) et l'offre de formation
2. La démarche d'amélioration continue efficace et pérenne en matière de santé et sécurité au travail
3. La prévention des risques professionnels
4. La prévention du risque incendie et l'accessibilité
5. La protection de l'environnement

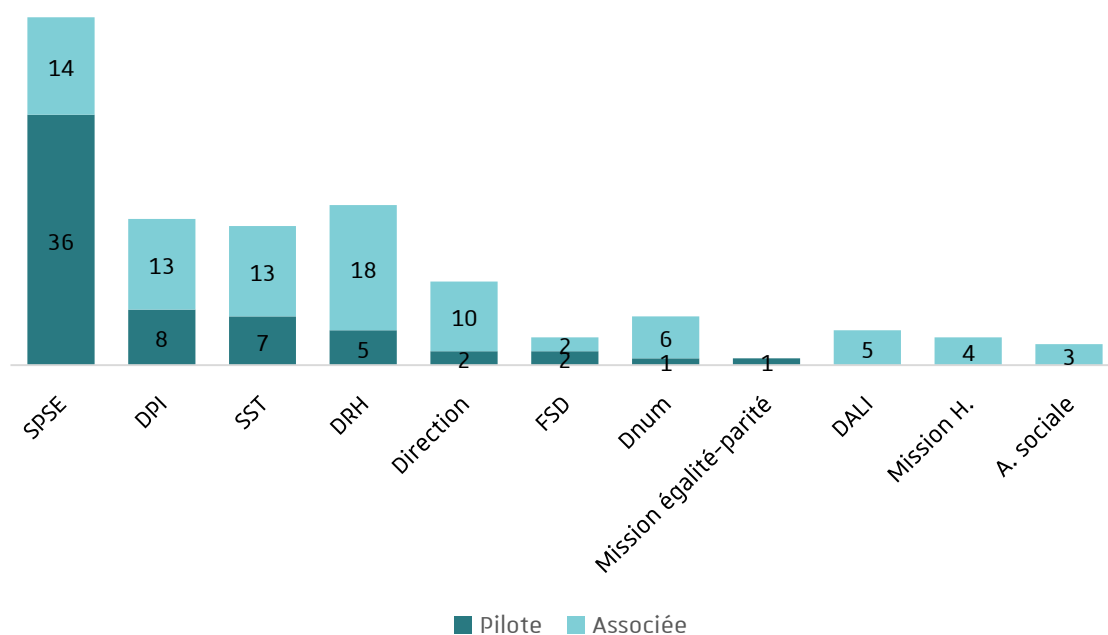
Nombre d'objectifs par thème



Les différents acteurs concernés en tant qu'entité pilote ou entité associée sont :

- la Direction de l'université,
- le Service prévention sécurité environnement (SPSE),
- la Direction du patrimoine immobilier (DPI),
- la Direction des ressources humaines (DRH),
- le Service de santé au travail (SST),
- la Direction du numérique (Dnum),
- la Direction des affaires logistiques intérieures (DALI),
- le fonctionnaire de sécurité défense (FSD),
- la mission handicap,
- la mission égalité-parité,
- l'assistante sociale.

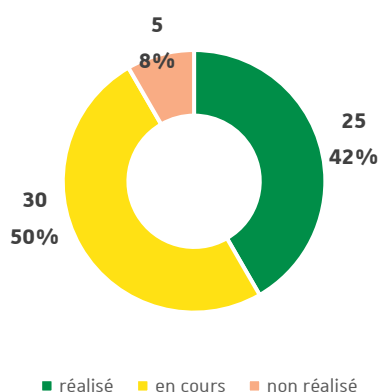
Le nombre d'ensembles d'objectifs opérationnels par entité pilote et entité associée est résumé ci-après :



Sur les 60 ensembles objectifs dont l'échéance est annuelle ou en 2021, 25 (soit 42 %) ont été réalisés totalement, 30 (soit 50 %) ont été réalisés partiellement et 5 (8%) n'ont pas été réalisés.

Bilan 2021 des 60 ensembles d'objectifs opérationnels du programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et de protection de l'environnement 2019-2021

Bilan du programme 2021
(60 ensemble d'objectifs opérationnels)



Les résultats sont comparables à ceux de l'année 2020 (moins bons qu'en 2019), majoritairement dus à la crise sanitaire : suppression d'actions non réalisables ou charge de travail très importante en lien direct avec la crise.

Le bilan 2021 du programme 2019-2021 a été présenté au CHSCT de l'université le 28 mars 2022.

F.1.2 Mise en œuvre des recommandations suite à l'inspection santé et sécurité au travail de 2016

Dans la perspective d'une inspection en santé et sécurité au travail devant avoir lieu en 2022, un bilan de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'inspection de 2016, a été réalisé en 2021. Ce bilan montre d'importantes avancées aussi bien pour les recommandations prioritaires que pour les autres recommandations.

- recommandations prioritaires

Outre la mise en œuvre des mesures immédiates, l'université s'est attachée à mettre en place des actions correctrices pour améliorer les problématiques à la source ayant conduit aux résultats suivants :

- 98% des équipements de travail sont aujourd'hui conformes contre 16 % en 2016,
- 100 % des autoclaves sont aujourd'hui conformes contre 56 % en 2016,
- 96 % des sorbonnes sur 88 % mesurées, sont conformes ou satisfaisantes aujourd'hui contre 86 % des sorbonnes sur 55 % mesurées en 2016, etc.

- autres recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des autres recommandations montre que :

- 49 recommandations (soit 43%) ont été totalement réalisées,
- 23 recommandations (soit 20%) ont fait l'objet de demandes auprès des structures concernées
- 39 recommandations (soit 34 %) ont été réalisées de manière partielle, le degré de réalisation pouvant être très variable, de « juste débuté » à « presque réalisé »
- 3 recommandations (soit 3 %) n'ont pas été réalisées car dépendant d'une action réalisée partiellement.

Ce bilan positif montre tout de même que la mise en œuvre des recommandations a été fortement ralentie par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

F.2 Focus sur certaines actions

F.2.1 Document unique d'évaluation des risques professionnels

L'évaluation à priori des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale qui incombe au chef d'établissement de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents sur la base des principes généraux de prévention.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les actions à mettre en œuvre. Il doit être mis à jour au moins une fois par an.

A l'Université de Strasbourg, le document unique (DU) est réalisé au niveau de chaque structure (composante de formation, unité de recherche, service central) ou de l'établissement pour les actions à mettre en œuvre au niveau central via une application informatique élaborée par le CNRS et l'AMUE (la mise à jour de chaque document unique est formalisée par la déclaration de celui-ci par le responsable de la structure) sauf pour les unités associées à l'Inserm qui utilisent l'outil de l'Inserm.

Au niveau des structures

Le bilan des déclarations des documents uniques pour la dernière année (novembre 2020 à novembre 2021), schématisé ci-dessous, présente les pourcentages de déclarations par ordre décroissant suivants :

- 87 % pour les unités associées au CNRS (27 structures sur 31, figure 1),
- 86 % pour les composantes (32 structures sur 37, figure 2),
- 64 % pour les unités de recherche associées à l'Inserm (7 structures sur 11, figure 3),
- 63 % pour les services centraux (22 structures sur 35, figure 4),
- 15 % pour les unités de recherche (4 unités de recherche sur 27, figure 5)

Bilan des déclarations des DU des composantes, services centraux, unités de recherche, unités mixtes de recherche associées au CNRS et à l'Inserm du 27/11/2020 au 18/11/2021

Fig.1 Les UMR CNRS/Unistra

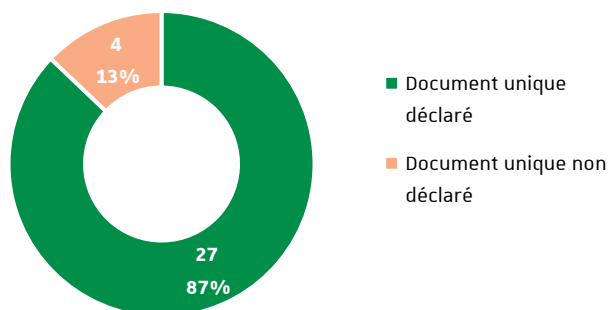
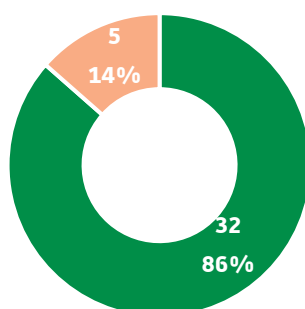
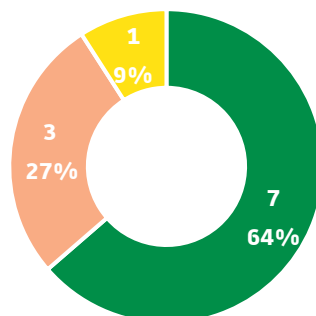


Fig.2 Les composantes de formation



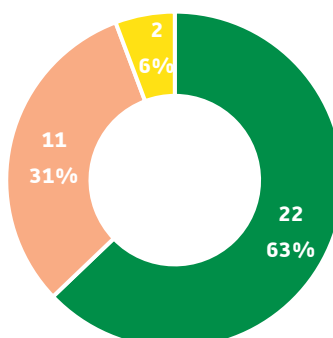
■ Document unique déclaré ■ Document unique non déclaré

Fig.3 Les UMRS Inserm/Unistra



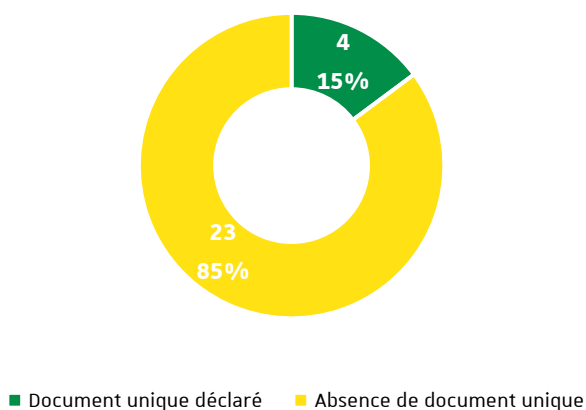
■ Document unique déclaré ■ Document unique non déclaré ■ Absence de document unique

Fig.4 Les services centraux



■ Document unique déclaré ■ Document unique non déclaré ■ Absence de document unique

Fig.5 Les unités de recherche



F.2.2 La formation continue

32 actions de formation ont été organisées pour un budget de 51 781 € se répartissant en deux domaines :

- 20 dans le domaine de la prévention sécurité (22 602 €⁵),
- 12 dans le domaine du management (29 179 €).

Le nombre d'actions de formation (32) en augmentation par rapport à 2020 (24 actions) reste encore inférieur à ce qui était proposé aux années antérieures (39 à 41 actions en 2017, 2018 et 2019) en raison de la crise sanitaire.

F.2.3 Le retour d'expérience

L'amélioration continue de la sécurité repose notamment sur un retour d'expérience basé sur l'analyse des accidents et des incidents.

▸ Les enquêtes suite à des accidents et incidents

3 enquêtes ont été menées suite à des départs de feu dans une unité mixte de recherche associée au CNRS, dans une composante de formation (feu volontaire) et dans une unité de recherche. Sont mentionnés dans le tableau les dates des incidents et des enquêtes, les principales recommandations :

⁵ Dont 3792 € de formations incluses dans le domaine « accompagnement métier » ou dans le contrat de site.

Incident			Enquête	
Date	Structure	Fait	Date	Principales recommandations (actions) émises
07/01/2021	UMR 7177 – Institut de chimie de Strasbourg (IC)	Départ de feu de déchet de sodium (07/01/2021)	01/02/2021	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler à l'ensemble de l'unité la procédure interne consolidée de destruction du sodium. - Acquérir du sodium métallique déjà conservé dans de l'huile minérale - Installer un téléphone d'alerte des secours externe en cas de coupure de courant ou de panne informatique.
06/05/2021	PEGE/EM Strasbourg	Deux départs volontaires de feu de poubelle (06/05/2021)	18/06/2021	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler à tous la présence d'un service de sécurité en cas de départ de feu ou toute autre urgence. - Rappeler à tous la procédure d'information interne de l'équipe de direction - Mettre à jour et revoir l'organisation de l'évacuation du PEGE.
21/11/2021	UR 7292- Institut de Parasitologie	Incendie (21/11/2021)	26/11/2021	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'élimination régulière des équipements obsolètes ou non utilisés - Débrancher les équipements électriques ou électroniques non utilisés - Ranger régulièrement les produits chimiques ou autres stockés dans les laboratoires - Fermer systématiquement les portes des locaux pour limiter la diffusion de fumées et la propagation d'un début d'incendie.

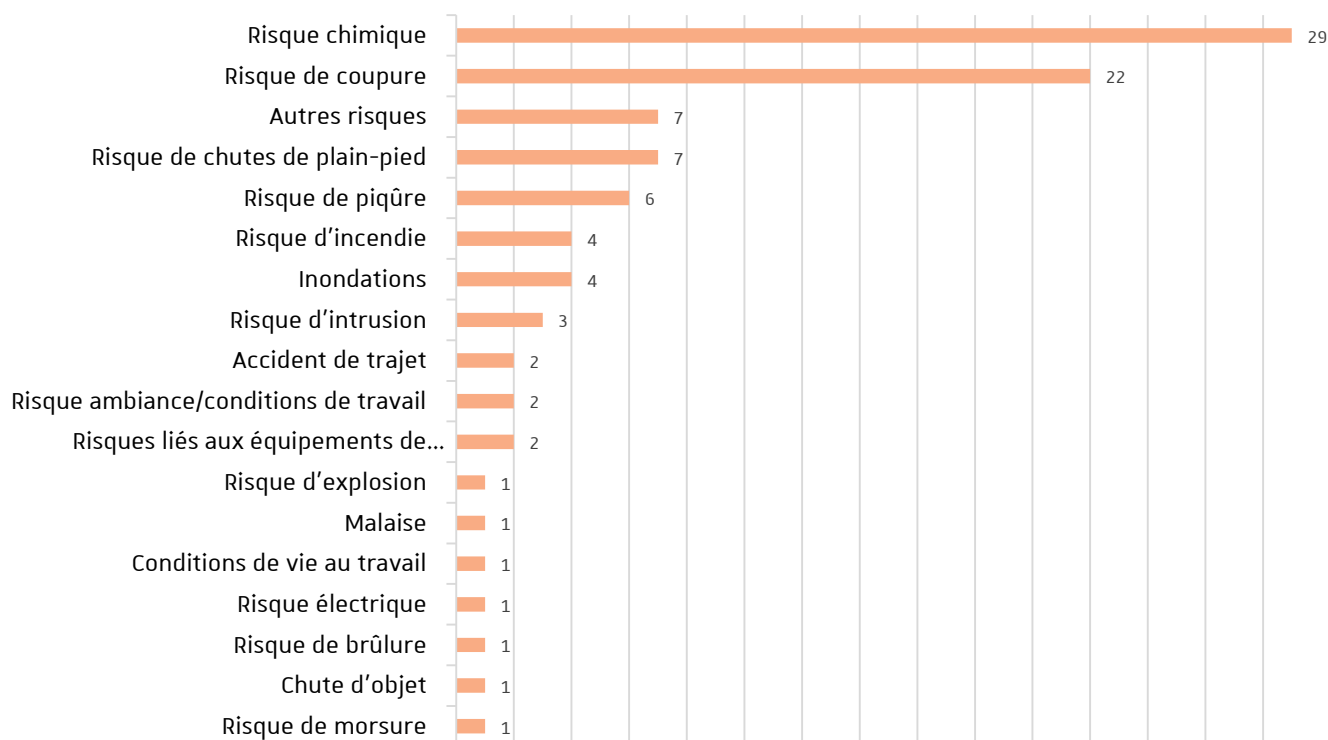
➤ **Les enquêtes suite à des signalements pour dangers graves et imminents**

Aucun signalement pour danger grave et imminent n'a été effectué en 2021.

➤ **L'analyse des incidents, des questions de sécurité et des conditions de travail**

95 consignations ont été effectuées en 2021 dans les registres santé et sécurité au travail donnant à chaque agent et usager la possibilité de formuler des remarques par rapport à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail et de permettre la remontée des observations au CHSCT de l'Université de Strasbourg dans le double objectif d'information de cette instance et de mise en place de mesures correctives, si nécessaire. Les deux facteurs de risque prépondérants sont le risque chimique (29 consignations) suivi du risque de coupure (22 consignations).

Nature des risques consignés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

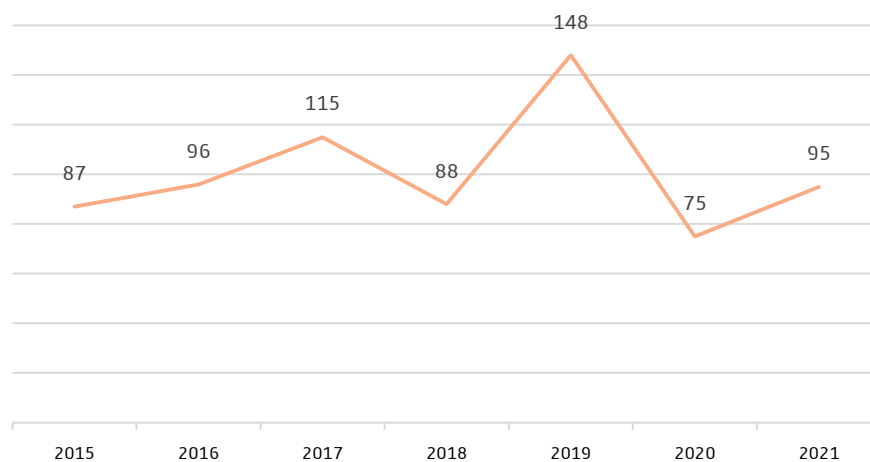


Le nombre de consignations fluctue entre 2015 et 2021 avec un minimum de 75 consignations en 2020 et un maximum de 148 consignations en 2019.

Les années 2020 et 2021 ont été impactées par la crise sanitaire (notamment en raison des périodes de confinement et de travail à distance obligatoires plusieurs jours par semaine hors périodes de confinement).

L'information relative aux objectifs des registres devra être poursuivie au niveau de divers publics (nouveaux entrants, assistants de prévention, directeurs de structure et responsables administratifs de composante de formation). Une sensibilisation spécifique sera faite aux structures ne disposant toujours pas de registre.

Evolution sur les 7 dernières années



Source : Service prévention, sécurité et environnement

7. L'organisation du travail

L'organisation du travail et temps de travail

Les clés pour comprendre

- Durée et aménagement du travail des personnels BIATSS titulaires et contractuels de droit public

Durée du travail

A temps plein :

Durée de travail	1 607 heures par an
Nombre d'heures effectives	37h30 par semaine
Nombre de jours de congés	51,5 jours de congés par an (42 jours de congés annuels et 9,5 jours dans le cadre du dispositif ARTT)

A temps partiel :

Quotité de travail	Congés / horaires	
	Jours de congés	Horaires hebdomadaires
90%	46,5	33h45
80%	41	30h00
70%	36	26h15
60%	31	22h30
50%	26	18h45

‣ Dispositions diverses communes aux personnels titulaires, stagiaires et contractuels

◆ **Congé parental**

Position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3ème anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié. Pour les personnels non titulaires, cette appellation correspond effectivement à un congé.

◆ **Décharge syndicale**

Un agent titulaire d'un mandat de représentant du personnel à l'une des instances consultatives (CAP, CPE, CTE, CHSCT, etc.) peut bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence partielle ou totale de service, pour participer aux réunions organisées par ces instances ou exercer une activité auprès d'un syndicat.

Chaque syndicat dispose, à cet effet, chaque année d'un nombre d'heures de décharge de service. Ce nombre d'heures dépend de sa représentativité et du nombre d'agents au sein de l'administration concernée.

◆ **Disponibilité ou congé sans traitement (personnels stagiaires et contractuels)**

Cessation de l'exercice des fonctions de l'agent dans l'administration, qui s'accompagne de la perte des droits à rémunération, avancement et retraite. La disponibilité ou le congé sans traitement est prononcé soit à la demande de l'intéressé (disponibilité pour convenances personnelles, pour suivre son conjoint, etc.) soit d'office à l'expiration d'un congé (de maladie, de longue maladie, ou de longue durée).

‣ Dispositions réservées aux personnels fonctionnaires

◆ **Détachement**

Position d'un fonctionnaire placé hors de son corps d'origine et continuant à bénéficier des droits à l'avancement et à la retraite. Il peut être placé dans un autre corps, dit corps d'accueil, et bénéficie alors d'une double carrière.

◆ **Mise à disposition**

Un agent peut bénéficier d'une mise à disposition s'il effectue son service dans une autre administration. Durant cette période, sa rémunération est versée par son administration d'origine et l'agent poursuit sa carrière dans son corps d'origine. Les nouvelles fonctions occupées par l'agent mis à disposition doivent correspondre au niveau de celles exercées dans son administration d'origine.

‣ Dispositions réservées aux enseignants et enseignants-chercheurs

◆ **Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)**

Congé d'une durée de 6 ou 12 mois, accordé sur demande aux enseignants-chercheurs. La périodicité entre plusieurs CRCT est de six ans à échéance de chaque congé. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement et continue à percevoir sa rémunération.

◆ **Délégation**

Modalité dérogatoire temporaire des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle lui permet de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en gardant sa rémunération et bénéficier de l'ensemble des droits attaché à la position d'activité. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

‣ Congés particuliers

◆ **Congé bonifié**

Le congé bonifié est accordé au fonctionnaire titulaire originaire d'un DOM (département d'outre-mer) qui exerce ses fonctions sur le territoire métropolitain.

◆ **Congé de formation professionnelle**

Attribué sous condition d'ancienneté, il permet aux fonctionnaires et aux personnels non titulaires de parfaire leur formation professionnelle. Il peut être accordé pour préparer un concours ou un examen. L'agent bénéficiaire perçoit une indemnité de 85% de son traitement brut, sans prime.

◆ **Congé de mobilité**

Attribué sur demande et sous réserve des nécessités de service aux personnels contractuels employés pour une durée indéterminée, le congé de mobilité est un congé sans rémunération. Il peut être accordé pour une durée maximale de trois ans renouvelable, dans la limite d'une durée totale de six ans, lorsque l'agent est recruté par une autre personne morale de droit public qui ne peut le recruter initialement que pour une durée déterminée.

A Types de modalités de service et d'absence

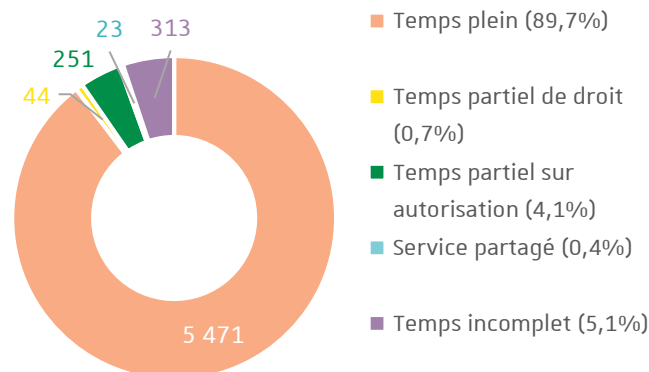
5 471

personnels de l'Université de Strasbourg exercent à temps plein au 31/12/2021, soit 89,7%.

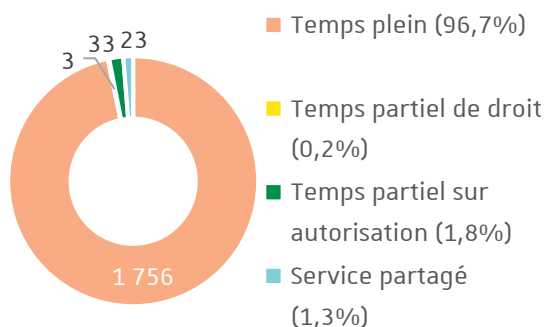
631 sont à temps partiel ou temps incomplet.

↳ Répartition des personnels selon le temps de travail au 31/12/2021

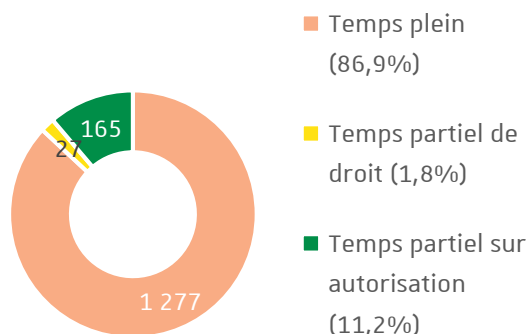
Au 31/12/2021, 89,7% de la population des personnels titulaires et contractuels de l'Université de Strasbourg exercent à temps plein. 5,1% de cette population sont à temps incomplet.



Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires



BIATSS titulaires



⊙ Répartition des effectifs des personnels titulaires & contractuels selon la durée du travail en nombre de personnels au 31/12/2021

		Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels	BIATSS titulaires				BIATSS contractuels				Total
				A	A	A	B	C	Total	A	B	
Temps plein	Hommes	1 062	766	250	109	161	520	211	86	73	370	2 718
	Femmes	694	647	234	244	279	757	302	155	198	655	2 753
	Sous-total	1 756	1 413	484	353	440	1 277	513	241	271	1 025	5 471
Temps partiel de droit	Hommes			1	1	2	4	1			1	5
	Femmes	3		7	5	11	23	4	7	2	13	39
	Sous-total	3		8	6	13	27	5	7	2	14	44
Temps partiel sur autorisation	Hommes	9	1	2	5	8	15	5	2	2	9	34
	Femmes	24	3	38	42	70	150	18	11	11	40	217
	Sous-total	33	4	40	47	78	165	23	13	13	49	251
Service partagé	Hommes	10										10
	Femmes	13										13
	Sous-total	23										23
Temps incomplet	Hommes		116					13	1	9	23	139
	Femmes		89					46	15	24	85	174
	Sous-total		205					59	16	33	108	313
Total		1 815	1 622	532	406	531	1 469	600	277	319	1 196	6 102

⊙ Réintégration à temps plein des personnels durant l'année 2021

		A	B	C	Total
Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	Femmes	5			5
	Hommes	1			1
	Sous-total	6			6
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels	Femmes	3			3
	Hommes				
	Sous-total	3			3
BIATSS titulaires	Femmes	13	6	16	35
	Hommes	1		2	3
	Sous-total	14	6	18	38
BIATSS contractuels	Femmes	3	5	4	12
	Hommes				
	Sous-total	3	5	4	12
Total		26	11	22	59

59 personnels, travaillant à temps partiel au 31/12/2020, ont réintégré une activité à temps plein en 2021.

⊙ Répartition des personnels titulaires & contractuels selon d'autres modalités de service et d'absence en nombre de personnels au 31/12/2021

	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels	BIATSS titulaires	Total
	Catégorie A	Catégorie A	Catégorie A	
Délégation	44	1		45
Mise à disposition	5		1	6
Total	49	1	1	51

B Absences pour raison de santé et hors raison de santé

Hors congés légaux, les personnels peuvent bénéficier de congés pour raison de santé (congé de maladie ordinaire (titulaires et contractuels) ; congé de longue maladie, congé de longue durée (titulaires) et congé de grave maladie pour les agents contractuels ; congé pour accident du travail (contractuels) ou de service (titulaires) ; congé pour maladie professionnelle), de congés de maternité, de paternité, d'adoption, de congés parentaux, de congés bonifiés, de congés de formation professionnelle, de congés de mobilité (contractuels).

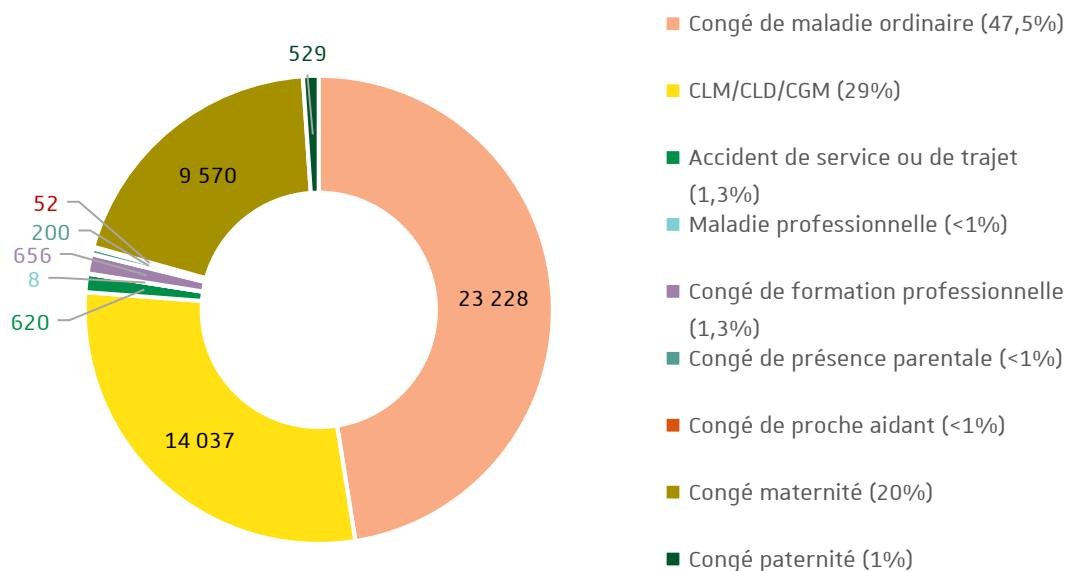
Les personnels enseignants peuvent bénéficier de dispositions spécifiques : délégation et congé pour recherches ou reconversions thématiques (CRCT).

On notera que les congés de maladie ordinaire des personnels enseignants et enseignants-chercheurs ne sont pas toujours déclarés en raison des possibilités d'aménagement des temps de service, d'où un décalage entre les données relatives aux personnels enseignants et non enseignants.

48 900

journées d'absences enregistrées à l'Université de Strasbourg pour les personnels titulaires et les personnels contractuels pour l'année 2021.

11, Répartition des jours de congés enregistrés en 2021 par type de congé



Le nombre de jours de congés enregistrés pour raisons de santé (congé de maladie ordinaire, CLM, CLD, congé grave maladie) s'élève à 37 265 jours en 2021 et représente 76% du nombre de jours de congés total.

B.1 Congés et taux d'absentéisme pour raison de santé

⊙ Congés de maladie ordinaire

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS			
						A	A	B	C	
Femmes	Nombre de personnels concernés	86	89	96	164	54	80	64	91	724
	Nombre de jours de congé	2 023	2 138	2 394	4 504	1 366	1 364	1 322	2 093	17 204
	Taux d'absentéisme	0,11%	0,11%	0,13%	0,24%	0,07%	0,07%	0,07%	0,11%	0,92%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,33	0,35	0,39	0,74	0,22	0,22	0,22	0,34	2,82
Hommes	Nombre de personnels concernés	68	46	44	62	40	21	21	15	317
	Nombre de jours de congé	1 208	1 000	1 139	1 403	615	316	195	148	6 024
	Taux d'absentéisme	0,06%	0,05%	0,06%	0,08%	0,03%	0,02%	0,01%	0,01%	0,32%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,20	0,16	0,19	0,23	0,10	0,05	0,03	0,02	0,99
Total	Nombre de personnels concernés	154	135	140	226	94	101	85	106	1 041
	Nombre de jours de congé	3 231	3 138	3 533	5 907	1 981	1 680	1 517	2 241	23 228
	Taux d'absentéisme	0,17%	0,17%	0,19%	0,32%	0,11%	0,09%	0,08%	0,12%	1,25%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,53	0,51	0,58	0,97	0,32	0,28	0,25	0,37	3,81

⊙ **Congés longue maladie, congés longue durée, congés grave maladie**

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS			
						A	A	B	C	
Femmes	Nombre de personnels concernés	9	6	7	16	0	1	0	3	42
	Nombre de jours de congé	2 365	1 396	1 248	3 392	0	365	0	764	9 530
	Taux d'absentéisme	0,13%	0,07%	0,07%	0,18%	0,00%	0,02%	0,00%	0,04%	0,51%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,39	0,23	0,20	0,56	0,00	0,06	0,00	0,13	1,56
Hommes	Nombre de personnels concernés	6	1	2	6	0	1	0	1	17
	Nombre de jours de congé	1 502	236	342	1 863	0	251	0	313	4 507
	Taux d'absentéisme	0,08%	0,01%	0,02%	0,10%	0,00%	0,01%	0,00%	0,02%	0,24%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,25	0,04	0,06	0,31	0,00	0,04	0,00	0,05	0,74
Total	Nombre de personnels concernés	15	7	9	22	0	2	0	4	59
	Nombre de jours de congé	3 867	1 632	1 590	5 255	0	616	0	1 077	14 037
	Taux d'absentéisme	0,21%	0,09%	0,09%	0,28%	0,00%	0,03%	0,00%	0,06%	0,75%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,63	0,27	0,26	0,86	0,00	0,10	0,00	0,18	2,30

⊙ **Accident du travail ou de service**

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS			
						A	A	B	C	
Femmes	Nombre de personnels concernés							1	3	4
	Nombre de jours de congé							130	353	483
	Taux d'absentéisme							0,01%	0,02%	0,03%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent							0,02	0,06	0,08
Hommes	Nombre de personnels concernés					4			1	5
	Nombre de jours de congé					136			1	137
	Taux d'absentéisme					0,01%			0,0001%	0,01%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent					0,02			0,0002	0,02
Total	Nombre de personnels concernés					4		1	4	9
	Nombre de jours de congé					136		130	354	620
	Taux d'absentéisme					0,01%	0,00%	0,01%	0,02%	0,03%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent					0,02	0,00	0,02	0,06	0,10

⊙ **Maladie professionnelle**

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS			
						A	A	B	C	
Femmes	Nombre de personnels concernés							1	1	2
	Nombre de jours de congé							2	6	8
	Taux d'absentéisme							0,0001%	0,0003%	0,0004%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent							0,0003	0,001	0,001
Hommes	Nombre de personnels concernés									0
	Nombre de jours de congé									0
	Taux d'absentéisme									0,00%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent									0,00
Total	Nombre de personnels concernés							1	1	2
	Nombre de jours de congé							2	6	8
	Taux d'absentéisme							0,0001%	0,0003%	0,0004%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent							0,03%	0,10%	0,13%

Mode de calcul du taux d'absentéisme : nombre de jours de congé dans la population concernée divisée par les effectifs de la population concernée au 31/12/2021, multiplié par le nombre de jours théoriquement travaillés dans l'année.

Mode de calcul du nombre moyen de jours d'arrêt par agent : nombre de jours de congé dans la population concernée divisé par les effectifs de la population concernée au 31/12/2021.

B.2 Autres types de congés

⊙ Congés de maternité et de paternité

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS			
							A	A	B	
Congé de maternité	Nombre de personnels concernés	16	8	4	5	31	14	6	6	
	Nombre de jours de congé	1 798	1 137	438	540	2 945	1 247	656	809	9 570
Congé de paternité	Nombre de personnels concernés	7	2	2	3	16	6		1	37
	Nombre de jours de congé	77	22	22	37	238	121		12	529

⊙ Congé parental

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs	Personnels BIATSS			
							A	A	B	
Femmes	Nombre de personnels concernés	2	3	3	5	2	2	3	1	
	Nombre de jours de congé	212	677	730	1 142	221	126	447	129	3 684
Hommes	Nombre de personnels concernés		1				1			2
	Nombre de jours de congé		365				181			546
Total	Nombre de personnels concernés	2	4	3	5	2	3	3	1	23
	Nombre de jours de congé	212	1 042	730	1 142	221	307	447	129	4 230

⊙ Congés de présence parentale et de proche aidant

			Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels			Total	
			A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs		Personnels BIATSS		
				A	B	C	A	B	C		
			Présence parentale	Femmes	Nombre de personnels concernés						
Nombre de jours de congé								36	166	6	208
Hommes	Nombre de personnels concernés										0
	Nombre de jours de congé										0
Total	Nombre de personnels concernés							2	2	1	5
	Nombre de jours de congé							36	166	6	208
Proche aidant	Femmes	Nombre de personnels concernés	1						1	1	3
		Nombre de jours de congé	52						2	6	60
	Hommes	Nombre de personnels concernés									0
		Nombre de jours de congé									0
	Total	Nombre de personnels concernés	1					0	1	1	3
		Nombre de jours de congé	52					0	2	6	60

⊙ **Congés de formation professionnelle**

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels				Total
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs		Personnels BIATSS		
						A	A	B	C	
Femmes	Nombre de personnels concernés						1	2	1	4
	Nombre de jours de congé						267	124	6	397
Hommes	Nombre de personnels concernés							1		1
	Nombre de jours de congé							267		267
Total	Nombre de personnels concernés						1	3	1	5
	Nombre de jours de congé						267	391	6	664

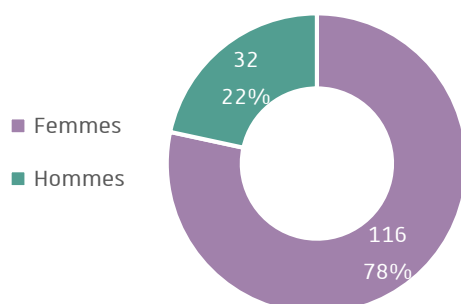
⊙ **Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)**

	CRCT au titre d'une section CNU		CRCT au titre de l'établissement		Total	
	Nombre d'enseignants	Nombre de semestres	Nombre d'enseignants	Nombre de semestres	Nombre d'enseignants	Nombre de semestres
Femmes	6	6	8	12	14	18
Hommes	4	4	19	27	23	31
Total	10	10	27	39	37	49

37 enseignants-chercheurs ont débuté un congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) en 2021.

⊙ Congés pour garde d'enfant malade

		Enseignants & enseignants-chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels			Total	
		A	A	B	C	Enseignants, enseignants-chercheurs & chercheurs		Personnels BIATSS		
						A	B	C		
Femmes	Nombre de personnels concernés	2	28	25	33		8	7	13	116
	Nombre de jours de congé	3	52	60	124		21	32	23	315
Hommes	Nombre de personnels concernés		11	7	8		2	4		32
	Nombre de jours de congé		27	16	38		7	14		102
Total	Nombre de personnels concernés	2	39	32	41	0	10	11	13	148
	Nombre de jours de congé	3	79	76	162	0	28	46	23	417



Durant l'année 2021, 78% des personnels ayant pris au moins un jour de congé pour garde d'enfant malade sont des femmes.

Les hommes ont pris 102 jours et les femmes 315.

⊙ Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national

Au cours de l'année 2021, l'Université de Strasbourg a enregistré 1 jour non travaillé pour faits de grève (jours pour lesquels au moins une absence a été recensée).

Le compte épargne-temps (CET), régime régi par le décret n°2002-634 du 29/04/2002 modifié, permet à l'agent d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de convertir ces jours en indemnité ou en points de RAFP, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises.

Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'accès au CET est ouvert aux agents BIATSS titulaires et contractuels employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas ouvrir de CET. Cependant, ceux qui disposaient avant leur stage d'un CET conservent leurs droits à congés, mais ne peuvent pas les utiliser ni en accumuler de nouveaux pendant leur stage.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par des jours de congés sous réserve que ces agents aient pris au moins 20 jours de congés chaque année.

Lorsque le CET atteint 15 jours, l'épargne est plafonnée, les agents ne peuvent plus épargner ensuite que 10 jours au maximum par an. Les 15 premiers jours déposés sur le CET sont conservés pour être exclusivement utilisés sous forme de congés¹.

Dispositions temporaires liées à l'épidémie de COVID-19 : au titre de 2021, comme en 2020, les agents ont pu maintenir 20 jours sur leur CET au lieu de 10, le nombre total de jours figurant sur le CET est plafonné à 70 jours au lieu de 60.

Lorsque le CET compte plus de 15 jours au terme de chaque année civile, les jours comptabilisés au-delà de 15 peuvent être, en tout ou partie, à la demande de l'agent :

- ▶ indemnisés,
- ▶ et/ou maintenus sur le compte épargne-temps dans la limite de 10 jours par an,
- ▶ et/ou pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) s'agissant des fonctionnaires².

L'agent doit formuler son choix avant le 1^{er} février de l'année suivante. En l'absence de toute demande, les jours sont d'office:

- pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique, s'agissant des fonctionnaires,
- indemnisés, s'agissant des agents contractuels.

¹ Les congés pris au titre du compte épargne-temps sont assimilés à une période d'activité. Pendant ces congés, l'agent conserve, notamment, ses droits à l'avancement, à la retraite et aux congés prévus à l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984. Il conserve également la rémunération qui était la sienne avant l'octroi de ce congé.

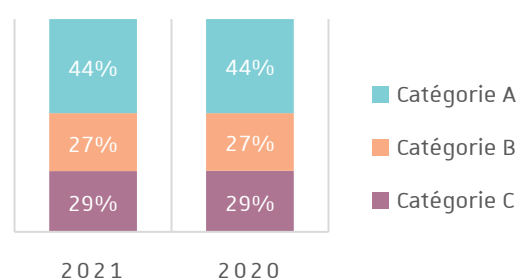
² Conditions de prise en compte au titre de la retraite additionnelle : les jours épargnés donnent lieu au versement d'indemnités sur la base desquelles le fonctionnaire cotise au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

① **Nombre de personnels disposant d'un CET au 31/12/2021**

1 807	personnels disposent d'un compte épargne-temps au 31/12/2021.
<i>Durant la période 2018 à 2021, le nombre de personnels disposant d'un CET est passé de 1 021 en 2018 à 1 807 en 2021, soit une augmentation de +77,0% sur cette période.</i>	

↳ Répartition par catégorie des personnels disposant d'un CET au 31/12/2021 et au 31/12/2020

	Nombre de personnels en 2021	Nombre de personnels en 2020	Variation 2021/20
Catégorie A	800	743	+7,67%
Catégorie B	491	456	+7,68%
Catégorie C	516	483	+6,83%
Total	1 807	1 682	+7,43%

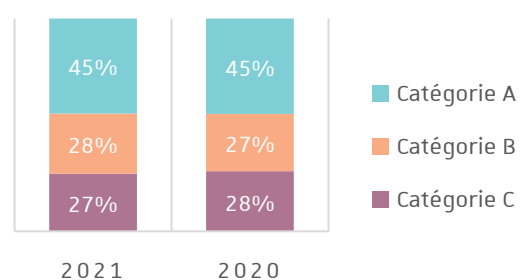


② **Nombre de jours reportables en volume au 31/12/2021**

31 795	jours reportables en volume au 31/12/2021.
<i>Durant la période 2018 à 2021, le nombre de jours reportables en volume a augmenté, passant de 22 912 jours en 2018 à 31 795 jours en 2021, soit une augmentation de +38,8%.</i>	

↳ Répartition par catégorie du nombre de jours reportables au 31/12/2021 et au 31/12/2020

	Nombre de jours reportables en 2021	Nombre de jours reportables en 2020	Variation 2021/20
Catégorie A	14 191	11 273	+25,88%
Catégorie B	8 982,5	6 750	+33,07%
Catégorie C	8 621,5	7 097	+21,48%
Total	31 795	25 120	+26,57%



① **Nombre de jours monétisables en volume et en valeur au 31/12/2021**

5 055,5	jours monétisables (payables en 2022 suite aux choix opérés par les agents lors de la campagne 2021) représentant 548 797,5€ au 31/12/2021.
----------------	---

↳ Répartition par catégorie du nombre de jours monétisables au 31/12/2021 et au 31/12/2020

Cat.	Nombre de jours monétisables en volume 2020	Nombre de jours monétisables en volume 2021	Variation 2021/20	Nombre de jours monétisables en valeur 2020	Nombre de jours monétisables en valeur 2021	Variation 2021/20
A	2 495	2 454,5	-1,62%	336 825	331 357,5	-1,62%
B	1 351	1 491	10,36%	121 590	134 190	10,36%
C	1 231	1 110	-9,83%	92 325	83 250	-9,83%
Total	5 077	5 055,5	-0,42%	550 740	548 797,5	-0,35%

Les taux forfaitaires utilisés pour le calcul en valeur des jours monétisables CET acquis par catégorie de la fonction publique sont :

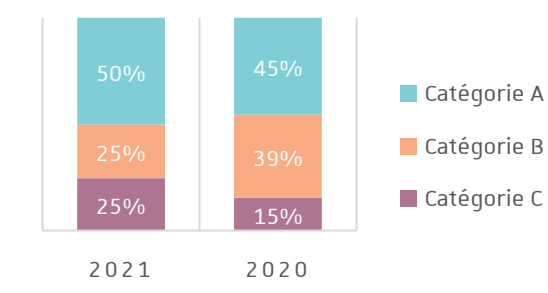
- ▶ catégorie A : 135 €,
- ▶ catégorie B : 90 €,
- ▶ catégorie C : 75 €.

① **Nombre de jours dédiés à la RAFP en volume au 31/12/2021**

564	jours dédiés à la RAFP (en 2022 suite aux choix opérés par les agents lors de la campagne 2021) au 31/12/2021.
------------	--

↳ Répartition par catégorie du nombre de jours dédiés à la RAFP au 31/12/2021 et au 31/12/2020

	Nombre de jours dédiés à la RAFP en volume 2021	Nombre de jours dédiés à la RAFP en volume 2020	Variation 2021/20
Catégorie A	283	192	47,40%
Catégorie B	142	165	-13,94%
Catégorie C	139	65	+113,85%
Total	564	422	33,65%

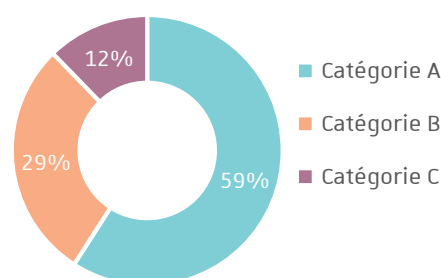


① **Nombre de jours CET consommé en 2021**

1 288	jours CET ont été consommés en 2021.
	<i>312 jours pris sur l'ancien CET (soit 24% des consommations) 976 jours pris sur le nouveau CET (soit 76% des consommations).</i>

↳ Répartition par catégorie du nombre de jours CET consommés en 2021

	Nombre de jours pris sur l'ancien CET	Nombre de jours pris sur le nouveau CET	Total 2021
Catégorie A	169	592	761
Catégorie B	143	226	369
Catégorie C		158	158
Total	312	976	1 288



② **Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle au 31/12/2021**

	Hommes	Femmes	Total
Nombre total d'agents ayant ouvert un CET	36	92	128
Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	265	469	734
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	2 611	3 438,5	6 049,5

40,6% des agents (14,7% d'hommes et 26,0% de femmes) étant titulaires d'un compte épargne-temps ont déposé des jours dans l'année.

D Les jours de carence

Pour les agents publics, le jour au titre duquel s'applique le délai de carence correspond à la date du premier jour à compter duquel l'absence de l'agent à son travail est justifiée par un avis d'arrêt de travail établi par un médecin.

Les agents de la fonction publique, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, ont un délai de carence d'un jour.

En cas de maladie, les agents publics bénéficient de leur traitement ou de leur rémunération à compter du 2^{ème} jour de l'arrêt maladie.

Le jour de carence ne s'applique pas pour les congés de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, les congés pour invalidité temporaire imputable au service, les congés pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle, les congés de maternité ou congés pour grossesse pathologique.

Le jour de carence ne s'applique pas lors du 2^{ème} arrêt de travail si l'agent n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre les deux arrêts maladie et que les deux arrêts de travail ont la même cause.

1 185

jours de carence enregistrés pour les personnels titulaires et les personnels contractuels de l'Université de Strasbourg, **pour l'année 2021.**

	Enseignants et enseignants-chercheurs titulaires	Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels	BIATSS titulaires				BIATSS contractuels				Total
	A	A	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
Nombre de personnels concernés	132	48	122	130	202	454	64	59	66	189	823
Nombre de jours de carence	154	65	173	184	329	686	90	95	95	280	1 185

Exemple de lecture : 132 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ont eu au moins un jour de carence pour l'année 2021.

Le groupe Qualité de Vie au travail (QVT) a été mis en place en 2015. Il émane du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et est piloté par la DRH. Il a un rôle de prévention primaire et secondaire des risques psychosociaux (RPS).

Ce groupe est composé de représentants de l'administration et de membres de droit, de représentants du personnel siégeant au CHSCT et de personnes qualifiées de l'Université de Strasbourg. Hors contexte sanitaire, il se réunit au minimum trois fois par an, en amont du CHSCT.

Durant l'année 2021, les travaux du groupe QVT ont porté sur la thématique du télétravail.

Le télétravail : éléments de contexte

Le dispositif mis en œuvre à l'Université de Strasbourg depuis le 1er janvier 2019 a fait l'objet d'évolutions sous l'impulsion du décret n° 2020-524 du 05.05.2020 qui prévoit la possibilité de modifier la pratique du télétravail dans la fonction publique à différents niveaux. Dans cette optique, le groupe de travail « télétravail », émanant du CHSCT, s'est réuni à deux reprises (26 juin et 17 juillet 2020) afin de procéder à l'adaptation des trois documents du dispositif (charte – protocole – formulaire de demande). La nouvelle version du dispositif de télétravail a fait l'objet d'une approbation en CHSCT (12.10.2020) et en CTE (15.10.2020). Elle introduit les ajustements des paramètres suivants :

- **l'organisation dans le temps** : 3 options sont désormais proposées dans le nouveau dispositif :
 - **OPTION 1** : conservation des 2 jours fixes maximum hebdomadaires (pour un temps complet) dans les mêmes conditions que le télétravail en vigueur depuis la mise en œuvre du protocole à l'Unistra le 01.01.2019.
 - **OPTION 2** : système mixte 2 jours fixes hebdomadaires + 5 jours flottants annuels (pour un temps complet).
 - **OPTION 3** : un forfait de jours flottants annuels (40 jours pour un temps complet) à utiliser dans l'année.

- **l'organisation dans l'espace** : si le domicile reste le lieu privilégié de télétravail, il est prévu de pouvoir pratiquer ce dernier dans des tiers lieux en cours d'identification.

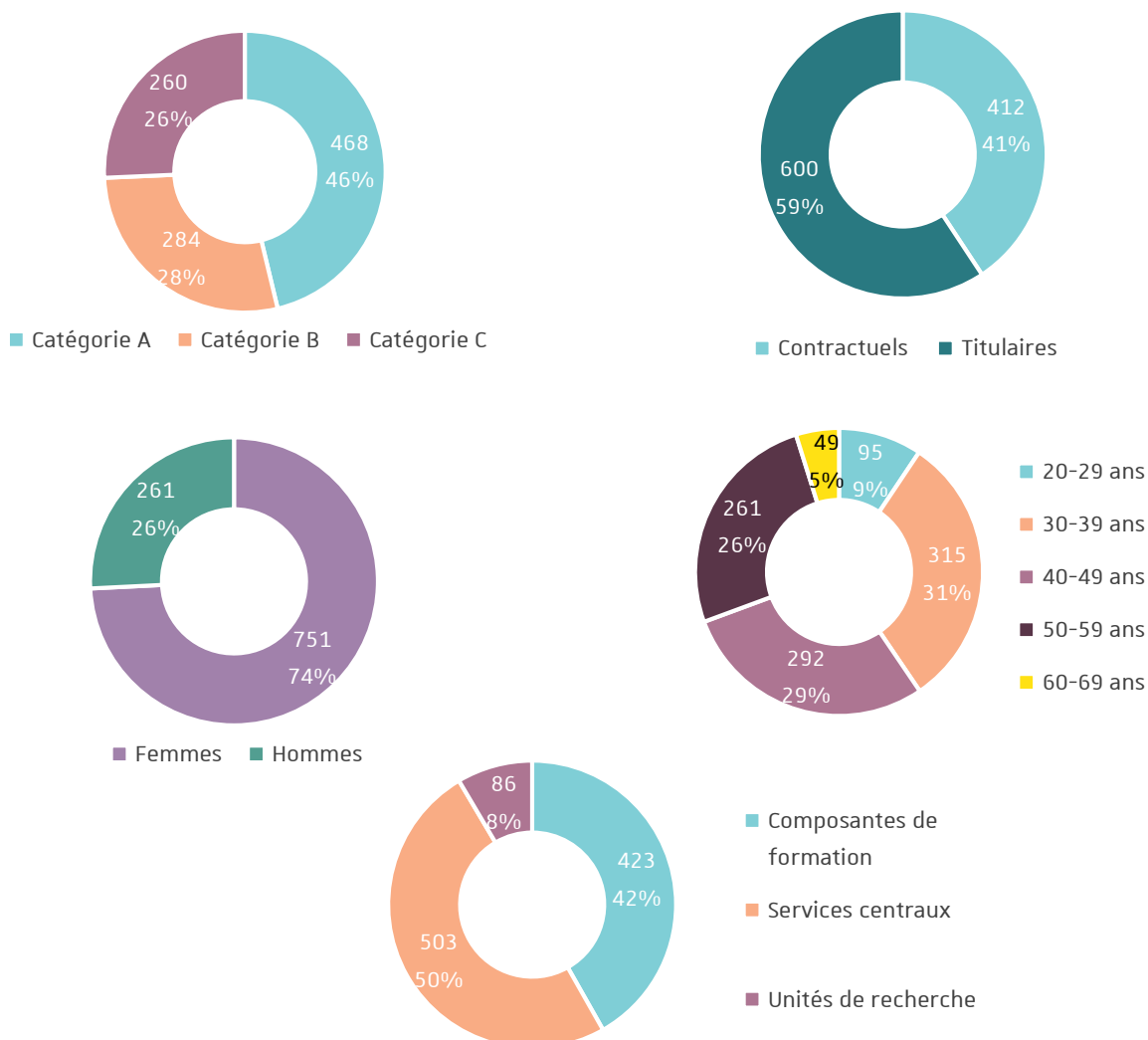
- **le matériel** : le décret n° 2020-524 du 05.05.2020 ouvre la possibilité d'utiliser son propre matériel informatique dans certaines situations exceptionnelles et dans le cadre de l'option 3.

L'ensemble des documents du dispositif est disponible sur Ernest.

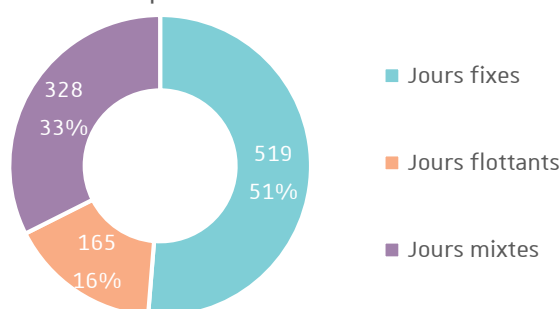
L'université propose des sessions de sensibilisation/formation pour prendre connaissance du dispositif, accompagner les agents dans leur projet de mise en place du télétravail et apprendre à organiser son activité professionnelle dans ce nouveau cadre.

Si le contexte sanitaire n'a pas permis de poursuivre les sessions en présentiel, des sensibilisations et des accompagnements à distance ont été proposés par les chargées de carrières de la Direction des ressources humaines. Ce même contexte sanitaire ainsi que l'assouplissement du dispositif de télétravail de l'établissement ont, par ailleurs, fortement accéléré le déploiement du télétravail au sein de l'Université de Strasbourg (cf. données chiffrées). Les projections pour 2022 seront marquées à la fois par le dépôt continu de nouvelles demandes, par le renouvellement des nombreux dossiers en cours mais aussi par la perspective de projets en lien direct avec le télétravail (développement d'un outil de gestion, création de modules d'e-learning, accompagnement des encadrants dans le management hybride).

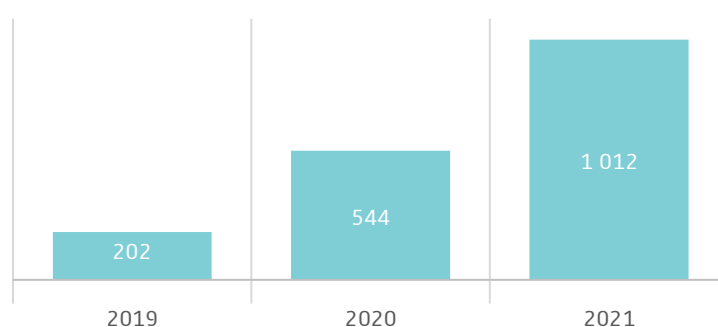
Au 31/12/2021, 1 012 dossiers de télétravail ont été validés. Ils se répartissent ainsi :



Option de télétravail choisie



Evolution du nombre de dossiers de télétravail validés



Télétravail : travaux du groupe QVT en 2021

En 2021, le groupe QVT s'est réuni une fois, le 08.09.2021, le contexte sanitaire n'ayant pas été propice à davantage de séances.

Cette réunion – entièrement consacrée au télétravail – a permis d'aborder 3 thématiques :

- Point 1 : bilan du dispositif version 1 et perspectives du dispositif version 2. Rappel des différentes étapes et des points marquants, focus sur les versions 1 et 2 (modalités, formation, données pratiques), information sur l'allocation forfaitaire de télétravail (créée par le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021).
- Point 2 : accompagnement télétravail et retour au bureau (bilan des premières sessions). Retour sur les sessions élaborées et déployées par les chargées de carrières et proposées aux agents et aux encadrants. Objectifs : partager les expériences et les pratiques professionnelles générées par le contexte sanitaire – donner des clefs pour bien comprendre les évolutions du nouveau dispositif de télétravail.
- Point 3 : appel à projet Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) : « *Accompagner le collectif dans les changements de pratiques du travail : des solutions managériales, de formation, de gestion* ». Le Bureau des carrières a en effet remporté un appel à projet en proposant un ensemble d'actions dédiées au télétravail : outil de gestion, formation redynamisée, accompagnement des encadrants dans leur pratique managériale.

La convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Pour rappel, l'objectif de cette convention est de mieux structurer la politique de l'université concernant les personnes en situation de handicap, afin de :

- mieux répondre aux besoins des personnels BOE déjà en fonction dans l'établissement,
- favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le bilan des 3 années de la convention avec le FIPHFP a permis de réaliser de nombreuses actions sur les 7 axes (« fiches-action ») de la convention, soit :

- politique handicap : continuer à inclure le handicap dans la stratégie globale de l'université (« le handicap est l'affaire de tous »)
- gouvernance/organisation/information : informations institutionnelles, accompagnements ciblés, etc.
- communication : réseau handicap et travail, actions diverses, etc.
- accessibilité : bâtiminaire, numérique.
- recrutement : CV-thèque, participation à des forums emplois, renforcement des actions vers les apprentis et les stagiaires, etc.
- maintien dans l'emploi : poursuite des actions déjà en place (accompagnements, mobilisation d'aides techniques, etc.),
- partenariat avec les acteurs du handicap et d'autres collectivités publiques : développement des différentes réseaux (Handipacte, CAP Emploi, etc.).

Cette première convention arrivant à échéance, la prochaine étape concernera la réévaluation du dispositif global de la convention et la pertinence d'un nouveau conventionnement avec le FIPHFP.

En marge du dispositif général de télétravail, il existe un dispositif spécifique de télétravail pour raisons de santé, sur avis du médecin de prévention (cf. chapitre 1. L'emploi – F. Bénéficiaires de l'obligation d'emploi).

F Restructurations & réorganisations de service

Durant l'année 2021, il y a eu 5 restructurations et réorganisations de service au sein de l'Université de Strasbourg.

1) Intégration de la bibliothèque historique de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé au Service des bibliothèques

Cette intégration a été présentée au comité technique d'établissement du 8 juillet 2021.

Le choix du scénario d'intégration complète à la Bibliothèque de médecine et odontologie (BMO) est justifié par :

- des domaines disciplinaires identiques, des collections complémentaires
- des publics communs
- une culture professionnelle commune, des personnels qui seront intégrés dans une équipe de bibliothécaires et un service de documentation
- une activité BHM (Bibliothèque historique de médecine) qui peut être reprise par la BMO (Bibliothèque médecine et odontologie)
- la proximité des locaux

2) Nouvelle organisation de la Direction générale des services

Cette nouvelle organisation a été présentée au comité technique d'établissement le 8 juillet 2021.

❖ Une nouvelle organisation :

- un organigramme assez stable depuis la création de l'Unistra modifié pour introduire la notion de pilotage et d'amélioration continue.
- souhait du Président et de la DGS de renforcer le lien gouvernance politique/management administratif.
- décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnelles en s'appuyant sur la DGS.

❖ 3 pôles :

- Pôle appui aux missions Formation et vie universitaire/Relations avec les composantes/Internationalisation
- Pôle appui aux missions Recherche/Valorisation/Partenariats socio-économiques/Développement durable et responsabilité sociétale
- Pôle gestion des Ressources

3) Création d'une Direction du pilotage et de l'amélioration continue et d'une mission prospective et stratégie, rattachées à la Direction générale des services

Cette évolution a été présentée au comité technique d'établissement du 8 juillet 2021.

❖ **Pilotage et amélioration continue** : une évolution progressive de l'organisation

- transformation du Pôle PAC dirigé par un DGSA en une direction PAC rattachée directement à la directrice générale des services : « normalisation » de l'organisation, à travers une direction centrale.
- transfert de la cellule Epicur, pour un recentrage sur les deux missions de la direction : pilotage / aide à la décision & amélioration continue / accompagnement au changement.
- stabilité au niveau des agents et des missions (hors Epicur).
- complémentarité et synergie avec la nouvelle Mission prospective et stratégie.

❖ **Mission prospective et stratégie**

- Objectif : aider à mieux décliner la vision stratégique de l'établissement, c'est-à-dire consolidée, coordonnée et animée entre les 3 niveaux : prospectif, programmatique et opérationnel
- création d'une structure dédiée, en appui, à l'élaboration, l'animation et la déclinaison de la stratégie de l'établissement, s'appuyant sur l'expertise, et les compétences de la MIA
- gagner en conseil et transversalité et coopération

4) Réorganisation du Jardin des sciences

Cette réorganisation a été présentée au comité technique d'établissement du 8 juillet 2021.

Restructuration des 5 pôles :

- Service éducatif et formation : renforcement du pôle, redistribution de l'encadrement
- Planétarium : création d'une équipe d'animation spécifique
- Actions en territoire : renforcement du pôle
- Patrimoine, musées et collections : changement de responsable
- Maison pour la science en Alsace (MSA) : renforcement des liens avec les autres pôles

5) Bilan de la réorganisation du Service des bibliothèques

Le projet de réorganisation du service des bibliothèques avait été présenté au CT le 14 juin 2019. Le bilan de cette réorganisation a été présenté au CT du 7 octobre 2021.

Principales évolutions :

- création de pôles transversaux : Médiations, Appui à la diffusion de la recherche (périmètre modifié), Formation (en dehors des services au public) et évolution de la répartition des effectifs entre les pôles
- suppression des départements thématiques
- création d'un second poste d'adjoint, les deux adjoints se répartissant notamment l'encadrement des responsables de bibliothèques
- extension du champ d'activité du pôle administratif
- renforcement du rôle des responsables de bibliothèque
- une évolution des modalités d'animation du service pour mieux articuler les missions transversales et les bibliothèques
- création de l'organigramme du Studium (regroupement de bibliothèques)
- regroupement de bibliothèques juridiques à l'Alinéa



8. L'action sociale et la protection sociale

L'action sociale et la protection sociale

A Le Service social auprès des personnels (SSP)

La mission de l'assistante sociale des personnels s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un service social du travail auprès des personnels de l'Université de Strasbourg.

Elle a pour objectif de répondre aux besoins exprimés par les personnels tout en s'intégrant dans la politique de ressources humaines et d'action sociale institutionnelle. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail par des actions individuelles comme collectives.

L'ensemble des personnels en activité de l'Université de Strasbourg relève de son champ de compétence et d'intervention.

L'assistante sociale a un rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation dans la recherche de solutions dans des domaines divers impactant la vie personnelle comme professionnelle.

Elle est liée au secret professionnel, reçoit sur rendez-vous à la demande des personnes. Elle se déplace au domicile des agents, sur leur site de travail et sur les lieux d'hospitalisation quand cela est nécessaire.

Cela implique un travail en partenariat avec les services internes (DRH, Service de santé au travail, etc.) et externes (services sociaux, associations, etc.).

Au titre de l'action collective, son activité doit lui permettre de repérer certaines difficultés, et ainsi de faire des propositions, de participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de prévention permettant de mener une action sociale de qualité en faveur des personnels.

© Nombre de personnes aidées et nombre de problèmes soulevés dans les différents champs de la demande pour la période 2020/2021

	Nombre de personnes aidées					Champ de la demande					Nombre total de problèmes soulevés
	Hommes	Femmes	Total aide individuelle	Dont 1ère demande	Economique	Santé	Travail	Social			
TITULAIRES ET STAGIAIRES											
Personnel administratif et technique de catégorie C	2	48	50	37	17	28	3	18			66
Personnel administratif et technique de catégorie B	6	28	34	27	6	19	4	11			40
Personnel administratif et technique de catégorie A	2	7	9	9	3	3	1	2			9
Personnel ouvrier et de service	12	6	18	12	3	8	0	9			20
Personnel enseignant	6		6		1	17	0	3			21
Sous-total	28	89	117	85	30	75	8	43			156
NON TITULAIRES											
Personnel administratif et technique	15	39	54	41	23	17	3	19			62
Personnel ouvrier et de service	2	1	3	2	1	1	1	8			11
Personnel enseignant	1	9	10	11		2	2	4			8
Doctorant	3	1	4	3	1	3	0	2			6
Sous-total	21	50	71	57	25	23	6	33			87
AUTRES	1	2	3	1		2		1			3
TOTAL	50	141	191	143	55	100	14	77			246

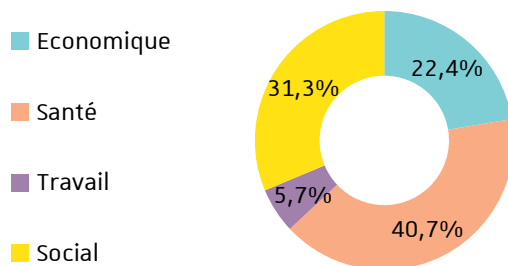
☉ Répartition de la demande d'aide individuelle par champ d'activité en 2020/2021

		Catégories		
		Titulaires	Contractuels	Toutes catégories
Champ	Economique	25,6%	35,2%	28,8%
	Santé	64,1%	32,4%	52,4%
	Travail	6,8%	8,5%	7,3%
	Social	36,8%	46,5%	40,3%

Une demande d'aide liée à la santé a été formulée par 52,4 % des agents, toutes catégories confondues.

NB : une personne peut être concernée par plusieurs champs d'activité.

☉ Répartition par champ d'activité



40,7% des problèmes soulevés concernent le champ de la santé.

⊙ **Evolution du nombre de personnels ayant bénéficié d'une aide individuelle**

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
TITULAIRES ET STAGIAIRES					
Personnel administratif et technique de catégorie C	76	54	60	35	50
Personnel administratif et technique de catégorie B	53	46	51	41	34
Personnel administratif et technique de catégorie A	18	22	23	9	9
Personnel ouvrier et de service	31	32	33	5	18
Personnel enseignant	35	35	37	15	6
Sous-total	213	189	204	105	117
NON TITULAIRES					
Personnel administratif	43	48	59	55	54
Personnel ouvrier et de service	19	19	23	7	3
Personnel enseignant	5	8	9	5	10
Doctorant	4	14	14	5	4
Sous-total	71	89	105	72	71
AUTRES	6	6	7	6	3
TOTAL GENERAL	290	284	316	183	191

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, 191 personnes, soit 8 personnes de plus que l'année précédente, ont bénéficié d'au moins un entretien.

La prise en charge d'une situation donne lieu en moyenne à minima à 3 rendez-vous physiques ou téléphoniques, suivis d'une moyenne de 3 liaisons téléphoniques et/ou démarches.

Le contexte sanitaire et les périodes de « semi-confinement » fin 2020 peuvent expliquer la baisse du nombre d'agents reçus sur ces 2 dernières années. Pour autant, les situations prises en compte durant cette période ont nécessité une attention plus importante du SSP. Le suivi étroit des agents et la garantie du lien pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'est avéré moins objectivable qu'en période ordinaire.

Notons une représentation nettement plus importante des femmes, la situation sanitaire les ayant globalement d'avantage impactées. Cela se traduit par des changements de situations familiales tendues, des baisses de revenus, un isolement mal vécu.

Les 4 domaines d'intervention pour lesquels les agents sollicitent le SSP sont :

- 1/ le domaine économique (financier et administratif),
- 2/ le domaine de la santé,
- 3/ le domaine du travail,
- 4/ le domaine social (vie familiale et environnement social).

- **Domaine économique** : 28,8 % des personnes concernées, 22,4 % des champs d'activité.

Pour l'année universitaire 2020/2021, 58 dossiers d'aide et de prêt social ont été instruits.

Ce chiffre venant confirmer que les difficultés financières représentent une préoccupation grandissante dans le quotidien des personnels.

Les trois motifs émergents sont :

- séparation / divorce induisant une diminution des ressources ainsi que des charges à assumer seul(e),
- maladie conduisant également à une baisse des revenus plus ou moins conséquente, selon la position statutaire et des droits qui en découlent,
- précarité du budget, faibles ressources du foyer, faible rémunération des personnels contractuels.

- **Domaine de la santé** : 52,4 % des personnes concernées ; 40,7% des champs d'activité.

Cette année, on constate une légère hausse des demandes liées à cette thématique. Ce constat renforce l'importance et le travail de partenariat avec le Service de santé au travail et la DRH, permettant la prise en charge de nombreuses personnes en situation de maladie. L'envoi systématique d'un courrier de mise à disposition en cas d'attribution de congé de longue maladie, en complément de celui envoyé par les services de gestion RH, rencontre un écho plutôt favorable et répond à un réel besoin.

Le SSP a joué un rôle primordial dans le recueil d'informations auprès des partenaires internes et externes de l'université.

Disponible, il s'est souvent avéré comme étant une porte d'entrée spécifique et essentielle pour les agents en questionnement. Enfin, ses interventions ont souvent permis un déblocage de situations figées et anxiogènes sur bien des plans.

A titre collectif, le SSP s'inscrit au sein du Réseau (interne) handicap et travail (constitué de la DRH, du Service de santé au travail, du Service social des personnels et de la Mission handicap du Service de la vie universitaire).

L'assistante sociale accompagne les personnels dans la mise en place des aménagements de poste préconisés par le médecin du travail, et les personnes en situation de handicap (recrutées par la voie contractuelle spécifique), durant leur année de stage. Pour cette année 2020/2021, 2 dossiers sont à recenser.

Le nombre de dossiers de télétravail de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'année 2021 est de 24.

Enfin, une personne a pu bénéficier du dispositif d'occupation thérapeutique. Ce dispositif a été mis en place afin de permettre aux agents en situation de longue maladie, d'envisager soit une reprise très progressive avec le contexte de travail, soit plus simplement de maintenir le lien social.

En accord avec le médecin du travail, l'assistante sociale effectue la mise en place, assure le suivi et le bilan de cette action, bien reçue par les structures accueillantes.

- **Domaine du travail** : 7,3 % des personnes concernées, 5,7 % des champs d'activité.

Les chiffres sont faibles mais restent relativement stables par rapport à l'année précédente. Moins de présences sur site, moins nombreux en conséquence ont été les agents en mal être sur leur lieu de travail. Notons que les agents s'adressent prioritairement à la psychologue du travail pour des questions de cet ordre.

Toutefois lors d'entretien de service social « ordinaire », il arrive parfois que les agents évoquent des difficultés au travail. L'assistante sociale, peut alors être amenée à remonter des difficultés rencontrées au sein des équipes de travail.

- **Domaine social** : 40,3 % des personnes concernées, 31.3 % des champs d'activité.

Les chiffres sont en constante augmentation. Les questions évoquées sont majoritairement liées à l'environnement familial (couple, enfants, droits sociaux) et au logement. Cette dernière thématique est une des principales préoccupations pour les personnels avec hélas peu de réponses satisfaisantes (montant des loyers, localisation des biens, etc.)

6 agents ont été orientés vers le dispositif d'action sociale interministérielle, sis à la Préfecture du Bas-Rhin.

Une demande de logement Handi-logis a été effectuée par le SSP.

Cette année en revanche, le SSP n'a pas eu recours au dispositif de logement temporaire et d'urgence SRIAS.

Le SSP est membre de la Cellule Violences sexistes et harcèlement sexuel (VSSH) de l'établissement. Le nombre de situations traitées par la cellule est supérieur à l'année 2019/2020. Ces situations sont complexes.

Dans ce sens, les membres de la cellule vont bénéficier d'une formation spécifique.

Année 2021, année particulière.

Durant les différentes phases de semi-confinement, le SSP a dû continuer à travailler dans des conditions difficiles et inédites, ce dans le prolongement de l'année 2020. A savoir, l'instauration et le maintien du lien avec les agents ainsi qu'une vigilance accrue des situations fragilisées.

Source : assistante sociale auprès des personnels.

⊙ Statut, missions et organisation du service

Le Service pour la Promotion de l'Action Sociale (SPACS) est un service général de l'Université de Strasbourg dont les statuts ont été adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université en date du 20 octobre 2009.

Le SPACS s'adresse aux personnes éligibles aux prestations délivrées par l'Université.

Il a pour mission de promouvoir, d'organiser, de subventionner et de réaliser tout projet à caractère culturel et social susceptible d'intéresser ou de concerner les personnels de l'établissement. Il gère l'accès des personnels de l'Université de Strasbourg aux prestations sociales : aides à la famille (selon barème), aides exceptionnelles et prêts sociaux.

Il est dirigé par un directeur, assisté d'une directrice adjointe, nommés par le Président et, d'un Conseil composé de membres élus. Le Conseil élit en son sein un bureau chargé d'assister le directeur et la directrice adjointe dans l'administration, l'organisation et la réalisation des activités.

Le SPACS est adhérent à la Fédération Nationale des structures d'action sociale de l'enseignement supérieur (FNCAS).

La direction et certains membres du Conseil du SPACS sont également membres de la Commission universitaire d'action sociale de l'Université de Strasbourg créée par arrêté du 12 juillet 2010.

⊙ Structuration de l'activité du service

Le SPACS intervient dans 3 grands domaines (activités, gestion des prestations d'action sociale, billetterie). Les enveloppes budgétaires qu'il gère reprennent ces axes.

⊙ Organisation et subventionnement d'activités culturelles, sportives et de loisirs

En 2021, les dépenses constatées liées au fonctionnement du service et des activités sont d'un montant de 212 432,02 euros, compensées en partie par des recettes encaissées sur l'exercice d'un montant 69 702,11 euros. Il en ressort un coût à la charge de l'Université de 142 729,91 euros. Ce budget permet au service d'organiser et/ou de subventionner des activités sportives, culturelles, de loisirs au bénéfice des personnels et de leurs enfants.

L'intervention du SPACS dans ces différents domaines peut poursuivre plusieurs objectifs :

- permettre l'accès aux personnels, à un coût moindre, à des activités auxquelles ils ne pourraient prétendre dans l'offre privée (séjours de ski, voyages...). Ces activités engendrent des recettes provenant de la participation des agents,
- organiser dans le cadre de l'Université des actions réservées aux seuls personnels (exposition artistique, fête de Noël des enfants, chasse aux œufs...). Ces activités sont uniquement financées par la dotation de l'Université.
- participer au financement de dépenses à caractère social (colonies de vacances...). Ces activités peuvent être mixtes (avec ou sans recette financière).
- proposer aux personnels des activités permettant de se rencontrer en dehors du contexte professionnel autour d'un intérêt commun.

🕒 Indicateurs chiffrés des activités

Activités sportives :

Nombre de bénéficiaires – Université de Strasbourg : 201

Montant des subventions accordées : 7 884,76 €

Subventionnement moyen par personne : 39,22€

Activités culturelles et de loisirs :

Nombre de bénéficiaires – Université de Strasbourg : 1 562

Montant des subventions accordées : 37 394,68 €

Subventionnement moyen par personne : 23,94€

Activités liées à l'enfance :

Nombre de bénéficiaires – Université de Strasbourg : 352

Montant des subventions accordées : 24 422,67 €

Subventionnement moyen par personne : 69,38€

A noter que le bilan 2021 correspond à une année marquée à nouveau par la covid-19 et un confinement au printemps 2021. Les capacités d'accueil ont été limitées permettant de respecter les consignes sanitaires (groupes plus petits), les contaminations par variant ont augmentées et la fête de Noël a été annulée.

Le SPACS a décidé pendant la 1^{ère} partie de l'année de permettre aux personnels d'acheter jusqu'à 6 chèques-lire subventionnés par personne et par an (au lieu de 3), en raison de la fermeture de toutes activités culturelles (théâtres, cinémas, ...). Cette action a rencontré un vif succès :

Année	Nombre de personnels acheteurs de chèques lire	Montant du subventionnement versé par le SPACS pour l'achat des livres
2019	179	2 670€
2020	115	1 900€
2021	411	11 050€

Il n'y a pas eu d'activités durant 2 mois plein : avril et mai 2021.

La Covid-19 a eu un effet négatif sur le nombre d'activités et de participants.

Par exemple, en 2021, la fête de Noël et la Chasse aux œufs, qui touchent environ 450 enfants habituellement, ont été annulées. La fête de Noël ayant été tardivement annulée, le SPACS a organisé le don d'un sac « SPACS » comprenant friandises et 1 chèque lire par enfant.

En 2021, de nombreuses activités ont été gratuites, actions qui ont été pour la plupart effectuées à partir du confinement en mettant en place des activités en visioconférence.

Quelques chiffres expliquant des coûts élevés dans le budget pour certaines activités face au recettes indiquées dans le compte financier 2021 :

- Ateliers de rigologie : 148 personnes concernées à travers 6 dates proposées
- Ateliers de sophrologie : 70 personnes concernées à travers 2 dates proposées
- Atelier Mieux vivre le Printemps : 35 personnes (1 seule date)
- Atelier Bien être avec les autres : 15 personnes (1 seule date)
- Séances d'apiculture : 22 participants (3 dates)
- Visite guidée Strasbourg à travers les siècles : 8 personnes
- Visite gratuite des coulisses du TNS : 30 personnes
- Visite commentée de l'exposition KOHLER et croquis : 12 personnes
- Atelier cuisine : 8 personnes (1 seule date)
- Opération sécurité vélo : 66 personnes site Esplanade

Dès la fin du confinement, le SPACS a initié quelques activités en présentiel pour les mois de mai et juin, à l'exception des activités sportives toujours suspendues.

Les activités ont repris en septembre et au vu du climat, malgré le contingentement pour des normes sanitaires, presque toutes les activités ont fonctionné avec moins de 50% de la capacité offerte. Le SPACS a tenu à maintenir les activités pour les personnels motivés.

Nombre de participants aux activités proposées par le SPACS	
Unistra	1 325
Unistra ayant-droit	128
Unistra enfant	417
Unistra retraité	70
CNRS	41
CNRS ayant-droit	17
CNRS enfant	4
CNRS retraité	6
UHA	39
UHA ayant-droit	29
UHA enfant	13
INSERM	6
INSERM ayant-droit	1
INSERM enfant	1
EXT*	18
EXT enfant	0
Total	2 115

☉ Gestion des prestations d'action sociale

Le SPACS verse, selon les dispositions propres à chaque aide :

- les Prestations Interministérielles réglementaires (PIM),
- les prestations d'Action Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) proposées par la Commission universitaire d'action sociale et votées par le Conseil d'Administration de l'Université,
- les prêts et aides demandés par les personnels, dont les dossiers sont instruits par l'assistante sociale de l'Université.

Un budget primitif de fonctionnement de 115 700 euros a été mis en place par l'Université pour traiter les PIM, les ASIU et les aides. Les prêts sont gérés à partir d'un budget d'investissement pour un montant global de prêts accordés de 30 200 euros pour 2021. Le SPACS est en charge de l'ordonnancement de l'ensemble de ces dépenses.

En 2021, la somme de 143 275 € a été mise en paiement au bénéfice de 146 personnes, répartie comme suit :

Prestations	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers traités	Montant total de la prestation versée
PIM	21	59	2 712 €
Allocation parent enfant handicapé (traitement mensuel)	14	180	34 875 €
Aide au logement locatif	28	28	12 600 €
Aide aux études	32	32	24 600 €
Aides non remboursables (secours)	39	39	38 288 €
Aides remboursables (prêts)	12	12	30 200 €
Total	146	350	143 275 €

Pour mémoire, en 2020, 198 bénéficiaires pour un montant global de 132 614,29€ (y compris les prêts).

⊙ Billetterie

Le SPACS est une antenne de CEZAM Grand Est. A ce titre, il délivre des cartes CEZAM et tous types de billets bénéficiant des tarifs « Comité d'Entreprise » négociés par cette dernière. Le SPACS applique une subvention supplémentaire validée par le Conseil d'Administration de l'Université sur la carte CEZAM.

Pour l'année 2021, 515 cartes CEZAM ont été vendues dont :

- 388 au profit d'agents de l'Université de Strasbourg,
- 41 au profit d'agents du CNRS,
- 79 au profit d'agents de l'UHA,
- 7 au profit d'agents INSERM.

La vente de cartes CEZAM, qui s'effectue en janvier et en février majoritairement, a fortement diminué cette année 2021 au vu du confinement 2020 et de la situation sanitaire début 2021.

Pour mémoire, les ventes avant l'impact de la crise sanitaire : 891 cartes en 2019, 899 cartes en 2020.

Source : SPACS

C

Participation de l'université aux dépenses de restauration des personnels

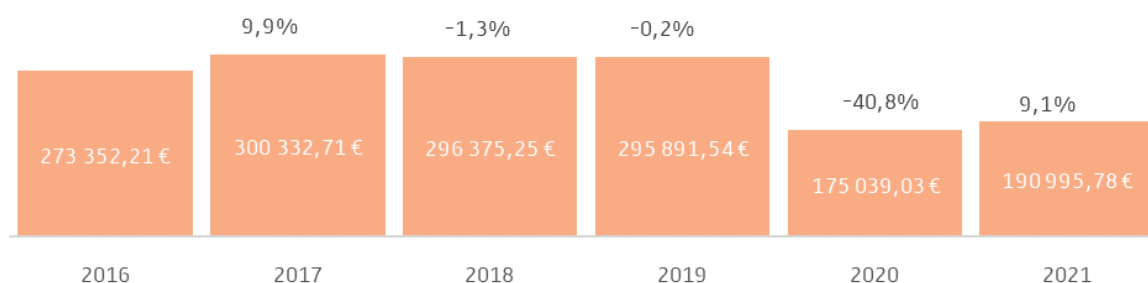
190 995€	<p>En 2021, la restauration des personnels a représenté pour l'Université de Strasbourg une dépense totale de 190 995,78 € pour un nombre de repas servis de 74 059 (en 2020, la dépense totale s'élevait à 175 039,03 € pour 68 969 repas servis). La crise sanitaire, les incertitudes qui lui sont liées ainsi que le développement du télétravail ont pesé moins fortement que l'année précédente et les dépenses de restauration ont progressé mais sans atteindre les niveaux antérieurs à la pandémie (en 2019 : 295 892 € de dépenses pour 119 387 repas servis).</p>
	<p><i>L'Université de Strasbourg participe également aux frais de fonctionnement de l'AGRICAS (*) pour un montant de 62 541,63 € en 2021 (60 731,17 € en 2020).</i></p>

(*) La participation de l'Université de Strasbourg comprend les frais de fonctionnement du restaurant et de renouvellement de gros équipements mais aussi d'une participation au salaire du gestionnaire de l'AGRICAS.

Des lieux de restauration sont accessibles sur les différents sites géographiques de l'université ou à proximité. L'Université de Strasbourg est liée par des conventions avec les restaurants universitaires et certains restaurants inter-administratifs. Elle participe ainsi aux divers frais de fonctionnement et d'investissement de ces restaurants et prend en charge une partie du coût des repas.

Ainsi, les personnels de l'université peuvent-ils prendre leur repas de midi dans ces restaurants. L'université, en reversant aux restaurants conventionnés la subvention qui comprend la part de l'établissement et la prestation interministérielle qu'elle perçoit, permet aux personnels relevant d'une grille indiciaire et à des doctorants de bénéficier d'un repas partiellement subventionné.

III. Evolution des dépenses de restauration

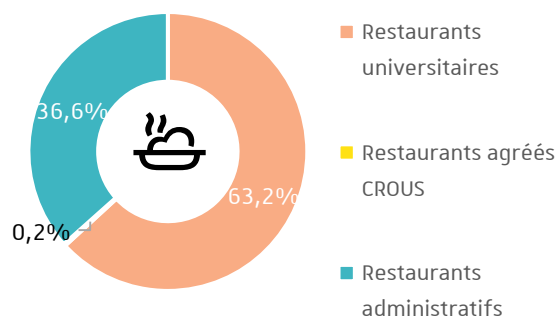


Les dépenses de restauration connaissent une légère augmentation en 2021.

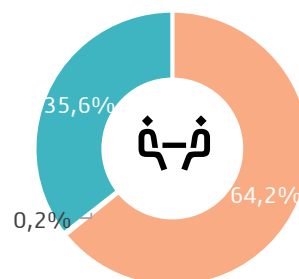
⊙ Restauration des personnels

	Montant facturation en euros				Nombre de repas servis			
	2019	2020	2021	Part 2021	2019	2020	2021	Part 2021
Restaurants universitaires	215 568,03€	124 226,89€	120 683,36€	63,2%	87 929	49 453	47 575	64,2%
Restaurants agréés du CROUS (FEC ¹ , STIFT)	3 599,90€	1 732,60€	429,27€	0,2%	1 300	620	164	0,2%
Restaurants administratifs (HUS ² , AGRICAS ³ , Sainte Philomène ⁴ , Aux restos ⁵ , Meinau ⁶)	76 723,61€	49 079,54€	69 883,15€	36,6%	30 158	18 896	26 320	35,6%
Total	295 891,54€	175 039,03€	190 995,78€		119 387	68 969	74 059	

Répartition du montant versé en 2021 par type de restaurant



Répartition du nombre de repas servis en 2021 par type de restaurant



1 Foyer des Etudiants Catholiques

2 Hôpitaux universitaires de Strasbourg

3 Association de Gestion du Restaurant Inter-administratif de la Cité Administrative de Strasbourg

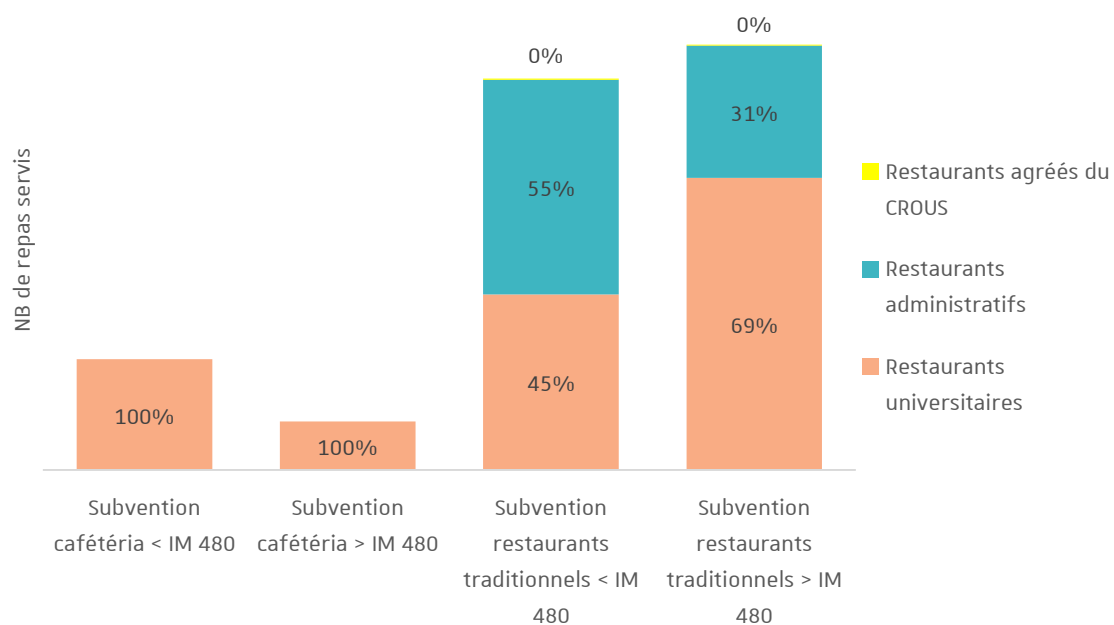
4 Sainte Philomène (personnels de l'IUT de Haguenau)

5 Aux restos (personnels se trouvant dans le bâtiment de l'INET)

6 Meinau (personnels se trouvant sur le site de la Meinau : SFC-INSPE)

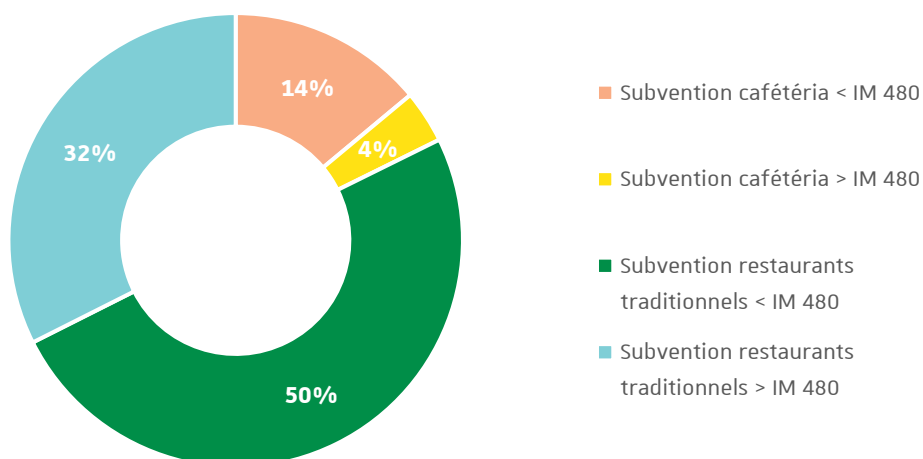
⊙ **Nombre de repas servis par subventions toutes catégories confondues et par type de restaurant**

	Restaurants universitaires		Restaurants agréés du CROUS		Restaurants administratifs		Total
	Nombre de repas servis	Part	Nombre de repas servis	Part	Nombre de repas servis	Part	
Subv. Cafétéria < IM 480	8 397	17%					8 397
Subv. Cafétéria > IM 480	3 677	8%					3 677
Subv. restaurants traditionnels < IM 480	13 321	28%	85	52%	16 296	62%	29 702
Subv. restaurants traditionnels > IM 480	22 180	47%	79	48%	10 024	38%	32 283
Total	47 575		164		26 320		74 059



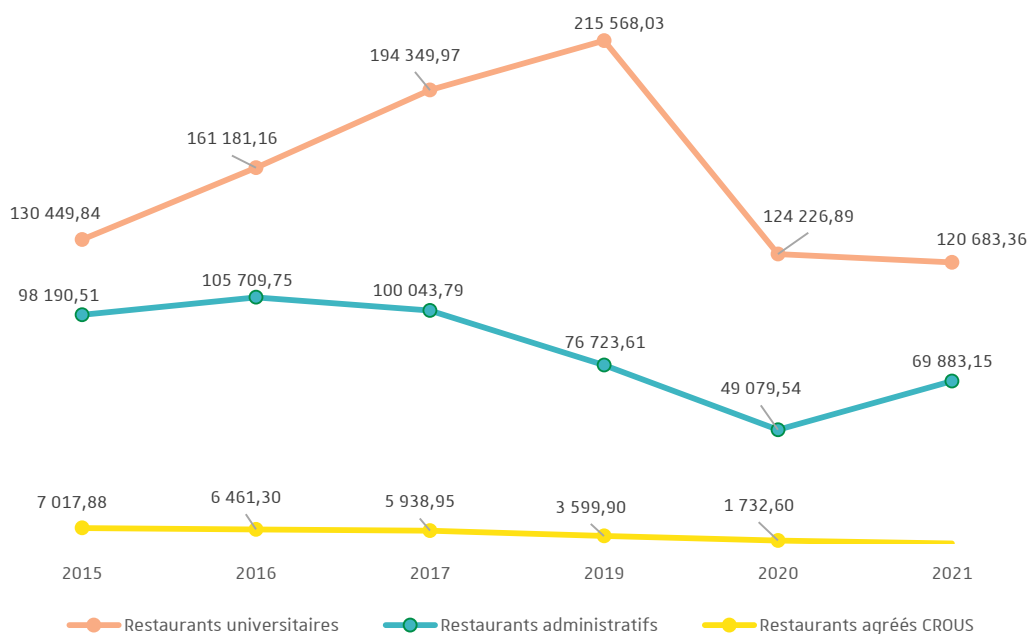
⊙ **Montant de la subvention versée par type de restaurant, toutes catégories confondues**

	Taux de subventionnement	Montant subvention versée	Part
Subv. Cafétéria < IM 480	3,24€	26 652,10€	14%
Subv. Cafétéria > IM 480	1,95€	7 144,80€	4%
Subv. restaurants traditionnels < IM 480	3,24€	95 278,83€	50%
Subv. restaurants traditionnels > IM 480	1,95€	61 920,05€	32%
Total		190 995,78€	

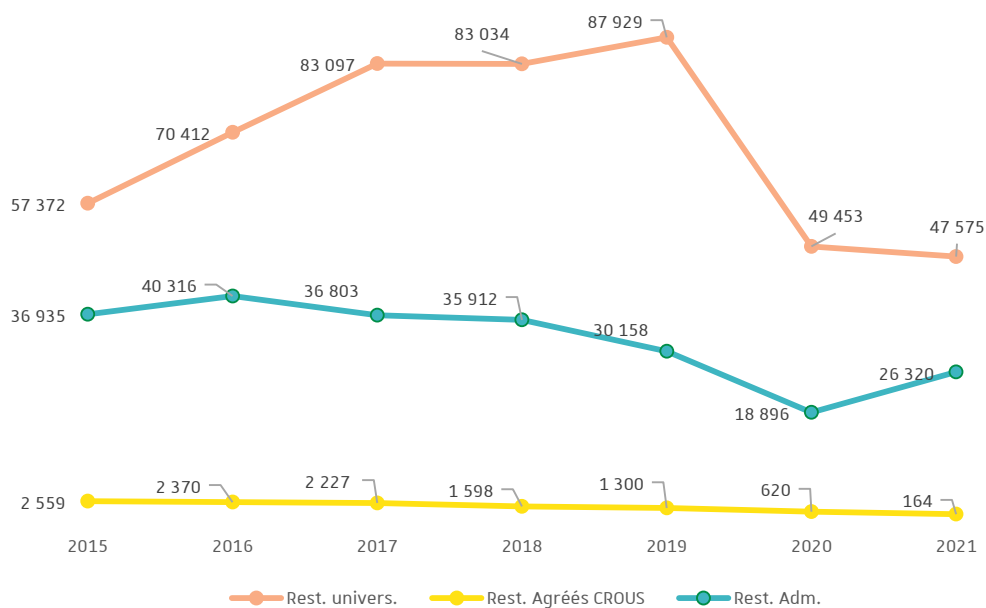


⊙ Evolution du montant versé et du nombre de repas servis par type de restaurant

Montant versé en euros par type de restaurant



Nombre de repas servis par type de restaurant





9. Le dialogue social



Le dialogue social

A Les conseils

A.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comporte 36 membres, répartis comme suit :

- ▶ 16 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés,
- ▶ 8 personnalités extérieures,
- ▶ 6 représentants des usagers,
- ▶ 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, sociaux et de santé.

Le Président est membre de droit du conseil.

Le nombre de membres du Conseil est augmenté d'une unité lorsque le Président est choisi hors Conseil.

Le Conseil d'administration détermine, par ses délibérations, la politique de l'université, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi et les textes réglementaires pris pour son application.

À ce titre :

- il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- il vote le budget et approuve les comptes ;
- il approuve les accords et les conventions signés par le Président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12 du code de l'éducation, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- il adopte le règlement intérieur de l'université ;
- il fixe, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois alloués à l'université par les ministères compétents ;
- il autorise le Président à engager toute action en justice ;
- il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le Président ;
- il approuve le bilan social présenté chaque année par le Président, après avis du comité technique d'établissement ;

- il délibère sur toutes les questions que lui soumet le Président, au vu notamment des avis et vœux émis par le Conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier qui ont une incidence financière ;
- il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le Conseil académique.

Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation d'un candidat à un emploi d'enseignant-chercheur ne peut être prononcée si le Conseil d'administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, émet un avis défavorable motivé.

Le Conseil d'administration peut déléguer au Président les compétences énumérées à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, à l'exception de l'approbation du contrat d'établissement, du budget et des comptes, du règlement intérieur, du rapport annuel d'activité, du bilan social et du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap et des décisions du Conseil académique qui ont une incidence financière. L'exercice de cette délégation donne lieu à compte rendu de la part du président devant le Conseil dans les meilleurs délais.

A.2 Le Conseil académique

Le Conseil académique regroupe les membres de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie étudiante.

Il est présidé par le Président de l'université ou, en cas d'empêchement, par un Vice-président ou, à défaut, par le doyen d'âge des professeurs membres du Conseil.

Le Conseil élit en son sein son Vice-président étudiant chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires à la majorité des membres présents et représentés. Celui-ci est choisi parmi les représentants titulaires des étudiants du Conseil académique. Son mandat cesse à l'expiration de son mandat de représentant élu.

Le Conseil académique en formation plénière :

- est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 du code de l'éducation et sur le contrat d'établissement ;
- il propose au Conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap ;

- il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il est l'organe compétent, mentionné à l'article L. 952-6 du présent code, pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Lorsqu'il examine en formation restreinte des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, autres que les professeurs des universités, il est composé à parité d'hommes et de femmes, ainsi que de représentants des professeurs des Universités et des autres enseignants-chercheurs, dans des conditions précisées par décret.

Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers est exercé en premier ressort par le Conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire.

◆ **La Commission de la recherche**

La Commission de la recherche comporte 40 membres, répartis comme suit :

- ▶ 80 % de représentants des personnels, soit :
 - 14 professeurs des universités et personnels assimilés,
 - 6 personnes habilitées à diriger des recherches,
 - 6 personnels titulaires du doctorat,
 - 2 personnels représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés,
 - 3 représentants des personnels ingénieurs et techniciens,
 - 1 représentant des autres personnels techniques, administratifs et des bibliothèques.
- ▶ 10 % soit 4 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue.
- ▶ 10 % soit 4 personnalités extérieures.

La Commission de la recherche du Conseil académique :

- répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche ;
- adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- est consultée sur l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.

◆ La Commission de la formation et de la vie universitaire

La Commission de la formation et de la vie universitaire comprend 40 membres ainsi répartis :

- 80 % de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants, d'une part, et des étudiants, d'autre part, soit :
 - 16 enseignants-chercheurs et enseignants, soit 8 professeurs et personnels assimilés et 8 enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés ;
 - 16 étudiants.
- 10 % de représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, soit 4 représentants.
- 10 % de personnalités extérieures, soit 4 personnalités.

La Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- les règles relatives aux examens ;
- les règles d'évaluation des enseignements ;
- des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;
- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2.

A.3 Le Congrès

La réunion des membres des deux conseils centraux de l'université et des représentants des personnels au comité technique d'établissement constitue le Congrès.

Il peut être consulté chaque fois que le Président l'estime utile à son initiative ou à la demande de la moitié au moins de ses membres. Il est réuni au moins deux fois par an à l'occasion de la présentation du rapport d'activité du Président, du débat d'orientations budgétaires et lors de la préparation du projet d'établissement.

☉ Nombre et fréquence souhaitée des rencontres de chaque conseil en 2021

	Nombre de rencontres	Fréquence souhaitée
Conseil d'administration (CA)	8 (dont 2 en distanciel et 1 en hybride) + 2 votes électroniques	
Conseil académique (CAC)	4	
Commission de la recherche (CR)	9	
Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)	10	Mensuelle
Congrès	2	

A.4 Le Comité Technique d'Etablissement

Le Comité Technique d'Etablissement (CTE) a été créé par décret n° 2011-184 du 15 février 2011.

Le CTE est une instance commune à l'ensemble des personnels titulaires, contractuels, enseignants et BIATSS. Seuls les représentants du personnel participent au vote.

Le CTE est constitué par :

- ▶ le Président de l'université ou son suppléant, la Vice-présidente Ressources humaines et dialogue social. Il est assisté de la Directrice générale des services (titulaire) et de la Directrice des ressources humaines (suppléant). Il est également assisté par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis

du Comité, notamment le Directeur général des services adjoint aux ressources et le Directeur adjoint des ressources humaines.

- ▶ des représentants des personnels : 10 membres titulaires (5 femmes – 5 hommes) et 10 membres suppléants (6 femmes – 4 hommes), représentant les personnels enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, désignés par les organisations syndicales de fonctionnaires représentatives en application des articles 10 et 11 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011.

La liste de ces organisations syndicales et le nombre de sièges attribués à chacune d'entre elles ont été déterminés par les dernières élections du 6 décembre 2018, avec effet au 1er janvier 2019, selon un mode de scrutin à la proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

La durée du mandat des membres du CTE est de 4 ans.

Cette instance permet d'associer l'ensemble des personnels de l'université à toutes les réflexions touchant les ressources humaines. Toutes les personnes qui exercent une activité dans les locaux de l'établissement sont concernées par les avis du CTE.

Le CTE élabore, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, un règlement intérieur lui permettant de fixer notamment ses conditions de travail.

Le CTE donne son avis sur le projet de l'établissement, son organisation interne mais également sur tous aspects de la gestion interne des ressources humaines :

- la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement (gestion des emplois, politique indemnitaire, plan de formation des personnels, mobilité, etc),
- l'organisation générale des services et leur fonctionnement (règles relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, modernisation des méthodes et techniques de travail, etc),
- les problèmes relatifs au recrutement de personnels et les projets de statuts particuliers (conditions générales de recrutement y compris pour les personnels contractuels).

En outre, un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année.

En 2021, le CTE s'est réuni à 7 reprises (janvier-février-avril-mai- juillet – octobre - décembre).

Il n'y a eu aucune reconvoction du CTE, rendue nécessaire, à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable rendu unanime des représentants du personnel.

B La Commission paritaire d'établissement (CPE) et la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires (CCPANT)

B.1 La Commission paritaire d'établissement

La Commission paritaire d'établissement (CPE) découle de l'application de la loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 qui crée dans chaque établissement d'enseignement supérieur une instance compétente à l'égard de l'ensemble des personnels BIATSS exerçant dans un établissement d'enseignement supérieur. Le décret n° 99-672 du 6 avril 1999 précise les dispositions de sa mise en place et son fonctionnement.

Elle joue un rôle de pré-CAP (Commission administrative paritaire) par rapport aux CAP académiques ou nationales.

La CPE, fonctionnant en pré-CAP, siège en formation restreinte.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les CPE ne sont plus compétentes en matière de promotion et d'autres attributions relatives à la formation professionnelle et au recrutement des travailleurs handicapés leur sont confiées.

Les compétences de la Commission paritaire d'établissement sont les suivantes :

- les refus de titularisation et des licenciements en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire,
- les questions d'ordre individuel relatives au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après refus de trois postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration et au licenciement pour insuffisance professionnelle, au licenciement du fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le ou les postes qui lui sont proposés,
- les refus d'octroi de congé pour formation syndicale et, pour les représentants du personnel, pour formation en matière d'hygiène et de sécurité,
- les questions d'ordre individuel relatives au recrutement des travailleurs handicapés (renouvellement et non-renouvellement du contrat),
- le rejet d'une demande de période de professionnalisation ou d'une seconde demande d'action de formation continue de même nature, le report en raisons des nécessités du fonctionnement du service d'une formation dont l'accès est de droit pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié d'aucune action de formation au cours des trois années antérieures,
- les décisions ayant pour objet de dispenser un fonctionnaire ayant bénéficié d'un congé de formation de l'obligation à servir dans la fonction publique pendant une durée égale au triple de

celle pendant laquelle il a perçu des indemnités, et à rembourser le montant de ladite indemnité en cas de rupture de son fait de l'engagement,

- le rejet d'une demande de congé de formation professionnelle pour un motif tiré des nécessités du fonctionnement du service, le troisième refus d'une demande de congé de formation professionnelle, le report du congé de formation professionnelle,
- les propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes de l'échelle des sanctions,
- les questions et litiges d'ordre individuel à la demande de l'intéressé (mise en disponibilité, révision du compte rendu de l'entretien professionnel, refus d'autorisation de travail à temps partiel, litiges relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel, refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de formation continue ou de préparation à un concours administratif, refus d'acceptation d'une démission, refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation, refus d'octroi ou de renouvellement de télétravail, refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps),
- la réintégration à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française.

La CPE comprend en nombre égal :

- des représentants de l'établissement (21)
- des représentants des personnels (21) :
 - 9 représentants du corps des personnels ITRF, ouvriers, de service, sociaux et de santé ;
 - 6 représentants du corps de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
 - 6 représentants du corps des personnels des bibliothèques.

🕒 **Nombre de réunions de la CPE** (par année civile)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Groupe I (personnels ITRF)	/	5 CPE	10 CPE	9 CPE	9 CPE dont 1 électronique	10 CPE dont 5 électroniques
Groupe II (personnels de l'AENES)	/	2 CPE	7 CPE	6 CPE dont 1 électronique	9 CPE dont 3 électroniques	8 CPE dont 2 électroniques
Groupe III (personnels des bibliothèques)	/	2 CPE	4 CPE	5 CPE	6 CPE dont 2 électroniques	4 CPE dont 1 électronique

B.2 La Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires

L'arrêté du 24 juin 2014 institue la Commission consultative paritaire à l'égard des agents non titulaires (CCPANT). Il reprend les mêmes dispositions relatives à la composition, à la désignation des représentants de l'établissement, aux attributions et au fonctionnement de la CCPANT qui sont retracées dans l'arrêté du 8 avril 2008.

Il prévoit à l'article 1^{er} sa création par décision du Président ou directeur d'établissement public d'enseignement supérieur auprès duquel elle est placée.

Consultation obligatoire :

pour toute décision individuelle de licenciement postérieur à la période d'essai, sanctions disciplinaires autres que le blâme et l'avertissement.

Cas de
consultation de
la CCPANT

Consultation facultative :

sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans leur champ de compétences.

La CCPANT comprend en nombre égal des représentants de l'établissement (7) et des représentants du personnel (7). Les représentants des personnels sont désignés pour chacune des catégories de la fonction publique (A, B, C). Trois collèges ont ainsi été constitués.

La CCPANT a été renouvelée le 6 décembre 2018 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} février 2019.

☉ Nombre de réunions de la CCPANT (par année civile)

2021	2020	2019	2018	2017	2016
1 CCPANT	1 CCPANT	1 CCPANT	1 CCPANT	4 CCPANT	1 CCPANT

C Les principaux axes du dialogue social

Le dialogue social est établi à l'Université de Strasbourg sous forme de rencontres périodiques entre instances politiques et représentants des organisations syndicales.

6

Réunions entre la Direction et les partenaires sociaux BIATSS ont eu lieu au cours de l'année 2021.

Principaux thèmes abordés :

- bilan du Compte Epargne Temps 2020
- campagne d'avancement 2021 (points de situation),
- campagne de bourse d'échange d'emplois 2021 (points de situation et bilan),
- campagne des entretiens professionnels 2021 (points de situation et bilan),
- campagne service civique 2021,
- concours catégories A, B, C – Session 2021 (points de situation et bilans),
- dialogue de gestion (informations générales sur la campagne 2021),
- point sur l'enquête-métiers et enquête décalage grade/fonction,
- campagne 2021 : congé formation, accompagnement VAE, bilan de compétences et CPF,
- dispositif télétravail (point de situation) et allocation forfaitaire de télétravail,
- point d'étape SIHAM : préliquidation de la paie
- point d'information Assises RH et schéma directeur des RH
- campagne emplois pour 2022,

6

Réunions entre la Direction et les partenaires sociaux enseignants-chercheurs ont eu lieu au cours de l'année 2021.

Principaux thèmes abordés :

- campagne de recrutement des enseignants-chercheurs et enseignants 2021,
- campagne d'avancement des enseignants-chercheurs et enseignants 2021 (points de situation et bilan),
- campagne suivi de carrière 2021,
- congé pour Projet Pédagogique, calendrier de la campagne 2021,
- bilan de la campagne CRCT 2021-2022 et sur 5 ans,
- résultats de la campagne de délégation auprès du CNRS (et bilan),
- aménagements de service des enseignants du 2nd degré (point et bilan de 2012 à 2022),
- rendez-vous de carrière des enseignants du second degré (point et bilan),
- calendriers de gestion : avancement de grade, CRCT, CPP, PEDR, suivi de carrière, congé suivi de carrière, promotions CNU,
- LPR : point sur la mise en œuvre progressive des mesures et point réglementaire
- présentation des Assises RH,

D Crédit de temps syndical alloué

Article 16 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 :

« Un crédit de temps syndical, utilisable sous forme de décharges de service ou de crédits d'heure selon les besoins de l'activité syndicale, est déterminé, au sein de chaque département ministériel, à l'issue du renouvellement général des comités techniques.

Son montant global, exprimé en effectifs décomptés en équivalents temps plein, est calculé en fonction d'un barème appliqué aux effectifs.

Ce montant est reconduit chaque année jusqu'aux élections suivantes, sauf modification du périmètre du département ministériel entraînant une variation de plus de 20 % des effectifs.

Le contingent global de crédit de temps syndical de chaque ministère est calculé par application du barème ci-après :

1° un équivalent temps plein par tranche de 230 agents jusqu'à 140 000 agents ;

2° un équivalent temps plein par tranche de 650 agents, au-delà de 140 000 agents.

Le contingent global de crédit de temps syndical est réparti entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité. »

Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical (pour l'année universitaire 2021-2022) prévu à l'article 16 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 :

	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	BIATSS titulaires			Total
	A	A	B	C	
Nombre d'agents concernés	5	7	4	2	18
Volume annuel prévu	365	3 473	303	1 284	5 425

10. La discipline



Discipline et contentieux

1. Discipline

Il existe deux groupes de procédures distinctes en matière de discipline des personnels à l'université :

- La première procédure concerne les personnels administratifs, titulaires et contractuels, qui relèvent du régime de droit commun. Le principe est que l'autorité de nomination (pour les titulaires) ou de recrutement (pour les contractuels) exerce le pouvoir disciplinaire.
- La seconde procédure concerne les enseignants-chercheurs et les personnels exerçant des fonctions d'enseignement. Le pouvoir disciplinaire est exercé en premier ressort par le Conseil académique de l'université, constitué en Section disciplinaire.

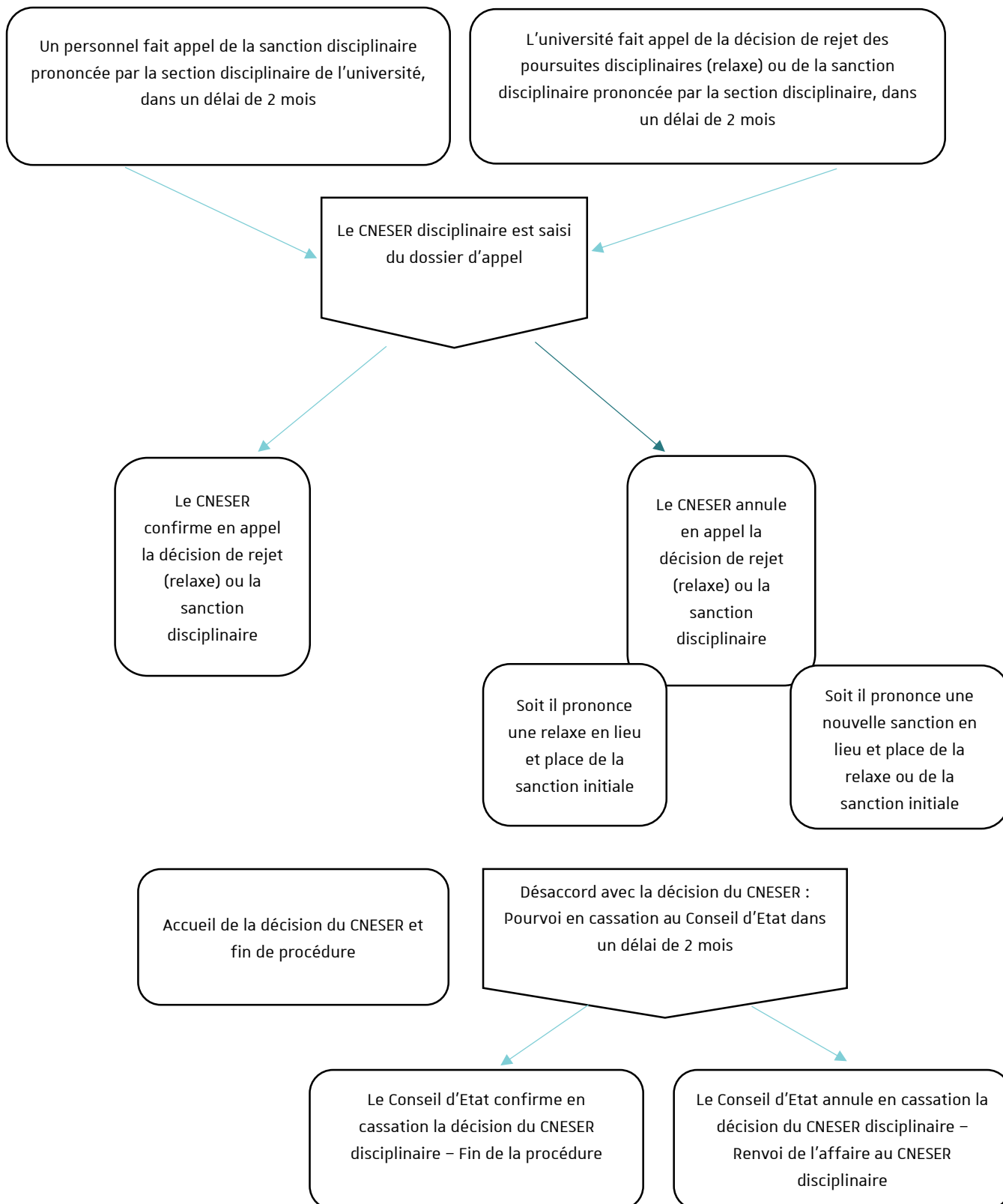
Point sur le régime particulier des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement

La procédure disciplinaire pour ces personnels est régie par les articles R.712-9 à R.712-46 du Code de l'éducation.

Sont concernés les enseignants-chercheurs et les personnels exerçant des fonctions d'enseignement dans l'université, à l'exception des membres du personnel médical et scientifique des centres hospitaliers et universitaires (article R.712-10).

Le recours en appel d'une sanction disciplinaire prononcée par la Section disciplinaire du Conseil académique de l'établissement, est effectué dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de sanction. L'appel est formé devant le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) statuant en matière disciplinaire.

Schéma de la procédure suivie en cas d'appel devant le CNESER disciplinaire :



⊙ **Décisions disciplinaires rendus en 2021**

PROCEDURES DISCIPLINAIRES EN 2021			
Nombre de dossiers disciplinaires traités par l'autorité compétente			
	à l'encontre des BIATSS	à l'encontre des enseignants-chercheurs et enseignants	Total
Total	0	2	2
Décisions rendues par l'autorité compétente			
	à l'encontre des BIATSS	à l'encontre des enseignants-chercheurs et enseignants	Total
sanctions	0	1	1
relaxes	0	1	1
Total	0	2	2

Nombre de recours de procédures disciplinaires en appel :

- BIATSS : 0
- Enseignants-chercheurs et enseignants (CNESER disciplinaire) : 1

2. Recours contentieux

Outre les recours exercés par les enseignants ayant subis une sanction disciplinaire, il existe plusieurs types de recours que peuvent exercer les personnels

◆ **Recours administratifs (recours gracieux ou hiérarchique)**

Lorsque l'administration prend une décision qui est défavorable, le destinataire de la décision peut lui demander de revoir sa décision en introduisant un recours administratif. Ce dernier peut faire un recours gracieux auprès de celui qui a pris la décision et/ou faire un recours hiérarchique auprès de son supérieur.

◆ **Recours en annulation**

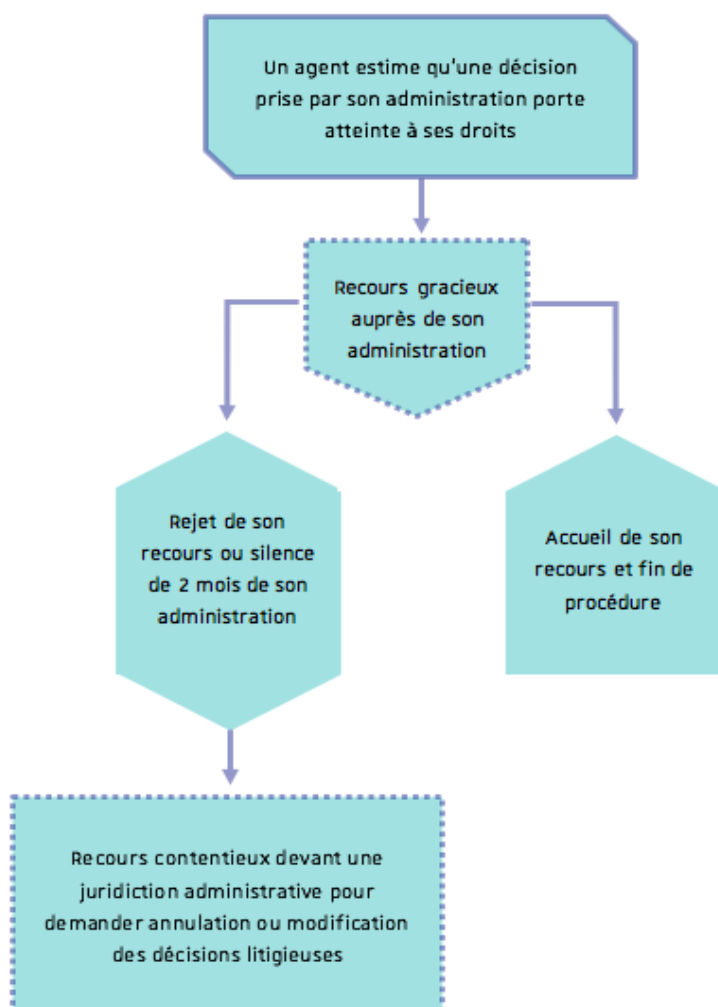
Recours vise à obtenir du juge la suppression d'un acte administratif (décision, arrêté etc).

◆ **Recours de plein contentieux**

Permet d'obtenir du juge qu'il annule une décision mais il pourra aussi la réformer ou substituer sa propre décision à celle qui était contestée.

◆ La procédure en référé

Permet d'obtenir une étude rapide de la situation par un juge unique. Elle peut être utilisée afin que des mesures **provisoires** et rapides soient prises par le juge pour éviter qu'il soit porté une atteinte irréversible aux droits ou aux biens du demandeur. Il existe trois grandes catégories de procédures de référé devant les juridictions administratives : les référés d'urgence de droit commun (référé suspension, liberté ou mesures utiles), les référés de droit commun non conditionnés par l'urgence (référé constat ou instruction), les référés spéciaux (référé provision, etc.).



⊙ **Recours contentieux en 2021**

	Recours intentés en 2021					
	Recours en annulation	Recours de plein contentieux	Procédures de référé	Conseil des prud'hommes	CNESER Disciplinaire	Total
Agents de l'État	5	1	1		1	8
Personnels contractuels	2	1		1		4

	Décisions juridictionnelles en 2021		
	Favorable à l'établissement	Défavorable à l'établissement	Total
Agents de l'État	6	2	8
Personnels contractuels			

Demandes de protection fonctionnelle : 4

Glossaire

Abréviation	Signification
AAE	Attaché d'administration de l'Etat
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AENES	Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AFGES	Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg
AGRICAS	Association de gestion du restaurant inter administratif de la cité administrative de Strasbourg
AMUE	Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche
AP	Assistant de prévention
ASI	Assistant-ingénieur de recherche et de formation
AT	Accident de service, du travail
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation
BIATSS	Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
CA	Conseil d'administration
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Commission administrative paritaire
CCP	Commission consultative paritaire
CCPANT	Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
CET	Compte épargne-temps
CEV	Chargé d'enseignement vacataire
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFMI	Centre de formation des musiciens intervenants
CGT	Confédération générale du travail
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLD	Congé de longue durée
CLM	Congé de longue maladie
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
COM	Congé ordinaire de maladie
CPA	Cessation progressive d'activité
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPE	Commission paritaire d'établissement
CRCT	Congé pour recherches ou conversions thématiques
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSERD	Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires
CTE	Comité technique d'établissement
CUEJ	Centre universitaire d'enseignement du journalisme

Abréviation	Signification
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
ECPM	Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux
EM	Ecole de management
ENSAM	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
EOST	Ecole et observatoire des sciences de la terre
EPSCP	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPS	Education physique et sportive
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
ESBS	Ecole supérieure de biotechnologie Strasbourg
ETP	Equivalent temps plein
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
FEC	Foyer des étudiants catholiques
FIPHFP	Fonds d'insertion pour les personnels handicapés dans la fonction publique
FNCAS	Fédération nationale des structures d'action sociale de l'enseignement supérieur
FSU	Fédération syndicale unitaire
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HUS	Hôpitaux universitaires de Strasbourg
IDT	Institut du travail
IFSE	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
IGE	Ingénieur d'études de recherche et de formation
IGR	Ingénieur de recherche et de formation
IIEF	Institut international d'études françaises
INED	Institut national d'études démographiques
IM	Indice majoré
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPE	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IRCOS	Institut régional de culture ouvrière et de services
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation
IUT	Institut universitaire de technologie
MCF	Maître de conférences
MCP	Maladie à caractère professionnel
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MESRI	Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MGEN	Mutuelle générale de l'éducation nationale

Abréviation	Signification
MP	Maladie professionnelle
PACTE	Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et d'État
PEGE	Pôle européen d'économie et de gestion
PEP	Place de l'emploi public
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
QVT	Qualité de vie au travail
RF	Recherche et formation
RAFP	Retraite additionnelle de la fonction publique
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SAIC	Service des activités industrielles et commerciales
SGEN-CFDT	Syndicat général de l'éducation nationale- Confédération française démocratique du travail
SHS	Sciences humaines et sociales
SIHAM	Système d'information des ressources humaines dans une approche mutualisée
SM	Surveillance médicale
SNPTES	Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche
SPACS	Service pour la promotion de l'action sociale
SPSE	Service prévention sécurité environnement
SST	Service de santé au travail
TECH	Technicien de recherche et de formation
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UNEF	Union nationale des étudiants de France
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
VAE	Validation des acquis de l'expérience